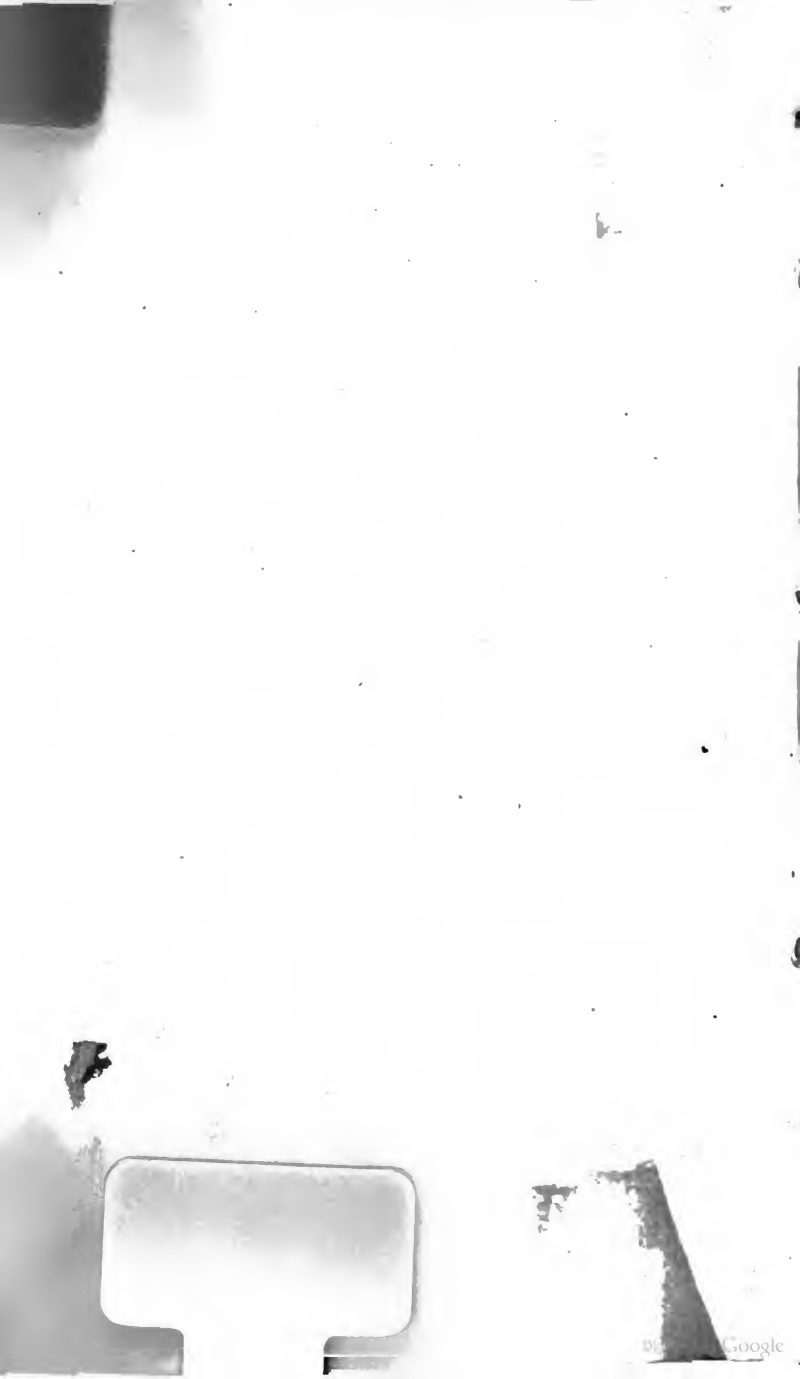




# *Les délices des Pays-Bas*

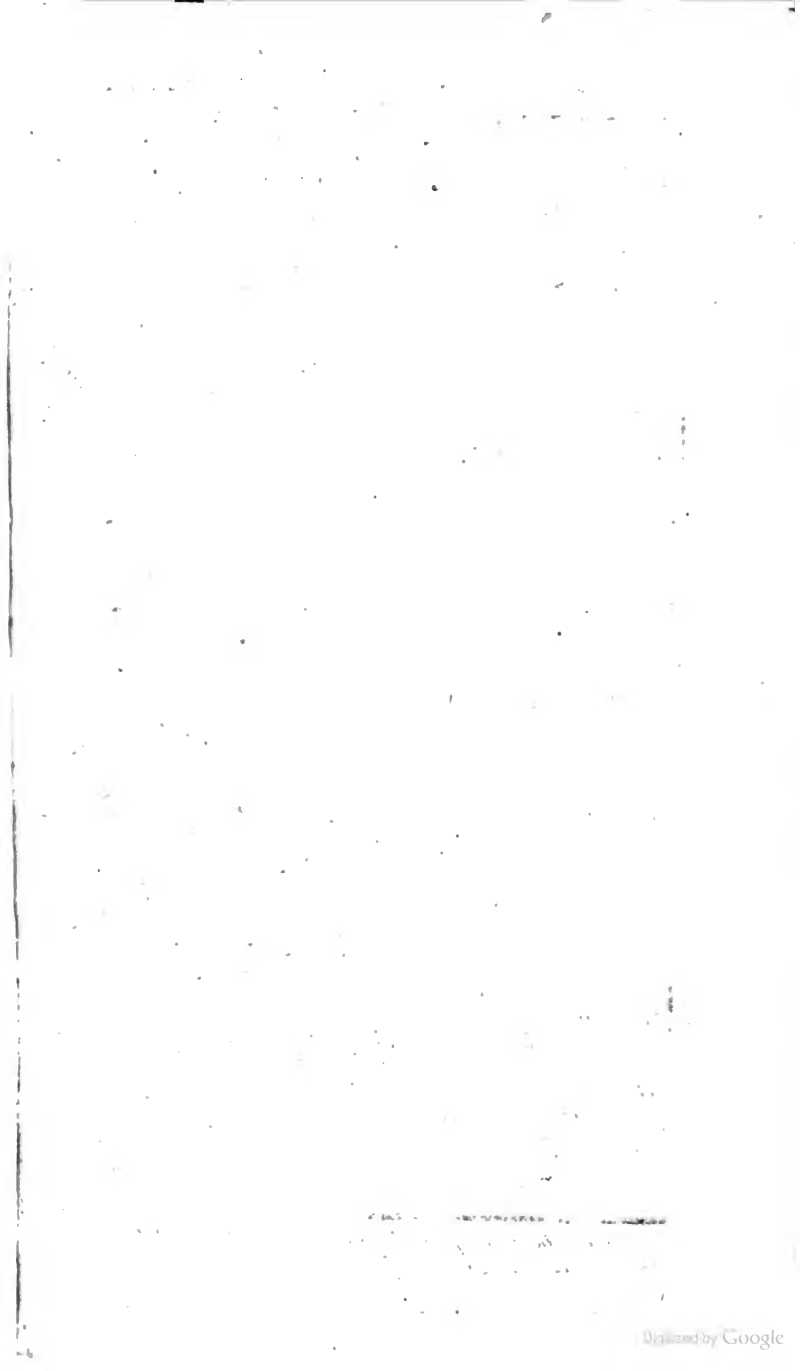
Jean-Baptiste Chrystin













LES DELICES DES  
PAYS-BAS

*Het Schouwborg der  
nederlanden*

*A Anvers Chez C. M. Sparoghe Imprimeur Libraire. Place dite  
Suykerruye 1786*

B.



L E S  
D É L I C E S  
D E S  
P A Y S - B A S ,  
O U  
D E S C R I P T I O N  
G É O G R A P H I Q U E E T H I S T O R I Q U E  
D E S X V I I . P R O V I N C E S  
B E L G I Q U E S .

Septieme Edition, revue, corrigée, & considérablement augmentée de Remarques curieuses & intéressantes.

T O M E Q U A T R I E M E .

*Contenant le Duché de Luxembourg, l'Évêché & Principauté de Liege, le Duché de Gueldre, le Comté de Zutphen, & partie du Comté de Hollande.*



A P A R I

Et se trouvent à ANVERS

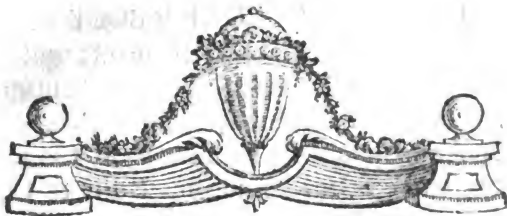
Chez C. M. SPANOGHE, Imprimeur-  
sur la place de la Sucrierie.



---

M . D C C . L X X V .





L E S  
D É L I C E S  
D E S  
P A Y S - B A S.

---

L E D U C H É  
D E L U X E M B O U R G .

**C**ette Province est une des plus étendues des XVII qui composent les Pays-Bas ; elle est bornée au Nord par l'Evêché de Liege & le Territoire de Stavelot ; à l'Orient , par l'Electorat de Treves ; au Midi , par la Lorraine ; & au Couchant , par le Pays d'entre Sambre-&-Meuse. La nature semble l'avoir divisée en deux parties , dont l'une est montagneuse , & l'autre couverte de vastes forêts. On la divise

#### 4 DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

encore en Luxembourg Allemand, qui est entre la ville de Luxembourg & l'Allemagne ; & en Luxembourg François, qui s'étend depuis Arlon jusques aux Terres de Liège.

On trouve dans les anciens Edits & Chartres, que ce Pays a été diversement nommé *Lucelenbourg*, *Lucilimbourg*, *Lucelbourg*, *Lutzelbourg*, qui veut dire en Allemand petit Bourg ; *Lucebourg*, qui vient du mot latin *Lucus*, qui signifie un bois épais ; *Lucebourg*, tiré du Latin *Leuca*, qui veut dire une lieue ; & enfin *Luxembourg*.

Son circuit est d'environ 70 lieues, sa plus grande longueur est de 26 du Nord au Sud, sa largeur est de 20 en tirant de l'Est vers l'Ouest, dans un bon Pays, arrosé de la Moselle, de l'Elle & de diverses autres rivières. L'air y est doux & tempéré ; il y a en plusieurs endroits des mines de fer, qui en fournissent presque à toute l'Allemagne. Mais le terroir n'y est pas également fertile ; car la Contrée qu'on appelle *la Famene*, produit assez de grains, mais pas en abondance ; au lieu que celle qu'on nomme *Ardenne*, est entrecoupée de forêts & de montagnes, & ne produit que du seigle, des pois, des fèves, & autres choses semblables ; mais, en récompense, il y a beaucoup de gibier, particulièrement de sangliers, cerfs, biches, chevreuils, lievres, &c. La volaille & le poisson n'y sont pas moins abondants.

Le Luxembourg a été anciennement habité



**COMTES ET DUCS DE LUXEMB. 5**  
par les Tréviriens , qui , ayant été chassés de leur Pays , vinrent s'établir en-deça du Rhin , dans la Gaule Belgique , & reçurent des Romains de grands privilèges. Merovée , Roi de France , les subjuga , & cette Province fut comprise ensuite dans le Duché de Moselle. Elle fut honorée du titre de Comté , dès le temps des premiers Rois de France de la seconde Race.

Sigefroi , Comte de Curick , qui descendoit en ligne droite de Pharamond , Roi de France , est le premier qu'on trouve avoir porté ce titre. En 963 , il fit un échange avec Wiker , Abbé de St. Maximin de Trèves , pour le Bourg de Feulen , contre le Château de Luxembourg. Il fit ratifier ce Traité par Brunon , dit *le Grand* , Archevêque de Cologne , qui étoit directeur de l'Empire en l'absence de l'Empereur Othon II , son frere. L'Empereur Charles IV érigea cette Province en Duché en 1354 , à la Diète de l'Empire qu'il tint à Metz , tant pour honorer le lieu de sa naissance , que pour favoriser son frere Wenceslas , qui portoit le titre de Comte de Luxembourg.

**COMTES ET DUCS DE LUXEMBOURG.**

I. Sigefroi , premier Comte , étoit frere puiné de Godefroi , Comte de Verdun , & fils de Ricuin & de Mathilde , fille d'Everard , Duc de Franconie ; il mourut en 997.

II. Giselbert , fils de Sigefroi , mourut en

## 6 COMTES ET DUCS

1025 ; il avoit épousé Berthe de Boulogne , de laquelle il eut cinq enfans ; savoir , Frédéric qui suit , Conrard , Comte d'Arlois ; Godefroi , qui mourut sans postérité ; Ogine , femme de Baudouin , Comte de Flandre , & Adalberon , élu Archevêque de Treves.

III. Frédéric I , Comte de Toul , épousa Gertrude de Lorraine , de laquelle il eut Henri , Evêque de Liege , & Ermenfone , mariée à Godefroi , Comte de Namur.

IV. Conrard I , Duc de Lorraine , succéda à Frédéric I , son frere.

V. Conrard II , fils du précédent , épousa Clémence , fille de l'Empereur Henri IV ; de laquelle il eut Guillaume qui suit ; Adalberon , Prévôt de l'Eglise de Verdun ; Berthe , femme du Comte de Zeningen ; & Elifabeth , épouse du Comte de Hainaut. Le Pape Léon IX l'excommunia , parce qu'il avoit fait prisonnier Everard , Archevêque de Treves. Pour expier cette violence , il fonda l'Abbaye de Munster à Luxembourg. Il mourut en 1086 dans un voyage qu'il fit vers la Terre-Sainte , & son corps fut transporté dans cette Abbaye.

VI. Guillaume I épousa Mathilde , fille de Frédéric , dit *l'Aveugle* , Duc de Saxe , de laquelle il eut Conrard & plusieurs autres enfans. Il mourut en 1135 , & fut enterré auprès de son pere.

VII. Conrard III épousa Elifabeth , fille

de Godefroi, Comte de Namur; il mourut l'an 1174 sans lignée masculine, & fut enterré à l'Abbaye de Munster.

VIII. Henri I, surnommé l'*Aveugle*, Comte de Namur, petit-fils de Frédéric I, Comte de Luxembourg, succéda aux Etats de Conrad III; il avoit épousé Agnès de Gueldre; de laquelle il ne laissa qu'une fille.

IX. Ermenfone naquit en 1186; elle fut fiancée fort jeune à Henri, Comte de Champagne, qui mourut dans la Terre-Sainte; ensuite à Thibaut, Comte de Bar, qui y fut tué pareillement en 1214; & en troisieme lieu à Walerand, Duc de Limbourg & Marquis d'Arlon, de laquelle alliance vint Henri II & trois filles. Walerand mourut en 1226, après avoir soutenu de cruelles guerres contre Philippe de Courtenai, pour la succession du Comté de Namur.

X. Henri II, dit *le Grand & le Blondel*, Comte de Luxembourg, Namur, &c. épousa, en 1240, Marguerite de Bar, de laquelle il eut trois fils & deux filles, Henri III; Walerand, Comte de Saint-Pol, & Gerard, Seigneur de Durbuy, Isabelle, femme du Comte de Flandre, & Marguerite, épouse du Comte de Hainaut. Il mourut en 1280, & fut inhumé à l'Abbaye de Claire-Fontaine, près d'Arlon.

XI. Henri III épousa Béatrix d'Avenes, dont il eut Henri IV; Walerand, Comte de la Roche, & Baudouin, Archevêque de

## 8 COMTES ET DUCS

Treves. Il fut tué le 5 Juin 1288, dans la fameuse bataille de Woëringue, laquelle il perdit contre Jean I, Duc de Brabant, pour les prétentions qu'il avoit sur le Duché de Limbourg.

XII. Henri IV fut élu Empereur en 1308, après Albert d'Autriche, & fut couronné à Rome, en 1312, par trois Cardinaux Légats du Pape Clément V. Il mourut à Sienne en Italie le 24 Août 1313, âgé de 51 ans, laissant de sa femme, Marguerite de Brabant, Jean I; Béatrix, mariée à Charles II, Roi de Hongrie; Marie, femme de Charles le Bel, Roi de France; Catherine, épouse de Léopold, Archiduc d'Autriche; & Agnès, mariée à Rodolphe, Duc de Baviere.

XIII. Jean I fut élu dès l'an 1309 Roi de Bohême, & devint ensuite Vicaire de l'Empire en l'absence de son pere. Ce fut un des plus grands Capitaines de son siecle, qui ayant porté ses armes jusques en Pologne, y perdit un œil dans une bataille; il se rendit à Montpellier pour consulter les Docteurs de cette célèbre Université, où un Médecin Juif lui fit perdre l'autre. Cela ne l'empêcha pas d'aller à la guerre; il mena du secours en France au Roi Philippe de Valois, & se trouva à la bataille de Creci, que les François perdirent en 1346. Il avoit fait attacher son cheval par la bride à celui d'un



## DE LUXEMBOURG.

de ses plus braves Chevaliers, & s'avança si fort dans la mêlée, qu'il y fut tué.

XIV. Charles I, Comte de Luxembourg & Roi de Bohême, fils du Roi Jean & d'Isabelle, fille & héritière de saint Wenceslas, Roi de Bohême, fut élu Empereur en 1346, & laissa une partie de ses Etats à son frere Wenceslas I. Onze ans après, il fut couronné à Rome par Pierre Bertrand, Cardinal-Evêque d'Ostie; & en 1356 il publia la Bulle d'or. C'est cette célèbre Constitution qui regle l'élection des Empereurs; on l'appelle communément la *Bulle d'or*, à cause qu'elle est scellée d'un grand Sceau d'or. Elle consiste en 30 Chapitres, qui furent publiés par ledit Empereur Charles aux Diètes de Nuremberg & de Metz. Ce Prince a eu quatre femmes; I. Agnès, fille de Rodolphe Palatin du Rhin; II. Blanche, fille de Charles de Valois, dont il eut quatre filles; III. Anne, de laquelle il eut Wenceslas & Sigismond, tous deux Empereurs; & IV. Elisabeth, fille de Rodolphe, Duc de Stettin. Il mourut à Prague le 29 Novembre 1378, âgé de 63 ans, dont il en avoit régné 32.

XV. Wenceslas I eut en partage le Comté de Luxembourg, qui fut érigé en Duché le 13 Mars 1354, par l'Empereur Charles son frere. Il devint aussi Duc de Brabant par son mariage avec Jeanne, Duchesse de Brabant & de Limbourg, de laquelle il n'eut point

10 COMTES ET DUCS

d'enfants ; il mourut le 7 Décembre 1383 , & fut enterré à l'Abbaye d'Orval.

XVI. Wenceslas II, fils de l'Empereur Charles , succéda à son oncle Wenceslas I. Il fut couronné Roi des Romains en 1376 , & deux ans après , il lui succéda dans la Dignité Impériale. On le surnomma *le fainéant & l'ivrogne* , à cause de ses mauvaises qualités , qui obligerent les Electeurs de le priver , en 1400 , d'une couronne dont il se rendoit indigne , en lui substituant Frédéric , Duc de Brunswick. Il mourut en 1419 de paralysie , âgé de 59 ans , sans laisser postérité de ses deux femmes , Jeanne de Hainaut & de Sophie de Baviere.

XVII. Joffe , Marquis de Brandebourg & de Moravie , second fils de Jean , Roi de Boheme , & oncle de Wenceslas II , obtint le Duché de Luxembourg du vivant de Wenceslas ; il mourut sans postérité l'an 1407 à l'âge de 90 ans , & fut enterré à Brunn en Moravie. Quelques Electeurs l'avoieint élu Empereur , lorsqu'ils déposséderent , en 1400 , Wenceslas II.

XVIII. Elifabeth , fille de Jean de Luxembourg & de Gorlitz , Marquis de Lusace , & de Richarde , fille d'Albert de Meclebourg , Roi de Suede , succéda , dans le Duché de Luxembourg , à l'Empereur Wenceslas , son oncle , & à Joffe , Marquis de Brandebourg , son grand oncle. Elle fut mariée en 1409 à Antoine , Duc de Bourgogne , Brabant , &c.

## DE LUXEMBOURG. 11

dont elle n'eut qu'un fils, Guillaume, mort au berceau. En 1415 elle prit une seconde alliance avec Jean de Baviere, surnommé *sans Pitié*, auparavant Evêque & Prince de Liege, qui mourut en 1424 sans laisser postérité. Les Etats de Luxembourg, mécontents de la vie dérégulée de leur Souveraine, appellerent Guillaume de Saxe, Landgrave de Thuringe, qui avoit épousé la niece d'Elisabeth, & lui prêterent serment de fidélité. La Duchesse Elisabeth se trouvant sans troupes & sans appui, eut recours à Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, qui la délivra de ses ennemis. En reconnoissance elle fit un Traité avec le même Duc, par lequel elle lui fit donation du Duché de Luxembourg & du Comté de Chiny, se réservant seulement une pension annuelle de 8000 florins du Rhin, & une somme capitale de 16000 florins. Le Duc de Bourgogne s'accommoda ensuite avec Guillaume, Duc de Saxe, qui avoit aussi des prétentions sur le même Duché. La Princesse Elisabeth mourut l'an 1550 à Treves, pauvre & abandonnée d'un chacun, & elle y fut enterrée.

XIX. Philippe, Duc de Bourgogne, Brabant, &c. surnommé *le Bon*, fils de Jean & de Marguerite de Baviere, devint Duc de Luxembourg par cette donation, & mourut à Bruges l'an 1467. *Voyez la suite des Ducs de Luxembourg parmi ceux de Brabant.*

La Maison des Duc de Luxembourg a long-temps subsistée en France, & c'est une des quatre Maisons de Prince étrangers qui furent élevés à la dignité de Pairs de France, laquelle n'avoit été long-temps accordée qu'aux seuls Princes du Sang. Ces quatre Maisons étoient celles de Lorraine, de Gonzague, de Cleves, & de Luxembourg. Le Connétable de Saint-Pol, qui fut décapité sous le regne de Louis XI, étoit de la Branche de Luxembourg, établie en France, ainsi que le Duc de Luxembourg qui fut envoyé à Rome par les Princes & Seigneurs Catholiques, sous le regne & avec l'agrément de Henri IV. Celui-ci prenoit le titre de Comte de Brienne. Les Seigneurs de cette Branche avoient un Hôtel à Paris, situé à l'endroit où est aujourd'hui le Palais qu'on nomme le Luxembourg. La Reine Marie de Médicis acheta, pendant sa régence, cet Hôtel, qu'elle fit abattre pour bâtir ce Palais, qui a toujours conservé le nom de Luxembourg, quoiqu'on lise au-dessus de la grande porte le nom de *Palais d'Orléans*, qui y fut mis par l'ordre de Gaston, Duc d'Orléans, lorsqu'il y demuroit, après la mort de sa mere. La Famille de Luxembourg fut éteinte en France, par le défaut de postérité masculine : mais le nom s'y est conservé dans la Branche de Montmorenci-Bouteville, dont étoit le Maréchal de Luxembourg, qui l'a rendu fort illustre par ses exploits



exploits. Un des freres du Connétable de Luines, nommé *Brantes*, avoit épousé une Héritiere de l'ancienne Maison de Luxembourg; il fut fait Duc & Pair pendant la faveur du Connétable son frere, & autorisé par des lettres-patentes à prendre le titre de Duc de Luxembourg du chef de sa femme. Elle épousa, en secondes noces, le Comte de Clermont-Tonnere, dont elle n'eut qu'une fille du nom de Clermont, qui épousa le Comte de Montmorenci-Bouteville. C'est par ce mariage qu'il fut autorisé à prendre le nom de Luxembourg, qu'avoit déjà porté la mere de sa femme. Il eut même la permission d'envoyer au Congrès de Nimegue le Capitaine des Gardes qu'il avoit, comme Général d'armée, pour y faire valoir les droits qu'il prétendoit avoir sur le Duché de Luxembourg, auxquels on ne fit pas beaucoup d'attention : la France s'étoit emparée de ce Duché sous différents prétextes ; mais la plus grande partie retourna à la Maison d'Autriche, par la Paix de Ryswick. Les François y possèdent encore les Villes de Thionville, Mont-mézié, Danvilliers, Ivoy, Marville, &c.

Les états du Duché de Luxembourg & Comté de Chini qui y est incorporé depuis l'an 1364, sont composés d'ecclésiastiques, de nobles & de députés des villes formant le tiers-état.

Les ecclésiastiques sont l'Abbé de Saint-

Maximin, terre d'Empire, près de Treves, l'Abbé de Munster dans la basse ville de Luxembourg, l'Abbé d'Echternacht, l'Abbé d'Orval & le Prieur du monastere des Eco-liers, ordre de Saint-Augustin à Hofalize.

Les Abbés de Saint-Hubert ont assisté souvant aux états de Luxembourg ; mais ils ont cessé de s'y trouver à cause des contestations sur la souveraineté de leur maison.

Pour être admis à l'état noble, le récipiendaire doit prouver deux quartiers nobles du côté paternel & autant du côté maternel.

On ne peut y recevoir personne avant l'âge de vingt-cinq ans, ni pere ni fils ensemble, à moins que le fils ne soit marié, qu'il ait famille à part & qu'il possède une terre avec haute justice.

Chaque récipiendaire doit d'ailleurs faire conster qu'il possède une terre avec haute justice dans la Province de Luxembourg & sous la domination de Sa Majesté.

Quant au quartier de noblesse, il suffit que l'aïeul paternel & aïeul maternel du récipiendaire aient été ennoblis & noblement alliés ; mais celui dont le pere, l'aïeul, le bifaïeul & le trifaïeul en ligne masculine & légitime auront été nobles & tenus pour tels du moins pendant les cent dernieres années, sans avoir fait aucun acte dérogoirc, doit être admis à l'état noble moyennant la preuve qu'entre ces quatre ascendants paternels, il y a eu deux alliances nobles, auquel cas & en considéra-

tion de l'ancienne noblesse de la Province, ces récipiendaires sont dispensés de faire la preuve de quatre quartiers nobles.

Le tiers-état de cette Province est composé d'un député de chacune de quinze villes suivantes. (*Du quartier Allemand.*) Luxembourg, Arlon, Bidbourg, Echternach, Dickrich Grevenmacher & Remich. (*Du quartier Wallon.*) Durbuy, Bastogne, Chiny, Hofalize, Marche, Neufchâteau, la Roche & Virton.

Les résolutions dans chacun des trois Ordres des états de Luxembourg se prennent à la pluralité des voix; quant aux résolutions du corps des états dans les matières d'aides & subsides, si deux des trois Ordres consentent à la même somme, cette pluralité détermine la résolution, mais lorsque les trois Ordres consentent chacun à une somme différente, on forme un total des ces trois sommes, & le juste tiers du total est pris pour le consentement de la généralité; c'est ce qu'on appelle *tiercer*.

Les états de Luxembourg ont un maréchal qui proprement est président de l'assemblée & qui porte la parole en leur nom. Cette place est héréditaire; elle appartenoit en dernier lieu à la famille de Metternich, dont depuis quelques années il n'y a plus de mâle. Quelques uns soutiennent que la place de Maréchal est vacante & à la disposition de Sa Majesté. Lorsque le Maréchal n'assiste pas aux

états, celui des nobles qui est le plus ancien par la prestation de son serment, en remplit les fonctions.

Les états de Luxembourg s'assemblent régulièrement deux fois par an; l'assemblée qui se tient vers le mois de Novembre est appelée ordinaire; celle qui se tient en été au mois de Juin, est nommée extraordinaire, quoique depuis l'an 1716, cette demande se repete tous les ans.

Hors du temps de l'assemblée générale des états, la direction des affaires journalières appartient aux députés, au nombre de neuf, savoir, trois de la part du clergé, trois de la part des nobles & autant de la part du tiers-état. Ces députés doivent être renouvelés ou continués tous les trois ans: il n'y en a que trois, un de chaque ordre, qui doivent résider fixement à Luxembourg. Les six autres appellés forains n'y sont appellés par les députés résidens que lorsqu'il se présente quelque affaire essentielle dont ils n'aiment pas de se charger seuls.

Le Secrétaire des états de Luxembourg est chargé des mêmes fonctions que remplissent les Pensionnaires dans les autres Provinces, saufque dans le Luxembourg le droit de porter la parole appartient au Maréchal, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus.

Les communautés qui font chacune dans leur district le recouvrement des impositions destinées aux subsides, paient leur contingent

## DE LUXEMBOURG. 17

entre les mains du receveur établi par Sa Majesté, & résident à Luxembourg : elles ajoutent à leur contingent le quarantieme denier que le receveur tire à son profit à titre de gage, ce qui fait un traitement considérable.

Ce Duché, renferme dans son étendue jusqu'à vingt-trois Villes, la plupart petites, & plus de douze cents Villages. On le divise en Dépendances, ou Terres sujettes, & Annexes.

Les Dépendances sont, les Prévôtés de Luxembourg, de Bastogne, de Marche, d'Orchimont, de Saint-Marde, d'Epternach, de Dickrich & de Biedbourg; le Comté de la Roche, les Seigneuries de Durbuy, de Mirewart, de Munster, Mont-St.-Jean, Differtange, Neuf-Château, Marche, Focan, Schleyden, d'Aiwaille, Vitry, & la Justicerie de Graven-Macheren; outre un grand nombre de Comtés & Seigneuries particulières.

Les Annexes du Duché de Luxembourg sont, le Comté de Chiny, le Duché de Carignan ou d'Ivoy, le Marquisat d'Arlon, la Prévôté de Virton, les Comtés de Vian-den, Salme, Wiltz, les Seigneuries de St. Vith, de Thionville, de Mont-Médi, de Danvilliers & de Marville avec leurs dépendances. Le Maréchal Héritaire de ce Duché est le Baron de Raville, comme Seigneur de Dalembroeck & de Wildenbourg.

Par lettres-patentes de l'Empereur Charles

V, du 19 Novembre 1531, ce tribunal reçut à peu près la forme qui subsiste aujourd'hui; il fut composé du Gouverneur de la Province en qualité de chef, d'un Président, de trois Conseillers de courte-robe, cinq Conseillers de longue-robe, d'un Conseiller Procureur-Général qui n'étoit pas Conseiller, d'un substitut Procureur-Général & d'un Secrétaire Greffier.

Le nombre des Conseillers, tant de courte-robe que de longue-robe, a souvent varié. Par un décret de l'Empereur Charles VI du 19 Mai 1720, on le fixa à trois Conseillers de courte-robe, à cinq de longue-robe, y compris le Procureur-Général, qui depuis long-tems est Conseiller & Juge ordinaire dans les affaires non fiscales.

En 1754, le Gouvernement créa aussi un second substitut Procureur-Général, & les affaires qui sont de la juridiction de ce Conseil, s'étant d'ailleurs tellement multipliées qu'on étoit presque sans espérance de pouvoir les faire décider, S. M. trouva bon en 1756 de créer provisionnellement une seconde chambre, à l'effet de quoi elle renforça le conseil de quatre Conseillers supplémentaires, savoir, un de courte-robe & trois de longue-robe.

Sur le pied de cet arrangement provisionnel qui doit cesser lorsque les anciens procès indécis seront terminés, le Conseil est composé, outre le Gouverneur de la Province, lorsqu'il y en a un, du Président, de quatre Con-

seillers de courte-robe, de huit de longue-robe, dont l'un est Procureur-Général, d'un Greffier & de trois Secrétaires. Ces charges de Secrétaires ont été créées en 1759; il y a de plus deux substituts Procureurs-Généraux, ainsi qu'on l'a vu ci-dessus.

Le Président, en la présence comme en l'absence du Gouverneur, est seul en droit de distribuer les affaires & les proposer, & de demander les opinions. Lorsque le Président est absent, le plus ancien Conseiller de longue-robe remplit ces fonctions.

Ce Conseil connoît en première instance de tous les cas royaux & privilégiés rappelés d'une manière assez détaillée dans les lettres-patentes de son établissement de 1531; il est d'ailleurs juge en instance d'appel de toutes les sentences de justice inférieure de la Province, & autrefois on pouvoit appeler de ses propres sentences en matière civile au Grand-Conseil. Il juge par arrêt en matière criminelle, soit capitale ou autres, où il écheoit mutilation de membres ou effusion de sang, prérogative qui appartient pareillement à toutes les hautes justices de la Province, qui néanmoins en cas d'excès sont responsables de leurs procédures au conseil.

Les Prélats, les nobles & les communautés de la Province, ont le conseil pour juge immédiat en toutes actions personnelles, civiles & criminelles, & la même juridiction lui est attribuée sur tous autres Ecclésiastiques

## 20 PRÉSIDENTS DU CONSEIL

fans distinction, jusqu'à ce que les Evêques Diocésains aient établis des Juges Ecclésiastiques dans le pays.

L'Empereur Joseph II, déclara ce Conseil Souverain, par lettres-patentes, données à Vienne le 1 Août 1782, & depuis ce tems il juge par Arrêt, au dernier ressort.

### *PRÉSIDENTS DU CONSEIL DE LUXEMBOURG.*

- I. Nicolas de Naves, mort l'an 1546.
- II. Henri de Haas, mort l'an 1556.
- III. Guillaume Martins, natif de Dunkerque, Docteur en Droits, mort l'an 1559.
- IV. Jean Keck, mort le 25 Juin 1564.
- V. Félix de Hornung, Docteur en Droits, mort vers l'an 1573.
- VI. Pierre Vander Aa, Docteur & Professeur en Droits dans l'Université de Louvain, puis Conseiller au Conseil de Brabant, ensuite Président de celui de Luxembourg, depuis l'an 1574 jusqu'à sa mort, arrivée l'an 1594.
- VII. Jean de Hattensteyn, Seigneur de Born, fut ensuite Député de la part du Roi d'Espagne & des Archiducs à la Diète de Ratisbonne, & mourut à Spire l'an 1601.
- VIII. Jean Bennink, Docteur & Professeur en Droits dans l'Université de Louvain, ensuite Conseiller au grand Conseil de Malines, & Président de celui de Luxembourg; il mourut l'an 1632.



IX. Jean-Gaspar Huart , auparavant Conseiller à Luxembourg & puis à Malines , succéda l'an 1632 , & mourut le 17 Novembre de l'année suivante.

X. Jean d'Everlange , mort l'an 1639.

XI. Pierre Weyms , Conseiller à Malines ; puis , l'an 1639 , Président de Luxembourg , jusques en 1648 , qu'il fut Ambassadeur au Traité de Paix à Munster ; il mourut Conseiller du Conseil Privé l'an 1657.

XII. Eustache Wiltheim , auparavant Conseiller de Luxembourg , mort en 1667.

XIII. Antoine du Fresne , auparavant Conseiller au Conseil de Brabant , mourut en 1669.

XIV. Jean d'Arnould , mourut l'an 1695.

XV. Christophe , Baron d'Arnould , Conseiller à Luxembourg , fut reçu Président au lieu de son pere , l'an 1696. Il se démit volontairement de cette charge en 1739 , à cause de son âge avancé.

XVI. Le Baron François Edouard , Antoine de Heyden , Seigneur de Stolzenbourg , Niderweys &c. nommé le 13 Octobre après avoir été Conseiller noble depuis l'an 1722 : il décéda le 21 Janvier 1755.

XVII. N... Gerden lui succéda le 14 Mai de la même année , étant Conseiller d'état depuis le 16 Mai 1775.

Le Duché de Luxembourg a pour Supérieurs Ecclésiastiques , I. l'Archevêque de Treves , dont la juridiction est la plus étendue ; II. l'Evêque de Liege , qui a dans son

## 22 DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Diocèse une grande partie des Ardennes ; III. l'Archevêque de Cologne, dont la juridiction s'étend vers Cronembourg & Schleyden ; IV. l'Evêque de Metz, dont dépend, pour le spirituel, la Seigneurie de Thionville & celle de Rodenmacher ; V. l'Evêque de Verdun, qui a Mont-Médi ; VI. l'Archevêque de Rheims & l'Evêque de Namur y ont aussi juridiction en quelques endroits. La Capitale fait partie du Diocèse de Treves, ainsi que les Villes d'Arlon, d'Epternach, de Dikrich, de Vianden, de Bidbourg, de Neuf-Château, de Chiny & d'Ivoy, ou de Carignan, avec leurs dépendances.

Il n'y a dans toute la Province qu'une seule Eglise Collégiale, qui est celle d'Ivoy ; & quatre Abbayes d'hommes, Epternach, Munster, S. Hubert & Orval. Les trois premières sont de l'Ordre de St. Benoît, & la quatrième de Cîteaux. On n'y compte que trois Abbayes de filles, qui sont Claire-Fontaine, Bonne-voie & Differtange, toutes de l'Ordre de Cîteaux. L'Abbé de St. Maximin, près de Treves, Religieux de l'Ordre de St. Benoît, est le premier Prélat de l'Etat Ecclésiastique de cette Province ; & quoiqu'il soit élu par ses Religieux, selon les Concordats de l'Empire & sans l'intervention du Souverain, son Abbaye a cependant été de tout temps sous sa protection & Advouerie.

On voit dans cette Province la Forêt des Ardennes, dite autrefois *Hercinia*, la plus



- 1 Bastion de Bourlambert
- 2 B. de S. Marie
- 3 B. Camus
- 4 B. S. Jos.
- 5 B. de Baigne
- 6 B. de Louvois
- 7 B. du S. Esprit
- 8 Redoute du S. Esprit
- 9 Ouvrage derriere le SE
- 10 Haut Bast. de Groute
- 11 Demi Bast. de Jacobuis
- 12 F. du Chateau
- 13 Cavalier
- 14 Centre garde
- 15 Demi-Lune de la Porte neuve
- 16 Centre garde de S. Marie
- 17 Demi-Lune
- 18 Centre garde de Louvigny
- 19 D. Lune
- 20 Cont. garde
- 21 Ouvrage Cronelle
- 22 Fausse Braye
- 23 Bas Bast. de Groute
- 24 Chateau de Munster
- 25 Fausse Braye
- 26 Porte du Pafendal cazimate
- 27 Vieux ouvrage a corne
- 28 Premiere Porte de Pafendal
- 29 Redoutes neuves
- 30 Redoutes Vieilles
- 31 Dem. Lune de Bourbonnois
- 32 Red. de Bourbonnois
- 33 Cornichon
- 34 Dem. lune
- 35 Red. de Groute
- 36 Nouvelle Cazernes
- 37 Red. au bout de Munster
- 38 Ouvrage a la hauteur  
du Parc
- 39 Ouvrage de la hauteur  
de Pafendal
- 40 Les communications



LUXEMBOURG



## LA VILLE DE LUXEMBOURG. 23

grande & la plus fameuse des Pays-Bas, puisqu'elle s'étend non-seulement par tout le Duché de Luxembourg, mais aussi jusqu'en Champagne & sur les Terres de l'Evêché de Liege. Sa plus grande longueur est de 35 lieues; elle étoit autrefois bien plus grande, puisqu'elle traversoit tout l'Archevêché de Treves, & qu'elle s'étendoit jusqu'au Rhin, & des autres côtés jusqu'au Tournesif en Flandres. Cette Forêt servoit autrefois aux plaisirs de l'Empereur Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire & de Sigebert, Roi d'Austrasie; & il s'y faisoit alors tous les ans plusieurs chasses royales avec grand appareil. On y voit plusieurs Villes, Bourgs & Abbayes parmi lesquelles celle de St. Hubert est la plus considérable. Il y a aussi grand nombre de carrieres de pierre, & des forges de fer, particulièrement entre Sedan & Arlon.

---

## LA VILLE DE LUXEMBOURG.

C'Est de cette Ville que le Duché de Luxembourg a pris son nom. \* Sa situation est à deux lieues des frontieres du Barrois, à quatre de Thionville & d'Arlon,

---

\* Les Armes de cette Province sont burelées d'argent & d'azur de dix pieces, au Lion de gueules, armé, lampassé & couronné d'or, brochant sur le tout.

à neuf de Metz , & à dix de Treves. Elle est en partie dans une plaine , & en partie sur un roc , qu'on a coupé dans les endroits où l'esplanade du glacis de la contrescarpe n'étoit pas selon les regles. Au pied de ce roc passe la riviere d'Eltfitz ou d'Else , qui la sépare en haute & basse Ville , & qui , après s'être jointe à la riviere de Sour , va se rendre dans la Moselle au-dessous de Waffer-Billigh.

La Ville haute , qui est l'ancienne , est un heptagone bâti dans un terrein élevé. La basse consiste en deux quartiers : celui qu'on nomme *Paffendal* , est baigné par le principal canal de l'Else ; & l'autre , qu'on appelle *le Minister* ou *le Grundt* , l'est par un autre bras de la même riviere. Les environs de la Ville sont de grandes vallées , arrosées par l'Else & par quelques petits torrents.

Luxembourg n'étoit anciennement qu'un Château bâti par les Tréviriens. Les Romains l'agrandirent , & lui donnerent le nom d'*Augusta Romanorum* ou *Romanduorum*. Merouée , Roi de France , ayant conquis le Pays , ce Château fut appelé *Lucis-Burgum* , parce que le Soleil étoit autrefois adoré dans ce lieu , comme la Lune l'étoit à Arlon , qui tire le sien de *Ara-lunæ* ; Jupiter , à Ivoy , à présent Carignan ; & Mars , à Marche-en-Famene.

Quoi

## DE LUXEMBOURG. 25

Quoi qu'il en soit de ces étymologies , la Ville de Luxembourg est petite , mais très-forte , tant par sa situation que par ses ouvrages , qui ont été extrêmement augmentés par les soins de Mr. de Bauffe , Gouverneur de Termonde , & premier Ingénieur de Sa Majesté Impériale & Catholique aux Pays-Bas , mort à Belgrade au service de Sa Majesté , l'an 1733 : si bien que par ses nouvelles fortifications & par quantité de mines pratiquées sous les rochers , l'endroit qui passoit autrefois pour le plus foible , est devenu maintenant le plus fort. Les fortifications du Château ne cedent pas à celles de la Ville. Sigefroi I, Comte de Luxembourg ; la fit entourer de murailles ; & quoiqu'elle ait éprouvé plusieurs fois les fureurs de la guerre , elle ne laisse pas d'être assez belle. On y entre par cinq portes , qui sont de Treves , Thionville , Seiller , celle du Château , & d'Arlon.

La principale Eglise & Paroisse est dédiée à St. Nicolas ; elle fut bâtie l'an 1120 : mais on devoit l'embellir davantage ; car lorsque l'on fait quelque acte public de dévotion , on le célèbre dans l'Eglise des Jésuites , ou chez les Récollets , parce qu'elles sont très-belles & plus propres pour contenir un grand Peuple. Les trois autres Paroisses sont celles de St. Walric , ( qui est la plus ancienne ) de St. Michel , & de l'Abbaye de Munster.

font encore une procession annuelle , au sujet de cette délivrance. Depuis ce temps-là aucun ennemi n'osa l'attaquer , jusques en 1684 , lorsque les François y mirent le siege sous les ordres du Maréchal de Crequi , après qu'ils l'eurent bombardée le 22 Décembre de l'année précédente. La tranchée fut ouverte le 8 Mai , & la Ville se rendit le 4 Juin , quoique le Prince Ernest Ferdinand de Croy & de Chimai , Gouverneur de la Province , l'eût défendue avec beaucoup de valeur.

Les François en demeurèrent les maîtres , par le Traité de Ratisbonne , conclu la même année. Le Marquis de Boufflers , ensuite Maréchal de France , obtint le gouvernement de la Ville & Province de Luxembourg , & ils en augmentèrent considérablement les fortifications : mais elle retourna sous la domination du Roi d'Espagne , par la Paix de Riswick , en 1697 , les François étant obligés de la rendre dans l'état où elle étoit. Les Etats Généraux y mirent ensuite garnison , comme dans les autres Places fortes du Pays : mais l'an 1701 , les Hollandois furent obligés d'en sortir & de faire place aux François. A ceux-ci succéderent , l'an 1711 , les troupes de l'Electeur de Baviere. La Paix ayant été conclue à Utrecht , les Etats Généraux , auxquels cette Ville avoit été cédée pour Barriere contre la France , en firent prendre possession par leurs troupes le 27 de Juin 1713. Mais les troupes Impé-



riales y entrèrent le 16 Janvier 1715 , sous les ordres du Général Baron de Wachten-donck , en vertu du Traité de la Barriere , conclu à Anvers avec les Hollandois.

La Prévôté de Luxembourg comprend les Justices de Kuntzigh ou Clemency , Putlange & Pettingen , les Chef-Mairies de Bettembourg , de Sand-Weiler & de Recklen : & les Mairies de Steinsel , Lingten & Schiteringen , outre 35 Villages qu'on nomme du Prévôt. Le Comté de Remich y est aussi compris.

On voit près de Luxembourg les restes du magnifique Palais que Pierre Ernest , Comte de Mansfeld , Gouverneur de la Province , y a fait bâtir vers l'an 1590. C'étoit un ouvrage d'une belle architecture , où il y avoit quantité de fontaines , des statues très-rares & de beaux jardins ; mais dans la suite tous ces beaux ornemens ont été détruits faute d'entretien. Les habitants de Luxembourg y prennent encore en Eté le divertissement de la promenade.

La Chapelle de Notre-Dame de Consolation est à une portée de fusil de la Ville , où il y a eu de tout temps un concours extraordinaire pour implorer le secours de la Ste. Vierge.

L'Abbaye de Bonne-voie , Religieuses de l'Ordre de Cîteaux , est aussi dans ses environs ; elle fut fondée vers l'an 1380.

## 30 LA VILLE D'ARLON.

Celle de Differtange, Religieuses du même Ordre, a été fondée l'an 1235.

Le Prieuré de Marienthal, Religieuses nobles de l'Ordre de St. Dominique, fut fondé l'an 1237 par Hermefinde, Comtesse de Luxembourg : il y eut autrefois jusqu'à 120 Religieuses, dont plusieurs étoient de la plus illustre qualité. \*

---

## LA VILLE D'ARLON.

**E**lle est située auprès de la source de la rivière de Semoi, sur une montagne, à quatre lieus de Luxembourg, à six de Mont-Médi, & à deux des frontières du bas Barrois.

Arlon n'étoit autrefois qu'un Comté, qui fut érigé en Marquisat dès l'an 1202. Sige-froi I, Comte de Luxembourg, l'ayant acquis des Comtes d'Ardennes, le donna à son fils Henri, dont les successeurs le posséderent jusqu'à ce qu'Alix de Luxembourg le porta en dot aux Ducs de Limbourg. Le Duc Walerand, qui avoit épousé Ermenfone, Comtesse de Luxembourg, le fit retourner dans cette dernière Maison, qui l'a possédé depuis, malgré toutes les protestations des

---

\* La Ville de Luxembourg porte les mêmes Armes que celles de la Province. *Voyez page 23.*

Archevêques de Treves, qui prétendoient que c'étoit un Fief de leur Eglise.

Les Espagnols l'avoient cédé avec son territoire aux François l'an 1684, qui le leur rendirent par la Paix de Riswick en 1697. L'Eglise principale est dédiée à St. Marc, outre laquelle il y a un Couvent de Capucins, & un de Carmes qui y furent établis en 1342 par Jean, Roi de Boheme, Comte de Luxembourg.

Arlon a donné naissance à Barthelemi Latomus, Orateur célèbre, mort en 1566, Conseiller de l'Archevêque de Treves; comme aussi à François & Jérôme Busleyden, freres, Docteurs en Droits. Le premier fut Archevêque de Befançon & Evêque de Cambrai; il mourut l'an 1502, étant nommé au Cardinalat & à l'Archevêché de Toledo: l'autre fut Chanoine & Conseiller Ecclésiastique à Malines, Prévôt d'Aire en Artois, & Fondateur du College des trois Langues à Louvain; il mourut à Burgos en Espagne l'an 1517, où il avoit été envoyé en qualité d'Ambassadeur de Charles-Quint.

Arlon fut aussi la patrie d'un homme célèbre en un sens dans un autre genre, qui se nommoit Henri-Michel Buch, & qu'on appelloit vulgairement *le bon Henri*. C'étoit un Maître Cordonnier, qui alla s'établir à Paris, où il devint l'Instituteur de la Communauté des Freres Cordonniers & Tailleurs. Il y mourut le 9 Juin 1666.

## 52 LA VILLE DE THIONVILLE.

En 1785 toute la Ville fût malheureusement Consumée par les flammes, excepté le Couvent de Capucins.

Le Marquisat d'Arlon est divisé en 15 Bancs ou Mairies, & il comprend 129 Villages ou Hameaux. On y voit une Abbaye de Religieuses de l'Ordre de Citeaux, nommée Bardenbourg ou Claire-Fontaine, laquelle a été fondée vers l'an 1216 par Ermenfone, Comtesse de Luxembourg. Henri, dit *le Grand*, son fils, & son épouse Marguerite de Bar, en augmentèrent la fondation, & on y voit leur sépulture.

---

## LA VILLE DE THIONVILLE.

SElon le sentiment de quelques Auteurs, cette Ville, qu'on appelle en latin *Theonis-Villa* ou *Theodonis-Villa*, a tiré son nom du Grec, qui signifie *Ville des Dieux*, à cause qu'on croit qu'il y a eu autrefois un Temple dédié à tous les Dieux, à l'exemple du fameux \* Pantheon de Rome: mais il est plus vraisemblable qu'elle a tiré son origine d'un nommé Théodon, qui l'a fait bâtir. On assure qu'elle est très-ancienne; sa situation est sur la rive gauche de la Moselle, aux frontières du Pays Messin & du Barrois, à cinq lieues de Metz & de Luxembourg, & à neuf de Treves. Outre l'Eglise paroissiale dédiée à la Ste. Croix, il y a un Couvent de Capucins.

## LA VILLE DE THIONVILLE. 33

un d'Auguflins & une Maifon de Ville , affez jolie , & un pont de bois fur la Mofelle , remarquable par fa longueur & fa belle charpente : à la tête duquel eft un ouvrage à corne , qui en défend l'entrée. La Ville dépend , pour le fpirituel , de l'Evêché de Metz.

L'Empereur Charlemagne en fit la troifieme Ville Impériale de la Baffe Allemagne ; ce Prince y tenoit l'afsemblée ordinaire des Prélats & des Barons de fes Etats. Dans celle qu'il tint l'an 806 , il y fit le partage de fes Royaumes entre fes trois fils , Charles , Pepin , & Louis-le-Débonnaire.

En 822 , trente-deux Evêques y firent des Ordonnances divifées en quatre Chapitres , contre ceux qui maltraitoient les Clercs. Elles furent trouvées fi juftes , que Louis-le-Débonnaire les confirma dans le Concile de Tribur , Maifon Royale près de Mayence , & que tous les Princes de France & d'Allemagne y foufcrivirent. L'an 835 , on y tint encore un Concile de plufieurs Evêques , où l'on dépoſa l'Archevêque de Rheims avec ſes adhérents , qui avoient ofé dépoſer injuſtement le Roi Louis-le-Débonnaire. Neuf ans après , ſavoir , en 844 , l'Empereur Charles-le-Chaue , avec Lothaire & Louis Germanique , y convoqua une quatrieme aſſemblée de Prélats , qui y dreſſerent plufieurs Ordonnances divifées en fix Chapitres.

Cette Ville eſt ſi avantageuſement ſituée & ſi bien fortifiée , qu'elle a paſſé long-

## 34 LA VILLE DE THIONVILLE.

temps pour imprénable, jusqu'à ce que François de Lorraine, Duc de Guise, la conquit pour la France l'an 1559, après un long & pénible siege, qui lui coûta bien du monde; & entr'autres Pierre Strozzi, Maréchal de France, qui y fut tué. Le Comte de Horne, Général du Roi Philippe II, avoit tenté inutilement d'en faire lever le siege: mais elle retourna à l'Espagne la même année, en vertu de la Paix de Cateau-Cambresis.

Les François vinrent l'assiéger en 1639, sous les ordres du Marquis de Feuquieres: mais les Généraux Octave Piccolomini & Jean Beck, firent lever le siege, après avoir battu les François. Louis de Bourbon, Duc d'Enghien, qui fut depuis Prince de Condé, s'en rendit enfin le maître le 10 Août 1643, en trente jours de tranchée ouverte, après le gain de la bataille de Rocroi. Depuis ce temps-là elle est restée à la France par la Paix des Pyrénées, faite en 1659, & on en a augmenté considérablement les fortifications en 1727. \*

---

\* Les Armes de Thionville sont d'azur au pont d'or de deux arcades fermées de sable, gardé de trois tours bâties dessus dudit pont, maçonné de sable.



---

## LA VILLE DE BASTOGNE.

**L**Es Allemands nomment cette Ville *Bastnach*, en Latin *Bastonia* ou *Bastona-cum*. La Langue Allemande y étoit autrefois la plus commune, mais aujourd'hui on y parle plus communément le Langage Wallon. Sa situation est dans la Forêt des Ardennes, au Comté de Chiny, & à huit lieues de Luxembourg. Elle est si peuplée, si marchande & si bien bâtie, que ceux du Pays la nomment *Paris en Ardennes*. On y tient tous les ans un grand marché de bled, & de bétail, où tous ceux de la Province viennent vendre leurs denrées. On y voit les Couvents des Croisiers, des Récollets, & des Religieuses Pénitentes.

Quoique cette Ville ne soit pas fortifiée, les François n'ont pas laissé de la tenir, & d'y mettre garnison depuis l'an 1684, lorsqu'ils se sont emparés de Luxembourg, qui leur fut cédée par le traité de Ratisbonne, de même que Bastogne. Ils la rendirent aux Espagnols l'an 1698 en vertu de la Paix de Rîswick, avec sa Prévôté, laquelle fait partie de l'ancien Comté des Ardennes. Cette Prévôté comprend 145 Villages & Hameaux, divisés en dix Mairies.

C'est dans cette Ville, ou dans ses environs, que naquit Jean Beck, homme de

## 56 LA VILLE DE MONT-MÉDI.

basse condition , qui ayant été premièrement Messager , devint , par son mérite & par sa valeur , Mestre-de-Camp-Général des Troupes Espagnoles , & Gouverneur & Capitaine-Général du Duché de Luxembourg. Il fut tué en 1648 à la bataille de Lens en Artois. On raconte de ce Général , qu'ayant eu un reproche d'un grand Seigneur sur sa première condition , il lui répondit , *qu'il étoit vrai qu'il avoit été Messager , mais que par sa bravoure il étoit devenu Général ; au lieu que l'autre , s'il avoit été Messager , le seroit demeuré durant toute sa vie.* \*

---

## LA VILLE DE MONT-MÉDI.

**L**A Riviere de Chiers passe au pied de la montagne , où cette Ville est située , laquelle est environnée de beaux vallons , de bois & de montagnes. Le nom de Mont-Médi vient du Latin *Montis-Medium* ou *Mons-Medius* , parce qu'elle est bâtie sur une éminence au milieu des montagnes , qui sont pourtant en telle distance , qu'elle n'en est pas commandée. On la distingue en haute & basse Ville , toutes deux égale-

---

\* Bastogne porte mi-parti de gueules & d'azur , à la Ste. Vierge au naturel , tenant le petit Jesus allis sur la fenêtre , & de la dextre un sceptre d'or , couronne & manteau de même , sur tout.

ment







## LA VILLE DE MONT-MÉDI. 37

ment fortifiées. On voit vers le Nord la longue montagne qu'on appelle le *Haut-des-Forêts*, qui, s'avancant vers la porte de la Ville en étrécissant, aboutit à la roche, dont la pente forme l'esplanade naturelle de la contrescarpe; mais de l'autre côté les rochers sont escarpés & bordés de précipices, au pied desquels la rivière de Chiers fait plusieurs détours.

Cette Ville est à trois lieux de Stenai, à quatre de Damvilliers, à sept de Verdun, duquel Evêché elle dépend; & à neuf de Luxembourg, sur les frontières du Barrois & du Verdunois. Arnould, Comte de Chiny, y fit construire, vers l'an 1220, des remparts, des portes & des tours.

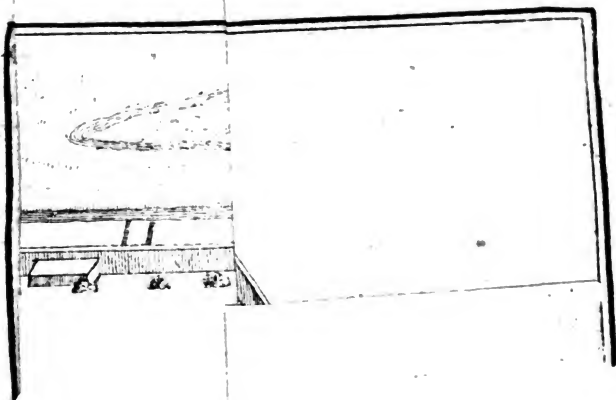
Les François la prirent l'an 1541 & la rendirent trois ans après par le Traité de Crépy en Laonois. Ils la reprirent en 1552, sous le Roi Henri II: mais l'Empereur Charles-Quint l'ayant reconquise, la fit fortifier régulièrement pour s'opposer à leurs courses. Depuis ce temps-là on l'a regardée comme la clef de la Province, à cause de sa situation importante. Il y a sept bastions, outre un Fort, nommé *la petite Pierre*, qui sert à sa défense. Le Chevalier de Ville y a construit la plupart des ouvrages, que le Maréchal de Vauban a perfectionnés.

L'an 1657 elle soutint un siege mémorable contre l'armée de France, commandée par le Maréchal de la Ferté-Semeterre, qui

la fit investir au commencement du mois de Juin. Il y avoit une garnison nombreuse, sous la conduite de Jean d'Allamont, Seigneur de Malandry, qui la défendit courageusement pendant deux mois ; le succès du siege commençoit à devenir douteux, lorsque Louis XIV, Roi de France, s'y rendit en personne avec un renfort considérable. Les dehors furent emportés d'abord l'épée à la main, & le Gouverneur fut tué le 5 Août d'un boulet de canon ; tellement que les Assiégés voyant que les François se préparoient à l'assaut général, battirent la chamade le lendemain, & obtinrent une capitulation honorable. La place fut cédée au Roi de France l'an 1659 par la Paix des Pyrénées.

A deux lieux de cette Ville & à six de Sedan, on voit la célèbre Abbaye d'Orval, située au milieu des forêts, près de la rivière de Semoy, dans le Diocèse de Treves. Ce ne fut dans ses commencements qu'un Prieuré, fondé l'an 1108 par Othon, Comte de Chiny, qui y mit premièrement des Chanoines Réguliers, auxquels furent substitués, en 1131, des Religieux de l'Ordre de Cîteaux, que St. Bernard y envoya de l'Abbaye de Trois-Fontaines, Diocèse de Langres.

Le célèbre Bernard de Mongaillard, Religieux Feuillant de France, Prédicateur au Roi, & ensuite des Archiducs Albert



travaux, ils gardent un vœu perpétuel,  
& font ordinairement au nombre de 80 Re-  
ligieux de Chœur.

Il y a dans le jardin quelques hermitages

Le célèbre Bernard de Mongaillard, Religieux Feuillant de France, Prédicateur du Roi, & ensuite des Archiducs Albert

& Isabelle, a été Abbé d'Orval, où il est mort l'an 1628. Il a été un des plus zélés Ligueurs contre le Roi Henri IV, & fut obligé pour cela de se réfugier aux Pays-Bas.

En 1674, Charles de Benzerats, Abbé de ce lieu, a commencé d'y établir l'étroite observance des premiers Peres de Cîteaux & de Clairvaux, qu'on y soutient avec une édification générale. Les Religieux y vivent à peu près avec la même austérité que ceux de l'Abbaye de la Trappe en France : ils vont travailler ensemble à la campagne, ils y font la moisson, & même ils prennent leurs repas au milieu des champs. Leur nourriture est très-pauvre ; ils n'ont que deux fois par semaine la pitance, ou recreation, une fois d'œufs & une fois de poisson : au reste ils se nourrissent de légumes. Mais leurs grands travaux & l'amour excessif pour la pénitence donnent goût à-tout, & font trouver bons les mets les plus mauvais. Ils traitent fort bien les hôtes ; & quoique les offices de l'Eglise soient fort grands parmi eux, ils les chantent tous en notes, même les Matines, qu'ils commencent à deux heures du matin. Ensuite tout leur temps est partagé entre la lecture de la sainte Bible ou des saints Peres, & la méditation ou le travail ; ils gardent un silence perpétuel, & sont ordinairement au nombre de 80 Religieux de Chœur.

Il y a dans le jardin quelques hermitages

#### 40 LA VILLE DE MONT-MÉDI.

très-agréables ; & ils ont plus de 80 Freres Convers., qui font les ouvrages de la Maison, & qui ont leur chœur séparé de celui des Religieux. L'Eglise de St. Marguerite, près de l'Abbaye, est la Paroisse des Domestiques & des Ouvriers d'Orval ; car on y travaille dans les forges de fer.

Cette Abbaye a fait déjà de si grands progrès, qu'il en est sorti d'autres Monasteres. Elle a un Prieuré, dit Conques, à quatre lieues d'Orval, où demeurent environ vingt Religieux : & le Prince Charles-Philippe, Electeur Palatin, a fondé aussi, l'an 1706, conjointement avec Adam Daemen, Archevêque d'Andrinople, Vicaire Apostolique de Hollande & Chanoine de Cologne, le Prieuré de Duffelthal, (à présent Abbaye) près de Duffeldorff, où ils ont établi des Religieux Réformés de l'Abbaye d'Orval.

En 1710 le Duc de Lorraine fit venir douze Religieux d'Orval, pour établir la Réforme dans l'Abbaye de Beaupré, de l'Ordre de Cîteaux, à quatre lieues de Nanci, où il y a maintenant un bon nombre de Religieux, observant la même regle dans toute sa rigueur.

En 1725 l'Abbé de Grimbergue reçut la Commission Apostolique pour la visite de cette Abbye, où il y avoit quelques Religieux suspects de Jansénisme : mais à peine eut-il commencé à les interroger, que le Prieur d'Orval, avec quatorze Religieux ou



## LA VILLE DE ROCHEFORT. 41

environ, s'enfuirent en Hollande avec une grosse somme d'argent du Monastere. Ils obtinrent la permission des Etats-Généraux de vivre ensemble en forme de Prieuré à *Rhinswick*, près d'Utrecht.

---

## LA VILLE DE ROCHEFORT.

C'Est la Capitale d'un Comté très-ancien & considérable, nommé quelquefois le *Comté des Ardennes*.

La Famille de Lœwesteyn-Weirtheim l'a possédé en dernier lieu, & nommément le Comte Jean Ernest, Evêque de Tournai, qui mourut en 1741. Il avoit embelli considérablement le Château de Rochefort, où il faisoit souvent sa demeure. Mais enfin, l'an 1738, par sentence de la Chambre Impériale de Wetzelaer, après un procès qui a duré 200 ans, le Comte de Stolberg est devenu le propriétaire des Terres de ce Comté, qui dépendent de la Principauté de Liege; & pour celles qui sont sous le Duché de Luxembourg, on poursuit actuellement le procès pardevant le Conseil de la Province.

Rochefort, en Latin *Ruportium*, tire son nom de sa situation entre les rochers; elle est sur les confins du Duché de Bouillon & de l'Evêché de Liege, dont elle dépend pour le spirituel, de même que pour le temporel,

## 42 LA VILLE DE ROCHEFORT.

à trois lieues de St. Hubert, deux de Marche, cinq de Dinant, & à sept de Hui. Elle dépendoit de la France depuis l'an 1681; mais elle revint à la Maison d'Autriche en 1698 avec la plus grande partie du Luxembourg, par la paix de Ryfwick. Il y a un Couvent de Religieuses Carmélites.

On voit dans son voisinage l'Abbaye de St. Remi, fondée vers l'an 1266 par Gilles, Comte de Clermont & de Rochefort, pour des Religieuses de l'Ordre de Citeaux, auxquelles furent substitués, vers l'an 1470, des Religieux du même Ordre, qui y vinrent de l'Abbaye du Jardinnet, près de Walcourt.

A deux lieues de Rochefort est le bourg de Chasse-pierre, Terre Franche; le Village de Cougnon, où St. Remacle fonda un Monastere de Bénédictins; & le Village d'Avein, célèbre par la bataille qui y a été donnée en 1635. L'Armée de France, commandée par les Maréchaux de Chatillon & de Brezé, attaqua & défit celle d'Espagne, commandée par le Prince Thomas de Savoie, qui y perdit quatre mille hommes, tout son bagage & seize pieces de canon, avec un grand nombre de prisonniers. \*

---

\* La Ville & Comté de Rochefort porte d'argent au Lion de gueules armé & lampassé d'or.



---

 LA VILLE DE MARCHE.

**L**elle est située sur la rivière de Marfette, aux confins du Namurois & du Pays de Liege, à 9 lieues de Liege & 14 de Luxembourg, entre Rochefort & Durbuy. \* On l'appelle *Marche-en-Famene*, à cause du Pays & Archidiaconé de Famene, dont elle est la principale, ayant aussi titre de Prévôté, dont dépendent 19 Villages.

Son Eglise paroissiale, qui est d'assez belle structure, est dédiée à St. Remacle. Les Carmes y ont un Couvent, ainsi que les Carmélites, & les Jésuites y avoient un College, commencé depuis quelques années, pour y enseigner les Humanités. On y tient deux foires franches, l'une le Mercredi après Pâques, l'autre le 11 Septembre, qui ont été accordées en 1712 par l'Électeur de Bavière, lorsqu'il jouissoit de la Souveraineté de Luxembourg.

Dom Juan d'Autriche avoit convoqué en cette Ville les principaux Chefs des Mécontents pour pacifier les troubles du Pays. On y fit, le 12 Février 1577, un accommodement, qu'on appella l'*Edit perpétuel*; il fut signé par Gérard de Groesbeck, Evêque

---

\* Les Armes de Marche sont d'argent à la porte de gueules chargée d'un écusson d'argent à quatre Lions contournés de sable, 2 & 2 surmontés de deux étoiles à six raix pointés de même.

#### 44 LA VILLE DE LA ROCHE.

de Liege & Cardinal ; par Philippe , Baron de Wyneberg , Président du Conseil Impérial ; & par André Gaill , célèbre Docteur en Droits , qui y furent envoyés de la part de l'Empereur. Il y eut aussi deux Députés du Duc de Juliers , & cinq de la part des Etats du Pays , entre lesquels étoit Mathieu Moullart , Evêque d'Arras ; mais le Prince d'Orange & grand nombre d'autres Seigneurs révoltés , protestèrent contre cet Edit.

---

#### LA VILLE DE LA ROCHE.

Cette Ville , surnommée la Roche-en-Famene , ou en Ardenne , est une des Places le mieux fortifiées de la Province de Luxembourg , ayant un Château situé sur des rochers , qui domine la Ville , & de bons remparts entourés des eaux de la rivière d'Ourte , qui la traverse. Les Espagnols y ont toujours tenu garnison.

La Roche est située près de Marche & de Durbuy ; & elle a dépendu anciennement du Comté de Namur : maintenant elle porte le titre de Comté très-illustre & très-ancien , connu autrefois sous le nom de Comté des Ardennes. Il fut donné , en 993 , à Henri , fils de Godefroi I , Comte de Luxembourg. Le Roi Philippe IV la donna par engagement à Octave de Ligne , Prince de Barbançon , dont la postérité en jouit jusques à présent. Les Seigneuries de Beau-

LA VILLE DE CHINY. 45  
raing , de Hoffalize , de Ham-sur-Lefch , &  
de Hynningen font des Fiefs de ce Comté ,  
duquel dépendent auffi cinquante-un Villages & Hameaux , partagés en quatre Mairies. \*

L'Eglise Paroiffiale eft dédiée à faint Nicolas , outre laquelle il y a un Couvent de Récollets. En 1703 , plus de 200 maifons y furent malheureufement confumées par les flammes.

---

### LA VILLE DE CHINY.

**A**utrefois cette Ville étoit confidérable par fa beauté & par fes richesses , avant les dernières guerres , qui la réduifirent en un trifte état ; mais elle commence à fe rétablir peu à peu. On dit en latin *Chinium* ou *Chiniacum*. Elle eft fur la rivière de Semoi , à douze lieues de Luxembourg , à fept de Sedan , & à quatre de Mont-Médi. Son Eglise principale eft dédiée à Ste. Walburge ; c'étoit autrefois un Prieuré de Bénédictins de l'Abbaye de St. Arnould à Metz : mais les biens en ont été cédés aux Jéfuites de Luxembourg. On y voit auffi un Couvent de Croifiers.

Chiny fut entourée de murailles vers l'an 950 , par Arnould de Bourgogne , & porte le titre de Comté ; fa juridiction renferme treize Villes , qui font : Bastogne , Chiny ,

---

\* La Roche porte des gueules au Lion d'argent , la queue fourchue & paffée en fautoir , à la face crenelée en bas d'or , fur le tout.

## 46 LA VILLE DE CHINY.

Dickrich, Durbuy, Hoffalize, Marche, Neuchatel, la Roche, St. Hubert, St. Vit, Schleyde, Vianden & Virton, avec tous les Villages qui dépendent desdites Villes. En un mot, ce Comté comprend la plupart de ce qu'on marque ordinairement sur les Cartes géographiques sous le nom de Duché de Luxembourg. Il ne dépend aucunement du Duché de Luxembourg, ayant un ressort particulier; & même il y eut autrefois un Conseil, où l'on décidoit les procès, comme dans le Conseil Provincial de Luxembourg. Depuis le Traité de Ryfwick, il appartient à la Maison d'Autriche.

Les prétentions que les François ont eues sur ce Comté, leur fournirent quelques raisons pour s'en rendre maîtres. Le Roi Louis XIV s'est fait adjuger par la Chambre de Réunion de Metz, beaucoup de Terres & Seigneuries qu'il a prétendu en dépendre; ce qui fit dire à un bon Paysan du Condroz, interrogé par un Officier François, jusques où s'étendoit le Comté de Chiny; *qu'on disoit à Metz, qu'il comprenoit la moitié du monde, & que l'autre en dépendoit.*

Brunon, Archevêque de Cologne & Chancelier de l'Empire, l'érigea en Comté vers l'an 960. C'est pourquoi on dit aussi *le Comté Impérial de Chiny*. Il passa depuis dans la Maison des Comtes de Looz, & leur puiné Louis fut Comte de Chiny. Ce Louis étant mort sans enfants, le même Comté passa à Thiéri, Seigneur de Heinsberg; & puis à

## LA VILLE DE MARVILLE. 47

Marguerite , fille unique de Louis , Comte de Chiny , & de Jeanne de Blamont. Après la mort de Marguerite , veuve de Jean , Duc de Lorraine , qui mourut l'an 1372 sans enfants , le Comté de Chiny passa à Charles IV , Empereur & Comte de Luxembourg , qui en investit son frere Wenceslas , après l'avoir uni au Duché de Luxembourg : mais à condition , qu'on en feroit distinction dans les Actes , en disant , Duché de Luxembourg & Comté de Chiny ; ce qui a toujours été observé depuis.

---

## LA VILLE DE MARVILLE.

Cette petite Place est aux environs de Chiny , située sur le ruisseau de Vesin. C'est le Chef-lieu d'une Prévôté qui a appartenu , partie au Souverain comme Duc de Luxembourg , & partie au Duc de Lorraine , en qualité de Duc de Bar. A raison de quoi on nomme son territoire , *les Terres communes*. Il y a un Couvent de Capucins & un de Religieuses Bénédictines. Depuis plusieurs années elle appartient entièrement à la France.

---

## LA VILLE DE ST. HUBERT.

Son ancien nom étoit *Andaïnum* , ou *Andagium*. Saint Hubert , premier Evêque de Liege , la fit bâtir l'an 709 ; on croit

#### 48 LA VILLE DE ST. HUBERT.

que ce fut en mémoire de ce que dans ses environs, un cerf se présenta à lui, ayant un Crucifix entrelassé dans son bois, pendant qu'il se divertissoit à la chasse un jour du Vendredi Saint. Il entendit en même-temps une voix menaçante du Ciel, s'il ne changeoit sa maniere de vivre : ce qui l'engagea à aller trouver St. Lambert, Evêque de Tongres : & à embrasser l'état Ecclésiastique. Quelque temps après il fit le voyage de Rome, où le Pape Serge I ayant su par révélation la mort de St. Lambert, le sacra lui-même Evêque de Tongres ou de Maestricht, d'où St. Hubert transporta ensuite le siege Episcopal à Liege. Il mourut le 3 Novembre 727, faisant la visite de son Diocèse, au Village de Ter-Vueren, près de Bruxelles, d'où son corps fut transporté à Liege, pour y être enterré dans l'Eglise de St. Pierre.

La Ville de Saint-Hubert est située dans les Ardennes, sur la petite riviere d'Homme, aux confins du Pays de Liege & du Duché de Bouillon, à quatre lieues de Bastogne, & à douze de Luxembourg & de Liege. Il y avoit autrefois en ce lieu des Cleres ou Chanoines Réguliers, fondés vers l'an 706 par Pepin de Herstal, Duc de Brabant, à l'instance de Plectrude son épouse, & de St. Beregrise, Moine de l'Abbaye de St. Trond, qui en fut le premier Abbé. Mais les Cleres s'acquittant mal de leur devoir, Walcand, Evêque de Liege, en fit une  
Abbaye



## LA VILLE DE ST. HUBERT. 49

Abbaye de l'Ordre de St Benoît. Ce Prélat ayant obtenu le consentement de l'Empereur Louis-le-Débonnaire, de son Métropolitain Adebaut, Archevêque de Cologne, & du Concile qu'ont tenoit alors à Aix-la-Chapelle, fit une translation solennelle, le 30 Septembre 825, du corps du St. Evêque Hubert, qui étoit encore entier sans corruption, & le fit transporter de l'Eglise de St. Pierre à Liege, à la nouvelle Eglise d'Andaine, laquelle a été nommée depuis *Fanum Sti. Huberti*, ou *St. Hubert*, dont on célèbre la Fête le 3 Novembre.

Les miracles que Dieu y opere journellement par l'intercession de ce Saint sont surprenants, & y font venir de tous cotés les personnes qui ont le malheur d'avoir été mordues de quelques bêtes enragées, afin d'obtenir leur guérison. Un des effets les plus singuliers de la Providence divine, qui autorise les miracles de l'Eglise Catholique, c'est que les Réformés même & les Protestants, ennemis jurés des miracles, ne laissent pas d'avoir recours à ce Saint, tant pour eux-mêmes, que pour leurs bestiaux. On y fait à ces personnes une incision au front, dans laquelle on enferme un petit morceau de l'étole de St. Hubert, qui ne diminue en rien, dit-on, nonobstant le grand nombre des fils qu'on en tire. On est persuadé dans le Pays, que ceux qui ont été guéris à St. Hubert, ne sont jamais plus atteints du

même mal , qu'ils peuvent donner répit à d'autres pour quarante jours ; & que ceux qui descendent de la parenté de St. Hubert , guérissent du même mal , en faisant quelques prieres.

L'Abbé prend le titre de premier Pair du Duché de Bouillon ; il est Seigneur du lieu , & d'environ quarante Villages qui en dépendent , & qui sont divisés en six Mairies. On dit que cette Abbaye jouit de 80000 écus de revenus.

L'Abbé a prétendu autrefois jouir des droits de Souveraineté ; il refusa de comparoître , l'an 1559 , à l'assemblée des Etats de Luxembourg , qui se tint pour l'inauguration de Philippe II , Roi d'Espagne. C'est pourquoi le Procureur-Général du Conseil de la Province saisit tous les revenus de l'Abbaye. L'Abbé en appella au grand Conseil de Malines , & même à la Cour Impériale : mais il ne put obtenir main levée , qu'après avoir renoncé aux droits de Souveraineté & d'exemption qu'il prétendoit. Cependant le Souverain ne nomme pas à l'Abbaye ; ce sont les Religieux qui choisissent leur Abbé. Les prétentions d'Exemption formées par cette Abbaye , ont été portées ensuite au Congrès de Lille , l'an 1738 , afin d'y être discutées entre les Commissaires nommés par Sa Majesté Impériale & Catholique , & par le Roi très-Chrétien ; & la question ne fut pas décidée. L'Abbé se retira

en France l'an 1742. Le Conseil de Luxembourg, ainsi que le Conseil Privé, firent des décrets contre lui, & le Parlement de Metz les cassa. On y commit des exécutions militaires de part & d'autre. Un détachement de la Maréchaussée de Brabant, qui y étoit en exécution, fut enlevé par les François l'an 1743. De plus Liege n'a jamais cessé de réclamer la Terre de St. Hubert; & il n'y a pas vingt-cinq ans qu'on voyoit encore les armoiries de Liege placées au milieu de ce Bourg.

Ide, Comtesse de Hainaut, a donné plusieurs biens à cette Abbaye, vers lan 1100, & ordonna que l'Abbé seroit Chapelain des Comtes de Hainaut. Il est outre cela Grand-Aumônier perpétuel de l'Ordre de St. Hubert, qui fut institué l'an 1708, par Jean-Guillaume, Electeur Palatin.

Les Religieux se sont soumis l'an 1618 à l'étroite observance de la Regle de St. Benoît, par les soins de leur Abbé Nicolas Fanzon, qui mourut l'an 1652. Ce fut le premier Monastere des Pays-Bas qui prit cette Réforme de la célèbre Congrégation de St. Vanne; & les Religieux de St. Hubert l'ont communiquée ensuite aux Abbayes d'Affligem, de St. Denis, de St. Guilain & de Grammont. Ils ne mangent ordinairement que du poisson & des légumes.

L'Eglise Abbatiale dédiée à St. Pierre, est très-magnifique, avec un beau fronton

## 32 LA VILLE DE ST. HUBERT.

spice ; elle fut achevée l'an 1694. Il y a aussi un bel Hôpital , où l'Abbé fait fournir à tous ceux qui s'y présentent , la subsistance & logement , avec beaucoup de libéralité.

L'Abbé de St. Hubert envoie tous les ans au Roi de France , un présent de trois couples de chiens de chasse , & de six faucons , à cause qu'on permet à ses Aumôniers de recueillir en France les aumônes pour cet Hôpital. Le Roi Louis XV augmenta leurs Privileges par un nouvel Edit de Protection , donné l'an 1740. Il y a cinq Prieurés qui en dépendent ; savoir , un à Bouillon , au Pays de Liege ; deux sous le Diocèse de Rheims , qui sont Priez & Château-Porcien , en Champagne ; un sous le Diocèse de Laon , qui est Vernicour , & celui de Gran-Ville sous le Diocèse de Treves. \*

On voit aux environs de St. Hubert le Bourg de *Nassogne* , pour lequel il y a toujours des contestations , s'il est du Duché de Luxembourg , ou du Pays de Liege. Il y a eu autrefois un Monastere de Religieux , fondé par St. Monon , Ecoffois , qui étoit sorti de son Pays vers l'an 732 , pour travailler à la conversion des Peuples des Ar-

---

\* Les Armes de l'Abbaye de St. Hubert sont de gueules à la tête de cerf d'or , ayant au front entre ses bois , un Crucifix d'or , & au-dessous un Cornet d'or.

## LA VILLE D'IVOY. 53

dennes, où il fut assassiné vers l'an 738. Il y a maintenant un Chapitre dédié au même Saint, composé d'un Prévôt & de six Chanoines, dont la collation appartient à l'Abbé de St. Hubert.

---

## LA VILLE D'IVOY.

**E**Ntre Mont-Médi & Sedan, à quatre lieues de chacune, est située la Ville d'Ivoy, sur la rivière de Chiers. Elle étoit anciennement forte & puissante; mais elle a été prise, reprise & ruinée plusieurs fois, pendant les anciennes guerres. Henri II, Roi de France, l'emporta d'assaut en 1552, après un long siège, soutenu par Ernest, Comte de Mansfeld, Gouverneur de Luxembourg, qui y fut fait prisonnier avec sa garnison. Il fut réglé, par le traité de paix qui se fit cinq ans après, que ses murailles & fortifications seroient rasées, en représailles de ce que les Espagnols avoient fait à la Ville de Terouane en Artois, sans qu'on les pût jamais redresser ni rétablir.

Les Géographes soutiennent que c'est l'ancienne *Evastum*, *Ivodium* ou *Epostum* des Tréviriens. L'Empereur Henri II y transféra en 1022 le Concile qui avoit été commencé à Aix-la-Chapelle, & il s'y trouva en personne avec Robert, Roi de France. Son Eglise principale est dédiée à St. Martin &

54 LA VILLE D'ECHTERNACH.  
à St. Gery, Evêque de Cambrai, qui étoit  
natif de cette Ville. C'est l'unique Collégiale  
qu'on trouve dans toute la Province de  
Luxembourg.

Cette Ville dépendoit autrefois des Arche-  
vêques de Treves. Elle vint ensuite sous la  
puissance des Comtes de Chiny, qui l'ont  
toujours retenue avec sa Prévôté. Louis XIV,  
Roi de France, la donna en 1662 avec ses  
dépendances à Eugene-Maurice de Savoie,  
Comte de Soissons. Les lettres en furent  
enregistrées au Parlement de Metz; en con-  
séquence de quoi le Roi l'érigea en Duché  
(sous le nom de Duché de Carignan) avec  
la Prévôté de ses dépendances.

---

## LA VILLE D'ECHTERNACH.

ON lui donne différents noms, comme  
*Echter*, *Echternach* & *Epternach*; en  
Latin *Epternacum* & *Andetania*. Elle est si-  
tuée sur la riviere de Sour, qui y reçoit le  
ruisseau d'Our, à trois lieues de Treves &  
à sept de Luxembourg.

On y remarque une célèbre Abbaye de  
l'Ordre de St. Benoit, fondée par St. Wil-  
lebrord, premier Evêque d'Utrecht, l'an  
699. Le savant Jean Bertelius, de Louvain,  
Auteur de l'Histoire du Duché de Luxem-  
bourg, y a été Abbé. Il eut le malheur de  
voir piller son Abbaye par les Hollandois.

## LA VILLE DE VIRTON. 53

Pau 1596, & lui-même fut mené prisonnier en Hollande, d'où il ne retourna qu'après avoir payé 16000 écus de rançon pour lui & ses Religieux. L'Eglise Paroissiale est dédiée aux saints Apôtres Pierre & Paul.

Les Espagnols céderent cette Ville aux François en vertu de la Treve conclue à Ratisbonne le 15 Août 1684 : mais ceux-ci la rendirent à l'Espagne en 1697 par le Traité de Ryfwick. La Prévôté d'Echternach comprend trente-trois villages & hameaux, distingués par les quatre Mairies d'Osweiler, Irrel, Crenhen & Bollendorff.

---

## LA VILLE DE VIRTON.

Elle est située entre Arlon & Mont-Médi, à trois lieues de l'une & de l'autre, & à sept de Luxembourg. On la nomme en Latin *Vertonium*. Elle donne le nom à une Prévôté qui est entre celle de Luxembourg, le Marquisat d'Arlon & la Lorraine. C'est un Fief de l'Evêché de Verdun, soumis, pour le spirituel, à l'Electeur de Treves. Il y a deux portes, de bons fossés, des murailles, & un Couvent de Récollets.

Le savant Nicolas Vernulæus, Professeur de l'Histoire dans l'Université de Louvain, successeur de Juste-Lipse & d'Eric Puteanus, étoit natif des environs de cette Ville; il mourut à Louvain l'an 1649, étant Président du College de Luxembourg.

---

 LA VILLE DE VIANDEN.

Les Allemands la nomment *Vienthal* ; en Latin *Vianda* ou *Vienna*. Elle est située entre des montagnes & des rochers, à huit lieues de Luxembourg, & à une demie de Dickrich. La rivière d'Our ou d'Uren la traverse & la partage en ancienne & nouvelle Ville. Dans la première, on voit un Château situé sur un rocher d'une hauteur prodigieuse & presque inaccessible, & l'on y entretient toujours garnison.

C'est un Comté très-ancien & illustre, divisé en six Mairies, qui renferment quarante-neuf tant villages que hameaux, & un grand nombre d'arrière-Fiefs. Frédéric étoit Comte de Vianden dès l'an 1170. Philippe de Vianden fut obligé, l'an 1248, de se rendre Feudataire de Henri, Comte de Luxembourg, à cause qu'il n'étoit pas en état de lui restituer une grosse somme d'argent que ce Comte lui avoit avancée. Godefroi, fils de Philippe, étant décédé sans postérité, le Comté de Vianden échut à Henri, son cousin, dont le fils, Simon, n'eut qu'une fille, laquelle épousa Walerand, Comte de Spanheim. Marguerite de Spanheim le porta en dot, l'an 1340, à Othon, Comte de Nassau, dont les héritiers le posséderent jusqu'en 1566; Guillaume de Nassau, Prince d'O-



## LA VILLE DE VIANDEN. 57.

range , s'étant révolté contre le Roi Philippe II, Sa Majesté confisqua tous ses biens & donna le Comté de Vianden avec la Seigneurie de St. Vit au Comté Pierre-Ernest de Mansfeld , Gouverneur de la Province de Luxembourg ; mais , après sa mort , l'an 1604 , ce Comté retourna aux Princes d'Orange. Après la mort de Guillaume III , Roi d'Angleterre & Prince d'Orange , décédé l'an 1701 , il y a eu de longues contestations pour cette Terre entre le Roi de Prusse & le Prince d'Orange , Stadhouders de Frise : mais enfin elle échut au dernier par un Traité conclu à la Haye le 16 Juin 1732.

Les habitants de Vianden font grand trafic en draps , dont ils fournissent à toute la Province ; & il y a aussi beaucoup de Tanneurs. Les Trinitaires y desservent la Cure , & ils y ont un beau Couvent , fondé vers l'an 1248 par Henri , Comte de Vianden , en considération de ce que ces Religieux l'avoient racheté des mains des Barbares , qui l'avoient fait prisonnier pendant qu'il étoit dans la Terre-sainte.

On voit dans ses environs la Commanderie de Roth des Chevaliers de Malthe. Il y croît aussi du vin sur les montagnes , qui approche de celui de Moselle. \*

---

\* Les Armes de la Ville & Comté de Vianden sont de gueules à la face d'argent.

---

 LA VILLE DE DAMVILLIERS.

**L'**Empereur Charles-quinz ayant fait examiner la situation avantageuse de cette petite place, la fit entourer de muraille, & fortifier régulièrement en 1525, pour la garantir des courfes des François. Elle est située entre des marais, à douze lieues de Luxembourg, & à quatre de Virton & d'Ivoy, au Diocèse de Verdun. On y remarque les restes d'un ancien Château qu'un Comte de Chiny a fait bâtir, & ceux d'un Prieuré de Religieux de l'Ordre de St. Benoît, dependant de l'Abbaye de Metloc, sous l'Electorat de Treves; mais il a été abandonné à cause des guerres.

---

 LA VILLE DE ST. VIT.

**C**E nom lui a été donné à cause que son Eglise principale est dédiée à St. Vit; Martyr. Les Allemands la nomment *Sint-Veyt*, en Latin *Fanum S. Viti*; elle dépend du Diocèse de Liege pour le spirituel; & c'est la Capitale de l'Ardenne Allemande. Les habitants y font beaucoup de trafic en bétail; & c'est le principal Comptoir du Pays, étant situé sur la grande route de Liege, Cologne, Treves & autres villes d'Allemagne.

## LA VILLE DE St. VIT. 59

Les Comtes de Luxembourg la donnerent en Fief aux Seigneurs de Montfaucon & de Montjoye, desquels elle passa dans la Maison de Nassau. Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, s'étant révolté contre le Roi Philippe II, Sa Majesté fit instruire son procès l'an 1566, confisqua tous ses biens & ses revenus, entr'autres la Seigneurie de St. Vit. Mais l'an 1596, Philippe-Guillaume, Prince de Nassau, fils aîné du Prince d'Orange, étant de retour aux Pays-Bas de son voyage d'Espagne, où le Duc d'Albe l'avoit fait conduire, après l'avoir enlevé hors de l'Université de Louvain, S. M. le rétablit dans tous les honneurs & toutes les Terres que son pere avoit possédées, & lui rendit entr'autres la Seigneurie de St. Vit, qui échet enfin au Prince d'Orange, l'an 1732, par accommodement, avec le Comté de Vianden.\*

En 1593, les Hollandois ayant parcouru toute la Province de Luxembourg & pillé plusieurs Abbayes & Villes ouvertes, crurent aussi surprendre cette Ville sous la conduite du Comte Philippe de Nassau & de Gaspar du Buy : mais les bourgeois les repoussèrent généreusement ; & le dernier fut pris & décapité à Luxembourg par ordre du Comte de Mansfelt.

Le Bailliage de Saint-Vit relève du Comté

---

\* Saint Vit porte d'argent au Lion de gueules.

## 60 LA VILLE DE DICKRICH.

de Vianden ; il comprend , outre la Ville , quarante-sept tant villages que hameaux , partagés en six Cours.

---

### LA VILLE DE DICKRICH.

**E**Lle est située dans une grande plaine , sur la rivière de Sour ; elle est très-petite & n'est considérable qu'à cause qu'elle est la Capitale d'une Prévôté , laquelle comprend vingt-six villages & hameaux. Elle est à trois lieues d'Epternach & à cinq de Luxembourg. Jean, Roi de Bohême & Comte de Luxembourg , l'a fait entourer de murailles. Elle dépend , pour le spirituel , de l'Archevêché de Treves. L'Electeur de Bavière , jouissant de la Souveraineté du Pays , lui accorda l'an 1712 , une foire annuelle , fixée au 4 Octobre , jour de St. François.

On y voit un beau Couvent de Récollets & l'Hôpital de Ste. Marie-Magdelaine. Il y a eu autrefois près de cette Ville un Couvent de Templiers , dont on voit encore quelques vestiges. Cet Ordre qui étoit très-puissant & qui avoit jusqu'à 9000 Couvents , fut éteint entièrement l'an 1311 par ordre du Concile de Vienne , auquel se trouverent Clément V , Philippe le Bel , Roi de France , & plus de 300 Evêques. Le Couvent des Chevaliers qui étoit près de Dickrich , fut détruit en même temps.

En

## LA VILLE DE DURBUY. 61

En 1593 les Hollandois , sous le Comte Philippe de Nassau , crurent se rendre maîtres de cette Ville : mais la généreuse résistance des bourgeois donna le temps au Comte de Mansfelt, Gouverneur de la Province, de venir attaquer les ennemis & de les mettre en fuite. \*

---

## LA VILLE DE DURBUY.

C'Est une Prévôté, qui comprend avec la Ville 76 villages & hameaux, divisés en quatre Cours & en dix-neuf Seigneuries foncieres. La Ville, qui est très-petite, est située sur la riviere d'Ourte ; anciennement elle étoit sous le Comté de Namur. Il y a un Couvent de Récollets qui y enseignent les Humanités ; un de Religieuses Pénitentes & un Hôpital.

Jean, Comte d'Oostfrise, Chevalier de la Toison d'or, l'acquit en 1539 avec les Seigneuries de Fauquemont & de Daelhem au Pays de Limbourg ; ce fut la dot de Dorothee, fille naturelle de l'Empereur Maximilien I, que ce Comte avoit épousée. Après la mort de Christophe, Comte d'Oostfrise

---

\* Dickrich porte fascé d'or & d'azur au Lion d'argent, soutenu d'un puits de gueules, mouvant de la pointe, sur tout.

Tome IV.

F

## 62 LA VILLE DE NEUF-CHATEL.

& d'Emden, Gouverneur du Duché de Luxembourg, mort sans enfans l'an 1636, la Seigneurie de Durbuy retourna au Roi d'Espagne, qui la donna par engagement au Comte de Grobbendonck. Charles-Hubert Augustin, dernier Comte, qui mourut sans enfans le 11 Mars 1726, la laissa avec tous ses biens au Duc d'Urfel, son cousin, qui mourut en 1738, laissant un fils de son épouse Elisabeth-Eléonore, Princesse de Salm, qui a épousé, l'an 1740, la Princesse de Lobkowitz.

---

## LA VILLE DE NEUF-CHATEL.

C'Est la Capitale d'une Seigneurie de laquelle dépendent 46 villages & hameaux. Elle est petite, & n'est considérable que par quelques foires & marchés qui s'y tiennent tous les ans. Elle est dans les Ardennes, environ à trois lieues de Bastogne, de St. Hubert & de Chiny. Quelques-uns croient que ce nom lui est venu de ce qu'il y a eu autrefois neuf Châteaux; d'autres le dérivent d'un Château neuf, en Latin *Novum Castrum* ou *Neo-Castrum*. La propriété de cette Seigneurie a été contestée autrefois entre les Princes d'Aremberg & de Manderfcheit, qui y mirent chacun un Prévôt ou Juge pour les affaires civiles & criminelles: maintenant elle est au Souverain du Pays. L'Eglise Paroissiale est dédiée à St. Michel,

LA VILLE DE BIDBOURG. 63  
& c'est pour ce sujet que la Ville le porte  
dans ses Armes.

---

## LA VILLE DE BIDBOURG.

**A**Ntonin parle de cette petite Ville dans son Itinéraire, & la nomme *Beda-Vicus*, d'où est venu le nom de Bidbourg; ce qui fait connoître son ancienneté. Elle est située sur une petite éminence, au milieu d'une belle plaine fertile, à douze lieues de sa Capitale, aux confins du Duché de Luxembourg & de l'Électorat de Treves, duquel elle dépend pour le spirituel.

La Seigneurie de Bidbourg a appartenu à Christophe, Baron d'Arnould, Président du Conseil de Luxembourg, qui l'a donnée depuis au Comte de Wiltz en dot avec sa fille; il y a trente-trois villages ou hameaux sous sa juridiction. On y voit deux Eglises Paroissiales, l'une dédiée à la sainte Vierge, & l'autre à St. Pierre, outre un Couvent de Religieuses Hospitalières. \*

---

\* Les Armes de Bidbourg sont d'azur au Château de trois tours d'or, maçonné de sable, accompagné de deux étoiles de six pointes en chef, & deux croix pattées d'or en pointes.



---

## LA VILLE D'HOFFALIZE.

**E**Lle est dans les Ardennes, sur la rivière d'Ourte, entre Bastogne & le Comté de Salm, environ à trois lieues de l'un & de l'autre. On y voit un château très-ancien, situé sur une éminence, & autrefois fortifié, dont les Seigneurs se qualifioient Pairs du Comté de la Roche. Elle a appartenu depuis très-long-temps à la Maison de Merode. Il y a aussi un Prieuré de Chanoines-Réguliers, dits Ecoliers, fondé vers l'an 1200 par Thierry, Seigneur du lieu. Dans ses environs est le Couvent des Récollets, dit Hamiprat.

---

## LA VILLE DE GRAVE-MACHEREN.

**O**N la nomme en Latin *Marca-Comitis*, pour la distinguer de Coninx-Macheren, ou *Regis Marca*, petite Ville aussi sous le Duché de Luxembourg, à deux lieues de l'autre, mais moins considérable. Elle est située sur la rive gauche de la Moselle, à six lieues de Luxembourg, entre Sierck & Treves, sur les confins des Duchés de Luxembourg & de Lorraine. C'est une jolie petite Ville, dont les habitants font un grand débit des vins de Moselle.



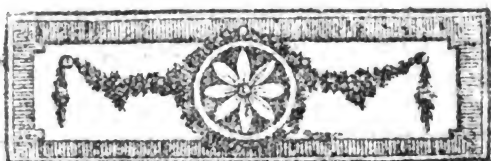
La Justice de Grave-Macheren comprend trentre-trois villages & hameaux. Il n'y a point de Couvents dans cette ville ni dans ses environs. \*

---

\* Les Armes de Grave-Macheren sont facés d'argent & d'azur de dix pieces, au Lion de gueules, la queue fourchue & passée en Sautoir, chargé d'une clef d'argent en barre.

(Page 32.) \* Le Panthéon (ce qui signifie en Grec, Temple dédié à tous les Dieux.) étoit un bâtiment que Marc-Agrippe, favori de César-Auguste, avoit fait construire à Rome avec une magnificence prodigieuse, en dessein de le dédier à Auguste, qui refusa cet honneur : dès-lors il le consacra à tous les Dieux. Ce Temple étoit de marbre ; il n'y avoit qu'une entrée, & on y montoit par sept degrés : ces degrés, comme aussi les portails, les portes & toutes les traverses, étoient de bronze doré & d'une grosseur immense : il étoit couvert de plaques d'argent, & hors du Temple se trouvoient les statues d'Auguste & d'Agrippe ; ce qui plaisoit tellement à César, qu'il lui donna sa fille Julie en mariage. Après un siècle, le foudre fracassa le toit d'argent ; alors on y mit de lames de cuivre ; & de temps en temps il commençoit à s'affaïsser si fort, qu'on y descendoit par treize degrés. L'Empereur Constant y fit ôter le toit de cuivre & y remit un de plomb. Ainsi ce Temple majestueux est tombé imperceptiblement en ruine.





# L'ÉVÊCHÉ ET PRINCIPAUTÉ DE LIEGE.

**L**E Pays de Liege étant environné des XVII Provinces, & enclavé dans les Pays-Bas, avec lesquels il a un commerce considérable, on ajoute ordinairement la description de ses Villes à celles des Provinces Beligues. Ce Pays fait partie de la basse Allemagne; il a pour limites au Levant les Duchés de Limbourg & de Juliers; au Couchant, le Brabant & le Comté de Namur; au Septentrion, une partie de Brabant & de la Gueldre; & au Midi, le Duché de Luxembourg & les Ardennes. Il étoit anciennement habité par les Eburons & les Condrosiens, dont il est fait mention dans les Commentaires de César. La Ville de Ciney est la Capitale du Condroz, comme celle de Liege l'est de toute la Principauté de ce nom, dont l'Evêque est le Seigneur spirituel & temporel.

## ÈVÈQ. DE TONGRES ET DE LIEGE 67

On la partage en plusieurs petites Contrées, qui sont les Comtés de Looz & de Horne, la Hasbaye, la Campine Liégeoise, le Condroz, le Marquisat de Franchimont, le Duché de Bouillon, & le Pays d'entre Sambre- & Meuse qui confine au Namurois & au Hainaut. L'Evêque prend les titres de Prince de Liege & du St Empire, de Duc de Bouillon, de Marquis de Franchimont, de Comte de Looz & de Horne, & de Baron de Herstal.

St. Materne, Disciple de St. Pierre, établit, vers l'an 97, son Siege Episcopal dans la Ville de Tongres, où il bâtit l'Eglise de Notre-Dame. Cette Ville & celles de Treves & de Cologne, ne faisoient alors qu'un seul Diocèse. Saint Servais transféra le Siege à Maestricht en 383, d'où l'Evêque St. Hubert le transporta à Liege avec le corps de St. Lambert, dont il étoit le Successeur.

### *EVÊQUES DE TONGRES ET DE LIEGE.*

I. St. Materne, Disciple de St. Pierre, a été le premier Apôtre des Pays-Bas, & aussi Evêque de Tongres, de Cologne & de Treves. Quelques-uns prétendent, sans pouvoir le prouver, qu'il étoit le fils de la Veuve de Naïm, lequel fut ressuscité par Jesus-Christ. Il mourut l'an 128, âgé de 115 ans.

II. St. Navit, Evêque de Tongres & de Treves, vers l'an 283.

## 68 ÉVÊQUES DE TONGRES

III. St. Marcel, Evêque & Martyr, en 287.

IV. St. Métropole, Evêque & Martyr, l'an 304; sa mere étoit, dit-on, fille d'un Roi de Hongrie.

V. St. Séverin, fils d'un Comte de Louvain, Evêque & Martyr, l'an 308.

VI. St. Florentin, Evêque & Martyr, l'an 309.

VII. St. Martin, fils d'un Comte de Namur, l'an 310.

VIII. St. Maximin, Evêque & Martyr, l'an 322.

IX. St. Valentin, Evêque & Martyr, l'an 327.

X. St. Servais fut obligé de transférer son Siege de Tongres à Maefricht, à cause que les Barbares avoient détruit la premiere de ces Villes. Il fut du nombre des Peres qui assisterent au Concile de Sardique contre les Ariens, l'an 347, & ensuite à celui de Rimini, l'an 359. Il étoit ami particulier de saint Athanase. L'Empereur Constance favorisant le parti des Ariens, St. Servais fut député avec saint Maximin, Evêque de Treves, pour lui aller demander la paix de l'Eglise. Il mourut en 403, extrêmement âgé.

XI. St. Agricole, mort l'an 503.

XII. St. Urficin, mort en 506.

XIII. St. Désigné, mort en 508.

XIV. St. René, mort en 512.

XV. St. Sulpice, mort en 519.

XVI. St. Quirille, mort en 521.

XVII. St. Euchaïre I, mort en 529.

XVIII. St. Faucon, frere du précédent, mort l'an 532.

XIX. St. Euchaïre II, fils d'un Roi de Bretagne, mort l'an 538.

XX. St. Domitian, issu des anciens Ducs de Baviere, Patron de la Ville de Hui, mourut l'an 571. Il étoit aussi Evêque de Cologne.

XXI. St. Monulphe, issu des Comtes de Looz, Patron de la Ville de Dinant, mourut l'an 610.

XXII. St. Gondulphe, fils d'un Duc de Lorraine, mort en 617. *Voyez la Description de la Ville de Maestricht, Tome II.*

XXIII. St. Perpet, issu des Comtes de Looz, en 631, enterré à Dinant.

XXIV. St. Jean de Tihange, mort en 637.

XXV. St. Amand, fils d'un Duc d'Aquitaine, quitta son Evêché l'an 650, pour travailler à la conversion des Peuples des Pays-Bas, dont plusieurs étoient encore Idolâtres. Il fonda une belle Abbaye près de Tournai, laquelle porte son nom, & il en dota plusieurs autres. Il mourut l'an 661, & l'Eglise célèbre sa Fête le 6 Février.

XXVI. St. Remacle, Fondateur des célèbres Abbayes de Stavelot & de Malmedi, quitta l'Evêché l'an 653, & finit ses jours en retraite à Stavelot, vers l'an 668. On célèbre sa Fête le 3 Septembre.

XXVII. Saint Théodard, premier Abbé de Stavelot, fut assassiné l'an 668, par les Domestiques de quelques Seigneurs, desquels il avoit fait des plaintes, parce qu'ils usurpoient les biens de l'Eglise de Liege. On fait sa Fête le 10 Septembre.

XXVIII. St. Lambert étoit Favori de Childeric II, Roi de France; mais après la mort de ce Prince, assassiné l'an 673, il fut chassé de la Cour par la faction d'Ebroïn, & privé de son Evêché, qui fut donné à un nommé Pharamond. Il se retira alors dans l'Abbaye de Stavelot jusqu'à l'an 681, lorsque Pepin de Herstal, Maire du Palais, le rétablit dans son Evêché, à la demande de tout son peuple. Pepin ayant répudié sa femme Plectrude, pour prendre Alpaïde, St. Lambert fit là-dessus de fortes remontrances à ce Prince; ce qui irrita si fort Alpaïde, qu'elle engagea son frere Dodon à se défaire de ce Prélat. En effet, Dodon trouvant St. Lambert à Liege, le perça de plusieurs coups d'épée, l'an 708, le 17 Sept. auquel jour l'Eglise célèbre sa Fête.

#### É V Ê Q U E S D E L I E G E.

XXIX. St. Hubert, issu, dit-on, des Ducs d'Aquitaine, avoit passé plusieurs années de sa vie à la Cour de Pepin de Herstal, Maire du Palais d'Austrasie, où il avoit épousé Floribane, Dame de qualité. Etant allé un jour à la chasse dans les Ardennes, il vit

paroître un cerf devant lui , ayant un Crucifix entrelassé dans son bois , & il entendit une voix menaçante qui l'exhortoit à se convertir. Hubert résolut aussi-tôt d'abandonner la Cour : il alla trouver saint Lambert , Evêque de Tongres , & s'engagea dans l'Etat Ecclésiastique. Quelques années après , il fit le voyage de Rome , où le Pape Serge I , ayant eu une révélation de la mort de St. Lambert , donna l'Evêché de Tongres à Hubert , qu'il voulut lui-même sacrer Evêque.

Le nouveau Prélat fut reçu à Maestricht comme un homme envoyé du Ciel : la vénération qu'il avoit pour les Reliques de St. Lambert , son prédécesseur , l'obligea de transférer le Siege Episcopal à Liege , & de bâtir à son honneur une Eglise Cathédrale , au même endroit où il avoit souffert le martyre. Il y fonda aussi quelques prébendes pour des Clercs séculiers , & mourut le 3 Novembre 727.

XXX. St. Floribert , fils & successeur de St. Hubert , augmenta le nombre des Chanoines de St. Lambert , & mourut en 746.

XXXI. Fulcaire , fils d'un Comte de Louvain , mourut en 761.

XXXII. Agilfride , neveu de l'Empereur Charlemagne , fut Abbé de St. Amand & de St. Bavon à Gand , où il transporta le corps de Ste. Pharaïlde ; il mourut en 784.

XXXIII. Gerbalde , étoit en grande vé-

nération auprès de l'Empereur Charlemagne, qui donna, en sa considération, plusieurs Terres & Privileges à l'Eglise de Liege : il mourut en 809.

XXXIV. Walcand, transporta le corps de St. Hubert dans les Ardennes, où il fonda en son honneur une belle Abbaye de Bénédictins; il mourut en 832.

XXXV. Pirard, Archidiacre du Hainaut dans l'Eglise de Liege, fils de René, Comte de Bar, mourut en 841.

XXXVI. Hircaire, Grand-Prévôt de Liege & fils du Comte de Savoie, devint aussi Abbé Commandataire de Stavelot, & mourut en 855.

XXXVII. Franco, Religieux & puis Abbé de Lobbes, parvint à la Dignité Episcopale par sa profonde doctrine. Il assista en 862 au Concile d'Aix-la-Chapelle, où il souscrivit à la dissolution du mariage légitime du Roi Lothaire, qui épousa Waldrade, sa concubine: ce qui offensa tellement le Pape Nicolas I, qu'il le cita à Rome pour prendre raison de sa conduite. Il obtint plusieurs Terres de l'Empereur Charles le Gros, & mourut en 903.

XXXVIII. Etienne, Comte de Salm, Abbé de Lobbes & de Saint-Michel en Lorraine, Prélat très-docte, fut en grande faveur auprès du Roi Louis, qui confirma toutes les donations faites à l'Eglise de Liege; il mourut en 920.

XXXIX.



XXXIX. Richaire, Abbé de Prumi, de Stavelot & de St. Hubert, fut élu, à l'exclusion de Hilduin, Prévot de Lobbes, qui vouloit se faire Evêque par simonie, & qui devint ensuite Archevêque de Milan. Richaire rétablit l'Eglise de St. Pierre à Liege, où il fonda un Chapitre; il rebâtit plusieurs Eglises qui avoient été détruites par les Normands. Il obtint aussi, l'an 922, du Pape Jean X le *Pallium* pour lui & ses successeurs, & mourut l'an 945.

XL. Hugues, Abbé de Lobbes & de St. Maximin de Treves, ne gouverna l'Evêché que peu de temps, & mourut en 947.

XLI. Farabert, Abbé de Prumi & de Lobbes, fut élu en 949, & mourut en 953.

XLII. Rathere, auparavant Abbé de Lobbes, puis Evêque de Verone en Italie: il fut chassé de son Evêché; & après avoir souffert plusieurs adversités, il obtint celui de Liege. Le Clergé le fit déposséder l'an 953, & il retourna à son Evêché de Verone: mais, après en avoir été chassé par ses ennemis pour la seconde fois, il obtint les Abbayes de St. Amand, de Hautmont & d'Alne, & il mourut dans cette dernière l'an 972.

XLIII. Baudri, fils de René, Comte de Hainaut, fut élu l'an 956; il étoit aussi Abbé de Lobbes & mourut trois ans après.

XLIV. Eraclie, Duc de Saxe, Prévôt de Bonn, fut élu en 959; il remit les Re-

ligieux de l'Abbaye de Lobbes dans la possession d'élire des Abbés, qui leur avoit été ôtée durant 60 ans, pendant lesquels les Evêques de Liege en avoient eu l'administration. Il mourut l'an 970, & fut inhumé dans l'Eglise de St. Martin à Liege, qu'il a fondée.

XLV. Notger, Abbé de St. Gal en Suisse, devint en 971 Evêque de Liege. Il entoura de fossés & de murailles sa Ville Episcopale, rétablit celle de Malines que les Normands avoient ruinée, fit plusieurs belles fondations, & mourut à Liege en 1007, où son corps a été enterré dans l'Eglise Collégiale de St. Jean, qu'il a fondée.

XLVI. Balderic, Comte de Looz, obtint de l'Empereur Henri plusieurs Terres qu'il unit à l'Evêché, ainsi que sa Comté de Looz. Il acquit aussi le Marquisat de Franchimont de Reginard, dernier Marquis, qui mourut dans la Terre-sainte sans laisser postérité. Balderic mourut en 1017.

XLVII. St. Wolbode, fils de Godefroi, Comte de Berg & de Jeanne de Flandres, Doyen de la Cathédrale d'Utrecht, devint Evêque de Liege en 1017, & mourut en 1021. Il est enterré dans l'Abbaye de St. Laurent, & on y célèbre sa Fête le 25 Avril.

XLVIII. Durand, homme d'une basse naissance, mais d'une profonde doctrine, devint Evêque de Liege, à la recommandation de l'Empereur Henri II, dont il étoit

**Chancelier.** Il fut le premier à combattre, par ses écrits, l'hérésie de Berenger, & mourut en 1025.

**XLIX.** Reginard, issu des Ducs de Baviere, Prévôt de Tournai & de Bonn, s'introduisit dans l'Evêché de Liege, en donnant une grosse somme d'argent à l'Empereur Conrad, au même temps que les Chanoines de Verdun l'avoient canoniquement élu pour leur Evêque. Se repentant ensuite de la simonie qu'il venoit de commettre, il alla à Rome, où il se jeta aux pieds du Pape Jean XX, pour demander pardon de son crime. Le Pape lui pardonna le passé, & le confirma dans l'Evêché, à condition qu'il feroit quelques fondations; ce qu'ayant libéralement exécuté, il mourut en 1037. Son corps fut enterré dans l'Abbaye de St. Laurent qu'il avoit rebâtie.

**L.** Richard ou Nithard, fils de Wikinge, Seigneur de Gueldre, ne gouverna l'Evêché que durant cinq années. En 1040, il obtint de l'Empereur Henri III le Comté de Hasbaye, qu'il joignit à l'Evêché.

**LI.** Wazon, Prévôt de St. Lambert, fut élu en 1042 par tous les Chanoines, en considération de ses rares vertus; car il étoit d'une basse condition, & avoit été premièrement Enfant de Chœur de l'Eglise Cathédrale: il mourut en 1048.

**LII.** Théoduin de Baviere, cousin de l'Empereur Henri III, devint, par sa faveur,

Evêque de Liege, où il reçut honorablement le Pape Léon IX. Cet Evêque a soutenu de longues guerres contre Thierry IV & Florent I, Comtes de Hollande, qui furent tués tous deux par ses troupes; il mourut en 1075 & fut enterré dans l'Eglise de Notre-Dame à Hui, qu'il avoit fondée.

LIII. Henri, dit *le Pacifique*, auparavant Archidiacre de Verdun, étoit fils de Frédéric, Comte de Toul; il mourut en 1091.

LIV. Obert, fils du Marquis de Brandebourg, Chanoine de St. Lambert, Prévôt de Sainte-Croix à Liege & de S. Pierre à Gotflar, fut élevé à cet Evêché par la faveur de l'Empereur Henri IV. Le Pape Urbain II l'excommunia, parce qu'il tenoit le parti de ce Prince, ennemi du Saint-Siege: mais l'Empereur étant mort à Liege l'an 1106, il fut absous de l'excommunication, & mourut en 1119.

LV. St. Frédéric, frere d'Albert, Comte de Namur & Prévôt de St. Lambert, fut sacré en 1120 par le Pape Calixte II, qui se trouva alors au Concile de Rheims. Alexandre, fils du Comte de Juliers & Archidiacre de Liege, qui s'étoit fait un parti dans Liege, se saisit de cet Evêché, étant appuyé de l'Empereur Henri V & de Godfroi le Barbu, Duc de Brabant. Mais les Chanoines refuserent de lui obéir; & comme il voulut se maintenir par les armes, il fut excommunié par l'Evêque Frédéric. En 1121.

Le Prélat mourut d'un poison que ses ennemis lui avoient donné, qui fut si violent, que les yeux lui tombèrent de la tête. Il a été enterré dans sa Cathédrale, où on a vu arriver après sa mort plusieurs miracles : mais le lieu de sa sépulture est à présent inconnu.

LVI Albéron, frere de Godefroi le Barbu, Duc de Brabant, fut élu en 1123 aux instances du Pape Calixte II; il mourut en 1128.

LVII. Alexandre de Juliers, ayant été absous par le Pape Calixte des censures qu'il avoit encourues, fut élu canoniquement en 1128. En 1131, il reçut honorablement à Liege le Pape Innocent II, lequel ayant été chassé de l'Italie par l'Anti-Pape Anaclet II, vint trouver l'Empereur Lothaire qui étoit à Liege pour demander son assistance contre ses ennemis. Ce Pape y célébra un Concile, & couronna l'Empereur dans l'Eglise de St Lambert. Enfin l'Evêque Alexandre retomba dans son ancien crime de simonie, & vendit les Canonicats de son Eglise : ce qui le fit condamner au Concile de Pise l'an 1134, & il mourut de chagrin l'année suivante.

LVIII. Alberon, Chanoine de Metz, frere de Godefroi, Comte de Namur, fut élu en 1136; mais ce Prélat prenant peu de soin de la discipline Ecclésiastique, & donnant mauvais exemple par sa vie déréglée, fut cité

à Rome par le Pape Innocent II. Il mourut de la peste pendant son voyage en 1145.

LIX. Henri de Leyen, Prévôt de la Cathédrale, lui succéda. Il suivit, en 1155, l'Empereur Frédéric en Italie, où il obtint de lui & du Pape Adrien IV, la confirmation de tous les Privileges de son Eglise. En 1161, il fut fait, par l'Empereur, Gouverneur de Milan; & comme il s'étoit déclaré pour le Schisme contre le Pape Alexandre III, ceux de son parti ayant égard au grand crédit qu'il avoit auprès de l'Empereur, voulurent le faire Anti-Pape en 1164, après la mort de Victor III. Mais il n'y voulut jamais consentir; de sorte qu'on élut pour Anti-Pape Gui de Creme, qui prit le nom de Paschal II, & qui fut sacré par l'Evêque de Liege. Il mourut en Italie l'an 1164.

Cet Evêque avoit obtenu de l'Empereur, pour son Eglise de Liege, les sacrés Corps des trois Rois, que l'on croyoit avoir à Milan; mais comme il mourut immédiatement après, Rainaut, Archevêque de Cologne, les obtint, & les transporta en son Eglise de Cologne.

LX. Alexandre, fils de Godefroi Comte de Boulogne, grand Prévôt de St. Lambert, fut élu l'an 1164: mais il mourut de la peste trois ans après, dans l'armée de l'Empereur Frédéric, avec lequel il étoit allé en Italie.

LXI. Radulphe, neveu de Henri, Comte

de Namur, ayant été chassé du Siege Archiépiscope de Mayence, à cause de sa trop grande avarice, fut mis, par de grandes recommandations, sur celui de Liege. En 1188, il se joignit avec quelques Troupes à l'armée des Croisés pour conquérir la Terre-Sainte; mais étant de retour à Liege il y mourut, l'an 1191.

LXII. Saint Albert de Louvain, fils de Guillaume III, Comte de Louvain, & frere de Henri, Duc de Brabant, Chanoine de St. Lambert, Prévôt de St. Jean à Liege, & Archidiacre de la Campine, fut élu canoniquement l'an 1191. Il eut pour compétiteurs Lothaire, Prévôt de Bonn, & Albert Comte de Rethel, le premier soutenu par l'Empereur Henri VI, & l'autre par Baudouin, Comte de Hainaut. Cependant l'élection d'Albert fut confirmée par le Pape Célestin III, qui le créa Cardinal, & il fut sacré à Rheims. Trois Gentilshommes Allemands, croyant faire plaisir à l'Empereur, qui lui avoit été contraire, cassèrent la tête à ce saint Prélat, le 24 Novembre 1193, & le percerent de treize coups d'épée; ce qui l'a fait mettre au Catalogue des saints Martyrs, étant mort pour la défense des droits & des libertés de son Eglise. Il fut enterré dans l'Eglise Métropolitaine de Rheims, d'où ses Reliques furent transportées à Bruxelles l'an 1612, à la demande de l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-

Bas, qui les fit placer dans l'Eglise des Carmélites.

LXIII. Albert de Cuyck fut élu ensuite par une partie des Chanoines, pendant que l'autre s'étoit déclarée pour Simon, fils de Henri, Duc de Limbourg, qui étoit appuyé par l'Empereur Henri VI. Comme ils avoient tous deux appellé au Pape Célestin III, Simon fut fait Cardinal, & mourut en 1195; & Albert fut confirmé dans l'Evêché qu'il gouverna jusqu'à sa mort l'an 1200.

LXIV. Hugues de Pierre-Pont, Prévôt de St. Lambert, lui succéda dans l'Evêché, qu'il administra avec beaucoup d'honneur & de zèle. Il assista au Concile de Latran, refusa l'Archevêché de Rheims que le Pape Honorius III lui offrit, & mourut en 1229.

LXV. Jean d'Appé, Prévôt de St. Lambert, succéda à son oncle, & mourut en 1238, après avoir fait plusieurs belles fondations; il fut enterré à l'Abbaye du Val-St.-Lambert.

LXVI. Guillaume, Evêque de Valence, & de Winchester en Angleterre, frere de Thomas, Duc de Savoie, & Comte de Flandres, fut élu canoniquement, quoique l'Empereur Frédéric II y voulût introduire par force Othon, Prévôt d'Utrecht. Mais le Pape Grégoire IX confirma Guillaume, qui mourut en 1239, étant en chemin pour prendre possession de son Evêché.

LXVII. Robert de Thorote, Evêque de



Langres lui fut substitué par l'autorité du Pape Gregoire IX, à cause que les Chanoines étoient divisés en trois factions différentes. Il mourut l'an 1246.

LXVIII. Henri, frere d'Othon II, Comte de Gueldre, Prévôt de St. Sauveur à Utrecht, devint Evêque en 1247, & fut aussi Abbé de Stavelot. C'est le premier des Evêques de Liege qui s'est servi d'un Suffragant. Mais comme il déshonora la Dignité Episcopale par un grand nombre de crimes, il fut déposé l'an 1274, par le Pape Gregoire X, au second Concile de Lyon. Il ne laissa pas dans la suite d'inquiéter les Evêques; & comme il continua dans ses malversations, il fut tué dans une rencontre l'an 1285.

Un incident le plus léger mit de son temps tout le Pays de Liege en combustion. Un Payfan avoit volé une vache un jour de Foire de Ciney, dans le Bailliage de Condroz, & l'avoit amenée dans la juridiction du Seigneur de Goene. Le Bailli lui ayant promis l'impunité, s'il vouloit en faire restitution dans le lieu même où il l'avoit prise, le voleur le crut : mais il y fut en peu d'heures arrêté, jugé, condamné à mort & exécuté. Cette action irrita le Seigneur de Goene, qui, avec ses deux freres, porta la désolation dans les Terres du Bailli. Celui-ci, trop foible pour résister, fut soutenu par l'Evêque de Liege; les trois Agresseurs le furent à leur tour par le Duc de Brabant &

par le Comte de Namur : ainsi la guerre devint bientôt considérable & sanglante ; le tout en représailles de la vache volée & du Payfan pendu. Philippe-le-Hardi, Roi de France, appaisa ces différends, pendant lesquels il y périrent plus de 30000 hommes.

LXIX. Jean d'Enghien, Evêque de Tournai & Abbé de Stavelot, fut nommé pour lui succéder en 1274, par le Pape Gregoire X ; mais peu de temps après, les Chanoines se brouillèrent avec lui. Henri de Gueldre, son prédécesseur, le prit prisonnier au Village de Hougarde en 1281, & le traita si cruellement, qu'il y mourut de ses blessures.

LXX. Jean, Evêque de Metz & Prévôt de Bruges, fils de Gui de Dampierre, Comte de Flandres, fut élu l'an 1282, par une partie des Chanoines, les autres étant portés pour Bouchard, fils de Jean d'Avenes, Comte de Hainaut. Mais le Pape Martin IV donna l'Evêché de Metz à Bouchard, & confirma l'élection de Jean, qui mourut en 1292.

LXXI. Hugues d'Auvergne, Evêque de Chalons-sur-Saone, fut fait Evêque de Liege en 1296, par le Pape Boniface VIII, à l'exclusion de Gui de Hainaut, Chanoine & Archidiacre de Liege, & de Guillaume de Berthaut, pareillement Chanoine & Archidiacre, & Prévôt de St. Pierre à Louvain, qui avoient été élus par les Chanoines, & devinrent successivement Evêques d'Utrecht. Mais il se brouilla avec son Chapitre, lequel l'ayant déposé l'an 1299, il

appella de cette sentence à Rome, où le même Pape Boniface lui conféra l'année suivante l'Archevêché de Befançon.

LXXII. Adolphe de Waldeck, Chanoine de Liege, & Prévôt de la Cathédrale d'Utrecht, fut nommé en sa place en 1301 par le Pape, & mourut l'année suivante.

LXXIII. Thibaut, Comte de Bar, Auditeur de Rote à Rome, & Chanoine de Liege, fut élu l'an 1303. En 1312, il accompagna à Rome l'Empereur Henri VII, qui alloit pour s'y faire couronner; & comme il y eut de grands désordres à son entrée, l'Evêque Thibaut fut tué dans la mêlée par un Soldat Espagnol. Son corps a été enterré dans l'Eglise de St. Pierre à Rome.

LXXIV. Adolphe, Comte de la Marck, Prévôt de Worms, obtint l'Evêché de Liege en 1313, du Pape Clément V. En 1333, il vendit au Comte de Flandres la Ville & le Territoire de Malines, qui avoit appartenu jusqu'à ce temps-là aux Evêques de Liege; il mourut en 1344.

LXXV. Engelbert, Comte de la Marck, Prévôt de St. Lambert, fut mis en 1345, à la place de son oncle, par le Pape Clément VI. Les Liégeois lui déclarerent la guerre, & désirerent ses troupes en 1346; mais il s'accommoda avec eux l'année suivante. En 1364, il devint Archevêque de Cologne.

LXXVI. Jean d'Arckel, ayant été nom-

mé à cét Evêché par le Pape Urbain V, quitta celui d'Utrecht qu'il avoit louablement administré pendant vingt-deux ans ; il mourut l'an 1378, & fut enterré à Utrecht.

LXXVII. Arnould de Hornes, Evêque d'Utrecht, fut créé ensuite Evêque de Liege & Cardinal, par le Pape Urbain VI.

Le Chapitre avoit élu pour son Evêque Eustache Persyn de Rochefort, Chanoine de St. Lambert, qui obtint ses Bulles de l'Anti-Pape Clément VII ; ce qui causa beaucoup de troubles dans l'Eglise de Liege. Arnould mourut l'an 1388.

LXXVIII. Jean de Baviere, fils d'Albert, Comte de Hainaut & de Hollande, & petit-fils de l'Empereur Louis de Baviere, fut élu en 1389, après que Thierry, Comte de la Marck, eut refusé l'Evêché. Ce Prince n'étoit alors âgé que de dix-sept ans ; il prit aussi du Pape Urbain IV le titre d'Administrateur de l'Evêché de Cambrai, à cause qu'on tenoit là le parti du Pape Clément VII durant le Schisme.

Thierry de Perruwez, Archidiacre de la Hasbaye, fut élu pendant ces troubles par une partie du Chapitre, & il obtint les Bulles du Pape Benoît XIII : mais Jean de Baviere eut un plus fort parti ; le Duc de Bourgogne vint à son secours, & il se donna l'an 1409 une bataille sanglante, où plus de 36000 Liégeois restèrent sur la place, & entr'autres Thierry de Perruwez & son pere, qui

qui furent trouvés percés de coups de lance , se tenant par la main. Jean de Baviere se brouilla encore dans la fuite avec les Liégeois , qui le surnommerent *sans pitié* , & lui déclarerent la guerre. En 1418 , il remit l'Evêché entre les mains du Pape Martin V , & se maria avec Elisabeth de Gorlitz , Duchesse de Luxembourg.

LXXIX. Jean de Walenrode , Archevêque de Riga en Livonie , & Evêque de Coïre au Pays des Grisons , obtint l'Evêché de Liege du Pape Martin V , au Concile de Constance : mais il mourut l'an 1419.

LXXX. Jean de Heinsberg , Chanoine de St. Lambert , & Archidiacre du Hainaut , fut élu l'an 1419. Il tint un Synode l'an 1446 , & résigna son Evêché à Louis de Bourbon l'an 1456.

LXXXI. Louis de Bourbon , Prévôt de St. Donat à Bruges , & de St. Pierre à Lille , prit possession de l'Evêché de Liege l'an 1456. Les Liégeois s'étant révoltés contre lui , il appella à son secours son cousin Charles , Duc de Bourgogne , qui pilla & saccagea la Ville de Liege en 1468. Guillaume , Comte d'AreMBERG , lui déclara la guerre , & le tua dans une bataille , l'an 1482.

LXXXII. Jean de Hornes , Prévôt de Saint-Lambert , fut élu l'an 1484 , en concurrence avec Jacques de Croy , après que les Capitulaires eurent solennellement rétracté l'élection qu'ils avoient été obligés de faire

par menaces, en faveur de Jean d'Artemberg. Le Pape Sixte IV donna, en 1482, les Bulles à Jean de Hornes, à charge de payer une grosse pension à Jacques de Croy, qui fut depuis Evêque de Cambrai. L'Evêque Jean mourut l'an 1505.

LXXXIII. Erard de la Marck, Chanoine de Liege, lui succéda. Le Roi Louis XII lui donna, en 1507, l'Evêché de Chartres, qu'il quitta l'an 1523, pour l'Archevêché de Valence en Espagne, que l'Empereur Charles-Quint lui conféra. Il avoit été créé Cardinal un an auparavant, par le Pape Léon X, & mourut en 1538.

LXXXIV. Corneille de Berghes, Prévôt de St. Pierre à Lille, avoit été Coadjuteur trois ans auparavant.

LXXXV. George d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Maximilien I, & oncle de Charles-Quint, quitta l'Archevêché de Brescia, pour prendre possession de celui de Liege. Il tint un Synode Provincial, l'an 1548; reçut, l'an 1555, pour son Coadjuteur, Robert de Berghes, & mourut deux ans après.

LXXXVI. Robert de Berghes, Chanoine de Liege, Prévôt & Chanoine de St. Sauveur à Utrecht, & de St. Pierre à Cassel en Flandres; quitta volontairement l'Evêché de Liege, l'an 1563, à cause de ses infirmités.

LXXXVII. Gerard de Groesbeck, Grand-Doyen de St. Lambert & d'Aix-la-Chapelle, & Abbé de Stavelot, fut élu l'an 1563.

il préserva son Evêché de l'hérésie, qui avoit infecté presque tous les Pays-Bas. Le Pape Gregoire XIII, pour le récompenser de son zele, le créa Cardinal l'an 1578, & il mourut deux ans après.

LXXXVIII. Ernest de Baviere, Chanoine de St. Lambert, Evêque de Freisingue & de Hildesheim, dès l'an 1573; il fut élu Evêque de Liege, & Abbé de Stavelot en 1581. L'an 1583, il fut élu Archevêque de Cologne, en la place de Gebhard Truchses, qui s'étoit fait Luthérien, & avoit épousé Agnès de Mansfelt, Chanoinesse de Gerrisheim, près de Duffeldorff. En 1585, il fut élu Evêque de Munster, & mourut en 1612, âgé de 58 ans, sans avoir été sacré.

LXXXIX. Ferdinand de Baviere succéda à son oncle dans l'Archevêché de Cologne, & dans les Evêchés de Liege, Munster & Hildesheim; il obtint aussi celui de Paderborn, & fut Abbé de Stavelot. En 1618, il tint un Synode à Liege, & mourut l'an 1650, âgé de 75 ans, sans avoir reçu l'ordre Episcopal.

XC. Maximilien-Henri de Baviere, Grand-Doyen de Liege & Coadjuteur de son oncle, lui succéda dans l'Archevêché de Cologne & dans les Evêchés de Liege & de Hildesheim. Il fut sacré Archevêque à Bonn, l'an 1651, par Fabio Chigy, Nonce à Cologne, ensuite Pape sous le nom d'Alexandre VII.

En 1683 il fut élu Evêque de Munster, & mourut en 1688, âgé de 67 ans.

XCI. Jean-Louis, Baron d'Elderen, Grand-Doyen de St. Lambert & Prévôt de Tongres, fut élu en 1688, & sacré à Liege l'année suivante par l'Evêque de Namur. Ce Prince mourut à Liege l'an 1694, âgé de plus de 74 ans.

Louis-Antoine, Prince Palatin, Grand-Maitre de l'Ordre Teutonique, Evêque de Worms, Prévôt d'Elwangen en Baviere, & Coadjuteur élu de Mayence, fut élu Evêque de Liege le 20 Avril 1674 par vingt-deux Capitulaires, en concurrence avec le Prince Joseph-Clément de Baviere; mais sa mort, survenue le 4 Mai suivant, à l'âge de 34 ans, fit cesser toutes les contestations.

XCII. Joseph-Clément de Baviere, né en 1671, a été élu dès l'an 1688 Archevêque de Cologne, l'ayant emporté sur son compétiteur le Cardinal Guillaume Egon de Furstemberg. Le 20 Avril 1694, il fut élu Evêque de Liege par les suffrages de vingt-quatre Capitulaires, & demeura en possession par la mort de son compétiteur le Prince Palatin. Ayant pris ensuite les armes en faveur de son neveu Philippe V, Roi d'Espagne, il perdit tous ses états l'an 1702, & fut obligé de se retirer à Bruxelles & de-là à Lille, où il célébra sa premiere Messe le 1 Janvier 1707, & fut sacré Archevêque le 1 Mai suivant par Mgr. de Fénelon, Arche-



vêque de Cambrai , assisté des Evêques d'Arras , d'Ypres , de St. Omer & de Namur. Il retourna à Liege le 16 Janvier 1715 , en vertu de la paix de Bade , & mourut à Bonn le 12 Octobre 1723. Ce Prince étoit encore Prévôt de Berghthofgaden depuis l'an 1688 ; Evêque de Hildesheim depuis l'an 1702 , & Evêque de Ratisbonne depuis l'an 1695.

XCIII. Georges-Louis , Comte de Berghe & de Grimbergue , Chanoine-Tréfoncier de St. Lambert , fut élu Evêque le 7 Février 1724 , n'étant que Sous-Diacre. Il naquit à Bruxelles le 15 Sept. 1662 & fut sacré le 31 Déc. suivant par son Suffragant Mr. de Liboy , Evêque de Thermopole , assisté de deux Abbés. Il a bâti une belle maison de campagne au château de Seraing , près de Liege , où il tint sa résidence ordinaire. Ce fut le troisieme Evêque de la Maison de Berghe qui gouverna cet Evêché , au grand contentement de tous ses sujets , qu'il a déchargés de toutes tailles & impôts. Il mourut à Liege le 5 Octobre 1743 , âgé de 82 ans.

XCIV. Jean-Théodore , de Baviere , Cardinal , Evêque de Ratisbonne & de Freisingue , fut élu unanimement le 23 Janvier 1763. C'étoit le huitieme Prince de la Maison de Baviere qui a occupé l'Evêché de Liege.

XCV. Charles-Nicolas-Alexandre des-

Comtes d'Oultremont ; il a gouverné l'espace de 8 ans, 6 mois & deux jours ; & mourut subitement d'un coup de sang au château de Warfusée, en revenant de la chasse, étant né le 26 Juin 1716.

XCVI. François-Charles des Comtes de Velbruck fut élu unanimement le 16 Janv. 1772. Ce Prince, né le 11 Juin 1719, étoit fils de Messire Maximilien-Henri, Comte de Velbruck de Garath, & de Marie-Anne de Wachtendonck de Germeusel ; il mourut le 30 Avril 1784.

XCVII. Il a pour successeur César-Corstantin-François des Comtes de Hoensbroech, d'Oest, né le 27 Août 1724, élu le 21 Juillet 1784, actuellement regnant.

Avant l'érection des nouveaux Evêques des Pays-Bas, le Diocèse de Liege étoit d'une très-grande étendue ; il renfermoit tout le Comté de Namur, une grande partie du Duché de Gueldre, & de celui de Brabant, jusqu'aux villes de Louvain, de Bois-le-Duc & de Gertruidenberg, avec toute la Campine. Il comprend maintenant, outre le Pays de Liege & ses dépendances, le Duché de Limbourg, les Territoires d'Aix-la-Chapelle & de Maestricht ; la plus grande partie du Duché de Luxembourg & du Comté de Hainaut. On le partage en sept Archidiocèses, qui sont autant de dignités dans la Cathédrale. Ils comprenoient autrefois vingt-sept Doyennés ruraux ; & présentement le seul

Pays de Liege en a encore vingt & un, & le Diocèse contient en tout 1500 Paroisses. Le Pays est divisé en dix Droffarderies, ou grands Bailliages, qui sont à la collation du Prince, & possédés par des Gentilshommes reçus à l'Etat Noble.

Il y a, outre l'Eglise Cathédrale, sept autres Collégiales dans la ville de Liege, & treize dans les autres villes du Pays; savoir à Tongres, à Hui, Viset, Dinant, Thuin, Ciney, Maeseyck, Amaz, Fosse, Looz, Cortesheim, St. Trond & Florenne; outre deux Chapitres de Nobles Chanoinesses qui sont Thorn & Munsterbilfen.

Les Abbayes de Religieux y sont au nombre de dix-sept, & celles de Filles au nombre d'onze. Ce sont les Abbayes de St. Jacques, Saint-Gilles, Beau-repart, St. Laurent, Flone, Lefse, Neufmostier, Val-saint-Lambert, Alne, St. Trond, St. Hubert, Florennes, Malone, le Val-des-Ecolliers à Liege, Lobbes, Everbode & St. Remi. Celles de Filles sont Herckenrode, Vivegnis, Val-saint-Benoit, Robermont, Val-Notre-Dame, Oriënten, Hocht, Terbeeck, les Bénédictines-sur-Avroÿ, St. Victor à Hui, & la Paix-Dieu.

L'on y compte cinquante-deux principales Baronniés, grand nombre des Comtés & Seigneuries, plusieurs Villes closes avec plus de 1500 villages. Les principales villes, après Liege, sont Tongres, Hasselt, Huy, Maeseyck, Vervier, Dinant, St. Trond,

Bouillon, Vifet, Ciney, Thuin, Florennes, Fosse, Chatelet, Couvin, Wareme, Berwigham, Brée, Peer, Stockhem, &c.

Les Etats du Pays de Liege sont composés de l'Etat *Primaire*, qui est le Chapitre de la Cathédrale; de l'Etat Noble; & du Tiers Etat, qui est formé de la Capitale & des autres Villes du Pays. L'Etat primaire tient ses assemblées dans le Chapitre de la Cathédrale; l'Etat Noble & le Tiers Etat, de même que les Députés des trois Corps, à l'Hôtel de l'Etat, joignant le Palais, duquel il paroît faire partie. Le corps est composé de quatre Chanoines de la Cathédrale pour l'Etat *Primaire*, de quatre Gentilshommes pour l'Etat Noble, & pour le Tiers Etat de quatre séculiers, nommés moitié par les Villes Wallonnes, moitié par les Flamandes, avec les Bourguemestres de la Capitale & deux Substitués qui n'ont voix que pendant l'absence des deux Bourguemestres.

Outre ces Députés ordinaires, il y en a souvent trois ou quatre de la part du Prince, mais qui n'ont pas de voix délibérative, étant seulement là pour veiller à ses intérêts. Les Etats ont trois Greffiers, un du *Primaire*, un du Noble, & un du Tiers Etat. Ils ont deux Receveurs-Généraux & six Receveurs subalternes, qui ont chacun leur département particulier dans le Pays. Le temps de l'assemblée des Etats n'est pas réglé; on les convoque lorsqu'il faut établir

des fonds pour les besoins du Pays, ou lorsqu'il s'agit de quelques affaires de conséquence, qui excèdent le pouvoir des Députés.

Le Conseil-Privé est composé le plus souvent du Grand-Chancelier, de neuf ou dix personnes, la plupart Capitulaires; de quelques Seigneurs de la Noblesse & de quelques autres au bon plaisir du Prince. Il y a un Secrétaire de ce Conseil.

La Chambre des Comptes, ou des Finances, est composée présentement d'un Président, d'autant de Conseillers que le Prince trouve à propos, d'un Secrétaire & d'un Trésorier-Général.

Le corps des Echevins sont les Juges naturels du civil, & Souverains dans le criminel. Ils sont quatorze, & ont leur Greffier particulier.

Le Tribunal nommé le Conseil ordinaire, immédiatement supérieur aux Echevins, est composé de neuf personnes, nommées partie par le Prince, partie par l'Etat *Primaire*, partie par l'Etat Noble, & partie par la Capitale & par les autres Villes du Pays. Il juge en dernier ressort dans les causes qui n'importent point une certaine somme, & dans celles qui concernent la contravention aux Privileges Impériaux dont ils sont conservateurs. Il y a un Fiscal & deux Greffiers.

La souveraine Cour Féodale du Pays de Liege est composée d'un Président, qui en

cette qualité est Chef de l'Etat Noble, d'un Vice-Président, de douze Conseillers, d'un Mayeur, d'un Greffier & d'un Fiscal.

La Cour Allodiale exerce sa juridiction à l'égard des biens allodiaux du Pays de Liege. Elle est composée de douze Conseillers, d'un Mayeur & d'un Greffier.

Le Tribunal, nommé *les Vingt-deux*, est composé de quatre Chanoines de la Cathédrale, de quatre personnes de l'Etat noble, & d'autant de la Ville capitale; de deux pour Dinant & d'autant pour Hui: les autres villes, Tongres, St. Trond, Hasselt, Borchloen, Thuin & Fosse y nomment chacun un Député. Ce Tribunal fut institué l'an 1372, & se renouvelle tous les ans; il juge en matière de force, foule & violence. Il a son Greffier & son Fiscal.

L'air de ce Pays est bon & tempéré, & la terre fertile en grains, en vins, en fruits, en gibier. La rivière de Meuse qui l'arrose d'un bout à l'autre, contribue beaucoup à sa fertilité. On y trouve des mines de fer, de cuivre & de plomb, des carrières de marbre, & de houille ou charbon de terre, dont on tire une si grande quantité, qu'outre les besoins du Pays, on en transporte tous les ans pour plus de deux cents mille écus dans les pays voisins, quoique cette matière soit d'un prix assez vil. L'usage de brûler de la houille n'a été trouvé qu'environ l'an 1198. On en tire même une grande quantité jusques sous la Ville de Liege.

Les intérêts du commerce ont fait naître bien souvent des difficultés entre les Sujets des Pays-Bas & les Liégeois ; nommément lorsque les Liégeois avoient augmenté, le 7 Juin 1737, les droits d'entrée sur quantité de marchandises des Pays-Bas Autrichiens, & principalement sur les poteries des fers étrangers venant de Namur, sur les calamines de Limbourg, (c'est une terre bitumineuse dont on a besoin pour la mêler avec le cuivre) & sur les Sayes de Limbourg. Ces excès obligerent S. A. S. Gouvernante des Pays-Bas de donner un Mandement, le 24 Décembre 1739, qui interdit indirectement tout commerce avec les Liégeois. Ceux-ci en firent de même le 18 Mars 1740, & ces brouilleries ont été souvent renouvelées dans la suite. \*

---

\* La Principauté de Liege porte écartelé, au 1 de gueules à la face d'argent, ( qui est du Duché de Bouillon ) au 2 d'argent à trois lions couronnés de sinople, ( qui est du Marquisat de Franchimont ) au 3 de gueules à quatre faces d'or, ( qui est du Comté de Looz ) au 4 d'argent à trois huchets de gueules virolées d'argent, ( qui est du Comté de Hornes ) & sur-tout de gueules à la colonne posée sur trois degrés, & surmontée d'une pomme de pin rehaussée d'une croix, le tout d'or, accostée d'un L & d'un G capital de même, ( qui est de Liege. )



---

 LA VILLE DE LIEGE.

**P**our donner une description exacte de la Ville de Liege, qui est des plus célèbres de la haute & basse Allemagne, il faudroit un volume entier, si l'on veut considérer son antiquité, ses bâtimens publics, le grand nombre de ses Eglises, l'histoire de ses Evêques, &c. On dit en Latin : *Leodium Eburonum, Leodicum & Legia*, en Flamand *Luyck*, & en Allemand *Luttich*. On croit qu'elle fut bâtie par Ambiorix, Prince Gaulois, & qu'elle reçut son nom du mot Latin *Legio*, à cause d'une Légion Romaine, qui y fut défaite entièrement par les Eburons habitans du Pays, avec cinq autres cohortes, commandées par Cotta & par Sabinus; comme le dit Jules-César au Ve. Livre de ses Commentaires.

Liege est une belle, grande & magnifique Ville, située dans une vallée, environnée de grandes montagnes, que divers vallons partagent en d'agréables prairies, par où coulent les petites rivières de Wese, d'Ourte & d'Ambleve, qui se déchargent dans la Meuse, avant qu'elle entre dans cette Ville. \*

L'Empire

---

\* On dit que cette Ville est l'Enfer des femmes, le Purgatoire des hommes, & le Paradis des Prêtres.



## LA VILLE DE LIEGE. 97

L'Empire a prétendu de tout temps assujettir cette Ville au Cercle de Westphalie ; & dans la Matricule de l'Empire , Liege se trouve quotisé à 57 cavaliers & 175 fantassins , ou à 1280 florins d'Allemagne , pour chaque mois Romain. Mais les Etats du Pays soutiennent , qu'elle a les prérogatives des autres Souverainetés d'Allemagne , comme membre particulier de l'Empire. L'Empereur Charles VI donna l'an 1716 un décret pour unir cet Evêché avec ses dépendances au Cercle de Westphalie.

On la compte à quatre lieues de Maestricht, au midi ; à quinze de Cologne , au couchant ; à neuf d'Aix-la-Chapelle & à quatorze de Louvain. On la divise en trois parties , qui sont : la Ville , qui est la plus grande ; l'Isle & le quartier d'Outre-Meuse.

Dix grands Fauxbourgs l'environnent , qu'on nomme Saint-Léonard , Bayard , Vivegnis , Ste. Walburge , Hoche-Porte , Ste.

---

Prêtres. L'Enfer des femmes , à cause qu'elles y travaillent plus que dans aucun autre Pays ; qu'elles tirent les batteaux , & portent , comme des esclaves , la houille & les autres denrées sur leur dos : on les nomme communément *Botresses*. C'est le Purgatoire des hommes , à cause qu'on dit que les femmes y sont les maîtresses. On la dit le Paradis des Prêtres , à cause que presque tout le Pays appartient aux Ecclésiastiques , dont les Canonicats & autres Bénéfices montent à des revenus très-considérables.

98 LA VILLE DE LIEGE.

Marguerite , St. Martin , les Begards , le Pont d'Amersœur , qui est triple ; savoir , St. Remacle , Bressoux & Long-dos , & le Fauxbourg sur Avroy , qui en comprend deux autres petits , qui sont Chaussée-saint-Gilles , & sur la Fontaine.

L'Eglise Cathédrale de St. Lambert est un bâtiment très-vaste , mais grossier & massif , comme on le peut voir par son plan. St. Hubert ayant fait entourer de murailles la ville de Liege , fit bâtir cette Eglise l'an 712 , dans le même endroit où son prédécesseur St. Lambert , Evêque de Tongres , résidant à Maestricht , avoit subi le martyre. Après l'avoir consacrée à l'honneur des saints Martyrs Côme & Damien , il y transporta le corps de St. Lambert : mais Dieu accorda tant de bienfaits à ceux qui venoient honorer le tombeau de ce saint Martyr , que l'Eglise changea bientôt de nom , & ne retint que celui de St. Lambert.

St. Hubert y avoit fondé vingt prébendes en 730 , & St. Floribert , son fils & son successeur dans l'Evêché , en fonda encore dix autres. Du temps de l'Evêque Notger , environ l'an 990 , le nombre des Chanoines a été augmenté jusqu'à soixante , & leurs revenus à proportion.

Cet illustre Chapitre qui fait toute la gloire de la ville de Liege , a pour dignités , 1. l'Evêque & Prince ; 2. le Grand-Prévôt & Archidiacre de la Cité ; 3. le Grand-

Doyen & Chef du Chapitre ; 4. l'Evêque-Suffragant ; 5. le Grand-Vicaire ; 6. l'Archidiacre de la Hasbaye ; 7. l'Archidiacre de la Campine , 8. l'Archidiacre de Brabant ; 9. l'Archidiacre du Condroz ; 10. l'Archidiacre des Ardennes ; 11. l'Archidiacre de Famenne ; 12. l'Archidiacre du Hainaut ; 13. le Grand-Chantre ; 14. l'Ecolâtre ; 15. le Trésorier ; 16. le Chancelier du Prince ; 17. l'Official du Prince & de l'Evêque ; 18. l'Official du Chapitre ; 19. quatorze Prévôts des Eglises Collégiales dans la Ville & dans le Pays ; vingt-quatre Abbés séculiers.

Les Chanoines doivent être nobles , ou Docteurs , ou Licenciés en Théologie ou en Droits. Ceux qui ne peuvent y entrer par les quartiers de noblesse , doivent avoir demeuré cinq ans de suite dans quelque célèbre Université pour l'étude du Droit , ou sept ans pour l'étude de Théologie. Il y a six Prébendes Presbytérales , dont les possesseurs ne peuvent être choisis ni Prévôt , ni Doyen , ni Archidiacres. On nomme les Chanoines communément *Tréfonciers* , & ils ont le droit d'élire l'Evêque , qui est Suffragant de l'Archevêque de Cologne.

On a vu autrefois dans ce Chapitre , en un même temps , sous l'Evêque Notger , sept fils de Rois , treize fils de Ducs & vingt-deux fils de Comtes ; & il y a encore maintenant plusieurs Princes & Evêques. L'Empereur Henri IV a été du nombre de ces

Tréfonciers, & il y a réfidé en 1107. Grégoire X étoit Archidiacre de Liege, lorsqu'en 1271 il fut élu Pape, après la mort de Clément IV. Le St. Siege avoit déjà vaqué deux ans & plus de neuf mois, lorsque les Cardinaux ne pouvant convenir entr'eux, s'unirent, à la persuasion de St. Bonaventure, pour élire ce Pape, nommé auparavant Thibaut Visconti, qui étoit alors absent dans la Terre-sainte. Ce Pape affembla l'an 1274 le second Concile général de Lyon, où il se trouva en personne, & mourut l'an 1276.

On fit à son sujet les vers suivans :

*Papatum munus tulit Archidiaconus unus ;  
Quem Patrem Patrum fecit discordia fratrum.*

Le Pape Urbain IV, auparavant Jacques Pantaleon Leon, avoit été pareillement Archidiacre de Liege, lorsqu'il devint Evêque de Verdun, ensuite Patriarche de Jérusalem, & enfin Pape l'an 1261: il mourut trois ans après.

Le trésor des Reliques & autres richesses qu'on garde dans la Cathédrale, est très-considérable & mérite la vue des curieux. On y montre entr'autres raretés le buste de St. Lambert, travaillé en argent, d'un ouvrage merveilleux; deux statues d'argent de la hauteur d'un homme, l'une de la Ste. Vierge & l'autre de St. Joseph, outre cinq grandes chasses d'argent, contenant des Reliques précieuses. On y admire une statue de saint George, faite d'or massif, dont Charles le

Hardi , Duc de Bourgogne , a fait présent à cette Eglise , pour marquer son regret de ce qu'en 1468 il avoit traité si cruellement la ville de Liege. On y voit encore une chappe & une chasuble données par le Pape Gregoire X. Sur le devant de la chasuble il y a la sainte Vierge tenant l'Enfant Jesus, & sur le dos une Image du Crucifix , ornée de grosses perles , entremêlés de diamants. Elles ne servent qu'au Prince de Liege, son Evêque , dans quelques fonctions publiques.

Outre l'Eglise Cathédrale , on y compte sept Collégiales , qui sont : Saint-Pierre , Saint-Martin , Saint-Paul , Sainte-Croix , St. Jean l'Evangéliste , Saint-Denis & Saint-Barthélemi. Elles ont pour dignités un Pré-vôt , toujours Chanoine de la Cathédrale , un Doyen , un Chantre , un Ecolâtre & un Trésorier.

L'Eglise de St. Pierre a été bâtie par St. Hubert , qui y fut enterré l'an 727 dans l'Eglise souterraine : mais ses Reliques furent transportées l'an 825 par Walcand , Evêque de Liege , dans l'Abbaye de St. Hubert , que ce Prélat avoit fait bâtir. L'Evêque Richer y établit un Chapitre de trente Chanoines ; car il y avoit eu auparavant des Moines de l'ordre de St. Benoît. Quoique ce Chapitre soit le premier en rang après les Tréfonciers, ses revenus consistants la plupart en argent étoient des moindres ; mais depuis la fonda-

tion de Mr. de Liboy, ils sont de niveau avec les autres.

La Collégiale de St. Paul a été bâtie vers l'an 966 par l'Evêque Eracle. Il n'y eut au commencement que vingt Chanoines ; mais Notger, son successeur en ajouta les dix autres qu'il y transféra en 980 hors l'Eglise de l'ancienne ville de Chevremont. Les Abbés d'Alne & de Floresse sont Chanoines honoraires. L'Eglise de saint Paul est la plus considérable après la Cathédrale, tant pour sa belle structure que pour les ornements de marbre qu'on y a faits depuis quelques années.

Celle de saint Martin-au-Mont fut fondée vers l'an 970, par l'Evêque Eracle pour trente Chanoines. Elle se glorifie de ce qu'on y a commencé, l'an 1246, avant toute autre Eglise, à célébrer la *Fête-Dieu*. Ses Chanoines ont le titre de Chevaliers, avec privilege de jouir des fruits de leur prébende, lorsqu'ils veulent aller faire résidence à l'Eglise de saint Martin à Tours.

La Collégiale de saint Jean l'Evangeliste fut bâtie l'an 980 par l'Evêque Notger pour trente Chanoines auxquels il donna une partie des revenus de l'ancien Chapitre de Chevremont, entr'autres quinze Seigneuries à clocher que les Chanoines possèdent en titre.

Celle de Ste. Croix a été fondée par le même Evêque Notger vers l'an 979, pour quinze Chanoines, qui furent augmentés l'an

1044 jusqu'au nombre de trente par l'Evêque Wafon. L'Abbé de Beau-repart à Liege y jouit d'une prébende.

Celle de St. Denis fut bâtie l'an 987 par Nithard, Chanoine de St. Lambert, avec ses freres Jean & Godeschalch, Chevaliers, qui y fonderent vingt Canonicats; en 1011 on y ajouta encore dix autres. L'Abbé de St. Gilles à Liege y est compté pour Chanoine.

Celle de St. Barthélemi fut bâtie l'an 1015 par Godeschalch Moriamé, Prévôt de St. Lambert, qui y institua douze prébendes, augmentées jusqu'au nombre de trente par l'Evêque Baudry, & par Wolbode, son successeur.

Outre ces Eglises Collégiales il y a encore dans la Cathédrale deux petits Chapitres, l'un de St. Materne, qui a onze Chanoines; l'autre de saint-Gilles, autrement *de la petite Table*, qui sont à treize Chanoines; ils sont tous obligés à faire les Offices du chœur.

Il y a dans la cité & les fauxbourgs de Liege trente-deux Paroisses, dont voici les noms & les fondations.

I. Notre-Dame-aux-Fonts, ainsi nommée à cause qu'on y administre les Sacrements pour le district de la Cathédrale. Elle a été bâtie l'an 972 par l'Evêque Notger.

II. Saint Adalbert de Prague, bâtie l'an 1000.

III. Ste. Aldegonde, bâtie l'an 1125.

IV. St. André, bâtie en 951, desservie par des Prêtres de l'Ordre Teutonique. Le Curé est compté parmi les Commandeurs de l'Ordre.

V. Ste. Catherine, bâtie en même temps.

VI. St. Clément & St. Trond; cette Eglise ayant été bâtie l'an 1125, fut consumée par un incendie l'an 1185 : elle a été rebâtie ensuite plus magnifiquement.

VII. St. Christophe, bâtie l'an 1179 par Lambert le Begue, Prêtre, qui institua les Communautés des Beguines.

VIII. St. Etienne, bâtie l'an 947.

IX. Ste. Foy.

X. St. Folien, desservie par les Chanoines Réguliers de Ste. Genevieve, dits les Ecoliers.

XI. St. Gangulfe, laquelle est très-ancienne.

XII. St. George, bâtie en 951.

XIII. Ste. Gertrude, bâtie en 1044, par Etienne, Abbé de St. Laurent.

XIV. St. Hubert.

XV. St. Jean-Baptiste, bâtie l'an 1203.

XVI. Ste. Marie-Magdeleine, bâtie l'an 968.

XVII. Ste. Marguerite, bâtie en même temps.

XVIII. St. Martin en l'Isle, bâtie en 963.

XIX. St. Michel, bâtie l'an 980.

XX. St. Nicolas d'outre-Meuse, bâtie l'an 1080, desservie par des Religieux de l'Abbaye de Beau-repart.

XXI. St. Nicolas de l'Isle.



XXII. St. Nicolas aux Mouches, fut ainsi nommée, parce que le peuple de Liege l'a fait bâtir en mémoire d'avoir été délivré l'an 1031, par l'intercession de ce Saint, d'une quantité prodigieuse de mouches qui infectoient la ville.

XXIII. St. Remacle, au Pont d'Amercœur, bâtie l'an 1071.

XXIV. St. Remacle-en-Mont, bâtie en 976.

XXV. St. Remi, bâtie l'an 1040.

XXVI. St. Servais.

XXVII. St. Severin, bâtie l'an 966.

XXVIII. St. Thomas, bâtie l'an 1040.

XXIX. Ste. Veronique, la plus ancienne de Liege après la Cathédrale.

XXX. St. Vincent de la Boverie.

XXXI. Ste. Ursule & des onze mille Vierges, près du Palais, fut bâtie l'an 1147, elle fut réduite en cendres le 23 Mars 1734.

XXXII. Ste. Walburge, au Fauxbourg de ce nom, fut bâtie en 1612.

Il y a encore dans la Ville & dans ses Fauxbourgs un grand nombre d'Abbayes & Couvents, tant d'hommes que de filles.

L'Abbaye de St. Laurent, Religieux de l'Ordre de St. Benoît, située au Fauxbourg de la Ville, fut commencée vers l'an 970, par l'Evêque Eracle, & achevée l'an 1034, par l'Evêque Reginard. En 1240, l'Abbé obtint la mitre; il est conservateur perpétuel des privilèges du Clergé primaire de Liege.

L'Abbaye de St. Jacques, de l'Ordre de

saint Benoît, fut commencée en 1014 par l'Evêque Balderic, qui y appella des Religieux de l'Abbaye de Gemblours, & achevée en 1019 par Wolbode, son successeur. L'Abbé est Conservateur perpétuel des privileges du Clergé secondaire de Liege.

L'Abbaye de Beau-repart, Religieux de l'Ordre de Prémontré, fondée l'an 1180 au Mont Cornillon, hors de la ville, d'où elle a été transférée l'an 1288; en 1648 l'Abbé obtint la mitre.

L'Abbaye du Val-Notre-Dame des Eco-lers fut fondée l'an 1236 par Othon, Doyen de saint Paul, & fut érigée en Abbaye l'an 1616.

L'Abbaye du Val-saint-Lambert, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1201 par l'Evêque Hugues de Pierrepont; en 1625 l'Abbé obtint la mitre.

L'Abbaye de St. Gilles, Chanoines Réguliers de saint Augustin, fondée l'an 1124 par l'Evêque Alberon.

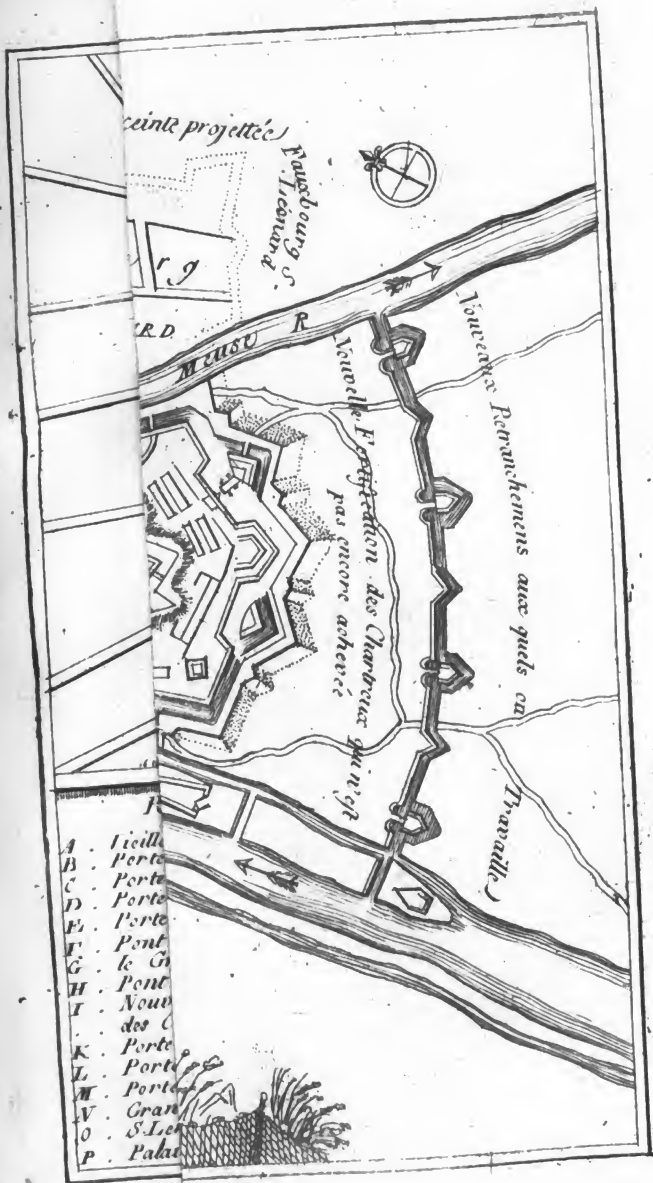
L'Abbaye des Dames de sainte Claire.

Le Prieuré de saint Léonard, Chanoines Réguliers, fondé en 1489.

Le Prieuré des Croisiers, fondé en 1272.

Le Prieuré des Guillelmins, fondé en 1280 par Grifel de Biersez, Chanoine de St. Lambert.

Les Dominicains, fondés en 1229 par l'Evêque Hugues de Pierrepont. Leur Eglise



Sainte projectée

Foussbourg S.  
Leonard



R.D.

MUSU R

Nouvelle Fortification des Charbruaux qui n'est pas encore achevée

L'ouvenee Remparts avec guets en

Travaille

- A . Vieille
- B . Porte
- C . Porte
- D . Porte
- E . Porte
- F . Pont
- G . le G
- H . Pont
- I . Nouv
- des C
- K . Porte
- L . Porte
- M . Porte
- V . Gran
- O . S. Les
- P . Palais





est une rotonde très-vaste & magnifique, nouvellement bâtie.

Les Carmes chauffés, vers l'an 1250.

Les Freres Mineurs Conventuels, établis à Liege l'an 1131.

Les Récollets, reçus en 1489.

Les Jésuites, fondés en 1581, par l'Evêque Ernest de Baviere : ils obtinrent, pour leur établissement, à charge d'enseigner les Humanités, les revenus d'un Prieuré de Bénédictins, dit St. Severin, situé dans le Condroz, & ceux du Couvent des Freres de St. Jérôme, qui étoient tous deux abandonnés ; outre un Canoniat dans chaque Collégiale à Liege. Leur Eglise est remarquable par sa beauté.

Les Jésuites Anglois furent reçus à Liege l'an 1616, ayant premièrement demeuré à Louvain, au Château-César.

Les Capucins, reçus l'an 1598.

Autre Cloître des Capucins au Fauxbourg de Ste. Marguerite, l'an 1667.

Les Minimes, fondés en 1624, par Laurent de Butbach, Bourgeois de Liege.

Les Carmes déchauffés, l'an 1618.

Les Augustins, l'an 1488.

Les Chartreux, fondés au Mont de St. Corneille l'an 1357, par l'Evêque Engelbert de la Marck ; leur Couvent fut tout détruit au siege de l'an 1702.

Les Cellites ou Lollarts.

Les Couvents des Religieuses , dans la Ville & Fauxbourgs de Liege, font :

L'Abbaye de Notre-Dame de Robermont , Religieuses de l'Ordre de Cîteaux , fondée l'an 1215 par Godefroi d'Estamer.

L'Abbaye du Val-Benoît , Religieuses du même Ordre , fondée en 1214 par l'Evêque Jean d'Appe , qui donna ce lieu aux Religieuses de Robermont , dont l'Abbaye venoit d'être brûlée : mais en 1243 une partie s'en retourna à Robermont.

Les bons Enfants , Religieuses du Saint-Sépulcre , y vinrent l'an 1496 , après que les Chanoines Réguliers qui y demeuroient auparavant , étoient allé demeurer à St. Léonard.

Les Sœurs de Hasque , ou le Val-de-Ste.-Catherine, du Tiers Ordre de St. François , y vinrent de la Ville de Hasselt en 1397.

Les Sœurs Carmélites ou Blanches Dames , à la porte de St. Léonard , admises l'an 1460.

Les Carmélites déchauffées , en 1627.

Ste. Claire en l'Isle , ou les pauvres Clarisses , qui y sont venues de Middelbourg en Flandres , l'an 1607

Les Religieuses de Ste. Claire de deçà la Meuse , dites Urbanistes , en 1490.

Les Sœurs-Grises de St. François , l'an 1513.

Les Sœurs Hospitalières à la Miséricorde , de l'Ordre de St. François , en 1706.

Les Ursulines , fondées en 1622 par  
Etienne



*Cathédrale de Saint Lambert à Liège*





Etienne Strecheus, Evêque de Dionisie & Suffragant de Liege.

Les Sœurs Régulières de St. Augustin, l'an 1620.

Deux Cloîtres de Célestines.

Un Cloître de Conceptionistes.

Les Sœurs du St. Sépulture, à Sainte-Walburge, l'an 1622.

Les Religieuses de Ste. Agathe.

Les Dominicaines.

Les Bénédictines réformées, en 1627.

Les Religieuses Angloïses.

Les Religieuses de Hoche-Porte, de l'Ordre de St. François.

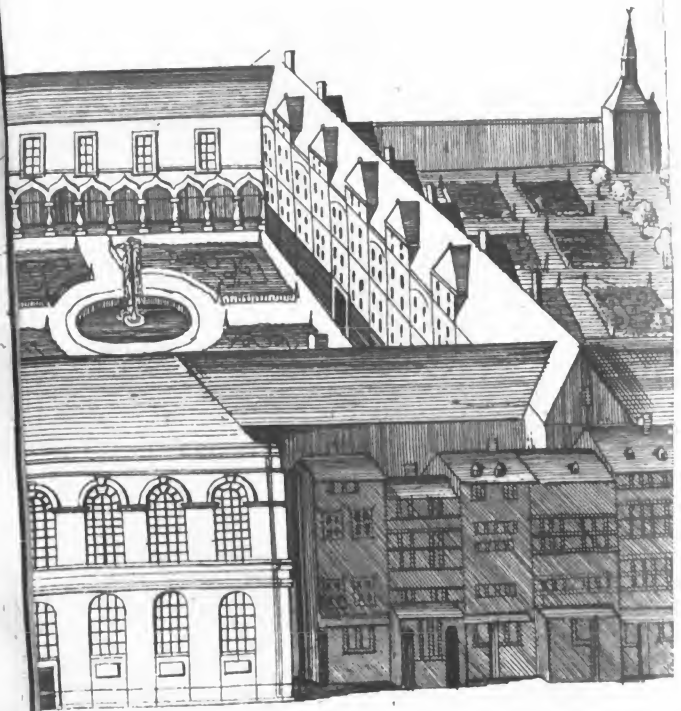
Deux Cloîtres de Récollectines.

Liege est une des Villes les plus renommées pour le commerce : on y fabrique entr'autres, tous les ans, plus de cent mille fusils, sans les pistolets & autres armes à feu, pour le service de tous les Princes de l'Europe. On y compte jusqu'à 154 rues, neuf portes & dix-sept ponts, dont le plus beau est celui des Arches, qui est d'une longueur & largeur surprenante, commencé l'an 1648, & achevé l'an 1662. Au milieu de ce Pont, il y a une *Dardanelle*, sur laquelle il y a huit pieces de canon : elle a été bâtie par les soins du Cardinal de Furstenberg, pour empêcher les désordres qui arrivoient souvent par la populace des deux quartiers de la Ville, séparés par la Meuse.

Il y a aussi, pour la promenade publique, deux Quais très-beaux, plantés de plusieurs rangées d'arbres; l'un, qui est celui de St. Léonard, borde la Meuse du côté de Maestricht, achevé l'an 1713; l'autre, qui est celui d'Avroy, borde la même rivière du côté de Hui, & fut achevé en 1716.

Le Palais du Prince-Evêque de Liege étoit ancien, mais magnifique; on y voyoit deux grandes Cours quarrées, entourées par des galeries, sous lesquelles il y avoit de beaux logements: au milieu de la seconde Cour, on voyoit une belle fontaine, & une autre dans le jardin. Ce Palais avoit été bâti en 1506, par Erard de la Marck, Evêque & Cardinal.

Le 23 Mars 1734, le feu prit à ce Palais, dont le côté, où étoit la Tour ou Prison de l'Officialité, les Chambres des Conseils, avec toutes les Archives & Procès, & les Magasins de draps, fut réduit en cendres en très-peu de temps, de même que l'Eglise des onze mille Vierges, qui est contiguë au Palais. On fut obligé d'abattre plusieurs maisons, & la communication du Palais avec l'Eglise de St. Lambert, afin que le feu ne s'étendit pas plus loin. La perte y fut très-considérable, & quelques personnes y furent écrasées sous les ruines. Le Prince-Evêque & les Etats du Pays l'ont fait rebâtir peu de temps après, plus magnifiquement qu'auparavant, sous la direc-





tion de l'Ingénieur Anneffens, de Bruxelles.

Le Séminaire Episcopal, dit *la Chaine*, étoit anciennement un Prieuré de Religieux, fondé l'an 1113, par Hellin, Prévôt de Saint-Lambert. Depuis l'an 1589, il a été érigé en Séminaire par l'Evêque Ernest de Baviere; il y a un Président & des Professeurs séculiers pour la Théologie & la Philosophie. Ce Séminaire est très-florissant: ce qui a peut-être donné lieu à la plupart des Géographes d'avancer qu'il y avoit à Liege une célèbre Université.

La Maison de Ville, qui étoit bâtie à l'antique, a été ruinée par le bombardement de l'an 1691, & rebâtie l'an 1718. Le Magistrat, qui y tient ses assemblées, est composé de deux Bourguemestres & de vingt Conseillers, qui se créent, moitié par le Prince & moitié par la Ville. La Magistrature se renouvelle tous les ans; il y a cependant deux Conseillers perpétuels qui ne changent pas, & un Greffier de la Cité. Les Bourguemestres de la Ville se font de cette manière:

On assemble les seize Chambres de Ville, qui représentent le corps de la bourgeoisie, qui sont composées chacune de trente-six personnes, parmi lesquelles il y a des Nobles, des Jurisconsultes, des Gens de lettres, des Marchands & quelques Artisans. Dans chaque Chambre on tire au fort deux personnes. Ces deux personnes de chaque Chambre étant

conduites à la Maison de Ville, on met leurs noms dans de petites boîtes que l'on jette dans une espece de panier, dont l'embouchure est étroite & le fond large; ces deux boîtes étant bien balottées, on les tire du panier l'une après l'autre. Celui dont le nom sort le premier, est employé à choisir le Bourguemestre, & on lui donne le nom d'Electeur; celui dont le nom sort le dernier, est destiné pour être du Conseil. On fait la même chose pour toutes les Chambres, & il se trouve ainsi seize Electeurs, lesquels se retirent à part & choisissent entr'eux, à la pluralité des voix, trois personnes dont on met les noms dans des boîtes. Après les avoir balotté long-temps dans un panier, l'ancien des Commissaires, ayant le gant à la main, en tire une boîte, & celui dont le nom y est contenu, est le Bourguemestre de la part du peuple, & les deux autres restent sans emploi.

Le Prince nomme aussi de sa part trois personnes, dont les noms étant mis dans des boîtes & balottés comme les autres, celui qui est tiré le premier par l'ancien Commissaire, est le Bourguemestre de la part du Prince. Il y a aussi un Grand-Mayeur & deux Mayeurs subalternes. Outre les Echevins & le Conseil ordinaire, l'Official de l'Evêque juge, en premiere instance, des causes ecclésiastiques & des causes civiles personnelles.

Cette ville souffrit beaucoup au IX siecle,

par les courses des Normands. Henri, Duc de Brabant, la prit le 3 Mai 1212, jour de l'Ascension, & la pilla pendant six jours. L'élection des Evêques y causa de grands défordres au XV siecle. Jean de Baviere y gouvernoit depuis long-temps l'Evêché, quoiqu'il ne fut pas dans les Ordres. Il ne s'accommodoit pas avec les Liégeois, qui lui déclarerent la guerre, le chasserent de sa Ville Episcopale, & l'assiégerent même dans Maestricht. Jean, Duc de Bourgogne, son beau-frere, le dégagea en 1409. Après avoir battu l'Armée Liégeoise à la bataille d'Othée, il obligea les révoltés à se soumettre; & étant entré dans la ville, il fit précipiter dans la Meuse les plus coupables, liés deux à deux.

Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, ayant pris le parti de son parent, l'Evêque Louis de Bourbon, contre lequel les habitants s'étoient soulevés, vint assiéger Liege avec le secours des troupes de Louis XI, Roi de France, qui s'y trouva en personne. La Ville fut prise d'assaut le 30 Octobre 1468, & presque entièrement brûlée & saccagée, sans épargner ni âge ni sexe, ni même les Eglises.

Les guerres du siecle passé, & la division de la Bourgeoisie pour l'élection des Bourguemestres, ont fait beaucoup de tort à cette Ville; en voici l'origine:

Autrefois les vingt-deux Commissaires, qui ont un célèbre Tribunal dans Liege, avoient

coutume de députer trente-deux personnes, pour choisir les nouveaux Bourguemestres à Liege. L'Evêque Ernest de Baviere transporta en 1603 ce droit d'élection à la Bourgeoisie, qui est partagée en seize Chambres. Mais comme il en arrivoit souvent de très-grands désordres, le Prince Ferdinand, successeur d'Ernest, étant soutenu par l'autorité de l'Empereur, remit ce droit en son premier état; savoir, aux *Vingt-deux*. En 1629 la populace se révolta, & mit, de son chef, des nouveaux Bourguemestres, contre le gré du Prince; d'où vint la division des *Chiroux* & des *Grignoux*; les premiers étoient ceux des familles anciennes & patriciennes, la plupart gens de lettres; les autres tenoient le parti de la populace, & surpassoient toujours en nombre.

Sur les plaintes du Prince, l'Empereur envoya en 1636 le Général Jean de Weert & le Comte de Nassau-Hadamar, pour prendre des quartiers d'hiver au Pays de Liege: le Marquis de Lede y fut envoyé aussi de la part du Roi d'Espagne, pour ramener les Bourgeois à leur devoir. En 1637 les troubles s'augmenterent; le Comte de Warfuzée, \* Chef des Finances du Roi d'Es-

---

\* Il n'y a plus de descendant de ce Seigneur; la Terre de Warfuzée a été vendue, & elle est passée à l'illustre Famille des Comtes d'Oultremont.



pagne à Bruxelles, avoit été condamné par sentence du Grand-Conseil à Malines, à être pendu en effigie pour crime de malversation; mais s'étant sauvé à Liege, il y trama une noire conspiration, dans la pensée d'obtenir, par ce moyen, sa grace du Roi. Il fit cruellement assassiner Sébastien de la Ruelle, Bourguemestre de Liege, sous prétexte qu'il tenoit le parti de la France. Il l'avoit prié, le 16 Avril, à venir dîner chez lui avec quelques autres personnes de distinction: pendant le repas il fit entrer dans sa maison, par la Meuse, une troupe de soldats, qui se saisirent d'abord du Bourguemestre & de ses domestiques; & le Comte fit venir un Pere Dominicain pour le confesser: après quoi il ordonna aux soldats de le tuer, & il fut poignardé sur le champ. Cet horrible meurtre ne demeura pas long-temps impuni; car la populace de Liege en ayant été avertie, courut aussi-tôt vers la maison du Comte de Warfuzée & le massacra: son corps fut traîné par les rues, & fut pendu par les pieds à une potence. On lui coupa la tête & les bras, qui furent exposés aux portes de Liege; son corps fut brûlé & ses cendres jettées dans la Meuse. Ses domestiques & plus de soixante soldats complices n'échapperent pas à la fureur du peuple.

Au même temps ils coururent vers l'Echevin Theodore Fléron, qu'ils tenoient pour complice de Warfuzée; & sans aucune forme

de procès, ils lui tirèrent une balle au travers de la tête, & le pendirent ensuite sur le grand marché. Le corps du Bourguemestre de la Ruelle fut enterré avec beaucoup de pompe. On a donné depuis ce temps-là aux Bourguemestres de Liege une garde de trente hommes lorsqu'ils sortoient en public : au lieu de cette Garde, les Bourguemestres de Liege sont aujourd'hui accompagnés & suivis de dix Secrétaires.

En 1648, le Prince-Evêque Ferdinand se rendit à Vifet avec quelques troupes, à dessein de venir à Liege pour empêcher & éteindre les brouilleries & les factions séditieuses qui regnoient depuis long-temps entre les parties des *Chiroux* & des *Grignoux*. Mais les bourgeois lui refuserent le 10 Avril, l'entrée de la ville; & le Bourguemestre Jacques Hennet fit braquer le canon contre ses troupes. Le Prince se retira ensuite à Hui, où il fit venir les Etats du Pays & les Chanoines de St. Lambert, qui s'y transporterent pour la plupart; & ils y choisirent pour Grand-Doyen le Prince Maximilien-Henri de Baviere, neveu de Ferdinand, dont il devint aussi peu de temps après Coadjuteur. L'Empereur envoya d'abord au secours de ce Prince les troupes du Cercle de Westphalie, commandées par le Général Sparr, qui commença à attaquer la ville vers la porte de Ste Walburge & le Fauxbourg de St. Gilles. Enfin les bourgeois furent obligés d'ouvrir

leurs portes à ce Général le 28 Août, & de se remettre à la clémence du Prince, par une convention, dite communément *la Paix de S. Gilles*, & il fit son entrée dans Liege le 16 Oct. suivant. Le Bourguemestre Henriet, qui avoit juré, dit-on, que de sa vie le Prince ne rentreroit dans Liege, fut tué le 8 Août, du côté de Jupille; & Barthlemi Rolans, qui avoit été Bourguemestre auparavant & qui avoit eu beaucoup de part aux troubles, fut décapité. Ce Prince changea ensuite la maniere de choisir les Bourguemestres dont tout le mal étoit venu, en ordonnant que la bourgeoisie en choisiroit un de la maniere qu'il a été dit, & que l'Évêque nommeroit l'autre.

En 1650, le Prince Maximilien-Henri ayant succédé à son oncle Ferdinand, fit bâtir une citadelle très-réguliere sur le mont de Ste. Walburge, qui a deux communications avec la ville, dont une est un escalier de 600 degrés. A cette occasion les bourgeois témoignèrent leur mécontentement, en affichant par-tout le chronographe tiré de l'Évangile, *HACELDAMA*; ce qui veut dire en Latin, *Ager Sanguinis*; & en François, *Champ de Sang*, faisant allusion à la mort de leurs Bourguemestres. En 1658, quelques séditieux avoient conspiré de surprendre la citadelle & de mettre le feu aux quatre coins de la ville: mais leur mauvais dessein fut

découvert , & les principaux auteurs eurent la tête tranchée.

La guerre s'étant déclarée ensuite contre la France , par l'Empire , l'Espagne & la Hollande , on s'affura de la citadelle de Liege , dont le Gouvernement fut confié au Baron de Vierzet. Celui-ci y introduisit , le 28 Mars 1675 , un détachement de 1500 hommes de la Garnison Françoisse de Maastricht ; mais ils l'abandonnerent , & y firent sauter tous les ouvrages au mois de Mars de l'année suivante. Les habitants n'étant plus retenus par la citadelle , se souleverent de nouveau contre leur Prince , & recommencerent à choisir leurs Bourguemestres , comme ils l'avoient fait auparavant. L'Evêque Maximilien-Henri demanda , l'an 1684 , du secours au Roi de France , qui envoya des troupes sous les ordres du Maréchal de Choiseul ; mais les Bourgeois ouvrirent leurs portes le 25 Juillet , sans attendre qu'ils fussent assiégés. Le Prince fit décapiter les Srs. Renardi & Makors , Bourguemestres , & pardonna aux Bourgeois , qui reçurent Garnison Françoisse sous les ordres du Marquis de la Salle. Peu de temps après , on rétablit la citadelle , & on fit plusieurs nouvelles fortifications à la hauteur de la Chartruse , qui formerent comme une nouvelle citadelle ; mais tous ces ouvrages ont été démolis dans la suite. Le Prince de 't Ser-

claes-Tilly fut établi Gouverneur par le Prince Maximilien de Baviere.

En 1691, le Prince Jean-Louis d'Elde-  
ren fut le premier à déclarer la guerre à la  
France, étant soutenu par l'Empereur, l'Em-  
pire, l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande,  
&c. Le Roi Louis XIV envoya d'abord  
vers Liege le Marquis de Boufflers, depuis  
Maréchal de France, qui bombarda cette  
Ville durant cinq jours, & y causa beau-  
coup de dommage.

Après la mort de Charles II, Roi d'Es-  
pagne, le Prince Joseph-Clément de Ba-  
viere, Evêque de Liege, se déclara, l'an  
1701, en faveur de son neveu Philippe V ;  
& le Comte de Berlo, Gouverneur de la  
citadelle, y reçut des Troupes Françoises.  
L'armée des Alliés, sous les ordres de Mi-  
lord Marlboroug, s'empara ensuite de Liege,  
le 14 Octobre 1702 ; on s'attacha aussi à  
l'attaque de la citadelle, dans laquelle com-  
mandoit Mr. de Violaine, Lieutenant-Géné-  
ral de France. Les assiégeants en ayant em-  
porté, l'épée à la main, la contrescarpe le  
13 Octobre, donnerent en même temps l'as-  
saut général, & se rendirent ainsi maîtres de  
la citadelle, où un grand nombre de Fran-  
çois fut passé au fil de l'épée. Le reste,  
au nombre de 2500 hommes, fut conduit  
prisonnier à Maestricht. La tranchée fut ou-  
verte ensuite au Poste de la Chartreuse, dont  
la Garnison se rendit le 31 Octobre, & le

lendemain elle en sortit avec armes & bagages, pour être conduite à Anvers.

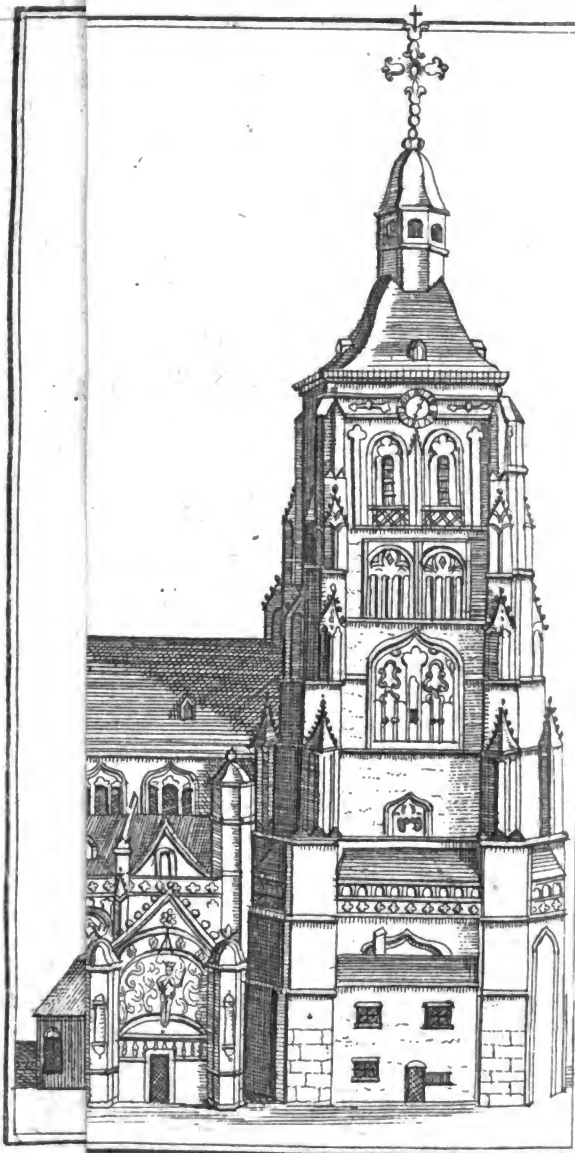
en 1705, les François, après avoir pris Hui, entrèrent dans Liege, & formerent le deffein d'attaquer la citadelle : mais, sur l'avis de la marche de l'armée des Alliés, ils abandonnerent leur entreprië. Les Hollandois ont tenu depuis ce temps-là garnison de leurs troupes dans la citadelle jusqu'à l'an 1718, lorsque, pour satisfaire aux Articles de la Paix d'Utrecht, ils la remirent, le 4 Avril, aux troupes du Prince de Liege, après en avoir démoli toutes les fortifications extérieures. Le Sr. de Rochebrun, Commandant Hollandois, remit alors les clefs au Baron de Dobbelsteyn, & prit, avec sa garnison, la route de Maestricht.

A deux lieues de Liege, ou environ, on voit un endroit assez agréable, dit *Chaud-fontaine*, dont les bains & les eaux sont très-renommées : les Magistrats de Liege le firent embellir en 1714, & depuis encore mieux ; de sorte qu'il est à présent très-fréquenté.

---

## LA VILLE DE TONGRES.

A Quatre lieues de Liege & de Saint-Trond, & à trois de Maestricht, on voit la Ville de Tongres, située dans la Hasbaye, sur la riviere de Jaar ou Jecker.  
Elle







Elle est très-ancienne ; car on croit qu'elle fut bâtie plus de 800 ans avant Jésus-Christ ; & cent ans avant la fondation de Rome, par Tongrus, qui en fut le premier Roi. Il eut jusqu'à vingt-cinq Successeurs, dont le regne finit environ soixante ans avant la venue du Sauveur.

On prétend que Salvius Brabon fut créé ensuite par Jules-César, Duc de Tongres & de Brabant ; que Taxandre, dixième Duc après lui, a reçu la Foi Chrétienne avec le Baptême, vers l'an 400, & que Pepin de Landen, qui fut le premier Duc de Brabant, vers l'an 700, étoit issu de l'ancienne Famille des Ducs de Tongres.

C'étoit autrefois une Cité Royale, & la plus florissante de la Gaule-Belgique, soit par sa grandeur, soit par la richesse & le nombre de ses Peuples. On voit encore, à une lieue à la ronde, plusieurs restes d'antiquité, principalement d'un chemin pavé de la longueur de quatre-vingt lieues, qui conduisoit de cette Ville jusqu'à Paris, & qui passoit par celle de Bavai en Hainaut. On la nomme en Latin *Tungri*, ou *Advantica Tungrorum*. Jules-César, Tacite, Pline, Ammien-Marcellin & autres anciens Auteurs en parlent très-souvent ; car elle servoit alors de place-d'armes aux Romains. Attila, Roi des Huns, la ruina entièrement l'an 454, comme aussi les Normands dans le IX<sup>e</sup> sie-

cle, sous le regne de Charles-le-Chauve, Empereur & Roi de France.

Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, ne lui fut pas humain; car il la fit ruiner & démolir entièrement vers l'an 1468, & la fontaine dont Pline parle, fut ensevelie sous les ruines. Cet Auteur dit, que *Tongres, Cité de la Gaule, possède une fontaine merveilleuse, étincelante, de plusieurs petits bouillons, d'un goût de fer qui ne se reconnoît qu'après l'avoir bue: elle purge le corps, guérit la fièvre tierce & décharge la gravelle: elle se trouble & devient rouge dès qu'elle est mise sur le feu.* Cette fontaine, laquelle fut rétablie vers l'an 1700, est située dans un vallon agréable & assez grand, environnée d'un cordon de montagnes qui lui donne une figure ovale. La hauteur de *Colmont*, qui est au Nord, est remplie de minéraux de fer, comme aussi celles d'*Zserenborn* & de *Hoogheyde*, qui tirent vers l'Orient; ce qui donne le nom de *Ferrugineuse* à cette source.

L'Eglise Collégiale de Tongres est si ancienne, qu'on la croit avoir été commencée par St. Materne, & que ce fut la première en deçà des Alpes, qui a été dédiée à la sainte Vierge. Après qu'elle eut été détruite par les Normands, le Pape Léon III en consacra une nouvelle, l'an 804, où le Duc Ogier le Danois fonda un Chapitre de vingt Chanoines, qui ont pour dignités le Prévôt, toujours Trésorier de la Cathédrale de

Liege ; le Doyen, qui a droit d'Archidiacre sur huit villages ; un Chantre , un Ecolâtre & un Trésorier. Voyez ci-dessus , page 67 , les noms des anciens Evêques de Tongres , dont le Xe St. Servais transféra vers l'an 383 le Siege Episcopal à Maestricht , d'où St. Hubert le transféra à Liege , l'an 710.

Il y a dans cette Ville deux Paroisses , celle de St. Jean & celle de St. Nicolas ; un Prieuré de Chanoines Réguliers , fondé l'an 1424 ; une Maison de Jésuites , commencée l'an 1642 ; des Dominicains , l'an 1643 ; des Sépulchrines ; des Célestines ; des Clariffes ; des Sœurs-Grises du Mont Ste. Agnès , & de l'Oratoire de Notre-Dame ; des Béguines & des Hospitalieres de St. Jacques, dès l'an 1276.

Tongres a été fort maltraitée par les François au siecle précédent ; car le 21 Nov. l'an 1673 , ils la pillèrent & brûlerent plusieurs maisons. En 1677 , ils y revinrent avec plus de fureur , sous les ordres du Lieutenant-Général Calvo , Gouverneur de Maestricht : ils y entrèrent le 28 Août vers minuit , pillèrent toute la ville , commirent mille sacrileges & mille désordres , sans épargner ni âge ni sexe , & mirent le feu à la Maison de Ville , à la grande Eglise , où il y avoit alors une très-belle tour ; aux Eglises Paroissiales de St. Nicolas & de St. Materne ; à quelques Couvents & à plus de six cents maisons. Le 19 Sept. suivant , ils vinrent brûler les restes qui avoient échappés à leur

fureur ; plus de cent maisons furent dévorées par les flammes , avec le Couvent des Dominicains. Ils revinrent à la charge le 4 , 10 & 18 Octobre , sous prétexte que ceux de Tongres avoient refusé de payer les contributions , & qu'ils avoient favorisé les ennemis de la France.

Entre Tongres & Maestricht est la belle Commanderie du *Vieux-Jonc* ou *Alde-Biessen*, une des douze principales de l'Ordre Teutonique. Le Grand-Commandeur dispose absolument de douze Commanderies qui en dépendent , qui sont Biessen , à Maestricht ; Gemert , près de Bois-le-Duc ; St. Gilles , à Aix ; Jonge-Biessen , à Cologne ; Bernesheim , Beckevoort , Oordenge , St. Pierre-Fouron , au Pays de Limbourg ; St. André , à Liege , dite du Grand-Pasteur ; Zeestorf & Ramesdorff. Ces Commandeurs particuliers choisissent le Grand-Commandeur du *Vieux-Jonc*.

---

## LA VILLE DE HUI.

**E**lle est située sur la Meuse , entre Namur & Liege. C'est une ville très-ancienne , que l'on dit avoir été connue dès le temps de l'Empereur Antonin ; la Meuse la sépare en deux parties , dont l'une est située sous la *Hasbaye* , & l'autre sous le *Condroy*. Son premier Comte ou Seigneur fut Ba-

fit, que l'on dit avoir été Ecuyer & Favori de l'Empereur Charlemagne. On raconte que Bafin s'étant révolté contre Louis-le-Débonnaire, fils & fuccesseur de Charlemagne, il fut fait prisonnier par Ogier-le-Danois, & conduit à Paris, où on lui fit son procès, & qu'étant convaincu de plusieurs crimes énormes, il fut écorché vif & jetté ensuite sur un bûcher, où son corps fut réduit en cendres.

La Ville de Hui a été long-temps regardée comme une place forte: elle étoit défendue par un Château & par le Fort Picard, construit environ l'an 1690; par le Fort Joseph, que les François y bâtirent en 1702; par le Fort Trognée, bâti l'an 1704 par le Baron de Trognée, Colonel & Ingénieur en chef au service des Etats-Généraux. On peut juger par ces différentes constructions que cette place a souvent changé de maîtres.

On prétend que le dernier des Comtes de Hui, nommé Ansfride, ayant été fait Evêque d'Utrecht en 994, fit une donation à l'Evêché de Liege du Comté de Hui & du Condroz.

L'Eglise Collégiale, où il y avoit un Chapitre de neuf Chanoines, fondé l'an 799 par l'Empereur Charlemagne, Boson, Archidiacre de Liege, y fonda six autres prébendes en 1044; ensuite l'Eglise ayant été réduite en cendres, Théoduin, Evêque de Liege, la fit rebâtir: il en augmenta les

prébendes jusqu'au nombre de trente, & il y fut enterré l'an 1075.

Pour appaiser les troubles causées par l'élection des Magistrats, le Prince Joseph-Clément de Baviere, Evêque de Liege, fit publier en 1715 un nouveau règlement, par lequel ils ont été heureusement terminés.

Il y a quatorze Paroisses dans la Ville de Hui; la première est dédiée à saint Maingolde, Martyr, Comte & Patron de Hui; on y célèbre sa Fête le 8 Février. Les autres sont, St. Denis, St. George, sous la direction des PP. Augustins; St. Severin, St. Remi, St. Maur, ci-devant dédiée à St. Jean l'Évangéliste; (mais elle a pris le nom d'un saint Hermite, nommé *Maur*, dont les Reliques y sont honorées.) sainte Catherine, au Fauxbourg; saint Etienne devant la Collégiale; saint Pierre, dans les enclos; saint Pierre, outre-Meuse; saint Hilaire, saint Germain, saint Martin & saint Etienne, au Fauxbourg de Statte. Les quatre autres Paroisses, savoir saint Martin-en-Fouarge, saint George-au-Prés, saint Jacques & saint Nicolas, ont été unies aux autres. Les Couvents de Religieux sont, les Croisiers, les Augustins, les Carmes, les Freres Mineurs, les Capucins, les Jésuites, & les Trinitaires; sur la Sarte, près de Hui.

Les Monasteres de Filles sont l'Abbaye de saint Victor, Religieuses de la Congrégation de Cluny, fondée l'an 1130, par

**E**rmenfinde , Comtesse de Muhault ; elle fut érigée de Prieuré en Abbaye l'an 1656 ; les Prieurés de sainte Aldegonde & de saint Quirin, Chanoinesses Régulières de l'Ordre de saint Augustin ; les Carmélites mitigées ou Dames - Blanches , les Bons - Enfants ou les Religieuses du saint Sépulture , les Célestines , les Ursulines , les Carmélites déchauffées , les Sœurs-Grises , & un Béguinage , outre plusieurs autres Maisons pieuses & Hôpitaux.

On voit dans un des Fauxbourgs l'Abbaye de Neufmouftier , occupée par des Chanoines Réguliers de l'Ordre de saint Augustin. Elle fut fondé l'an 1108 par le célèbre Pierre l'Hermite , qui fut , par ses prédications , le premier auteur de l'entreprise des Croisades. Il fut enterré dans l'Eglise de cette Abbaye.

A une lieue de la ville il y a deux autres Abbayes , celle de Flone , fondée l'an 1080 , où sont des Chanoines Réguliers de l'Ordre de saint Augustin ; l'autre est une Abbaye de Religieuses Bernardines , qui fut fondée l'an 1202 par Albert , Comte de Moha. Ce Seigneur n'avoit que deux fils fort jeunes , qu'il mena pour voir un tournoi , auquel se trouverent tous les grands Seigneurs du Pays ; ils voulurent pareillement imiter cette bravoure , & n'ayant aucune habitude de manier les armes , ils s'entretuerent à coups de lance. Le Pere n'avoit point d'héritiers ,

& employa tous ses biens en fondations pieuses.

Entre plusieurs particularités que l'on remarque à Hui, il y a l'Eglise & le Couvent des Religieux Croifiers, qui est le Chef & le premier de cet Ordre, & dans lequel le Général doit faire sa résidence. Le Bienheureux Théodore de Celles, Chanoine de St. Lambert à Liege, commença cet Institut l'an 1211. Il choisit un endroit fort élevé, dans un des Fauxbourgs de Hui, appelé *Clairlieu*, où étoit autrefois la Chapelle de St. Thibaut, & s'y logea avec quelques Compagnons, pour vivre en vrais enfants de la Croix. Il y mourut saintement l'an 1236, après qu'il eut fait approuver son Ordre par le Pape Innocent III. On y honore ses Reliques, & celles de Ste. Odile, Patrone de l'Ordre des Croifiers. Les Religieux Profès de Hui choisissent leur Général, conjointement avec les Prieurs des Couvents des Pays-Bas & de l'Allemagne, au nombre de trente.

Charles de la Heraugieres, Gouverneur de Breda, dont le nom étoit devenu célèbre par la surprise du Château de cette Ville, surprit aussi, au mois de Février, en 1595, la Ville & le Château de Hui. Le Prince de Liege s'en étant plaint inutilement aux Etats, eut recours aux Espagnols, qui assiégèrent Héraugieres, & l'obligèrent de rendre la Place. Valentin de Pardieu, Sei-



gneur de la Motte, Général de l'artillerie d'Espagne, commandoit le siege.

Le Roi Louis XIV la fit investir le 1 Mars 1675, & la prit, ainsi que le Château, après six jours d'attaque. Les François la rendirent ensuite à son Evêque, en vertu du Traité de Nimegue, l'an 1678. Elle a le plus souffert l'an 1693, lorsque les François la prirent d'assaut, & la brûlerent presque entièrement. La raison de ce cruel traitement fut, que les Bourgeois avoient pris les armes pour soutenir la garnison, qui étoit très-foible. Ce fut dans cette occasion que les François ruinerent le beau pont de pierre de taille, qu'on avoit commencé de bâtir sur la Meuse, l'an 1294, qui a été rebâti aussi magnifiquement qu'auparavant, l'an 1714. Les Espagnols la reprirent l'an 1694, & la rendirent à son Evêque, par la Paix de Ryfwick.

En 1701, pendant la guerre pour la succession d'Espagne, les François se saisirent de Hui; mais les Alliés firent investir cette place le 15 Août 1703, & l'obligerent de se rendre le 25 du même mois avec tous les Forts qui la défendoient; la Garnison Françoisé y fut faite prisonniere de guerre. Le 28 Mai 1705, elle fut investie par le Comte de Gassé, Lieutenant-Général, depuis Maréchal de Matignon. Le Château se rendit le 10 Juin, & la Garnison fut faite prisonniere de guerre. Peu de temps après, les Alliés

renforcés par l'Armée que le Duc de Marlborough amenoit de la Moselle, s'en rendirent encore les maîtres, & la garnison subit le même sort.

Les Hollandois ont tenu garnison dans la Ville & la Citadelle de Hui jusqu'en 1718, lorsqu'ils démolirent toutes les fortifications extérieures, & la remirent au Prince de Liege.

Environ l'an 1714, on a découvert dans une prairie, près du Fauxbourg de Ste. Catherine, deux sources d'eaux minérales, qu'on y vient boire de tous côtés, étant très-propres pour rétablir la santé. Elles n'étoient auparavant connues que par ceux du Pays, principalement des Forgerons, qui s'en servoient au-lieu de purgation ou de vomitif. Le Magistrat de Hui a fait orner ces deux fontaines.

## LA VILLE DE ST. TROND.

Vers les frontieres du Brabant, à trois lieues de Diest & de Tirlemont, on voit la Ville de Saint-Trond, située dans la Hasbaye, au Pays de Liege; on l'appelle en Flamand *Sint Truyen*, & en Latin *Trudonopolis*. Elle est très-ancienne, ayant été entourée de murailles dès l'an 1058. Comme elle est sur la grande route de Bruxelles vers Liege & Maestricht, les Etats de Brabant

ont fait faire, depuis quelques années, un pavé jusqu'à leurs frontieres, & les Etats de Liege l'ont continué sur leur territoire. Ainsi l'on va de Saint-Trond à Liege, qui en est à sept lieues, & par Tongres à Maestricht, qui n'en est qu'à six lieues.

Cette Ville a reçu son nom & son établissement d'une Abbaye, également célèbre, ancienne, puissante & régulière, de Religieux de l'Ordre de St. Benoît, fondée vers l'an 657, par St. Trudon, (par corruption saint Trond) riche Seigneur du Pays, qui y fit construire une Eglise, que St. Théodard, Evêque de Maestricht, dédia à St. Quentin & à St. Remi. Ce lieu se nommoit alors *Sarcinium* : mais après la mort de St. Trond, Dieu fit tant de miracles en faveur de ceux qui venoient visiter son tombeau, que bientôt après il ne fut connu que sous le nom de son Patron. Plusieurs Auteurs célèbres soutiennent, que dans les commencements il y a eu des Clercs ou Chanoines vivant en communauté, qui ont embrassé depuis la Regle de saint Benoit.

Saint Trond avoit soumis son Monastere avec toute la juridiction spirituelle & temporelle sur la Ville, à l'Evêque de Metz. Mais Hugues de Pierrepont, Evêque de Liege, transporta, l'an 1227, à l'Evêque de Metz plusieurs Terres de son Eglise, situées au Diocèse de Metz, en échange de la Ville de Saint-Trond, & des Abbayes

de Wausors & Haultiers au Comté de Namur.

Le Prince de Liege nomme, en vertu de cette Transaction, la moitié du Magistrat de saint Trond, qui est composé de deux Bourguemestres & de sept Echevins ; & l'autre moitié est nommée par l'Abbé, qui porte aussi le titre de Chapelain de l'Empereur. Il a soutenu des procès considérables, pour être exempt de la juridiction de l'Evêque. L'Abbaye est très-belle ; & quoique l'Eglise soit ancienne, elle ne laisse pas d'être remarquable. Les troupes de Guillaume I, Prince d'Orange, la pillèrent & brûlerent en 1568, après avoir traité indignement les Religieux & leur Abbé, Christophe de Blocquerie, auxquels ils firent donner vingt mille écus pour leur rançon.

Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, a pris cette ville sur les Liégeois l'an 1467, après avoir remporté le 28 Oct. une victoire complete sur leurs troupes, au village de Bruffhem près de St. Trond.

L'Eglise Paroissiale de St Trond est dédiée à Notre-Dame ; & il y a un petit Chapitre de douze Chanoines avec un Doyen, fondé l'an 1399 par Adelard, Abbé de St. Trond : il y avoit une tour assez haute, mais elle tomba vers l'an 1620. On y voit encore deux autres Paroisses.

Les Maisons Religieuses sont, les Recollets (dont l'Eglise, achevée en cinq ans de temps, & consacrée le 18 Mai 1738, sur-

passe

er  
fr  
eur  
au-  
rte  
ar.  
ur  
re.  
ife  
re-  
I,  
nt  
es  
de  
gt

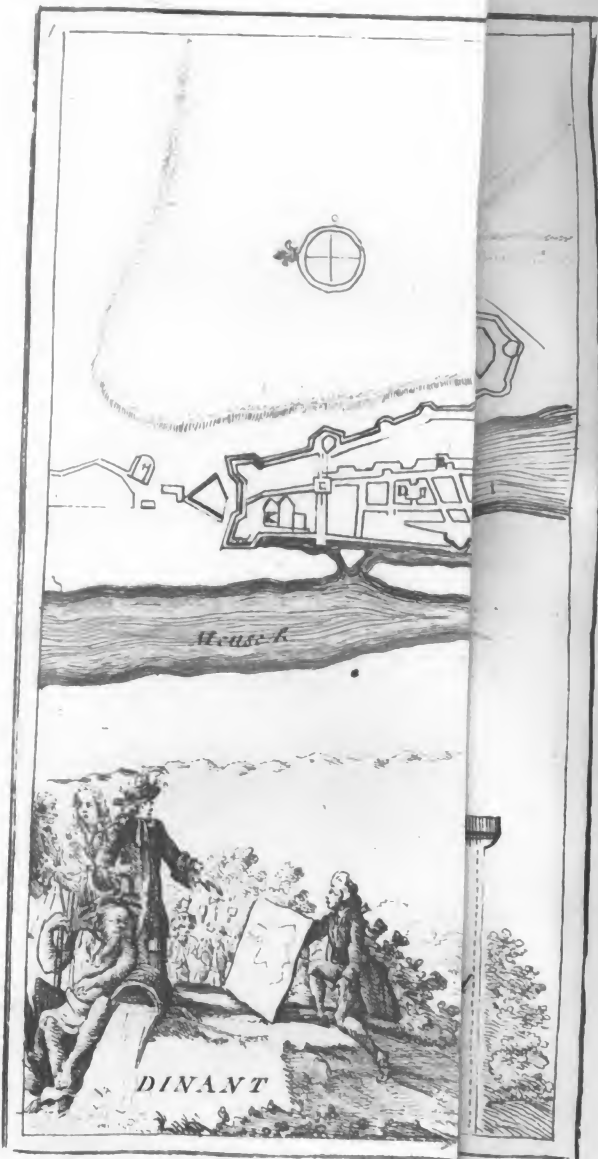
a  
,  
c-  
re

z  
r

,

.

t



passé en beauté & en grandeur toutes celles de leur Ordre aux Pays-Bas, si l'on en excepte celle de Namur, bâtie depuis peu de temps.) les Religieuses du saint Sépulcre, les Capucines, les Sœurs-Grises & les Béguines. Hors la porte de Dieft il y a un Couvent de Religieuses de sainte Lucie, sous la Regle de saint Augustin.

A une lieue de la Ville on voit l'Abbaye de *Munster-Milen*, Dames nobles de l'Ordre de St. Benoît, laquelle ayant été située premièrement au Fauxbourg de St. Trond, fut transférée l'an 1231 au village de Milen. Les Abbayes d'Orienten & de Ter-Beeck, Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, ne sont qu'à une lieue de la même Ville. La première fut fondée l'an 1240 par Arnould, Comte de Looz: la seconde est plus ancienne; car, avant l'an 1221 qu'elle passa à l'Ordre de Cîteaux, elle étoit possédée par des Bénédictines.

---

## LA VILLE DE DINANT.

Cette Ville, en Latin *Dionantum*, est située sur la Meuse, dans le Condroz, vis-à-vis de Bouvigne, à cinq lieues au-dessus de Namur, & à treize de Liege. C'est une Ville de grand commerce, & ses environs sont très-abondants en mines de fer & en carrières de marbre & d'autres pierres

propres à bâtir ; autrefois aussi en fonderies de cuivre.

Le Prince de Liege y avoit un Palais , qui sert à présent d'Hôtel-de-ville. L'Eglise principale est dédiée à Notre-Dame & à St. Perpete , Evêque , duquel on y conserve les Reliques. Son Chapitre est de treize Chanoines , avec un Doyen , un Prévôt & un Abbé séculier , Tréfoncier de Liege , mais électif. Quoiqu'il y ait neuf Paroisses , elles ne sont proprement que des Chapelles subordonnées à la principale , qui est celle de Notre-Dame. Ce sont les Eglises de St. Pierre , de St. Jacques , de St. Martin , de St. Mengulphe , de St. Michel , de St. Nicolas , de St. George au Fauxbourg de Lessé , de St. Medard au Fauxbourg de ce nom , ( qui est de l'autre côté de la Meuse , qu'on y passe sur un beau pont de pierres de taille , rebâti l'an 1720 ) & de St. Paul hors des portes de la Ville.

Les Maisons de Religieux sont , les Croisiers , les Freres Mineurs Conventuels , les Capucins , les Jésuites , les Prémontrés au Fauxbourg de Lessé. Celles des Religieuses sont , les Carmélites , les Ursulines & les Sœurs-Grises. Saint Mengulphe , Evêque de Tongres , qui mourut l'an 597 , fit une donation à son Eglise , du Château & des dépendances de Dinant , qui lui appartenoient.

Les Dinantois se rendirent autrefois redoutables par les courses qu'ils firent sur les



Namurois, & nommément contre leurs voisins de Bouvigne, qu'ils avoient extrêmement maltraités; ce qui leur attira la colère de Charles, Comte de Charolois, Héritier de Bourgogne. Ce Prince les vint assiéger, l'an 1466, avec une nombreuse armée; &, malgré leur résistance opiniâtre, ils furent obligés de se rendre à discrétion, le 25 Août. Huit cents des plus mutins furent liés dos à dos, & noyés dans la Meuse. Trois jours entiers furent employés à piller cette Ville, autrefois très-riche & très-puissante: pendant trois autres jours, les Soldats y mirent le feu à toutes les maisons; & ensuite, par ordre du Duc de Bourgogne, on y employa plusieurs Ouvriers pour abattre les portes & les murailles de la Ville; si bien qu'il paroïssoit n'y avoir jamais eu ni Eglises ni maisons. Il n'y eut que les Ecclésiastiques, les femmes & les enfants qu'on épargna, en les conduisant hors de la Ville, pour aller où bon leur sembleroit.

En 1554, elle fut prise de nouveau, & pillée par les Troupes de Henri II, Roi de France, sous le Duc de Nevers, qui obligea la Garnison Espagnole, Allemande & Liégeoise, qui y étoit sous Dom Julien Romero, Capitaine Espagnol, de sortir sans armes & bagages.

On y a vu autrefois un Château très-fort, situé sur un rocher, escarpé presque de tous côtés, qui ne devoit céder en rien à celui de

Namur. Le Cardinal de la Marck , Evêque & Prince de Liege , l'avoit fait bâtir environ l'an 1530 : mais les Francois le firent fauter , & le rasèrent presqu'entièrement l'an 1690 , & y ruinerent le pont sur la Meuse. Il y avoit encore à Dinant deux Fortereffes moins considérables , dites le Château-neuf & le Fort Malaise ; mais les François ayant pris Dinant l'an 1675 , après huit jours de tranchée ouverte , sous les ordres du Marquis de Rochefort , & l'ayant occupé de nouveau la guerre suivante , ils démolirent toutes ses fortereffes , & la rendirent ensuite aux Liégeois par la Paix de Ryfwick , conclue l'an 1697.

---

### L A V I L L E D E T H U I N .

**Q**Uoique cette petite Place soit enclavée dans le Hainaut , & qu'elle soit éloignée d'environ vingt lieues de sa Capitale , elle est néanmoins sujette aux Princes-Evêques de Liege depuis le IXe. siecle. Francon , Moine de l'Abbaye de Lobbes , étant devenu Evêque de Liege , obtint , en 888 , du Roi Arnould de Baviere , son parent , en faveur de l'Eglise de Liege , la propriété de l'Abbaye & des Terres de Lobbes , consistant en 155 , tant Villes que Villages , & entr'autres le Château de Thuin , qui avoit été fortifié pour couvrir l'Abbaye de

Lobbes contre les invasions de ses ennemis.

Notger, Evêque de Liege, en fit, en 972, une Ville, qui fut prise & brûlée en 1053, par Baudouin V, Comte de Flandres, dont le petit-fils Baudouin de Jérusalem, Comte de Hainaut, étant de la Croisade pour le recouvrement de la Terre-Sainte, la vendit, en 1096, à Obert, Evêque de Liege, & lui céda ses droits sur quelques autres Terres. Depuis ce temps-là, Thuin a été sous la juridiction des Evêques de Liege,

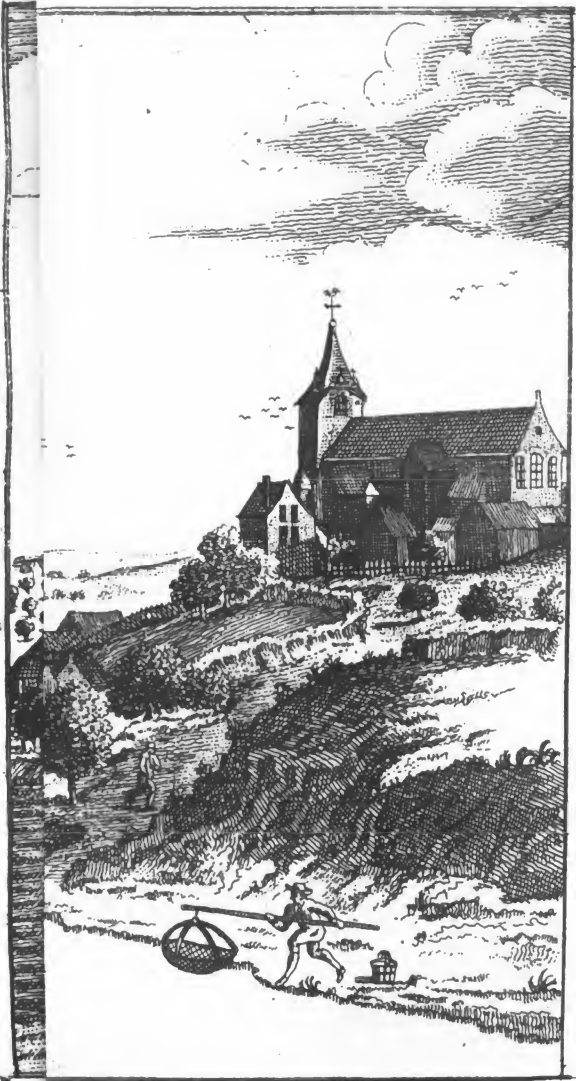
Cette Ville, en Latin *Thudinium*, est située au Pays d'Entre-Sambre-&-Meuse, sur la Sambre, qui y reçoit le ruisseau de Bienne, à deux lieues de Beaumont, à cinq de Maubeuge, & à six de Mons. Son Eglise Collégiale, ayant une haute & belle tour, est dédiée à St. Théodard, Evêque de Tongres, résidant à Maestricht. Le Chapitre est composé d'un Abbé séculier, toujours Tréfoncier de Liege, d'un Doyen & douze Chanoines. Outre l'Eglise Paroissiale, dédiée à la Ste. Vierge, il y a des Prêtres de l'Oratoire, qui y enseignent les Humanités, des Capucins & des Sœurs-Grises.

Thuin fut assiégée en 1309 par l'armée de Guillaume, Comte de Hainaut, & de Jean II, Duc de Brabant; mais Thibaut de Baar, Evêque de Liege, étant venu au secours, le Comte de Hainaut leva le siege, après que l'Archevêque de Treves, qui étoit

envoyé pour cet effet par l'Empereur Henri , son frere , eut formé un projet d'accommodement. On nomma des Arbitres de part & d'autre , qui terminerent en peu de temps leur différend en la Ville de Nivelles. En 1466 , Thuin auroit subi le même sort que ceux de Dinant , qui furent saccagés par les Troupes de Charles , Duc de Bourgogne ; mais ils se racheterent du pillage , en donnant une grosse somme au Comte de St. Pol , qui ne laissa pas de faire abattre leurs portes & leurs remparts. Elle fut encore assiégée en 1654 , pendant plus de quinze jours , par le Comte de Duras , depuis Maréchal de Lorges , sans qu'il la pût prendre , quoique les tranchées y fussent ouvertes , & qu'il n'y eût que les Bourgeois qui la défendirent : ce qui leur fit mériter plusieurs privileges du Prince Maximilien , leur Evêque.

Les environs de cette Ville sont célèbres par deux belles Abbayes de Religieux , situées sur la Sambre. Celle d'Ane ou *Ana* , qui est des premières de l'Ordre de Cîteaux , n'est éloignée de Thuin que d'un quart de lieu. St. Landelin la fonda vers l'an 638 , & il y établit premièrement des Bénédictins. Il y eut depuis des Chanoines Réguliers , auxquels furent substitués en 1148 des Religieux de Clairvaux , par Henri de Leyen , Evêque de Liege , grand ami de St. Bernard.

L'Abbaye de Lobbes , à une lieue de Thuin , est dédiée à St. Pierre , & il y a eu



Wijze Jan Lobbes.



dès les commencemens des Moines Bénédictins. Les premiers Abbés ont été sacrés Evêques, pour travailler à la conversion des Infideles; & plusieurs ont été Evêques de Liege. L'Abbé de Lobbes a le premier rang parmi les Abbés du Pays; il est Prévôt des Chapitres de Binche & d'Antoing, & Administrateur *in Pontificalibus* de l'Evêché, lorsque le Siege est vacant. L'Eglise est très-magnifique; elle a été bâtie en 1568 par un Abbé qui avoit été Dominicain & Lecteur dans l'Abbaye. C'est un des plus hardis ouvrages qu'on puisse voir; les bas côtés sont aussi élevés que la nef; la voûte est soutenue par des pilliers si délicats & si minces, que l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas, étant venu à Lobbes, n'osa entrer dans l'Eglise, & s'écria : *Hic erit sepulchrum Monachorum*. On enterre les Religieux de cette Abbaye dans l'Eglise Paroissiale, qui est située près du Monastere. Il y a eu autrefois un Chapitre de Chanoines, qui fut transféré l'an 1409 à Binche en Hainaut.

---

## LA VILLE DE MAESEYCK.

Cette Ville, en Latin *Mosacum*, est située sur la rive gauche de la Meuse, à trois lieues de Ruremonde & à six de Maestricht, sur les confins des Duchés de Gueldre, de Juliers & de la Campine Liégeoise,

Il n'y a qu'une Paroisse, dédiée à Notre-Dame, qui est en même temps Collégiale; les saintes Vierges Harlinde & Relinde avoient fondé, vers l'an 728, un Monastere de Religieuses au Village d'Alden-eyck, près de Maeseyk, lequel fut changé, longtemps après, en Chapitre de Chanoines. Il fut transféré dans la Ville de Maeseyk l'an 1571, à cause des guerres; il y a maintenant dix Chanoines, y compris le Pasteur, outre un Abbé séculier, toujours Tréfoncier de Liege, & un Doyen qui a le droit archidiaconal sur toute la Ville. On y voit aussi les Couvents des Récollets, des Capucins, des Croifiers, des Capucines, des Clariffes, des Chanoineffes Régulieres sous la Regle de saint Augustin, & un Béguinage.\*

L'an 1567 ceux de Maeseyck ouvrirent leurs portes aux rebelles, & reçurent un Ministre Réformé; mais le Cardinal de Groefbeeck, Evêque de Liege, les ayant fait assiéger, les obligea de se rendre peu de temps après leur révolte. Les guerres du siècle passé leur ont pareillement causé de très-grands dommages; principalement en 1675, lorsque les François en firent sauter les fortifications.

---

\* Les Armes de la Ville de Maeseyck sont parties, au 1 burelées d'or & de gueules de dix pieces, au 2 d'argent, à la branche de chêne, feuillée de sinople englantée d'or & posée en pal.



On a beaucoup parlé de cette Ville l'an 1740, à l'occasion des insultes qu'elle a souffertes des Troupes Prussiennes, dont voici le sujet : L'Evêque-Prince de Liege étoit depuis long-temps en possession de la souveraineté d'une partie du Bourg & Baronnie de Herstal, qui est situé près des Fauxbourgs de la Ville de Liege, sur la Meuse, en allant vers Maestricht. L'Eglise de Liege avoit acquis ce droit par cession de l'Empereur Charles-quinz dès l'an 1546 & 1548, confirmée l'an 1659 par la Paix des Pyrénées, lorsque les Liégeois cédèrent à la France la Terre de Fraïne & la forteresse de Mariembourg, pour retenir en échange la Souveraineté de Herstal.

Cependant Frédéric-Guillaume, Roi de Prusse, ayant acquis la Terre & Baronnie de Herstal l'an 1732, par un Traité d'accommodement & de partage, conclu avec Guillaume Charles Frison, Prince d'Orange & de Nassau, se fit prêter le serment de fidélité dans la même année par les habitants de cette Baronnie; commettant à cette fin le Sieur Kreytsen, Colonel, & son Drossard en la Baronnie de Herstal : mais le Prince & les Etats de Liege s'opposèrent à cette nouveauté, & l'affaire en demeura là jusqu'à la mort de ce Roi. Son fils Frédéric II lui ayant succédé l'an 1740, fit revivre cette prétention; & n'ayant pas obtenu du Prince de Liege la satisfaction qu'il souhaitoit, il

fit marcher deux mille Prussiens sous les ordres du Général Baron de Sporek, pour vivre à discrétion dans le Comté de Horn, Terre de Liege, où ils s'emparèrent le 14 Septembre 1740, sans coup férir, de la Ville de Maeseyck, & se firent loger par les habitants & par les Religieux. Le Prince de Liege ne pouvant pas résister à la force majeure, envoya deux Députés à Berlin pour proposer un accomodement avec S. M Prussienne, lequel se fit moyennant la somme de 180,000 écus, tant pour la cession entière de la Souveraineté de Herstal en faveur des Liégeois, que pour d'autres anciennes prétentions. En conséquence de ce Traité, les Prussiens évacuèrent la Ville de Maeseyck le 24 Octobre suivant.

A une lieue de Maeseyck, & à deux & demie de Ruremonde, on voit le Bourg de Thorn, enclavé dans l'Etat & Diocèse de Liege, près de la Meuse. Il y a un célèbre & riche Chapitre de quatorze Chanoinesses nobles, & de six Chanoines; elles ont à leur tête une Princeesse, qui est Dame de Thorn & de plusieurs autres Villages, & Princeesse du St. Empire; elle a eu autrefois le privilege de faire battre monnoie. Hilswinde, Comtesse de Streyen, épouse d'Ansfride, Comte de Hui, fonda l'an 992 en ce lieu un Monastere, où elle mit des Religieuses de l'Ordre de saint Benoit, avec lesquelles elle prit le voile, & elle y finit

ses jours en odeur de sainteté. Long-temps après ce Monastere fut sécularisé, & maintenant les Chanoinesses doivent faire preuves de seize quartiers de Noblesse. Elles peuvent se marier, si bon leur semble, excepté la Princesse, qui est obligée de faire vœu de chasteté. Il y a aussi un Couvent de Religieuses de l'Ordre de St. François. On voit, vis-à-vis de Maeseyck, la petite Ville de Susteren, où il y a un Chapitre dédié au St. Sauveur & aux SS. Pierre & Paul, & composé de vingt-quatre Chanoinesses nobles, & de quatre Chanoines, qui ont à leur tête une Abbessse ou Princesse. Pepin de Herstal, & Plectrude son épouse, en ont été les fondateurs, & firent donation de cette Eglise à St. Willebrord, Evêque d'Utrecht, l'an 712. Ensuite Zuentibold, Roi de Lorraine, en augmenta la fondation, & il y fut enterré l'an 900. C'étoient autrefois des Religieuses de l'Ordre de St. Benoît, soumises à l'Abbé de Prumy, du même Ordre, au Diocèse de Treves. \*

---

\* Les Armes du Chapitre & Principauté de Thorn sont de gueules au château de trois tours, chacune couverte & surmontée d'une girouette d'or.



---

 LA VILLE DE HASSELT.

LA riviere de Demer , qui traverse cette Ville , la sépare en deux parties , dont l'une est située dans la Campine Liégeoise , & l'autre sous le Comté de Looz , où elle tient le premier rang , quoique la petite Ville de Borchloen s'en dise la Capitale. Il y dans Borchloen un Chapitre dédié à St. Odulphe , & composé de dix-sept Chanoines , y compris le Prévôt & le Doyen ; on y voit aussi un Couvent de Brigittins : mais d'ailleurs ce lieu est si petit & si peu considérable , que toutes les affaires du Comté de Looz se font à Hasselt.

Quoiqu'elle ne soit pas des plus grandes , c'est pourtant une des plus jolies Villes du Pays de Liege. St. Trond en est éloignée de trois lieues , Maestricht de cinq , & Liege de six. Durant les dernières guerres , elle a long - temps été fortifiée , mais ses fortifications ont été démolies. Arnould , Comte de Chiny & de Looz , l'entoura de murailles , & lui donna les privilèges de Ville l'an 1282. Son arriere-petit fils Louis mourut en 1336 , & n'ayant point laissé de postérité , le Comté de Looz échut à Thierry de Heinsberg , fils de sa sœur. Celui-ci étant mort pareillement sans laisser des enfants , en 1361 , Engelbert de la Marck , Evêque de Liege ,

Liege, prit possession de ce Comté, & s'affura, par la voie des armes, de la Ville de Hasselt & des autres Places, nonobstant les oppositions de Godefroi de Dalembrouck, neveu de Thierry de Heinsberg, qui l'avoit institué son héritier. Ce Seigneur vendit ses droits à Arnould, Seigneur de Rummen, & ils firent ensemble la guerre aux Evêques de Liege, mais sans succès.

Le Magistrat de Hasselt est composé de deux Bourguemestres & de sept Echevins. Il y a encore deux autres Jurisdicions; l'une est le Banc de Vliermael, qui fut établi à Hasselt l'an 1470, par Louis de Bourbon, Evêque de Liege: c'est une des plus belles Judicatures du Pays; on y juge des causes de tout le Comté de Looz & de la Campine Liégeoise. L'autre est la Salle ou la Cour Féodale de Curange, où tous les Fiefs se doivent relever & où l'on juge des causes civiles de tout le Pays. Ce tribunal est composé des Nobles du Pays, & on n'en appelle qu'à la Chambre Impériale.

Hasselt porte aussi le titre de Baronnie & contient plusieurs villages sous sa dépendance. Il n'y a qu'une Eglise Paroissiale, dédiée à St. Quentin, laquelle fut brûlée avec sa tour par la foudre le 13 Mai 1725. On admire le Couvent des Augustins, qui y furent établis dans un Hermitage dès l'an 1236; ils y enseignent les Humanités, & ont une nouvelle Eglise, bâtie l'an 1717. Les Capucins

y furent admis l'an 1619; les Récollets en 1634, & les Alexiens en 1439: les Sœurs-Grises y vinrent l'an 1626; les Religieuses du saint Sépulcre l'an 1638; le Béguinage fut établi avant l'an 1171.

En 1567, les habitants se révolterent contre l'Evêque de Liege, & reçurent les Rebelles, avec un Ministre réformé, nommé Herman de Swol. Celui-ci en pervertit d'abord plusieurs, qui maltraitèrent les Ecclésiastiques, pillèrent les Eglises & brisèrent les images. L'Evêque Gerard de Groesbeeck ne les ayant pu ramener par douceur, fut obligé d'assiéger Hasselt, qui se rendit à la fin, à condition que la Religion Catholique y seroit rétablie, & que les habitants entretiendroient la garnison à leurs fraix.

On commença l'an 1740 à travailler, par ordre des Etats de Liege, à une nouvelle chaussée depuis Liege à Tongres, & de-là à Hasselt, avec dessein de la continuer par la Campine Liégeoise jusqu'à Bois-le-Duc, afin de favoriser le commerce du Pays de Liege avec la Hollande, sans être obligé de traverser le Brabant. Cette chaussée s'avance & sera bientôt achevée.

A une petite lieue de Hasselt on voit l'Abbaye de Herckenrode, de Dames de l'Ordre de Cîteaux, qui doivent être de noble extraction. Gerard, Comte de Looz, & son épouse Marie, fille de Henri III, Comte de Gueldre, la fondirent en 1182, & plusieurs

de ses successeurs en augmentèrent les revenus, qui sont très-considérables. C'est une des plus belles & des plus magnifiques Abbayes de tout le Pays. On y garde avec grande vénération une sainte Hostie miraculeuse, laquelle versa, l'an 1317, quelques gouttes de sang.

Cette sainte Hostie y a été exposée depuis à la vénération publique, & la Fête annuelle se célèbre le 2 Août.

On voit aussi aux environs de Hasselt le Bourg de *Cortesheim*, où il y a un Chapitre de six Chanoines avec un Doyen; l'Eglise est dédiée à St. Pierre. Il y a aussi cinq petites Villes dans la Campine Liégeoise, qui sont: Peer, Comté appartenant au Prince de Gavre; Beringhen, Marquisat; Hamont; Herck; & Brée, où il y a un Couvent d'Augustins, & quelques fontaines d'eaux minérales dans ses environs.

Le savant Godefroi Wendelinus, natif de Herck, Chanoine de Tournai, qui a publié l'an 1649 la Loi Salique fondamentale du Royaume de France, a prétendu que les anciens Saliens étoient les Peuples de la Campine Liégeoise, & que c'est de là qu'est venue cette fameuse Loi.



---

## LA VILLE DE VISET.

**C**'Est la Capitale du Marquisat de Franchimont , très - agréablement située sur la Meuse , à deux lieues & demie de Liege & de Maestricht. Les Evêques de Liege l'ont possédée de tout temps : dès l'an 799 elle étoit connue ; car on assure que le Pape Léon III , qui s'étoit retiré hors de l'Italie vers l'Empereur Charlemagne , après avoir béni la nouvelle Eglise de Tongres , a béni pareillement celle de Viset.

Adolphe de la Marck , Evêque de Liege , l'entoura de murailles en 1338 , & il y transféra le corps de St. Hadelin de Celles , avec le Chapitre de douze Chanoines , dont l'Abbé séculier doit être élu parmi les Tréfonciers de Liege. Les Carmes déchauffés , les Récollets & les Religieuses du saint Sépulcre y ont des Couvents. Les Prêtres de l'Oratoire y enseignent les Humanités.

---

## LA VILLE DE VERVIER.

**E**lle n'a obtenu le droit de Ville avec voix aux Etats du Pays de Liege , qu'en 1651 , pour la fidélité de ses habitants envers leur Prince pendant les troubles qui regnoient dans Liege. Elle fut entourée alors



## LA VILLE DE VERVIER. 149

de murailles ; mais les François ayant pris la Ville de Limbourg , obligerent les habitants de Vervier à les démolir. Il y a une partie de cette Ville qui est du Duché de Limbourg. Elle est du Marquisât de Franchimont , dans un vallon entouré de montagnes , entre lesquelles passe la petite riviere de Wese. Limbourg n'en est qu'à une lieue, Liege à quatre , & Aix-la-Chapelle à cinq. La Cour de Justice est composée d'un Mayeur & de sept Echevins que le Prince de Liege établit. Il y a deux Bourguemestres régens , outre les deux anciens Bourguemestres ; sept Commissaires & quatre Conseillers.

L'Eglise Paroissiale y fut bâtie en 800 , par Ogier-le-Danois , dédiée à St. Remacle , Evêque de Tongres , & Abbé de Stavelot.

On fabrique à Vervier des draps qui ne cedent point en beauté à ceux de Hollande & d'Angleterre , & dont il se fait un grand débit en Allemagne & dans les Pays du Nord.

---

## LA VILLE DE BOUILLON.

Cette Ville est bâtie sur un roc escarpé , & fort difficile à être attaqué ou escadé. Elle est située à vingt lieues de Liege , à trois de Sedan , & à quatre d'Ivoy. La

riviere de Semoi , qui se jette ensuite dans la Meuse , passe au pied de son Château , qui est très-ancien ; & outre sa situation , naturellement avantageuse & ressemblante à celle du Château de Namur , il est encore défendu par de bonnes fortifications & des tours anciennes. Un large fossé le sépare de la Ville , qui a titre de Duché & de Terre souveraine , & il y a un Conseil de Justice.

Les Bourgs de Mirwart , de St. Hubert , Rochefort , Logne , Hierges , & quelques autres Villages , dépendent de cette Ville.

Les Ducs de Bouillon y ont un beau Palais : l'on y voit un Monastere de Religieuses Sépulchrines , & un Couvent des Augustins , qui y enseignent les Humanités. L'Eglise Paroissiale de St. Pierre a eu autrefois un Chapitre de Chanoines , lesquels s'acquittant mal de leur devoir , Godefroi-le-Boscu , Duc de Lorraine , les chassa , environ l'an 1040 , & donna leurs biens à l'Abbé de St. Hubert , qui en fit une Prévôté pour ses Religieux.

Bouillon a donné le nom au fameux Godefroi de Bouillon , Général de la premiere Croisade , & premier Roi de Jérusalem. Il fut un des premiers qui , dans le XIe. siecle , se présenterent au Concile de Clermont en Auvergne , avec ses freres Eustache & Baudouin , pour la conquête de la Terre-Sainte. Avant que de partir pour cette Croisade , il engagea , l'an 1096 , la Seigneurie

rie de Bouillon à Otbert, Evêque de Liege, pour la somme de 1500. marcs d'argent; à condition que s'il revenoit, il seroit en droit de la racheter, & qu'autrement elle resteroit à l'Eglise de Liege. Il ne revint point, & la Terre demeura unie au domaine de cette Eglise.

Bouillon passa ensuite à Guillaume, Comte de la Marck, par un Traité conclu à Tongres, en 1484. Son fils, Robert de la Marck, rendit cette Place à l'Evêché l'an 1506, en reconnoissance de ce qu'Erard son frere avoit été élu Evêque de Liege; mais il s'en repentit peu de temps après, & il obtint de François I, Roi de France, un secours de Troupes; avec lesquelles il se rendit maître du Château de Bouillon. L'Empereur Charles-Quint l'ayant repris, le rendit à l'Evêque de Liege, à qui la possession en fut confirmée par le Traité de Cambrai. La Maison de la Marck fit des protestations contre ce Traité, & le Maréchal de la Marck s'en empara l'an 1552: mais il fut restitué à l'Evêché de Liege, par le Traité de Câteau-Cambresis, conclu en 1559. Enfin, l'an 1598, il fut arrêté par celui de Vervins, qu'on choisiroit des arbitres pour régler les différends qui étoient entre l'Evêque de Liege & la Maison de la Marck, au sujet du Duché de Bouillon. L'affaire n'étoit pas encore terminée, lorsque Henri de la Tour d'Au-

vergne, Vicomte de Turenne, pere du fameux Maréchal de ce nom, ayant épouſé, l'an 1591, Charlotte, fille unique de Henri-Robert de la Marck, Duc de Bouillon & Prince de Sedan, demanda que ſes prétentions fuſſent réglées par arbitres. Comme ſon épouſé mourut l'an 1594 ſans laiffer poſtérité, il ſuccéda à tous ſes droits, & entr'autres au Duché de Bouillon, qui paſſa aux enfans qu'il eut d'Iſabelle de Naſſau, fille puînée de Guillaume I, Prince d'Orange, qu'il avoit épouſée l'an 1595. Frédéric-Maurice, fils de Henri, paſſa un tranſaction, en 1641, avec Ferdinand de Baviere, Evêque & Prince de Liege, par laquelle il lui céda tous ſes droits, moyennant la ſomme de 150,000 florins, qui lui fut payée. Godeſroi-Maurice, ſon fils ainé, proteſta contre cette tranſaction.

En 1676, le Maréchal de Crequi ſe faiſit du Château de Bouillon, par ordre de Louis XIV, Roi de France, quoique l'Evêque de Liege fût en pleine paix avec Sa Maieſté; laquelle donna des aſſurances, que cette priſe n'étoit point faite pour préjudicier à l'Egliſe de Liege, mais ſeulement dans le deſſein de prévenir ſes ennemis. Néanmoins Sa Maieſté le retint en vertu de la Paix de Nimegue, malgré les proteſtations de l'Evêque & du Chapitre, & malgré toutes les inſtances qu'ils firent de nouveau à la Paix de Ryſwick, pour obtenir ſa reſtitution.

Les François y tiennent toujours une garnison ; & le Duc de Bouillon jouit de cette Seigneurie avec le titre de Souverain.

---

### LA VILLE DE FLORENNE.

**C**ette Ville, quoique du Pays de Liege, est à plus de vingt lieues de sa Capitale, vers les frontieres du Hainaut. C'est un ancien Marquisat, qui dépend, pour le spirituel, de l'Archidiacre du Hainaut, dans l'Eglise de Liege. Philippeville en est à deux lieues, & Namur à six. Elle est petite & sans fortifications, située sur la riviere d'Heure.

Gerard, Evêque de Cambrai, & Godofroi, son frere, Seigneurs de Florenne, l'assujettirent à l'Evêché de Liege vers l'an 1012. Ils y fonderent une Abbaye de Bénédictins, à l'honneur de St. Jean Baptiste, & un petit Chapitre de sept Chanoines, avec un Doyen, à l'honneur de St. Gengulfe, Martyr, qui, ayant été Capitaine sous le Roi Pepin, fut poignardé par ordre de sa femme, l'an 760, le 11 Mai, auquel jour on célèbre sa fête. On conserve ses Reliques au Prieuré de St. Pierre, à Varennes en Champagne : une portion considérable en fut transférée à Florenne ; mais elles furent égarées l'an 1554, lorsque l'Eglise fut pillée & brûlée par les Soldats de l'Empereur Charles-Quint.

---

LA VILLE DE FONTAINE-  
L'ÉVÊQUE.

**L**E nom que cette Ville porte, lui a été donné dans le XIIIe. siècle, lorsque Godefroi, Seigneur de Fontaine, devint Evêque de Cambrai; il mourut l'an 1238, & son neveu, Nicolas de Fontaine, qui lui succéda dans cette Seigneurie & dans l'Evêché, mourut l'an 1275. Il y a longtemps qu'elle a été érigée en Baronnie, possédée par la famille de Rodoan.

Fontaine - l'Evêque est entre Binche & Charleroi, à deux lieues de la dernière. Il y a deux Paroisses; l'une dédiée à St. Vaast, est sous le Diocèse de Liege; l'autre, qui a pour Patron saint Christophe, est sous celui de Cambrai. Les Récollets y enseignent les Humanités, & ils y ont un beau Couvent, ainsi que les Religieuses Pénitentes.

Il y a eu plusieurs contestations entre nos Princes, comme Comtes de Hainaut, & les Evêques de Liege, pour la Souveraineté de cette Ville: les premiers prétendoient que c'est un Fief relevant du Comté de Hainaut; les Liégeois l'ont toujours mis au rang de leurs Villes, & ils ont reçu leurs Députés à Liege. En 1717, il y eut de grands démêlés à ce sujet. On y envoya des Troupes Liégeoises pour empêcher le désordre:

mais les États du Hainaut prirent le parti du Seigneur, & firent prendre possession de la Ville par les Troupes Autrichiennes, qui y resterent en garnison.

---

LA VILLE DE FOSSE.

ELLE est située aux Pays d'Entre-Sambre- & Meuse, enclavée dans le Namurois, à trois lieues de Namur, & à treize de Liege. Elle n'est considérable que par son Chapitre de Chanoines. Ce fut premièrement un Monastere de Religieuses, bâti vers l'an 633, par St. Feuillien, Ecossois, qui y vint demeurer auprès de St. Ultan, son frere; & il y fut enterré l'an 659, ayant été assassiné dans la forêt du Rœux, qui est entre Mons & Nivelles. Ste. Gertrude, fille de Pepin de Landen, Duc de Brabant, avoit donné les Terres & les revenus pour ce Monastere. Notger, Evêque de Liege, en fit une Ville, qu'il entourra de murailles & de tours, l'an 974: & vers le même temps, le Monastere fut changé en un Chapitre de trente-deux Chanoines, ayant un Prévôt, qui est Tréfoncier de Liege, un Doyen, un Chantre & un Ecolâtre.

St. Norbert, Fondateur de l'Ordre de Prémontré, demeura pendant quelque temps parmi les Chanoines de Fosse; lesquels, touchés d'un saint zele envers ce nouvel

## 156 LA VILLE DE FOSSE.

Ordre, lui céderent, l'an 1125, leur Oratoire près du Rœux, bâti au même endroit où St. Feuillien avoit souffert autrefois le martyre. En mémoire de ces bienfaits, les Religieux de l'Abbaye de St. Feuillien au Rœux, paient tous les ans au Chapitre de Fosse, une piece d'or, ou douze deniers d'argent, & doivent lui présenter leur Abbé après sa bénédiction, afin d'y prendre la Croffe Abbatiale sur l'Autel de St Feuillien à Fosse. Ces Chanoines ont été des premiers l'an 1246 à célébrer la *Fête-Dieu*, à la demande de Robert, Evêque de Liege, lors même qu'elle n'étoit pas encore reçue par l'Eglise univèrselle.

---

## LA VILLE DE CINEY.

ELLE est située dans le Condroz, dont elle est la Capitale, à trois lieues de Dinant & à dix de Liege; elle n'est considérable que par son ancienneté, sa belle situation, & son Chapitre de Chanoines, composé d'un Abbé séculier, (qui doit être Chanoine-Tréfoncier de Liege) d'un Prévôt & de treize Chanoines. L'Eglise Collégiale est aussi Archidiaconale. Il y a un Couvent de Récollets qui enseignent les Humanités, & un des Carmélites commencé l'an 1630, par des Religieuses de Dinant.

Cette Ville, selon tous les Géographes, ne



ne cede à aucune pour l'ancienneté. La tradition des habitants porte que l'Eglise Collégiale est bâtie sur les restes d'un monument construit par saint Materne, à l'honneur de la sainte Vierge. Les Ecrivains étrangers, cités par Foulon, \* ajoutent que dans ce même lieu cinq morts furent ressuscités ; ce qui peut avoir donné l'origine aux Armes de Ciney, qui sont d'azur à cinq têtes d'argent, posées en bande & rangées en fautoir. Le même Historien Liégeois tient hors de doute, que la Ville de Ciney subsistoit du temps des anciens Romains, & apporte pour preuves, entr'autres, des médailles nouvellement découvertes & déterrées ; on lui en avoit donné une d'argent, représentant Philippe-César, Empereur Romain dans le IIIe. siècle, & qu'il a envoyée à Bruxelles.

Rien ne cause plus de désastre que la guerre ! Ciney l'a souvent éprouvé ; mais surtout dans celle qui fut nommée *la guerre de la Vache de Ciney*. Un paysan de Jalain, juridiction de Gônes, en 1275, avoit dérobé une vache à la foire de Ciney : ce voleur induit par Jean de Halloy, Bailli de Condroz, ramena cette vache à Ciney ; mais il y fut pendu, malgré la promesse qu'on lui fit qu'il ne le seroit pas.

Les Namurois & les Luxembourgeois se

\* *Brouver. ann. Trevir. Lib. 2, ex M. S. de gestis Trevir. & Compend. Cononis.*

joignirent pour venger le Seigneur de Gones ; de sorte que la Ville de Ciney étant menacée d'une invasion de la part de ces derniers, l'Evêque de Liege, Jean d'Enghien, se vit forcé d'envoyer un corps considérable au secours de Ciney. La Ville fut vivement attaquée, & les Bourgeois repoussèrent courageusement les assauts. Mais le Commandant des troupes auxiliaires, consterné de la multitude des ennemis qui augmentoient à toute heure, s'évada en leurrant les assiégés, sous l'assurance de nouveaux renforts, qu'il ne manqueroit pas de ramener le lendemain matin, composés, disoit-il, de Dinantois & autres. Au lever du soleil, les ennemis recommencent leurs attaques : les bourgeois défendent leur bicoque avec plus de courage que de force, dans l'espérance d'un prompt secours. Trompés dans leur attente, & toutes leurs munitions étant consommées, ils se réfugièrent dans l'Eglise. Les ennemis y mirent le feu, & tout fut réduit en cendres le 18 Avril 1276.

En 1637, le 4 Décembre, les François prirent aussi cette petite Ville & la ruinerent entièrement, malgré les belles promesses faites de la part du Roi, de conserver tous les privilèges du Pays de Liege.

Nouveau désastre en 1653 : le Prince de Condé, à la tête des Espagnols & des Lorrains, vint attaquer cette petite Ville, qui, après une résistance de sept jours, se rendit

par composition ; mais les assiégeants ne l'observerent pas : la garnison fut en partie massacrée , & le reste emmené prisonnier , selon *Bouille* , dans son *Histoire de Liege*.

Malgré tous ces désastres , la Ville de Ciney se rétablit & commence même à s'embellir. Au défaut de rivière navigable , la chaussée de Liege par Ciney sur la France , à laquelle on travaille , facilitera l'exportation des pots de terre & des faux manufacturées dans cette Ville , & dont la bonté est reconnue dans les Pays-Bas. Ses remparts sont garnis d'allées d'arbres d'où la vue se promène sur de beaux jardins & des campagnes aussi fertiles qu'en Hasbaye.

Quoiqu'entre les Villes à l'Etat elle tienne le quatrième rang , suivant immédiatement après Liege , Hui & Tongres , on sera surpris de ce qu'elle ne nomme pas de Député au Tribunal des *Vingt-deux* ; mais c'est cela même qui la rend plus recommandable. On fait que cette Judicature fut érigée dans le temps des troubles & des dissensions. Ciney a toujours resté constamment soumis à ses Evêques ; & de même que les Provinces de Namur & de Luxembourg , (entre lesquelles cette Ville est comme enclavée) ont conservé leur fidélité à leur Souverain , au milieu des révolutions ; ainsi la Ville de Ciney se fait gloire de voir sans variation & au milieu des tumultes observé la fidélité due à son Prince.

---

## LA VILLE DE FUMAY.

**A**U milieu de la Forêt des Ardennes & aux confins de la Champagne, on voit la petite Ville de Fumay, située sur la Meuse, éloignée d'environ deux lieues de Charlemont & de Rocroi. Elle est sujette pour le spirituel à l'Evêque de Liege, & pour le temporel à l'Electeur de Treves, comme dépendante de l'Abbaye de Prumy, de l'Ordre de St. Benoit, qui fut unie à l'Archevêché de Treves l'an 1576.

Le principal trafic des habitants consiste en ardoises. Il y a un ancien Prieuré de Religieux de l'Ordre de St. Jérôme, & un Monastere de Carmélites déchauffées, commencé l'an 1633 par des Religieuses envoyés de Liege.

Le Bourg de Revins est au-dessous de Fumay, en allant vers Charleville, en Champagne; l'on y voit un Couvent de Dominicains, fondé l'an 1634 par Henriette, Duchesse de Lorraine, Comtesse de Phalsbourg, &c. Ce Couvent dépend de la Province des Pays-Bas Autrichiens.



---

LA VILLE DE MARCHIENNE-  
AU-PONT.

**E**N 1596, le Prince Ernest de Bavière ordonna que cette Ville fût entourée de murailles; mais l'ouvrage ne fut achevé qu'en 1621, sous le Prince Ferdinand de Bavière, son Successeur. Elle est située à une lieue de Charleroi & de Fontaine-l'Évêque, & à six de Namur, de Nivelles & de Mons. On la nomme *Marchienne-au-Pont*; soit pour la distinguer du Bourg & de l'Abbaye de Marchienne, qui est près de Douay, soit qu'on y passe sur un pont la rivière de Sambre, qui y reçoit le ruisseau d'Heure.

Elle dépend, pour le spirituel & pour le temporel, de l'Évêque de Liège; il n'y a qu'une Paroisse & un Couvent de Religieuses de l'Ordre du St. Sépulchre, qui étoit autrefois dans la Ville; mais qui est établi présentement hors de son enceinte, près d'une Chapelle, dite Notre-Dame-de-Miséricorde, qui sert d'Église au Couvent.



---

 LA VILLE DE BILSEN.\*

CE lieu, quoique muni du privilege de Ville, est néanmoins de si peu de considération, qu'il ne mériteroit pas de description particuliere, si ce n'est à cause du célèbre Chapitre des Chanoinesses de Munster-Bilsen, qui est dans ses environs, auquel il a aussi donné le nom.

On le nomme en Latin *Belisia*; il est situé dans le Comté de Looz, sur la riviere de Demer, à cinq lieues de Liege, à deux de Maestricht, & à trois de Tongres. Il y a un Prieuré de Religieuses de l'Ordre de St. Augustin. La Seigneurie de Bilsen appartient à l'Abbesse de Munster-Bilsen, laquelle établit un Grand-Bailli, pour exercer en son nom la juridiction, qui s'étend aussi sur plusieurs Villages voisins.

Le Chapitre des Chanoinesses de Munster-Bilsen est très-considérable; il doit ses commencements à Ste. Landrade, niece de Pepin de Landen, premier Duc de Brabant, laquelle s'y retira avec quelques compagnes, vers l'an 659. Elle y fit bâtir une

---

\* Les Armes de Bilsen sont parti au 1 burelé d'or & de gueules de deux pieces, au 2 d'argent à l'arbre arraché de sinople, au chef sur tout de gueules.

Chapelle, que St. Lambert, Evêque de Tongres, dédia à la Ste. Vierge, qu'on a rebâtie dans la fuite. Ce Monastere de Religieuses a été changé long-temps après en un Chapitre de vingt Chanoinesses, & de quatre Chanoines, ayant à leur tête une Abbesse, laquelle est élective, & porte le titre de Princesse du St. Empire. Les Chanoinesses doivent être de la premiere qualité, & peuvent se marier, ainsi que la Dame Abbesse, laquelle n'a néanmoins rien à dire dans le Chapitre, qui est gouverné par quatre des plus anciennes Chanoinesses.

Il y a dans l'Eglise de Munster-Bilsen une image miraculeuse de la sainte Vierge, vers laquelle il y a un grand concours pour implorer son assistance. Les Carmes ont commencé depuis quelques années à s'y établir. On trouve proche de Bilsen une source d'eaux minérales ferrugineuses.

---

## LE BOURG DE SPA.

**L**Es environs & les accès du Bourg de Spa sont si difficiles & si pierreux, qu'on ne le peut aborder qu'avec beaucoup de peine; les montagnes qui l'environnent sont si hautes, qu'elles en dérobent la vue, à moins qu'on n'en soit fort près. Il est situé dans le Marquisat de Franchimont, à trois lieues de Limbourg, & à six de Liege,

sa Capitale, sur la petite riviere de Wefè, qu'on passe en Eté à pied sec, mais qui se grossit très-fort en Hyver ou dans les temps des grosses pluies. Ce n'étoit anciennement qu'un Village peu considérable, que la vertu des eaux minérales a fait agrandir & ériger en Bourg, afin d'y pouvoir loger la grande foule de monde qui y vient de tous côtés pour les boire, aux mois de Juin, Juillet & Août. Plusieurs Rois & Princes Souverains y sont venus pour ce sujet. Marguerite de Valois, Reine de France & de Navarre, fille de Henri II, sœur de Henri III, & femme de Henri IV, y a été en 1577. Henri III, Roi de France & de Pologne, son frere, les vint boire en 1585. Alexandre Farnese, Duc de Parme, s'y trouva en 1591. Charles II, Roi d'Angleterre, le Roi de Danemarck, le Grand Duc de Toscane, & plusieurs autres Princes, y ont laissé des marques de leur libéralité & leurs armes, en mémoire de ce qu'ils y ont été. En 1717, Pierre I, dit le Grand, Czar de Moscovie, y a bu, pendant six semaines, les eaux de la Geronsterre; & puis étant retourné dans son Empire par la Hollande, il y fit mettre, l'année suivante, un monument éternel de sa reconnoissance, dont le marbre est d'Italie, avec une belle Inscription Latine.

Spa contient un peu plus de trois cents maisons, qui sont bâties en forme de



croissant. Il est couvert, du côté du Nord, par de hautes montagnes, qui s'étendent le long du Bourg. Les habitants sont très-serviables ; leur langage ordinaire est le patois de Liege ; ils sont gouvernés par un Mayeur, deux Bourguemestres, sept Echevins & un Greffier, que le Prince de Liege établit, & qu'il change tous les ans. Ils travaillent à plusieurs ouvrages vernis & peints à la façon de la Chine, consistants en tabatieres, en boîtes de toutes façons, en quarrés ou garnitures de toilette, & en plusieurs autres curiosités, que les Etrangers achètent & transportent chez eux en abondance. Le Pays d'alentour n'est pas fertile en grains, puisqu'il ne consiste qu'en bois, bruyeres & montagnes, abondantes néanmoins en fontaines, tant minérales que douces ; & en gibier, comme chevreuils, coqs de bruyère, & gélinottes. Les ruisseaux qui découlent des montagnes, fournissent en abondance des truites, des ombres, des lottes, & des écrevisses de Meuse.

L'Eglise est dédiée à Notre-Dame & à St. Remacle, qui est aussi le Patron du Bourg ; elle a été érigée en Paroisse en 1573, par le Cardinal de Groesbeeck, Evêque de Liege, qui la demembra de celles du Sart & de Jalhy. Les Capucins y ont une Eglise assez propre, & de beaux & grands jardins, où ceux qui viennent prendre les eaux, vont au Service divin, ou à la promenade.

L'Eglise, avec le Couvent, a été bâtie en 1643, par la libéralité de Wautier de Liverlo, Bourguemestre de Liege, pour la commodité des Etrangers; Lambert, son fils, Archidiacre de la Hasbaye, a aussi contribué beaucoup à leur établissement.

Les fontaines qui attirent le monde à Spa, ont été connues depuis plusieurs siècles, puisqu'on dit que Plin en parle dans son Histoire naturelle; quoique d'autres soutiennent que c'est des eaux de Tongres qu'il a fait mention. Celles de Spa se réduisent au nombre de cinq principales, quoiqu'il s'en trouve grande quantité d'autres dans ses environs, qui sont tout-à-fait minérales. Le *Pouxhon*, la *Geronsterre* & la *Savinierre* sont le plus en usage, & on ne les boit que pendant les chaleurs de l'Eté; les deux autres sont le *Watrooz* & le *Tonnelet*.

Le *Pouxhon* est vers le bas du marché, dans un fond, couvert d'une niche de pierre bleue. Elle prend sa source d'une montagne, qui, regardant le midi, est exposée à toute la force du soleil; puisqu'outre le midi, elle voit aussi tout l'orient & une partie de l'occident. Les Médecins soutiennent, que depuis le tremblement de terre, arrivé en 1692, l'eau de cette fontaine est sortie plus abondante, plus nette, & plus forte au goût qu'auparavant.

La plupart des eaux qui se transportent dans les Pays Etrangers, sont de cette fon-

taine. On envoie quelquefois en Hollande cinquante ou soixante charettes chargées de bouteilles remplies de ces eaux, & munies du cachet du Bourg, que l'on embarque pour l'Angleterre. Il est à remarquer, que les Anglois boivent ces eaux pour se désaltérer quand ils ont bu beaucoup de vin.

C'est près de cette fontaine que le monde se trouve dès les cinq heures du matin: elle est comme le rendez-vous général des compagnies qui vont aux deux autres. On se promène ensuite beaucoup, pour éviter l'assoupissement & pour gagner de l'appétit. On dîne justement à midi: mais on sert pas de légumes ni de ragoûts; l'après-midi se passe en concerts, aux jeu, assemblées, bals, &c.; le soir, tout le monde se retire de bonne heure. Ce régime, joint à ce qu'on se trouve à Spa hors d'embaras des affaires & en bonne compagnie, ne contribue pas peu au rétablissement de ceux qui y viennent chercher du soulagement à leurs maux. Quoiqu'il y ait tant de Nations différentes, on n'y parle jamais des intérêts des Princes ou des nouvelles politiques; au milieu même de la guerre, les Sujets des Puissances belligérantes y sont dans une parfaite union: on y observe sur-tout les regles de la bienfiance, & l'on prévient tous les sujets de querelles.

A quelques pas du *Pouxhon*, sur le marché, on trouve une belle fontaine d'eau douce

qui prend sa source dans une prairie, appelée *Boffetprez*, éloignée d'un demi-quart-d'heure du Bourg. Elle est de pierre bleue, & le dessus est de bronze, donnant ses eaux par la gueule de trois grenouilles, qui portent sur leur dos un perron de cuivre, surmonté d'un pin & d'une croix, qui sont les armes de Liege. A cause de ces grenouilles le peuple l'appelle la fontaine des crapauds.

La *Geronsterre* est dans un bois, à une petite lieue de Spa, tirant du midi à l'occident. Il y a un creux qui est couvert d'un dôme de pierre bleue, soutenu par quatre piliers de marbre rouge & blanc, érigé en 1651 par Conrard Burgdorf, Conseiller d'Etat de l'Electeur de Brandebourg: elle est notablement plus petite que le *Pouxhon*; mais elle ne laisse pas d'être fréquentée.

La *Saviniere* est située à une demi-lieue du Bourg, entre le midi & l'orient. Elle naît d'un rocher regardant du midi au septentrion, & est aussi couverte d'un dôme de pierre bleue; mais son creux est plus petit que les deux autres.

A un bon quart de lieue de la *Saviniere* on trouve dans une prairie marécageuse la fontaine de *Watroz*, qui sort d'une montagne éloignée d'une portée de fusil; elle est entourée d'une petite muraille presque toute ruinée, & en dedans d'un tas de pierres rudes, posées les unes sur les autres, & couverte d'une plus grande. Comme sa situation  
fait

fait que ses eaux s'alterent facilement par les pluies , ou n'en boit pas communément.

Le *Tonnelet* est un peu plus loin & plus élevé sur la montagne dans une prairie marécageuse , appelée *Fresneuse* , éloignée des rochers d'un demi-quart de lieue. Sa source est incomparablement plus grosse qu'aucune des autres , jettant des bouillons gros comme le bras : elle est d'un froid extraordinaire , & jette son eau par le cul d'un tonneau enfoncé en terre , d'où lui est venu le nom de *Tonnelet*. Quoiqu'elle soit minérale & que quelques Médecins l'aient souvent recommandée , elle n'est pas fort en usage.\*

---

### LA VILLE DE STAVELOT.

SON nom vient d'une ancienne & célèbre Abbaye de Religieux de l'Ordre de saint Benoît qu'on y voit , à qui elle doit aussi son accroissement & tout l'avantage dont elle jouit à présent. On la nomme en Latin *Stabulum* ou *Stabuletum* ; sa situation est sur la rivière d'Ambleve , entre de hautes montagnes , aux confins du Pays de Liege & des Duchés de Limbourg & de Luxembourg ,

---

\* Les Armes de Spa sont celles de Baviere ; en mémoire de ce que les derniers Princes de Liege , qui lui ont donné plusieurs beaux privilèges , étoient issus de cette illustre Maison.

à cinq lieues de Vervier & de Spa. Comme elle est ouverte, les guerres l'ont souvent endommagée : cependant elle ne laisse pas d'être marchande ; on y compte près de 400 maisons, un Couvent de Capucins, & un d'Ursulines, qui y sont venues depuis peu d'Aix-la-Chapelle.

La Seigneurie spirituelle & temporelle de cette Ville & de son Territoire, qui est de très-grande étendue, dépend entièrement de l'Abbé de Stavelot, qui est en même-temps Prince de l'Empire. Il doit être préconisé à Rome dans le Consistoire, & reçoit ensuite l'Investiture de l'Empereur. On dit que son revenu annuel monte aux environs de douze mille écus par ans.

Cette Abbaye fut fondée l'an 651, par Sigebert, Roi d'Austrasie, aux instances de St. Remacle, Evêque de Tongres. Ce Prince ayant donné aux nouveaux Moines douze lieues de circuit d'un désert affreux, ils lui en rendirent six, & se contenterent ainsi de la moitié, qu'ils cultivèrent avec beaucoup de peine, dans un esprit de pauvreté & de pénitence. Sigebert donna aussi les biens pour fonder l'Abbaye de Malmedi, qu'il mit pareillement sous la conduite de St. Remacle, qui préférant la solitude à la Dignité Episcopale, vint se retirer à Stavelot dont il fut le premier Abbé. Il y finit ses jours vers l'an 666, laissant pour successeur St. Babolin, qui a été suivi de quantité d'Abbés illustres, tant par leur naissance que par leur

piété. Depuis l'an 1576, après la mort de Christophe de Manderſcheit, dernier Abbé Régulier, il y a eu une longue fuite d'Abbés Commendataires, tels que le Cardinal de Groesbeeck, Erneſt & Ferdinand de Baviere, Evêques de Liege; Guillaume de Baviere, Baron de Hollinghoven; Maximilien Henri, Evêque de Liege, qui réforma cette Abbaye en 1656, & l'incorpora à la Congrégation de Bursfeld en Allemagne; François Egon de Furſtemberg & ſon frere le Cardinal Guillaume Egon, tous deux Evêques de Strasbourg; le Prince François-Antoine de Lorraine, Chanoine de Saint-Lambert à Liege, mort l'an 1715; & enfin Jean-Erneſt, Comte de Lœweſtin, Evêque de Tournai. Ce dernier étant mort l'an 1731, les Moines de Stavelot & de Malmedi devinrent plus prudens; ils convinrent de ſe choiſir entr'eux un Abbé Régulier, alternativement de leurs deux Abbayes.

L'Egliſe Abbatiale & Paroiſſiale eſt dédiée à St. Remacle; elle eſt d'une très-belle & très-magnifique ſtructure, bâtie à la moderne, longue de trois cents pieds. Il y avoit une tour de trois cents pieds de hauteur: mais elle fut brûlée l'an 1701 par le feu du ciel. Deſſous cette Eglife il y a encore une crypte ſouterraine, bâtie avant l'an 1008, dans laquelle on voit trois Autels & le tombeau du ſaint Abbé Poppon.

Il ſe fait en cette Ville un grand com-

merce en draps & en étoffes, & particulièrement en cuirs. On y trouve aussi des eaux minérales propres à la santé. \*

---

### LA VILLE DE MALMEDI.

Cette petite Place, en Latin *Malmundarium*, est pareillement située entre de hautes montagnes, éloignée de quatre lieues de Spa, & d'une lieue & demie de Stavelot, dépendant néanmoins de son Territoire. On y compte plus de quatre cents maisons, la plupart de Marchands, dont le principal commerce ne consiste qu'à corroyer des cuirs & à faire des draps.

Il s'y trouve aussi des Fontaines qui rendent des eaux fort minérales : quelques Mé-

---

\* Les Armes de Stavelot & de son Abbaye sont d'argent à l'arbre nourri sur un tertre de sinople, & un Loup passant au naturel, tenant de la patte droite une crosse d'or passée en barre.

On dit que l'origine de ces Armoiries vient de ce que St. Remacle étant occupé à bâtir l'Abbaye de Stavelot, il arriva qu'un Loup dévora un des Animaux, dont on se servoit pour porter les matériaux du bâtiment. St. Remacle l'ayant aperçu, ordonna à cet Animal, au nom du Seigneur, de porter les fardeaux au-lieu de l'âne qu'il venoit de dévorer. Ce Loup fut tellement apprivoisé dans la fuite, qu'il suivoit St. Remacle par-tout où il alloit ; ce qui a donné occasion de le placer dans les Armoiries de l'Abbaye : c'est du moins ce que l'on débite dans le Pays.



decins soutiennent qu'elles sont aussi saines & qu'elles ont autant de force que celles qu'on boit à Spa. Quoique Malmédi soit situé sur les terres du Prince de Stavelot, il est néanmoins pour le spirituel, sous l'Archevêché de Cologne. Son Eglise Paroissiale est dédiée à St. Géron, Martyr. Il y a les Couvents des Capucins & des Religieuses du saint Sépulcre.

Une belle Abbaye de l'Ordre de saint Benoît, est ce qu'il y a de plus remarquable : elle a été commencée par saint Remacle au même temps que celle de Stavelot, & il la dédia à St. Benoît. Le saint Fondateur ordonna que ces deux monasteres n'auroient qu'un même Abbé ; que les Novices des deux Maisons feroient profession à Stavelot, & qu'à la mort de chaque Abbé les deux Communautés s'y assembleroient pour procéder à une nouvelle élection. Les Moines de Malmédi y ont quelquefois contredit, principalement l'an 1056, lorsqu'ils avoient déjà obtenu un Abbé particulier par l'autorité de l'Empereur Henri III & de saint Annon, Archevêque de Cologne : mais les Moines de Stavelot vinrent peu de temps après trouver l'Empereur à Liege ; & pendant qu'il étoit à table, ils y placerent la chaise de St. Remacle : l'Empereur ému par ce spectacle, cassa l'élection de ceux de Malmédi. Il n'y a eu dans la suite qu'un même Abbé pour

les deux Monasteres, qui établit dans chacun un grand Prieur. \*

---

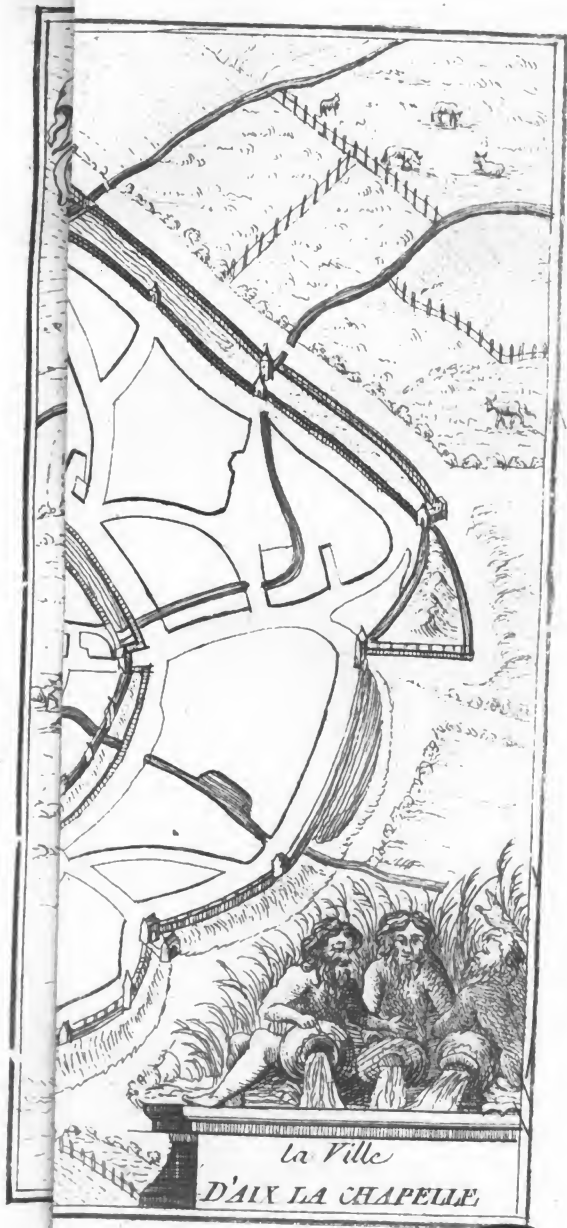
### LA VILLE D'AIX-LA-CHAPELLE.

Q Uoique cette Ville ne soit pas comprise sous les Pays-Bas, mais sous le Cercle de Westphalie, on croit cependant faire plaisir au Lecteur, d'en donner une description, parce qu'elle est renommée par la vertu de ses eaux, & qu'elle est plus fréquentée par les Peuples de ce Pays, que par aucune autre Nation.

C'est une Ville libre & Impériale, enclavée dans le Duché de Juliers, située dans un terrain agréable, quoiqu'entouré de montagnes. Elle est sous la protection de l'Electeur Palatin, en qualité de Duc de Juliers; & , pour le spirituel, sous l'Evêché de Liege. Sa Situation est à quatre lieues de Limbourg, à sept de Juliers, à six de Maestricht, à neuf de Liege, & à quatorze de Duffeldorf & de Cologne. Le langage ordinaire des habitants est un bas Allemand: ils donnent à leur ville le nom d'*Achen*, que ceux des Pays-Bas appellent *Aken*, & les Auteurs Latins *Aquisgranum*, ou *Aquægrani*.

---

\* Les Armes de l'Abbaye de Malmedy sont d'argent au basilic passant de sable, sur un terre de sinople.



la Ville  
D'AIX LA CHAPELLE

ne  
C  
A  
de  
ét  
S

Les Historiens & Géographes conviennent de son ancienneté : on trouve dans les Commentaires de Jules-César & dans les Annales de Tacite, que les Romains y avoient déjà des colonies & des forteresses, lorsqu'ils étoient en guerre contre les Allemands. Un Sénateur Romain, nommé Sérénus Granius, frere de Néron & d'Agrippa, vint s'y établir avec sa famille vers l'an 53 après la naissance de Jésus-Christ, ayant été banni de Rome par ordre de l'Empereur son frere : on soutient qu'il y a fait bâtir un château, & que la vieille tour qu'on y voit encore aujourd'hui joignant la Maison de Ville, en est un reste ; car on la nomme *la Tour de Granius*. Les eaux minérales & les bains chauds qu'on y trouva, en ont tellement augmenté la renommée dans la suite du temps, qu'il fut érigé en Ville, appelée *Aquæ-Granii*, ce qui veut dire les eaux de Granius.

Le nom d'*Aix-la Chapelle* qu'elle porte aujourd'hui, lui a été donné par les François, pour la distinguer des autres villes qui portent le même nom, comme Aix en Provence, ou *Aquæ-Sextiæ* ; & Aix en Savoie, ou *Aquæ-Gratianæ*. On dit *Aix-la Chapelle*, à cause d'une Chapelle que l'Empereur Charlemagne y a fait bâtir à l'honneur de la sainte Vierge ; après que ce Prince eut fait réparer, embellir & agrandir cette Ville, que les Huns avoient pillée & brûlée environ l'an 451,

sous le regne de leur Roi Attila , fameux par ses cruautés.

Charlemagne étoit fils de Pepin-le-Bref , Roi de France , & de Berthe ou Bertrade , de laquelle il naquit l'an 742 , & fut baptisé par St. Boniface , Archevêque de Mayence & d'Utrecht Il fut couronné Roi de France l'an 781 , & Empereur d'Occident à Rome l'an 800 par le Pape Léon III , le jour de Noël. Ce Prince a employé toute sa vie pour le bien de la Religion , le maintien de l'autorité du Pape & la prospérité de ses sujets & des belles-lettres. On remarque dans l'histoire de sa vie , qu'il a établi les Universités de Paris & de Pavie , qu'il a érigé jusqu'à neuf Evêchés en Allemagne , qui sont Munster , Minden , Halberstadt , Osnabrug , Ratisbonne , Paderborn , Werden , Hambourg & Hildesheim ; & qu'il a fondé plus de cinquante Monasteres.

Ayant choisi Aix-la-Chapelle pour son séjour ordinaire , il la fit Capitale de son Empire en-deçà des Gaules ; il y fit bâtir un superbe Palais , ainsi qu'une Eglise magnifique. Le Pape Léon III , étant venu à Aix-la-Chapelle , la dédia à la sainte Vierge , le jour des Rois de l'an 804 , en présence de l'Empereur & de trois cents soixante-cinq Archevêques & Evêques qui s'y étoient rendus pour se trouver à cette magnifique cérémonie. Cette Eglise étoit de figure ronde , soutenue de colonnes de marbre & de por-

phyre que l'Empereur avoit fait venir de Rome & de Ravenne; on y voyoit des portes d'Airain, outre plusieurs ornemens d'or & d'argent.

L'Empereur la dota d'un revenu considérable, pour entretenir vingt Chanoines, qui vivoient alors en forme de Monastere, sous la direction d'un Abbé séculier. Ce Prince mourut dans son Palais le 27 Janvier 814; & on lui dressa cette Epitaphe : *Hoc Conditorio situm est Corpus Caroli Magni atque Orthodoxi Imperatoris, qui Regnum Francorum nobiliter ampliavit, & per annos XLVI feliciter tenuit. Decessit septuagenarius anno Domini DCCCXIII, Indictione VII, V. Kalend. Februarii.*

L'Empereur Frédéric I, dit Barberouffe, prit soin de faire relever les ossemens de ce Prince, l'an 1166, par Rainaud, Archevêque de Cologne, & par Alexandre, Evêque de Liege; le Pape Pascal III le mit la même année au nombre des Saints. Il est vrai que ce Pontife ne fut pas légitime, ayant été créé pendant le schisme contre le Pape Alexandre III.

Godefroi & Sigefroi, Ducs de Normandie, qui ravageoient le Pays par leurs courses, désolèrent aussi la Ville d'Aix-la-Chapelle vers l'an 831, en ruinant le Palais Impérial, ainsi que l'Eglise de Notre-Dame, & plusieurs autres bâtimens. Mais l'Empereur Othon III, qui avoit été couronné en

cette Ville l'an 983, a fait rétablir la Ville & l'Eglise. Cet Empereur, quoique mort à Rome, avoit ordonné de transporter son corps à Aix pour être enterré dans cette Eglise, où il a sa sépulture de marbre noir.

Notger, Evêque de Liege, qui avoit été Précepteur de ce Prince, augmenta le nombre des Prébendes, donnant pour leur entretien les revenus d'un Chapitre qui étoit à Chevremont, ancienne Ville du Namurois, près de Bouvigne, que ce Prélat fit détruire, à cause que c'étoit une retraite de voleurs & de brigands.

Le Chapitre de l'Eglise d'Aix-la-Chapelle a été de tout temps un des plus respectables de l'Allemagne, ayant toujours eu des Personnes de la première qualité & d'une profonde doctrine. L'Empereur même y possède une Prébende, selon l'ordonnance de Charlemagne; lequel y assistoit autrefois aux Offices divins comme Chanoine, occupant une place entre les Prêtres & les Diacres. Ce Prince a voulu que ses Successeurs dans l'Empire y fussent Chanoines, ce qui s'observe encore aujourd'hui; & les Empereurs, par une estime toute particulière pour ce Chapitre, ne font aucune difficulté de faire prendre possession du Canonat, & de jurer solennellement qu'ils défendront les droits de cette Eglise & les personnes qui en dépendent.

L'Empereur Charles-Quint y a comparu



en cette qualité en 1520, selon le témoignage qu'il en donna, par lequel il déclare qu'il a été reçu au nombre des Chanoines par le Doyen & le Chapitre, avec les formalités accoutumées, & même qu'il a fréquenté le Chœur comme Chanoine, & qu'il a payé les droits ordinaires comme eux. Plusieurs Lettres conservées dans les Archives du Chapitre, font voir que les Empereurs nomment les Chanoines *leurs Confreres*. Les revenus de cette Prébende Impériale sont partagés entre deux Chapelains, qu'on nomme Impériaux, que l'Empereur commet pour fréquenter le Chœur & chanter les Offices en sa place.

La collation des Prébendes appartient au Pape & au Chapitre, chacun pour six mois, selon les Concordats Germaniques; excepté que toutes les Prébendes & Bénéfices qui viennent à vaquer dans le mois de Janvier & en Novembre, des années *impaires*, sont à la collation de la Faculté des Arts dans l'Université de Louvain, en vertu du Privilège qui lui a été accordé l'an 1616, par le Pape Paul V, pour tout le Diocèse de Liege. L'Empereur y nomme encore à la première Prébende & Dignité, en vertu des *Prieres Impériales*.

On voit peu de Chapitres où les Offices divins se fassent avec tant de magnificence & de régularité que dans celui-ci. On y observe un statut assez remarquable : chaque

Chanoine y doit faire sa stricte résidence pendant une année entière, avant que de pouvoir tirer les fruits de sa Prébende; & si, pendant ce temps-là, il vient une seule fois au Chœur, après que l'Office est commencé, il faut que, dès ce même jour, il recommence sa résidence.

Le Chœur de cette Eglise est d'une hauteur prodigieuse & d'une architecture fort hardie; mais il n'y a rien de régulier dans le reste de l'Eglise. Le grand Autel qui est à l'entrée de ce Chœur, est dédié à la Ste. Vierge, dont on voit l'Image miraculeuse que le Pape Léon III donna à cette Eglise lorsqu'il la consacra. Aux grandes Fêtes de l'année, cet Autel est couvert d'une plaque d'or, sur laquelle les Mysteres de la Passion de Notre Seigneur, les douze Apôtres & les quatre Evangélistes sont représentés. Tout ceci a été fait du trésor qu'on a trouvé dans le tombeau de Charlemagne. Le Pape Grégoire V a annexé à cet Autel, l'an 997, un Privilege, que personne, de quelque qualité qu'il soit, n'y pourra célébrer la Messe, sinon l'Archevêque de Cologne, l'Evêque de Liege, & sept des plus anciens Chanoines, que ce Pontife appelle dans sa Bulle *Prêtres-Cardinaux*. On a refusé quelquefois à des Prélats de distinction, & même à des Nonces Apostoliques, la permission d'y célébrer la Messe.

Il y a dans cette Eglise la *Chapelle Hongroise,*

*groise*, à cause que Louis, Roi de Hongrie, l'a fait bâtir, comme on peut voir par l'Inscription suivante : *Hanc Capellam donavit, & ornamentis pretiosis ditavit Ludovicus, Rex Hungariæ, ipsamque ædificari procuravit & consecrari in honorem Beatæ Mariæ Virginis, Sanctæque Annæ; Sancti Stephani, Regis Hungariæ; Sancti Emerici, Filii ejus, Ducis Sclavoniæ; Sancti Ladislai, Regis Hungariæ; Sanctæ Elisabethæ, Filiae Regis Hungariæ; Sancti Henrici, Imperatoris Romanorum; Sanctæ Cunegundæ, uxoris & viduæ, & cæterorum Sanctorum Hungariæ, anno 1374, 4 Augusti.*

Des trente-deux Chanoines, vingt-quatre sont Capitulaires, ayant pour Dignitaires un Prévôt, un Doyen, un Chantre, & un Trésorier : ce dernier a soin du trésor, des Reliques & des autres raretés, qui sont très-considérables. On les montre tous les sept ans avec grande solemnité durant quinze jours, à commencer du 10 de Juillet jusqu'au 24 du même mois. On assure qu'autrefois la Ville a été si remplie d'étrangers & de peuples voisins pendant le temps de ces cérémonies, qu'on a été obligé de fermer les portes de la Ville pour empêcher le désordre.

Le trésor est rempli de quantité de raretés, nommément la Chappe dont le Pape Léon III se servit à la Dédicace de cette Eglise; une Chasuble de satin bleu, faite à la maniere de l'Eglise Grecque, garnie par devant & sur le dos d'une croix de perles

travaillée à l'éguille ; \* une Chappe de drap d'or , garnie de perles , donnée par Charles-Quint ; deux Couronnes d'or , enrichies de diamants , l'une pour la sainte Vierge , & l'autre pour l'Enfant Jesus , comme aussi deux robes très-richement brodées & enrichies de perles & diamants : tout ceci a été donné l'an 1629 par l'Infante Isabelle , Souveraine des Pays-Bas.

Cette pieuse Princesse ayant été grande bienfaitrice de cette Eglise , le Chapitre , pour honorer sa mémoire & témoigner sa reconnoissance , lui a fait , la même année , une belle inscription latine , qu'on voit au côté gauche du Chœur Il en a fait une pareille l'an 1694 , en mémoire de l'Empereur Joseph I , après son inauguration comme Roi de Hongrie , le 23 Février 1690 , qu'on voit au côté droit. Ce Prince y a fait plusieurs présents de grande valeur , consistants en de précieux ornements faits en partie par les mains de l'Impératrice Eléonore-Madeleine-Thérèse de Neubourg , sa mere , qu'on expose aux grandes Fêtes autour de l'Autel & du Chœur de cette Eglise.

On voit sur la porte de la Sacristie une Chaise couverte d'or , garnie de plusieurs

---

\* St. Bernard s'en servit lorsqu'il y célébra la Messe l'an 1146 , après laquelle il y rendit la vue à quatre aveugles , & l'usage des jambes à un boiteux. On assure que ce saint Abbé dit alors , que la Ville d'Aix étoit fort salutaire au corps de l'homme , mais non pas à l'ame.

pierres précieuses, entr'autres d'une belle pierre d'agate, donnée par l'Empereur Henri II: cette Chaise sert pour y chanter l'Évangile.

On voit aussi sur la balustrade en haut, la Chaise Royale sur laquelle Charlemagne a été placé, assis dans son tombeau pendant 352 ans; elle est de marbre blanc. Les Rois des Romains devoient s'y asseoir à leur couronnement, lorsqu'il se faisoit à Aix-la-Chapelle. Maintenant, lorsqu'un Empereur ou Roi des Romains doit être couronné, ceux d'Aix-la-Chapelle sont obligés d'envoyer par quelques Députés de la part du Magistrat & du Chapitre, au lieu où se fait le couronnement, la Chasse d'argent doré, couverte de diamants, dans laquelle on garde le Sabre & le Baudrier de Charlemagne, ainsi que le Livre des Évangiles écrit en lettres d'or, dont cet Empereur s'est servi. L'Électeur de Mayence, comme Archi-Chancelier de l'Empire, doit leur en donner avis auparavant pour s'y rendre avec ces Reliques, afin que le Prince jure solennellement sur ce Livre, de maintenir par ses armes & jusqu'à la mort la Foi Catholique, pour laquelle St. Etienne a répandu son sang, & que l'Empereur Charlemagne a soutenue par la force de ses armes. Le Magistrat de Nuremberg y envoie en même temps par ses Députés la couronne d'or, l'anneau, le sceptre, le globe & les souliers du même Empereur, qu'on y garde dans le trésor.

Chaque nouvel Empereur crée ensuite quelques Chevaliers & Comtes de l'Empire, qu'il touche de l'épée de Charlemagne. Il fait outre cela un présent à l'Eglise d'Aix, au-lieu de celui qu'on lui faisoit autrefois d'une partie des meubles & ornements qui avoient servi au couronnement, que ceux d'Aix prétendoient, par un ancien droit, leur appartenir. Ils consistoient en des tapisseries & un carreau, & le tapis du prie-dieu, le manteau & l'habit avec lesquels il avoit été couronné; & en deux tapis de brocard d'or, dont l'un avoit servi au Trône & l'autre à la Chaise devant l'Autel. On rédime ce présent par cinquante-fix florins d'or, deux foudres ou grands tonneaux du meilleur vin, pour l'Eglise de Notre-Dame, & d'un foudre pour la Collégiale de St. Adalbert.

La solemnité du couronnement des Empereurs se faisoit autrefois à Aix, dans l'Eglise de Notre-Dame. Louis-le-Débonnaire fut le premier qu'on y a couronné. Plusieurs Empereurs, ses Successeurs, ont voulu y être couronnés, quand l'état des affaires le permettoit. Charles IV en fit une Loi, par la *Bulle d'or*, l'an 1356, portant que le couronnement des Rois des Romains ou des Empereurs se feroit à l'avenir à Aix-la-Chapelle, quoiqu'il eût été lui-même couronné à Bonn. Charles-Quint & Ferdinand, son frere, ont voulu, en vertu de cette Bulle, être couronnés à Aix-la-Chapelle, qu'ils re-

gardoient comme l'ancienne résidence de Charlemagne. Depuis ce temps-là, les Empereurs ont fait pour la plupart la cérémonie de leur couronnement à Francfort.

C'étoit autrefois l'Archevêque de Cologne qui officioit à cette cérémonie, en qualité de Métropolitain de la Ville d'Aix : mais comme il est survenu des contestations sur ce sujet entre ce Prélat & l'Archevêque de Mayence, il a été arrêté, que ces deux Electeurs auroient cet honneur chacun dans son Diocèse, & qu'ils en jouiroient alternativement, lorsque le couronnement se feroit ailleurs.

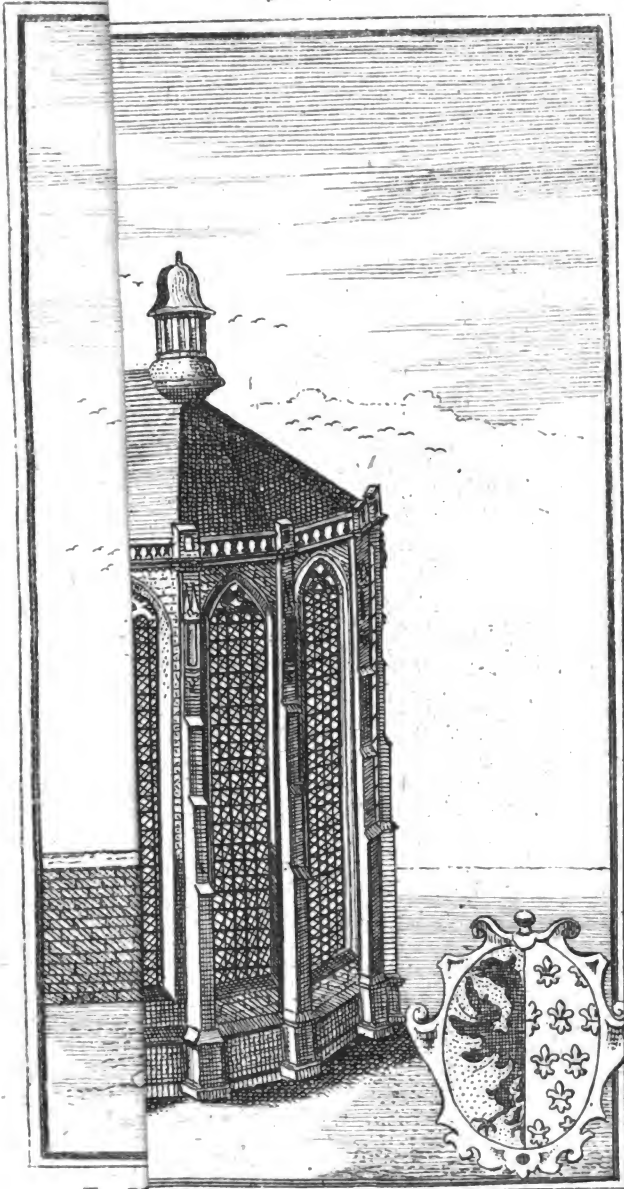
L'Eglise Libre-Impériale & Collégiale de Notre-Dame est la principale de cette Ville ; sa structure est gothique, assez haute, mais irrégulière & obscure ; le Chœur néanmoins est très-magnifique, fort clair, & d'une fort hauteur prodigieuse ; les Architectes avoient que c'est un ouvrage très-hardi.

La seconde, c'est l'Eglise Collégiale & Paroissiale, dédiée à St. Adalbert, Evêque de Prague, & Martyr : l'Empereur Othon III la fit commencer l'an 1002 ; St. Henri, second du nom, son fils & son Successeur, l'acheva l'an 1018, & y fonda un Chapitre de douze Chanoines, avec un Prévôt & un Doyen. Puis la Paroisse Archipresbytérale de St. Feuillien, & les Paroisses de Saint-Pierre & de St. Jacques : celle de Saint-Jean a été ruinée.

Les Monasteres de Religieux sont, le Prieuré de Chanoines Réguliers de l'Ordre de St. Augustin, fondé l'an 1421; les Augustins, vers l'an 1203; les Dominicains, en 1283; les Récollets, dont l'Eglise fut premièrement la Collégiale de St. Nicolas, par l'Empereur Henri II, l'an 1003; les Carmes fondés en 1353; les Croifiers en 1383; les Jésuites, en 1600, qui y enseignoient les Humanités dès l'an 1615, comme aussi la Philosophie & la Théologie, depuis quelques années. Les Capucins y ont été admis l'an 1614; & quelque temps après, les Alexiens, qu'on y appelle *Bogaerden*: ils sont obligés de fréquenter la grande Eglise, & d'assister les malades. Il y a aussi deux Commanderies, l'une de l'Ordre Teutonique, & l'autre de celui de Malthe.

Les Monasteres de Religieuses sont, l'Abbaye de Bénédictines de Ste. Anne; le Prieuré de sainte Marie-Madelaine ou les Dames-Blanches, de l'Ordre de St. Augustin; le Val-de-Notre-Dame, en Allemand *Marien-ahal*; l'Hôpital des Sœurs-Grises, de l'Ordre de saint François; les Religieuses du St. Sépulcre; les Pénitentes, les Clariffes, les Annonciades, les Carmélites, les Sœurs-Noires, & les Urfulines. Dans l'Eglise de *St. Stephanus-Hof*, il y a des Filles d'une profession semblable à celle des Béguines. Il y eut autrefois des Templiers, & on ap-



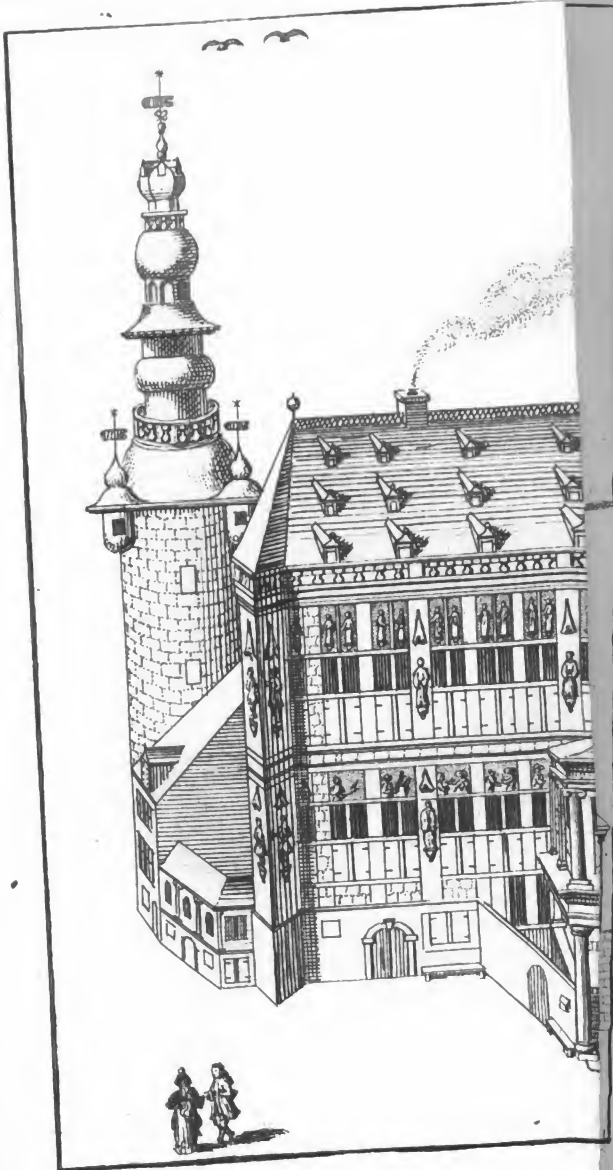


L. E. *de Vrouwe Herk  
Aken.*



*[Faint, illegible handwritten text]*





LA MAISON DE VILLE D' AIX LA

pelle encore certaine plaine voisine le *Tempelderhof*.

La Ville est très-belle, & agréablement ornée de plusieurs beaux édifices, de belles rues, & de quantité de fontaines pour la commodité du Public. Il y a deux enceintes de murailles : la vieille a dix portes, & son circuit est d'environ trois quarts de lieue : la nouvelle, qui a été faite vers l'an 1172, par ordre de l'Empereur Frédéric I, a onze portes, ayant une lieue & demie de circuit. On y voit au milieu, devant l'Hôtel-de-Ville, une belle fontaine d'eau douce, bâtie de pierre bleue, qui donne ses eaux par six côtés, dans un bassin, dont la circonférence est de trente pieds : elle est ornée de quelques figures & d'Inscriptions Latines ; & la statue de Charlemagne, qu'on voit audeffus, est de bronze doré, tenant le sceptre de la main droite, & le globe de la gauche. L'Hôtel-de-Ville a cent soixante & dix pieds de longueur, & soixante & dix de largeur : c'étoit autrefois le Palais de Charlemagne, & il fut mis, l'an 1353, dans l'état où il est aujourd'hui, sauf les embellissements. Il y a à chaque côté une tour assez élevée, avec plusieurs ornements de sculpture. La grande Salle servoit autrefois pour les festins que les Empereurs donnoient aux Electeurs le jour de leur couronnement. Il y a cependant encore une Place, qui n'est pas éloignée de la Maison-

de-Ville, où l'on assure que le Palais a été autrefois ; on l'appelle en Allemand *Auffdenhoff*. Un incendie consuma, le 2 Mai 1656, cet Hôtel avec vingt Eglises, & environ cinq mille maisons : il commença près de l'Eglise de St. Jacques, & il causa un dommage très-considérable.

La Ville a été rétablie depuis, & s'embellit journellement, ainsi qu'elle s'augmente en puissance & en richesses ; par l'affluence de monde qui vient tous les ans y prendre les bains. Le temps pour en profiter vient deux fois par an, au commencement de l'Eté ; depuis le mois de Mai jusqu'à la mi-Juin ; & l'arrière-saison, depuis la mi-Août jusqu'à la fin de Septembre.

Il y a deux fontaines dans le bas-quartier de la Ville, l'une surmontée d'une statue de la Ste. Vierge, & l'autre d'une statue de Charlemagne, desquelles on tire l'eau, par le moyen de deux pompes. Il y a aussi diverses galeries, sous lesquelles on se promène pendant qu'on boit les eaux.

Les Bains y ont été connus & fréquentés depuis plusieurs siècles ; il y en a qui sont chauds, & d'autres qui sont tièdes ; les principaux sont : le *Bain de l'Empereur*, le *Bain de St. Cornille*, le *Bain de Roses*, le *Bain de St. Quentin*, le *petit Bain*, & le *Bain des Pauvres*, dit vulgairement *Compus-Badt*, outre plusieurs autres, que l'on construit encore journellement.

Le Bain de l'Empereur porte ce nom de Charlemagne, qui l'a fait rétabliir, & qui s'y baignoit fort souvent. Le Magistrat l'a fait réparer dès l'an 1540 : c'est aussi le plus beau & le plus commode pour ceux qui y prennent les bains; car il y en a cinq différens quartiers; les eaux y sont sulphureuses, nitreuses & chaudes.

Le petit Bain reçoit ses eaux du Bain de l'Empereur, & contient trois places. Celui de St. Quirin a des sources particulieres, mais les eaux y ont la même vertu que les précédentes. Le Bain de St. Corneille est ainsi nommé, à cause de l'enseigne de la maison où il est situé : ses eaux sont tièdes, & se rendent dans cinq différens bains.

Le Bain de Roses est ainsi appelé d'un Bourgeois, Jean Rosen, qui l'a fait construire, & y a fait des commodités pour ceux qui s'y baignent. Le *Compus-Badt* est celui où les Pauvres vont se baigner *gratis*. Dans les autres, où l'on donne ordinairement un escalin, les hommes sont dans des bains séparés de ceux des femmes; & on en peut même avoir de particuliers. Il n'y a qu'environ quatre-vingts ans qu'on commença d'y boire les eaux pour la santé; car auparavant on ne s'en servoit que pour les bains. François Blondel, célèbre Médecin d'Aix, introduisit la coutume de les boire, & il a fait un *Traité*, pour en prouver l'utilité & les vertus.

Pendant le XVIe. siècle cette Ville souffrit beaucoup par la violence des Anabaptistes, des Calvinistes & Luthériens, lesquels s'en rendirent les maîtres. En 1574 les Protestants s'emparèrent de la Régence; ainsi que de l'Eglise de St. Pierre, pour leur prêcher; ayant pour Ministre Henri Beyer, natif de Gueldre, Moine Apostat. L'Empereur, le Roi d'Espagne, le Duc de Juliers, l'Electeur de Cologne & le Prince de Liege employerent leur autorité avec menaces, pour y rétablir l'usage de la Religion Catholique; mais quelques Princes Protestants d'Allemagne & les Hollandois soutenoient les mutins. Enfin, l'Empereur Rodolphe II les obligea, par sentence donnée l'an 1593, de n'y recevoir autre Religion que la Catholique, de chasser les Hérétiques, & de rétablir les Catholiques qui avoient été exclus de la Magistrature. Depuis ce temps-là, tout est demeuré assez tranquille jusqu'en 1611, lorsque les Protestants recommencerent à prendre le dessus. L'Empereur Mathias leur ordonna, par un Décret Impérial de l'an 1614, de rentrer dans le devoir; mais comme ils refuserent d'obéir, l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas, y envoya au secours de l'Empereur son frere, un corps considérable d'Armée, sous les ordres du Général Ambroise Spinola. Celui-ci obligea le Colonel Brandebourgeois Potlik, qui commandoit dans la



Ville avec 800 hommes envoyés au secours des révoltés, de la rendre, le 25 Août 1614; & on y mit en garnison 1200 hommes de Troupes d'Espagne. Le Magistrat Catholique fut d'abord rétabli. Deux ans après, on fit le procès aux principaux auteurs de la révolte; trois furent exécutés à mort, & soixante & dix furent bannis, les uns de la Ville, & les autres de l'Empire. Le siège d'Aix-la-Chapelle n'avoit duré que deux jours; elle avoit été mise au ban de l'Empire six mois avant qu'elle fut assiégée, par ordre de l'Empereur.

Depuis ce temps-là les Catholiques ont toujours gouverné & maintenu leur autorité. Il y a néanmoins encore plusieurs Luthériens; mais ils n'entrent jamais dans les Charges. Ils ont eu ci-devant un Temple à Borlet, près de cette Ville, qui a été démoli par l'ordre de l'Empereur Charles VI, nonobstant tous les efforts qu'ils avoient faits pour le retenir contre les droits de l'Empire.

Le Magistrat se change tous les ans, la veille de St. Jean-Baptiste; il est composé de dix-huit Sénateurs, de deux Bourguemestres, dont l'un est nommé par le College Eschevinal, qui est composé de huit personnes patriciennes & nobles; & l'autre de la part des Bourgeois, divisés en quatorze classes; outre six Receveurs & vingt-six personnes nommées par les Bourgeois & le Mayeur, qui est à la nomination de l'Elec-

teur Palatin, en qualité de Duc de Juliers, comme Protecteur de cette Ville.

Il y a encore le *Large-Confèil* de la Ville, composé de cent vingt-fix personnes, & un Tribunal Ecclésiastique ou Synodal, auquel préside l'Archiprêtre, qui se tient ordinairement chez le Pasteur de St. Feuillien.

Cette Ville fut nommée, l'an 1668, pour y tenir le Congrès de Paix entre l'Espagne & la France. Le Roi Louis XIV avoit fait l'an 1667, durant la minorité du Roi d'Espagne Charles II, une irruption dans les Pays-Bas & dans la Franche-Comté, où il avoit pris plusieurs Villes, sous prétexte de la dot ou de l'équivalent que la France prétendoit être dû à Marie-Thérèse d'Autriche, épouse de S. M. très-Chrétienne, sur le Comté d'Alost & les Châtellenies de Courtrai & d'Oudenarde. Les Espagnols ne s'attendoient à rien moins qu'à une guerre si subite, qui commença pendant que l'Archevêque d'Ambrun, Ambassadeur de France à Madrid, assuroit la Reine Régente, que le Roi son Maître vouloit entretenir une bonne amitié & observer exactement la dernière Paix des Pyrénées. La Paix fut enfin conclue à Aix-la-Chapelle le 2 Mai 1668, par la médiation du Pape Clément IX. Par cette Paix, les Villes de Lille, Tournai, Douai, Courtrai, Oudenarde, Ath, Berg-St.-Vinox, Armentieres, Furnes, Binche, Charleroi, &c. demeurèrent à la France, qui

qui rendit à l'Espagne toute la Franche-Comté.

L'Ambassadeur d'Espagne étoit le Baron de Bergeyck, Conseiller du Conseil suprême de Flandres & des Finances; celui de France, Mr. Colbert, Conseiller d'Etat & Maître de Requêtes; celui du Pape étoit Augustin Franciotti, Archevêque de Trebifonde, Nonce de Sa Sainteté à Cologne. Ce Prélat mourut à Aix-la-Chapelle le 30 Janvier 1670, & il fut enterré chez les Jésuites. Le dernier Congrès s'y est tenu en 1748.

Cette Ville est encore célèbre dans l'Histoire Ecclésiastique par plusieurs Conciles & Synodes qu'on y a tenus. En 789 on y publia un Capitulaire composé de LXXXII Articles: on y en ajouta encore seize dans la suite, qui ne sont proprement que pour les Moines, & vingt-un pour diverses affaires ecclésiastiques & politiques.

En 799 on y a tenu un Concile, dans lequel le célèbre Alcuin, Anglois, Précepteur de Charlemagne, disputa contre Felix, Evêque d'Urgel, qu'il convainquit de Nestorianisme, que ce Prélat vouloit renouveler, en soutenant que Jesus-Christ, en tant qu'homme, n'étoit que le Fils adoptif de Dieu. L'an 809 on y a tenu encore un Concile, à la demande de l'Empereur Charlemagne. On y traita de la procession du St. Esprit, & les Peres du Concile envoyèrent au Pape Léon III, trois Légats, Ber-

naire, Evêque de Worms; Jessé, Evêque d'Amiens; & Adelard, Abbé de Corbie, pour lui demander la permission de chanter à la Messe le Symbole de Nicée, avec cette addition touchant le St. Esprit: *Qui ex Patre Filioque procedit.* Mais le Pape, qui ne vouloit pas qu'on fit aucune innovation, la refusa, alléguant pour lors qu'il n'étoit pas encore nécessaire de chanter dans l'Eglise tout ce qui étoit de Foi.

En 816 l'Empereur Louis-le-Débonnaire, fils de Charlemagne, y fit aussi assembler un Concile, où Amalarius, Diacre de Metz, dressa une Constitution de CXLV Articles; pour obliger les Chanoines à embrasser une vie régulière; & une autre en XXVIII Articles, pour régler la vie des Religieuses.

En 817 plusieurs Abbés s'y assemblèrent par ordre de l'Empereur, pour travailler à un Règlement pour la réforme des Moines, qui est de LXXX Articles; St. Benoit, Abbé d'Aniane, étoit le Chef de l'assemblée. On en célébra encore une autre l'an 819, pour ouïr ceux qui avoient eu ordre de travailler à la réforme des Monasteres. En 836 l'Empereur Louis y convoqua au mois de Février, plusieurs Evêques, qui dresserent des Constitutions touchant la discipline ecclésiastique, & contre les usurpateurs des biens d'Eglise. Ces Prélats en firent un Traité qu'ils envoyèrent à Pepin, Roi d'Aquitaine,

qui restitua d'abord tout ce que lui & ses gens avoient pris à l'Eglise.

Le 28 Avril de l'an 862, huit Evêques, Gontier de Cologne, Theudgaut de Treves, Adventius de Metz, Atton de Verdun, Arnould de Toul, Francon de Tongres, Harigaire d'Utrecht, & Ratold de Strasbourg s'assemblerent à Aix-la-Chapelle pour la cause célèbre de la dissolution du mariage de Lothaire, Roi de Lorraine, avec Thietberge; ce Prince voulant épouser Valdrade, sœur de l'Archevêque de Cologne & niece de celui de Treves. Les Prélats prononcèrent sur l'invalidité du premier mariage; mais le Pape Nicolas I s'y opposa, excommunia les Archevêques de Cologne & de Treves dans un Concile qu'il tint en 864 dans l'Eglise de St. Jean de Latran à Rome. Enfin, l'an 1021, on y travailla dans un Synode d'Evêques, auquel intervint aussi l'Empereur Henri II, pour terminer les différends survenus entre Pellegrin, Archevêque de Cologne, & Durand, Evêque de Liege, touchant la juridiction sur l'Abbaye de Borset.

Cette Abbaye, que les Allemands nomment *Burscheit*, n'est située qu'à un quart de lieue d'Aix. St. Grégoire, fils de Nicéphore, Empereur de Constantinople & frere de Théopanie, femme de l'Empereur Othon II, lui donna ses commencements. Ce saint homme préférant la solitude aux honneurs du monde, se retira avec quelques

compagnons à Borset, dont il fut le premier Abbé. Les Moines ayant été dispersés, on y mit, l'an 1220, des Religieuses de l'Ordre de Citeaux, dont l'Abbesse est Princesse du Saint-Empire & Dame du Bourg de Borset, qui est très-peuplé: il y a aussi quelques Familles Luthériennes & Calvinistes qui y demeurent. Il y a des Bains beaucoup plus chauds que ne sont ceux de la Ville d'Aix: on les peut prendre dans quatorze maisons différentes, outre un quinzième endroit qui est exposé à l'air, où les pauvres se baignent *gratis*. L'eau est si chaude & si bouillante dans quelques-uns de ces bains, qu'en y jettant un chien, il meurt au même moment: les pauvres gens y font cuire des œufs. \*

L'Abbaye Impériale de *Saint-Cornelis-Munster* sur l'Inde n'est guère éloignée d'Aix-la-Chapelle. Charlemagne la commença, & son fils Louis-le-Débonnaire en accomplit la fondation. Elle est de l'Ordre de St. Benoît, du Diocèse de Cologne & du Cercle de Westphalie; l'Abbé est Prince de l'Empire, Prévôt d'Eschlamb, & Seigneur de plusieurs Villages, dans lesquels on trouve quelques mines de fer & de plomb. Il est pareillement

---

\* Les Armes d'Aix-la-Chapelle sont d'or à l'Aigle de sable; celle du Chapitre sont d'or au demi-Aigle de l'Empire, mouvant du parti, qui est fermé de France.

Prévôt & Collateur des prébendes du Chapitre de Sclayn, au Comté de Namur.

L'Empereur Charlemagne mourut à Aix-la-Chapelle le 27 Janvier de l'an 814, après avoir reçu les Sacrements de l'Eglise avec les marques de la piété la plus édifiante. Il étoit alors dans la soixante & onzième année de son âge, la quarante-septième de son regne, la quarante-troisième depuis la conquête de l'Italie, & la quatorzième depuis qu'il avoit été reconnu Empereur d'Occident.

Ce Prince à qui la postérité a donné le surnom de *Grand*, qu'il conservera jusqu'à la fin des siècles, puisqu'il est, pour ainsi dire, *identifié* à son nom *Carolus Magnus*, étoit véritablement grand par le cœur & par l'esprit, par les succès prodigieux & presque incroyables de ses armes, par le nombre, l'étendue & la rapidité de ses conquêtes, & par la sagesse de son gouvernement. Il fut le Fondateur de l'Empire d'Allemagne, qui subsiste encore; le Législateur de l'Europe, le Défenseur de l'Eglise & le Protecteur de la Religion. Toujours sage, toujours actif, toujours victorieux, également propre à combattre à la tête d'une Armée, à opiner dans un Conseil ou dans une Assemblée d'Evêques, & même à briller par son éloquence dans une Académie de Savants, il fut regardé comme le Héros de son siècle & comme un Prince digne de commander à tout l'Uni-

vers. Le nombre & la richesse des Eglises & des Abbayes qu'il a fondées dans les Pays-Bas & dans les autres contrées de l'Europe dont il étoit le Souverain, feront des monuments éternels de sa magnificence & de sa gloire. Il fit lui-même le portrait de son caractère & de son regne, dans le Discours qu'il tint à son fils, le jour qu'il fit la cérémonie de l'affocier à l'Empire.

„ Mon fils, lui dit-il, le rang où Dieu  
 „ vous élève aujourd'hui, vous oblige plus  
 „ que jamais à respecter sa puissance, à l'ai-  
 „ mer, à le craindre & à observer ses com-  
 „ mandements : en devenant Empereur vous  
 „ devenez le Protecteur des Eglises ; c'est  
 „ à vous de faire en sorte qu'elles soient  
 „ bien gouvernées. Vous devez les défendre  
 „ contre la violence des méchants & des  
 „ impies. Vous avez des sœurs, des freres  
 „ & des neveux, traitez - les comme tels,  
 „ chérifiez-les, & faites-leur toutes les gra-  
 „ ces qu'ils peuvent attendre d'un Prince qui  
 „ est leur maître, mais en même temps leur  
 „ frere, leur oncle & leur parent. Honorez  
 „ les Evêques comme vos peres ; aimez  
 „ vos peuples comme vos enfants ; à l'égard  
 „ des méchants & des indociles, ne crai-  
 „ gnez point d'employer l'autorité & la force  
 „ pour les contraindre, malgré qu'ils en aient,  
 „ à rentrer dans leur devoir. Que les Mo-  
 „ nasteres & les Pauvres trouvent dans vo-  
 „ tre bonté leur ressource & leur consola-



„ tion. Choisissez des Juges & des Gouver-  
 „ neurs craignant Dieu & incapables de se  
 „ laisser corrompre par des présents. Ceux  
 „ que vous aurez revêtus de quelque dignité,  
 „ ne les en dépouillez jamais sans de gran-  
 „ des raisons ; & vous-même, rendez - vous  
 „ irrépréhensible devant Dieu & devant les  
 „ hommes.“

Il n'y a dans ce Discours aucune leçon que Charlemagne n'eut déjà donné à son fils depuis plusieurs années par ses exemples. Il ne les avoit pas toujours pratiquées : il étoit encore jeune lorsqu'il envahit les Etats de son frere Carloman, qui ne vécut que deux ans depuis son avènement à la couronne.

Charlemagne eut toujours un desir extreme de faire fleurir les Sciences & les Belles-Lettres dans ses Etats. Il fit venir de divers endroits des Savants, dont les principaux étoient le fameux Alcuin, qu'il demanda au Roi d'Angleterre ; Engilbert, qui fut un de ses Secrétaires, qualifié dans le Latin du temps, *auricularium Manuale* ; Adelard, Abbé de Corbie, & Riculfe, Evêque de Mayence. Il en forma une espece d'Académie, dont il étoit lui-même, dans laquelle chacun prit un nom célèbre dans l'Antiquité Profane ou Ecclésiastique. Alcuin se nomma *Flaccus* ; (c'étoit le surnom d'*Horace*) Engilbert s'appella *Homere* ; Riculfe se nomma *Dametas* ; Adelard prit le nom d'*Augustin*, & Charlemagne celui de *David*. On a une

Lettre de ce Prince , adressée à Engilbert , qu'il avoit envoyé à Rome au Pape Léon III, Successeur d'Adrien I, dans laquelle il lui ordonne d'avertir ce Pontife de l'obligation où il est de vivre avec édification , d'être grand observateur des Canons dans le Gouvernement de l'Eglise , & d'empêcher la simonie , mal qui devenoit très-commun. Cette Lettre finit par ces mots : *Revenez avec joie , mon cher Homere* ; c'étoit le nom que portoit Engilbert , en qualité d'Académicien. Rien ne prouve mieux la lenteur des progrès de l'esprit humain dans l'étude des sciences que l'extrême différence qui se trouve pour les connoissances & pour les lumieres , entre cette Académie établie & protégée par Charlemagne dans le VIIIe siècle , & celles qui se sont formées depuis dans le XVIIe. Il est vrai que l'invention de l'Imprimerie , qui fut en usage vers la fin du XVe , rendit tout-à-coup les sciences plus faciles & plus étendues ; mais les Grecs du temps d'Alexandre , & les Romains du temps de Jules-César , n'eurent jamais que des livres manuscrits. Cependant , quelle différence entre les Savants de leur siècle & ceux qui composèrent l'Académie de Charlemagne ! tant il est vrai qu'il ne dépend pas toujours des Princes de faire fleurir à un certain point les Sciences & les beaux Arts dans leurs Etats. Il faut pour cela que la nature y produise des génies propres

à feconder leurs defirs, fans quoi la groffiereté naturelle des efprits, jointe au pli des mauvaises habitudes & des coutumes vicieufes & enracinées, mettront des obstacles invincibles à tous les efforts de leur puiffance. Charlemagne étoit certainement, du côté du pouvoir & du génie, un conquérant auffi grand qu'Alexandre & Jules-Céfar : mais, malgré tout fon zele pour le progrès des Sciences, il ne put jamais former des Savants femblables aux Grecs du temps d'Alexandre, ni aux Romains du temps de Jules-Céfar. Charlemagne étoit lui-même très-habile & très-éclairé pour fon temps. Il parloit Latin avec facilité, il entendoit le Grec, & n'avoit pas befoin d'Interprete quand il donnoit audience aux Ambassadeurs de Constantinople. Mais quelques foins qu'il eût pris pour étendre & pour perfectionner fes propres lumieres, il ne put s'empêcher de participer, à plufieurs égards, à la barbarie de fon fiecle. On s'en apperçoit à fon style, & à une clause de fon Testament, qui porte :

„ Que s'il arrivoit quelque conteftation  
 „ entre les trois Princes, fes Enfants, pour  
 „ les limites de leurs Royaumes, qui ne  
 „ puffent être décidées ni par des témoi-  
 „ gnages certains, ni par aucun jugement  
 „ juridique, on n'en viendroit ni à la ba-  
 „ taille, ni à l'épreuve du duel ; mais que  
 „ l'on s'en rapporteroit au jugement de là

” Croix , *Judicio Crucis* , pour connoître la  
 ” volonté de Dieu & la vérité de la chose.”

Or , M. Ducange nous apprend dans son  
 Glossaire , que *ce jugement de la Croix* con-  
 sistoit en ce que les deux parties contende-  
 dantes choisissent chacune un homme que  
 l'on conduisoit devant la Croix de l'Autel ,  
 pendant la Messe , ou pendant l'Office Di-  
 vin. Ces deux hommes tenoient les bras  
 étendus & immobiles tant qu'ils le pou-  
 voient ; & celui qui , lassé de cette posture ,  
 laissoit tomber le premier ses bras , étoit  
 censé condamné par le jugement de Dieu ,  
 & perdoit sa cause. Il est certain qu'un  
 Prince capable de proposer sérieusement une  
 preuve de cette nature pour la décision  
 d'une affaire , conservoit encore des restes  
 d'une barbarie dont il auroit senti le ridi-  
 cule , s'il eût vécu dans un siècle plus  
 éclairé : on ne faisoit pas réflexion que c'é-  
 toit tenter Dieu ; ce qui est expressément  
 défendu dans l'Écriture. Cette réflexion  
 venue plus tard , a fait abandonner cet usage.

On ne peut nier cependant que Charle-  
 magne n'ait été un grand Homme , selon les  
 idées du monde. Les Oracles qu'Alexandre  
 consultoit perpétuellement , & sur lesquels il  
 régloit souvent sa conduite , étoient encore  
 moins sûrs que le *jugement de la Croix* dont  
 on vient de parler ; & cette foiblesse n'a pas  
 empêché qu'Alexandre n'ait été regardé  
 comme un Héros digne d'une réputation im-

mortelle. On a encore voulu donner à Charlemagne le titre de *Saint*, auquel il ne paroît pas avoir autant de droit qu'à celui de *Héros* ; car on remarque plusieurs traits dans sa vie qui paroissent incompatibles avec cette pratique exacte de la Morale Chrétienne, sans laquelle il ne peut y avoir de vraie sainteté. On lui a reproché son ambition, ses usurpations, ses cruautés, ses divorces, son incontinence, ses erreurs sur le culte des Images. Il y a cependant des Auteurs qui ont entrepris de le justifier sur tous ces articles.

Il est vrai qu'il s'empara du Royaume de Carloman, son frere cadet, quoiqu'il eut laissé des enfans en bas âge qui furent privés de l'héritage qui leur appartenoit. Il envahit ensuite le Royaume de Didier, Roi des Lombards. Il fit la guerre aux Saxons pendant trente-trois ans, & il finit par se rendre maître de leur pays, dont il chassa une partie des habitants.

Ceux qui tâchent de le justifier, disent qu'il y a des actions dans la vie des Souverains qu'il faut abandonner au jugement de Dieu, parce que les hommes ne sont pas toujours à portée d'en juger : qu'il est bien difficile d'assigner au juste jusques où peut s'étendre ce qu'on appelle, *la Raison d'Etat* & *le Droit de la guerre*, sans violer les règles de la Morale Chrétienne : que telle guerre passe pour être juste dans un Pays,

que l'on regarde comme injuste dans un autre ; & que si dans les siècles les plus éclairés ces questions délicates sont quelquefois si difficiles à décider , elles l'étoient encore plus dans des siècles barbares , tels que celui de Charlemagne , où les vrais principes du Droit public n'avoient point été mis dans un aussi grand jour qu'ils l'ont été dans la suite. Qu'à l'égard des cruautés , il y en a qui sont des suites inévitables de la guerre , & qui ne peuvent être condamnées que lorsqu'elle est injuste ; que d'ailleurs l'Histoire nous apprend que Charlemagne ayant découvert deux conspirations tramées contre sa personne dans la Germanie , se contenta de punir les coupables par l'exil ; & qu'un Prince qui use en pareille circonstance d'une si grande modération , ne doit point passer pour un homme cruel.

Il n'est pas moins vrai que Charlemagne se sépara de sa première femme , à la persuasion de sa mère , pour épouser la fille du Roi des Lombards , qu'il répudia ensuite , après la première année de son second mariage.

On a dit , pour le justifier , que ce Prince vivoit dans un siècle où la règle de l'indissolubilité du mariage étoit fort mal observée , parce qu'il y avoit des Ecclésiastiques aveugles ou complaisants , qui favorisoient sur ce point les desirs & les intérêts de Princes ; & que si un abus si visible ne peut pas

pas être justifié, on doit considérer que Charlemagne s'occupa dans les dernières années de sa vie à réparer par la pénitence les désordres de sa jeunesse, puisque l'Histoire nous apprend, qu'après sa mort il fut enlevé avec le cilice qu'il avoit coutume de porter.

Quant à la pluralité des femmes ou des concubines qu'on lui a reprochée, on a répondu que ces prétendues concubines étoient des femmes légitimes, mais d'une naissance trop disproportionnée pour être élevée sur le Trône; ce qui les faisoit appeller concubines, quoiqu'elles ne les fussent pas plus que celles que l'on épouse aujourd'hui en Allemagne *de la main gauche*, qui n'ont point le même rang que leurs maris, & dont les enfants n'héritent point, quoiqu'ils soient très-légitimes.

On a poussé l'accusation d'incontinence contre Charlemagne, jusqu'à l'inceste avec ses propres filles. Comme elles ne furent jamais mariées, il n'en fallut pas davantage pour faire naître cet horrible soupçon qui n'a jamais été appuyé d'aucune preuve.

On ajoute que ce Prince ne veilla pas assez sur leur conduite, ce qui n'est pas surprenant de la part d'un père continuellement occupé à porter la guerre d'une extrémité de l'Europe à l'autre. Il faudroit être d'ailleurs plus instruit qu'on ne peut l'être, de ce qui se passoit dans l'intérieur du Palais

& de la Famille de Charlemagne, pour favoir au juste les raisons qui le déterminèrent à ne point marier ses filles.

A l'égard du culte des Images, il est vrai que sa prévention contre tout ce qui venoit de Constantinople, fit qu'il se déclara hautement contre la décision du second Concile de Nicée, qui autorisoit ce culte, & que le Pape lui-même regardoit comme œcuménique; mais il est prouvé que Charlemagne ne persévéra pas avec opiniâtreté dans cette erreur, qui fut réparée par un retour sincère & constant à la Doctrine & à la Pratique de l'Eglise. Au reste, malgré tout ce que l'on a pu dire pour le justifier sur ces points, on n'est nullement obligé de l'honorer comme un Saint: ce titre ne lui fut donné juridiquement que par un Antipape, du temps de l'Empereur Frédéric Barbe-Roufle, sans que l'Eglise Romaine ait jamais souscrit à cette Canonisation. Ainsi un Ecrivain moderne a eu tort de dire: *L'Eglise a mis au nombre des Saints un homme qui a répandu tant de sang, qui dépouilla ses neveux, & qui fut soupçonné d'inceste.*







# LE DUCHÉ

D E G U E L D R E S

E T

LE COMTÉ DE ZUTPHEN,

*Dépendants des Etats-Généraux.*

**A**près avoir donné la description des Provinces & Villes des Pays-Bas Catholiques, il ne reste qu'à parler de celles qui sont sous la domination des Etats-Généraux des Provinces-unies, & qui sont d'une Religion différente.

Les Etats-Généraux donnent parmi leurs Provinces le premier rang à celle de Gueldres, à cause qu'elle porte le titre de Duché; quoique la Province de Hollande soit sans contredit la plus puissante, & qu'ils ne possèdent qu'une partie de la Gueldre; l'autre étant sous la domination de la Maison d'Autriche & du Roi de Prusse, &c. Nous en avons déjà donné la Description, au *Tome II.*

La Ville d'Arnhem est la Capitale de la

## 208 LE DUCHÉ DE GUELDRES.

Gueldre Hollandoise, ainsi que du Quartier de Weluwe; Nimegue est la Capitale du Quartier de Betuwe; & le Comté de Zutphen est annexé à la même Province, dont il ne fait aussi qu'un Quartier depuis l'an 1080, lorsqu'Othon de Nassau, Comte de Gueldre, épousa en secondes noces Sophie, fille & héritière de Wichman, Comte de Zutphen.

---

### LA VILLE D'ARNHEM.

**A** Rnhem, Capitale du quatrième Quartier de la Gueldre, ou de la Weluwe, est située sur le bras droit du Rhin, qu'on appelle la *Weluwe*, près de la *Fosse Drusiennne*, ou de *Drusus Néron*, qui fut creusée du temps d'Auguste-César, fils de Tibere-Néron & de Livie. Par son moyen, le Rhin se joint à l'Issel; d'ou lui vient le nom d'*Isseloort*.

La Ville d'Arnhem est nommée *Arnhemium*, *Arnoldi-Villa*, ou *Arenacum*. Elle est grande, forte & bien-peuplée: Othon III, Duc de Gueldres, la fit fortifier, & lui donna de beaux privilèges l'an 1233. Aux siècles passés les Souverains du Pays y firent ordinairement leur séjour. Elle a été dans la suite la résidence des Gouverneurs de la Province de Gueldres.

En 1505 Philippe-le-Bel, Roi d'Espagne & Duc de Bourgogne, lui donna le droit

de battre monnoie. Charles d'Egmont, Duc de Gueldres, la surprit sur les Bourguignons l'an 1514, & introduisit de nuit quelques soldats par les treilles du ruisseau de Molbeck. L'Empereur Charles-Quint étant devenu le maître de la Gueldre & d'Arnhem, l'an 1543, y établit d'abord le Conseil du Duché de Gueldres & du Comté de Zutphen. Son fils Philippe II y établit en 1559 une Chambre des Comptes pour ces deux Provinces. Ces Tribunaux ont été transférés depuis à Ruremonde, lorsque les États-Généraux se rendirent maîtres d'Arnhem, où ils ont établi ensuite un nouveau Conseil pour juger des causes de cette partie de la Gueldre qui est sous leur domination.

Cette Ville a été de tout temps sujette, pour le spirituel, aux Evêques d'Utrecht; elle est ornée de quantité de belles Eglises, & entr'autres de celle de Ste. Walburge, qui étoit auparavant Collégiale avec un Prévôt: le Chapitre y fut transféré de la Ville de Tiel, l'an 1328, par Renaud II, Comte de Gueldres.

L'Eglise de St. Eusebe n'est pas moins considérable; elle a une tour fort élevée, qu'on a perfectionnée l'an 1651: on la nommoit auparavant l'Eglise de St. Martin; mais elle changea de nom en 1453, lorsqu'on y apporta de l'Abbaye de Pruyrn, qui est dans l'Electorat de Treves, les Reliques de St. Eusebe; Charles d'Egmont, dernier

Duc de Gueldres, y a été enterré l'an 1538. Le Couvent des Religieuses Hospitalieres a été fondé en 1264, par Marie de Gueldres, sœur de Renaud I, Comte de Gueldres.

Il y avoit encore un Monastere de Religieuses de Ste. Agnes, fondé l'an 1404, un Couvent de Récollets, une Commanderie de Chevaliers de Malthe, les Chapelles de St. Nicolas, de Saint-Pierre & de Ste. Catherine, comme aussi, près de la Ville, un beau Couvent de Chartreux, dit *Monichausen*, fondé en 1342, par Renaud, premier Duc de Gueldres, & par Eléonore, son épouse; mais les Hérétiques s'en étant rendus les maîtres, en ont détruit la plus grande partie. On voyoit pareillement près de la Ville les Cloîtres de Mariendael & de Bétanie; le premier de Chanoines, & l'autre de Chanoinesses Régulieres de St. Augustin.

Arnhem a quatre portes, qu'on nomme la porte du Rhin, celle de St. Jean, celles de Velpe & du Sablon, outre la porte de l'eau; comme aussi de beaux remparts, dont quelques-uns sont environnés du Rhin, & les autres d'un fossé large & profond.

Les Etats-Généraux s'emparèrent d'Arnhem en 1585. Les François la prirent en 1672, avec la plupart des autres Villes de la Gueldre Hollandoise, qu'ils ne garderent pas long-temps; car deux ans après, ils abandonnerent tout ce qu'ils avoient pris,

& entr'autres cette Ville, après en avoir rasé les fortifications, qui ont été réparées depuis.

Arnhem est sur la frontiere d'Allemagne & du Duché de Cleves, à deux lieues de Nimegue & de Doesbourg, & à sept d'Utrecht. On va en bateau d'Arnhem à Nimegue, par le moyen d'un canal, qui a été construit l'an 1608 aux fraix de ces deux Villes, & qui est d'une très-grande commodité à leur commerce.

En 1702, il s'y éleva de grands tumultes, à l'occasion du changement du Magistrat, que les Bourgeois prétendoient avoir droit de nommer; ils chasserent les vieux Magistrats, leverent des Troupes pour soutenir leurs droits, & assiègerent ensuite la petite Ville de Wageninghe, où ils s'étoient retirés; de sorte que les États-Généraux furent obligés d'y envoyer quelques Régiments, pour assoupir les désordres.

On voit à une lieue d'Arnhem le Bourg de Elst, où il y avoit, du temps des Catholiques, un Chapitre de Chanoines, avec une Prévôté très-considérable, dans l'Eglise de St. Werenfride, Compagnon de St. Willebrord.



---

## LA VILLE DE NIMEGUE.

Cette Ville est fort ancienne , riche , forte ; bien peuplée , & connue des Latins sous le nom de *Noviomagum* & *Neomagum*. Quelques-uns prétendent qu'elle a reçu ce nom de *Magus* Roi des Gaules ; & qu'un autre Roi l'ayant fait rebâtir , lui a donné ce nom de *Neomagum*. C'est la principale Ville de la Basse-Gueldre. Elle étoit autrefois la Capitale de tout le Duché ; & , pour le spirituel , elle a été sous l'Archevêché de Cologne , jusqu'à ce qu'elle devint sujette à l'Evêché de Ruremonde. Elle est éloignée d'Arnhem & de Grave de deux lieues , de quatre de Cleves , de six d'Utrecht , & de dix de Ruremonde.

Le Rhin l'arrose par un de ses bras , nommé le Wahal , ce qui lui est d'une très-grande utilité pour le commerce ; aussi voit-on journellement plusieurs bateaux qui montent ou descendent cette rivière , dont plusieurs transportent en Hollande & ailleurs la bonne bière qu'on y brasse , & qui est connue par tout le Pays sous le nom de *Mol de Nimegue*.

Il y a treize portes , qu'on nomme , *Horader-poort* , *Heersteëch-poort* , *Siecker-poort* , ou la porte des malades ; *Molen-poort* , ou la porte du moulin ; *H-fel poort* , la porte St. Etienne , *Mey-poort* , *Craen-poort* , la porte

LA VILLE DE NIMEGUE. 213

St. Antoine, la porte St. Jacques, *Veerpoort*, *Boddelpoort*, & la petite porte.

Du côté qui regarde le Pays de Cleves, elle s'éleve sur une montagne, dite *den Hesselberg*, qui est d'un accès assez difficile, défendue par une ancienne forteresse, communément appelée *Valck-hof*, qu'on croit être bâtie du temps de Jules-César; & de l'autre elle penche sur un marais, qui aboutit à des collines chargées de forêts, & arrosées de plusieurs ruisseaux. Elle est fortifiée de quelques ravelins mis au-dehors du fossé, & qui tiennent la place de boulevard plats, qu'on ne pouvoit joindre aux vieux remparts, à cause de la profondeur du fossé.

Autrefois elle étoit Ville-Libre; l'Empereur Charlemagne ayant fait rétablir son Château l'an 775, & ayant fait consacrer, à l'honneur de St. Sauveur & de St. Nicolas, un ancien Temple qu'on y voyoit, fit de Nimegue la deuxième Ville Impériale de la Basse-Allemagne; Aix-la-Chapelle étoit la première, & Thionville la troisième.

Arnhem a été séparée de l'Empire par Guillaume, Roi des Romains, qui l'unit au Comté de Hollande en 1248; mais comme il avoit besoin d'argent, il la vendit en 1270, avec son Territoire, pour vingt-un mille marcs d'argent, à Othon III, Comte de Gueldres, dont les Successeurs en sont demeurés les maîtres jusqu'à la révolte des Hollandois contre le Roi d'Espagne.

Quoiqu'elle ait été séparée de l'Empire , elle lui doit un petit tribut, qui est, selon Guicciardin, d'envoyer annuellement à Aix-la-Chapelle un gant rempli de poudre à tirer : mais Frédéric Sandius rapporte ceci d'une autre façon ; il assure que ceux de Nimegue sont libres de Tonlieu sur toute la Meuse, & particulièrement à Liege, à condition d'y envoyer, le premier Dimanche après Pâques, une paire de gants de cuir blanc de cerf, avec deux livres de poivre ; ce qui ayant été négligé pendant plusieurs années, avoit été renouvelié sous Arnould de Horne, Evêque de Liege, & n'est plus d'usage à présent

L'an 1585, les Bourgeois prirent les armes contre la Garnison Hollandoise, & la chasserent de la Ville, résolus de se défendre eux-mêmes, comme ils firent aussi pendant plusieurs mois. Le 11 Août de la même année, le Chevalier Martin Schenck pensa la surprendre. Il étoit déjà entré de nuit dans la Ville avec ses Troupes, & s'en étoit presque rendu le maître, quand les habitants reprenant courage, le repousserent avec perte de cinq cents hommes. Il y eut tant de confusion pendant sa retraite, qu'il se noya ; les habitants retirèrent son corps de l'eau, & le couperent en quartiers, qui furent exposés publiquement, jusqu'à ce que le Marquis de Varambon, Gouverneur de la Gueldre pour le Roi



d'Espagne, les fit ôter, & les fit garder dans une tour. Ils furent transportés ensuite au tombeau des anciens Ducs de Gueldres, dans la grande Eglise, avec beaucoup de pompe, à laquelle assistèrent le Prince Maurice, la Noblesse, les Magistrats, & les Officiers de l'Armée, après que la Ville eut été reprise.

Enfin, les habitants étant assiégés par le Prince Maurice de Nassau, furent obligés de se rendre par composition, le 11 Octobre de l'an 1591. Ce Prince, pour se pouvoir mieux rendre maître de la Place, & empêcher la navigation sur le Wahal, avoit fait construire, l'année d'au paravant, une bonne forteresse vis-à-vis de la Ville, qui fut nommée *Knotsembourg*, & qui est à présent en très-bon état de défense. A peine fut-elle achevée, que le Duc de Parme la vint assiéger, le 13 Juillet 1591; mais la Garnison fit une résistance si vigoureuse qu'elle donna le temps au Prince Maurice de la venir secourir; ce qui se fit après qu'une partie de l'Armée du Duc de Parme eut été battue, le 24 Juillet, par les Troupes des Etats. Cet échec entraîna la prise de la Ville de Nimegue, laquelle est restée depuis au pouvoir des Etats-Généraux; on y défendit d'abord l'exercice de la Religion Catholique.

Nimegue suivit la destinée de toutes les autres Villes de la Gueldre, qui se rendi-

rent aux François en 1672 ; mais ils n'en jouirent que deux ans. Le 11 Juin 1702, le Duc de Bourgogne & le Maréchal de Boufflers , commandant l'Armée de France, faillirent à la prendre d'emblée , après avoir mis en fuite , dans ses environs, une partie des Troupes Hollandoises que commandoit le Comte d'Athlone.

Les Eglises de Nimegue sont très-belles : la principale qui porte le nom de St. Etienne, étoit Collégiale autrefois ; elle fut bâtie l'an 1272 , & consacrée par St. Albert le Grand, Evêque de Ratisbonne. On y voit dans le Chœur, un superbe monument de Catherine de Bourbon, fille de Charles de Valois, mariée à Adolphe d'Egmont , Duc de Gueldres. Cette Eglise , ainsi que les autres de la Ville , servent présentement de Temples aux Réformés.

Il y avoit autrefois des Récollets, des Dominicains, des Alexiens, un Prieuré de Chanoines Réguliers, l'Hôpital de Saint-Jacques, la Prévôté de Mariembourg, Religieuses Norbertines, fondée par Renaud, premier Duc de Gueldres, & un autre Couvent de Religieuses.

Outre plusieurs belles rues & plusieurs beaux édifices , la Maison-de-Ville est remarquable par sa beauté & par sa magnificence , ornée de différentes statues des Empereurs.

Le Magistrat est composé de vingt-quatre personnes ,

personnes, dont il y a deux Bourguemestres, qui sont renouvellés tous les ans le 1 Janvier, & douze Echevins; les dix restants sont Conseillers de la Ville.

Le vieux Magistrat choissoit autrefois le nouveau; mais depuis l'an 1591 les Princes d'Orange se sont attribué le droit de l'établir. Après la mort du Roi Guillaume III, l'an 1702, il s'éleva à cette occasion de grands tumultes dans toute la Gueldre; les Bourgeois prétendant avoir eux-mêmes le droit de choisir le Magistrat. En effet, ceux de Nimegue mirent un nouveau Magistrat & chasserent le vieux; & comme quelque-temps après, les Bourguemestres & Echevins du vieux Magistrat vinrent se présenter de nouveau à la Maison-de-Ville, étant soutenus par les Etats-Généraux, la populace irritée se saisit d'eux, & le premier Bourguemestre, Guillaume Roukens, fut publiquement décapité sur la grande place, & quelques autres furent pendus aux fenêtres même de l'Hôtel-de-Ville, le reste ayant pris la fuite. Ce tumulte survint à Nimegue les 6 & 8 Août 1705. L'Etat fut obligé d'envoyer plusieurs régiments dans la Gueldre, pour empêcher de plus grands désordres.

La Ville de Nimegue s'est rendue for célèbre par le Congrès des Plénipotentiaire de presque toutes les Puissances de l'Europe qui y conclurent un Traité de Paix

le 10 Août 1678 , entre l'Espagne , la France & les Provinces-Unies ; & entre l'Empire & la France , & l'Empire & la Suede , le 5 Février 1679.

Les Médiateurs de la part du Pape & de l'Angleterre furent Aloïse Bevilaqua , Patriarche d'Alexandrie , Nonce du Pape ; Milord Barclay , Milord Hyde , Milord Temple & Milord Jenkins.

Les Ambassadeurs de l'Empereur , Jean , Comte de Goes , Evêque de Gurck , & depuis Cardinal ; le Comte de Kinski , & le Comte de Straetman.

Ambassadeurs d'Espagne , le Marquis de Los Balbaces , le Marquis de la Fuente , Dom Pedro Ronquillo , & M. Jean-Baptiste Christyn , depuis Chancelier de Brabant.

Ambassadeurs de France , le Maréchal d'Estrades , M. Colbert , & le Comte d'Avaux.

Ambassadeurs de Suede , le Comte d'Oxenstierna & M. d'Olivenkrans.

Ambassadeurs de Danemarck , le Comte d'Oldenbourg & M. Heugh.

Ambassadeurs des Etats-Généraux des Provinces - Unies , M. de Beverning , M. d'Odyck & M. de Haren.

L'Electeur de Brandebourg , le Duc de Savoie , le Duc de Lorraine , l'Evêque d'Onabrug , le Duc de Zell , l'Evêque de Munster , l'Evêque de Strasbourg , le Duc de Hölstein-Gottorp , les Electeurs de Mayence & de Treves , le Prince & le Chapitre de

Liege, l'Electeur Palatin, le Duc de la Trimoüille, & le Maréchal de Luxembourg y eurent aussi leurs Envoyés.

Les Etats-Généraux voulurent bien procurer l'avantage de ce célèbre Congrès à leur Ville de Nimegue, pour la dédommager de ce qu'elle avoit souffert au siege de l'an 1672, qui avoit duré pendant vingt jours de tranchée ouverte, par la belle défense du Gouverneur, Comte de Welderén : outre qu'elle avoit dû payer encore cinquante-cinq mille florins aux François, lorsqu'ils l'abandonnerent l'an 1674.

Nimegue a donné naissance à Pierre Canisius & à Jean Busée, célèbres Théologiens de la Compagnie de Jésus. Le premier s'est trouvé au Concile de Trente, & a été le premier Provincial des Jésuites en Allemagne ; son zele pour la Religion, sa profonde érudition & sa piété exemplaire l'ont fait appeller *l'Apôtre de l'Allemagne*. Il est mort en odeur de sainteté l'an 1597, dans le Collège de Fribourg qu'il avoit commencé ; & on a travaillé longs-temps à Rome pour recueillir les Actes servans à sa Béatification. Son neveu Henri Canisius, Professeur en Droit Canon à Ingolstadt, a été un des plus célèbres Jurisconsultes de son temps, comme on le voit par son Livre, intitulé : *Lectiones antiquæ*, qui est une curieuse collection de MSS. Le Pere Jean Busée a été Docteur en Théologie dans l'Uni-

versité de Mayence, où il mourut l'an 1611. Joffe Cranevelt, célèbre Docteur en Droits à Louvain, & Henri Uwens, tous deux Conseillers au Parlement de Malines, étoient aussi de Nimegue.

Le Quartier de Nimegue comprend plusieurs petites Contrées, qui sont la haute & basse Betuwe, le Bommelstaert & le Tielwaert, la Viconté ou le Ryck de Nimegue, le petit Pays d'entre-Meuse-&-Wahal, avec les Comtés de Culembourg & de Buren, & environ cent & quinze Villages.\*

A deux petites lieues de cette Ville près de la Meuse, on voit le Village de Moock & la Moockerheyde. Don Sanche d'Avila, Général des Espagnols & Gouverneur de la Citadelle d'Anvers, y défit à plate couture, le 14 Avril 1574, l'armée de Louis, Comte de Nassau, frere du Prince d'Orange; ce Comte y fut tué avec son frere Adolphe & Christophe de Baviere, fils de l'Electeur Palatin.

---

## LA VILLE DE HARDERWYCK.

**S**ON étymologie signifie, en Flamand, un Village de Bergers. Elle est située sur le bord de la Zuyderzée, dans la partie de

---

\* Les Armes de Nimegue sont d'or à l'aigle à deux têtes de sable, bequé & membré de gueules, chargé sur la poitrine de l'écusson de Gueldre.

la Gueldre qu'on appelle Veluwe, au Quartier d'Arnhem, entre Deventer & Utrecht, à sept lieues ou environ de l'une & de l'autre. On y entre par trois portes du côté de terre ferme, & par deux autres du côté de la mer. Ce n'étoit en effet qu'un Village avant l'an 1229, lorsqu'Othon, surnommé *le Boiteux*, Comte de Gueldres, le fit entourer de murailles. On lui donne rang parmi les Villes Anféatiques. En 1503, elle a eu le malheur d'être réduite en cendres, excepté cinq à six maisons : mais elle a été bien rebâtie depuis ce temps-là, & c'est à présent une jolie Ville, bien peuplée, & ornée d'une petite Université, que les Etats du Duché de Gueldres y ont érigée le 12 Avril l'an 1648, pour le Droit, la Théologie & les Langues sacrées. Les savants Christenius, Hornius & Tollius y furent les premiers Professeurs.

L'Eglise de Notre-Dame est l'édifice le plus considérable : sa voûte est d'une structure admirable, & la tour carrée est si haute, qu'elle sert de phare aux vaisseaux. Il y avoit du temps des Catholiques un beau Couvent de Récollets, fondé vers l'an 1340, par Eléonore d'Angleterre, femme de Renaud I, Duc de Gueldres, & une Maison des Jéronymites, qui enseignoient les Humanités, outre un Prieuré de Religieuses de Ste. Agnès, qui étoient des filles de qualité, sous l'Ordre de St. Augustin; celles de

St. Catherine & des Sœurs-Grises étoient de l'Ordre de St. François. On a bâti la Maison des Orphelins sur le terrain des Franciscains ; & de celle des Sœurs-Grises on en a fait l'Hôtel des Monnoies. Les autres Couvents servent à la Bibliothèque publique & aux Ecoles.

Arnould , Duc de Gueldres , lui accorda , l'an 1443 , quelques privileges touchant la vente du poisson. En 1508 , Charles d'Egmont , dernier Duc de Gueldres , l'assiégera sans pouvoir la prendre , à cause de la belle résistance que fit la Garnison Bourguignone. Trois ans après , il s'en empara par surprise , après avoir trouvé le moyen d'en faire sortir un gros détachement de la Garnison. En 1522 , Florent , Comte de Buren , la reprit pour l'Empereur Charles-Quint ; & en 1572 , le Comte Guillaume de Bergh s'en rendit le maître pour les Etats-Généraux.

La Zuyderzée y a pris un si grand accroissement , qu'aux endroits où il y avoit encore des prairies au siècle passé , on n'y voit plus aujourd'hui que la vaste mer , qui bat non-seulement les murailles de Harderwyck , mais qui menace aussi ses environs d'une inondation , quoiqu'on ait eu soin de lui opposer de fortes digues. Les Mariniers y trouvent en quelques endroits fort peu de profondeur & des chemins pavés de cailloux , ce qui fait connoître qu'une partie de cette Ville a été engloutie autrefois par les ondes.

En 1672 elle a eu le même sort que



les autres Villes de la Gueldre : les François s'en rendirent aussi les maîtres, & l'abandonnerent au bout de deux ans, après en avoir rasé toutes les fortifications, & avoir fait sauter ses remparts, qui étoient d'une épaisseur extraordinaire.

Entre cette Ville & Deventer, on voit la belle Maison de Loo, qui est un Château de chasse & de plaisance, agréablement situé au voisinage du Rhin, de l'Issel & de la Zuyderzée, dans l'endroit du Pays où il y a le plus de bois & de collines, avec abondance de toute espèce de gibier. Ce Château appartient à la Maison d'Orange; Guillaume III, Roi d'Angleterre, s'y plaisoit beaucoup, & il y a fait de grands embellissemens, tant pour les bâtimens que pour les jardins. Il est resté en partage au Prince d'Orange, Stadhouder de Frise, depuis le Traité d'Accommodement que ce Prince a fait avec le Roi de Prusse, l'an 1732. On croit que cette Maison de Loo étoit autrefois une Commanderie de l'Ordre de Malthe, dite *'s Heeren-Loo*. \*

---

\* Harderwyck porte un Lion accompagné de douze besans en orle.



## LA VILLE DE BOMMEL.

**O**Thon III, Comte de Gueldres, l'a fait entourer de murailles en 1229 ; & Gerard de Nassau, Chanoine & Trésorier d'Utrecht, y a fondé, en 1303, un Chapitre de dix Chanoines. Quelques-uns la nomment *Salt-Bommel*, c'est-à-dire, Bommel des salines, pour la distinguer d'un Village qui n'en est guere éloigné, & qu'on appelle *Maes-Bommel*.

C'est une Place forte, située sur la rive gauche du Wahal, entre Bois-le-Duc, Buren & Utrecht, dans une Isle que ceux du Pays nomment *Bommelweert*. Jules-César l'appelle, dans ses Commentaires, *Insula Batavorum*, à cause que c'étoit là le champ de bataille où les Bataves, les Frisons & les Cannifrates s'assemblerent pour tenir tête aux Romains. Cette Isle a treize lieues de longueur, depuis le Fort St. André jusqu'à celui de Louvesteyn. Elle est gouvernée par un *Dyckgrave*, établi par les Etats-Généraux. On l'estime imprénable, à cause qu'elle est défendue par le Fort St. André, & par ceux de Voorn & de Crevecœur. Le premier à cinq bastions, & fut construit l'an 1599, par l'Amiral d'Arragon, & par le Cardinal André d'Autriche, Général des armées d'Espagne & Gouverneur des Pays-Bas, qui lui

a donné son nom. Le second est dans l'Isle de Voorn, sur le confluent du Wahal & de la Meuse; il a été construit par le Prince d'Orange: le troisieme tire vers Bois-le-Duc. Ces trois Forts ont été obligés de se rendre, l'an 1600, au Prince Maurice, par la mutinerie des soldats qui n'étoient pas payés de leur solde.

En 1672, les François s'emparèrent de cette Isle, sous le Maréchal de Turenne, ainsi que de tous ses Forts, dont ils rasèrent les fortifications l'année suivante, & l'abandonnerent.

Le Comte Charles de Mansfelt étant passé dans cette Isle au commencement des troubles des Pays-Bas, avec quelques Troupes Espagnoles, fut environné par plusieurs navires Hollandois, commandés par le Comte de Hohenlo, qui fit percer les digues. Ainsi l'Isle étant inondée, les Espagnols furent obligés de se retirer dans un Château, où ils seroient pèris de misere, ou bien tombés entre les mains de leurs ennemis, si par une gelée inopinée, les navires du Comte de Hohenlo n'eussent été obligés d'abandonner leur entreprise, laissant aux Espagnols la liberté de se retirer. En mémoire d'une retraite si merveilleuse, ils ont fait bâtir à Bruxelles une Chapelle à l'honneur de l'Immaculée Conception de la Vierge, joignant l'Eglise des Dominicains, que le bombardement de l'an 1695 a réduite en cendres, &

## 226 LA VILLE DE BOMMEL.

que la piété des Espagnols a fait rebâtir plus magnifiquement qu'auparavant.

Bommel fut la patrie du célèbre Elbert Léoninus, Docteur & Professeur en Droits à Louvain, ensuite Chancelier de Gueldres, mort l'an 1598 ; & de Gerard Moringus, grand Théologien, mort l'an 1556. Il ne faut pas oublier aussi ce grand Guerrier Martin van Rossem, qui prit naissance au Bourg de Rossem, dans cette Isle de Bommel. Charles d'Egmont, dernier Duc de Gueldres, le fit Général de ses Troupes, avec lesquelles il parcourut la Frise, la Hollande, le Brabant & l'Évêché d'Utrecht, mettant par-tout la terreur. Après la mort du Duc Charles, l'Empereur Charles-Quint l'ayant engagé à son service, il ravagea, l'an 1552, toute la Picardie, & vint avec ses Troupes jusqu'auprès de Paris. Il mourut de la peste à Anvers l'an 1555, & fut enterré sous une tombe de marbre dans l'Eglise Collégiale de Rossem. Le Cardinal André d'Autriche, qui fit raser une grande partie de ce Bourg pour y construire le Fort St. André, fit transporter ses ossements & les fit inhumer dans l'Eglise Cathédrale de Bois-le-Duc. \*

---

\* La Ville de Bommel porte pour ses Armes une épée mise en pal, accostée de deux tourteaux.



---

 LA VILLE DE TIEL.

Cette Ville, située dans la petite Isle de *Tieler-Weert*, au Quartier de Nimegue, dans le Bas-Betaw, est d'une très-grande importance pour les Hollandois. Sa figure est plus longue que large; elle est à deux lieues de Bommel, à quatre d'Utrecht & de Nimegue, & à cinq de Grave & de Bois-le-Duc; ayant le Wahal d'un côté qui l'arrose, & de l'autre plusieurs grands marais qui l'environnent. Il y a un de ses Fauxbourgs, nommé *Santwyck*, très-bien fortifié, qui lui sert de Château, outre plusieurs bonnes fortifications, qui avoient été démolies en 1674, deux ans après que les François se furent rendus maîtres de cette Ville: mais elles ont été rétablies depuis.

Tiel étoit anciennement un Fief relevant de l'Eglise d'Utrecht. En 1335, elle fut cédée, par un Traité de Paix, à Renaud, Comte de Gueldres. L'an 1528, elle fut assiégée par les Troupes de l'Empereur Charles-Quint, durant la guerre qu'il fit à Charles d'Egmont, Duc de Gueldres; mais les Impériaux furent obligés d'en lever le siege, par la seule résistance des Bourgeois. Après diverses autres révolutions, elle passa, l'an 1588, au pouvoir des Etats; & leurs Trou-

## 228 LA VILLE DE TIEL.

pes taillèrent en piéces toute la Garnison, que le Duc de Parme y avoit mise.

Son Eglise principale, dédiée à sainte Walburge, reconnoit pour son fondateur Walger, frere de Thierry I, Comte de Hollande, qui y établit des Religieuses. Celles-ci furent dispersées par les guerres, & on y mit des Clercs Réguliers, qui y demeurèrent jusqu'au temps d'Adelbode, Evêque d'Utrecht, lorsque leur Monastere ayant été de nouveau détruit par les Danois, cet Evêque y mit, vers l'an 1017, des Chauoines Séculiers, sous un Prévôt. Le Chapitre fut ensuite transporté dans la Ville d'Arnhem, l'an 1328, par Renaud I, Comte de Gueldres.

Il y a aussi l'Eglise Paroissiale de Saint-Martin, dont la tour fut bâtie l'an 1431, comme aussi les ruines d'une Commanderie de l'Ordre Teutonique. Près de la Ville, il y a eu un Couvent de Dominicains, dit *Westroien*, fondé l'an 1399, & la Prévôté de Monickwoorden, Religieux de l'Ordre de Prémontré, qui ont été détruits par les Calvinistes. \*

---

\* Tiel porte pour ses Armes un aigle à deux têtes, surmonté de l'écusson de Gueldres moderne.



---

## LA VILLE DE CULEMBOURG.

**Q**Uoique cette Ville soit placée par plusieurs Géographes au rang de celles de la Gueldre, & qu'elle soit un Fief de cette Province, on a toujours disputé, si elle n'est pas du Territoire & de la Jurisdiction d'Utrecht. Elle est sur la rive gauche du Leck, à une lieu de Buren, sur la route d'Utrecht, dont elle est à trois lieues.

Les François la prirent en 1672, & en démolirent les fortifications deux ans après. L'Eglise Collégiale est dédiée à Ste. Barbe : il y a eu un Chapitre de dix Chanoines avec un Prévôt, fondé l'an 1422, par Hubert, Seigneur de Culembourg, & par Berthe d'Egmond, son épouse. Cette Eglise a été de tout temps sujette, avec la Ville & son district, aux Evêques d'Utrecht.

La Paroisse est dédiée à St. Jean-Baptiste ; il y a eu aussi, du temps des Catholiques, un Couvent de Croisiers, une Prévôté de Religieuses de l'Ordre de Prémontré, dites de sainte Ursule ; un Couvent de Religieuses du Tiers Ordre de St. François, & un Hôpital.

Henri Cuyckius, savant Docteur en Théologie, & Doyen de St. Pierre à Louvain, ensuite second Evêque de Ruremonde, étoit

natif de cette Ville; il mourut l'an 1609. Ce fut un des plus grands Prélats de son siècle.

La Maison de Culembourg est très-ancienne & illustre; elle étoit déjà puissante l'an 1150. Le dernier de ses Seigneurs, Gaipar de Culembourg, Seigneur de Borsfele, Hooghstraete, &c. laissa cinq filles de Jeanne de Bourgogne, sa femme; l'aînée, Anne de Culembourg, porta cette Ville & son Territoire à Jean de Pallant; & l'Empereur Charles-Quint érigea Culembourg en Comté, l'an 1555, en faveur de leur petit-fils Florent de Pallant. Celui-ci fut un des principaux Seigneurs Confédérés, qui présentèrent, le 5 Avril 1566, la Requête séditieuse, qui fut l'origine de tous les troubles, à la Duchesse de Parme, Gouvernante des Pays-Bas. Ce fut en son Hôtel à Bruxelles, que la Noblesse tint ses assemblées: mais cet Hôtel fut rasé quelque temps après, par Arrêt du Conseil d'Etat. On y posa une Inscription sur un pilier, qui étoit planté au milieu de la Place démolie: elle étoit écrite en quatre Langues, pour une mémoire éternelle de la conspiration qui avoit été faite en ce lieu, contre la Religion Catholique, contre le Roi & contre les Loix du Pays. Cette Colonne & l'Inscription furent ôtées lorsque le Couvent des Carmes déchauffés fut bâti au même endroit.



Le Comte Florent de Pallant se retira pendant les troubles dans sa Ville de Culembourg, où il vécut paisiblement, & mourut en 1598, âgé de soixante & dix ans. Il ne laissa point d'enfants, & tous ses biens échurent à Anne de Bade, fille de sa sœur Elisabeth de Culembourg, & de Jacques, Marquis de Bade : elle épousa Wolrad, Comte de Waldeck, & lui porta en dot le Comté de Culembourg avec ses dépendances. George-Frédéric de Waldeck, Comte de Culembourg, &c. Feld-Maréchal des Armées des Etats-Généraux, & Gouverneur de Maestricht, fut créé Prince de l'Empire, par l'Empereur Léopold I, l'an 1682. Il mourut l'an 1692, ne laissant que deux filles, dont l'aînée épousa le Comte d'Erpach. Les Etats de la Province de Gueldres acheterent ensuite le Comté de Culembourg, & l'annexerent à leur domaine.

Il y eut autrefois entre Culembourg & Bommel la belle Abbaye de Marienweert, Religieux de l'Ordre de Prémontré, fondée l'an 1128, par Herman, Comte de Cuyck. Il fut obligé à cette fondation, par sentence de Thierry, Comte de Hollande, dont l'aïeul avoit été assassiné par le pere du dit Comte de Cuyck. Cette Abbaye a été ruinée vers l'an 1580, pendant les guerres pour la Religion : le dernier Abbé s'étant fait Calviniste, devint Bourguemestre de Culembourg.

## 232 LA VILLE DE CULEMBOURG.

La petite Ville de *Buren* est sur la riviere de Linghe , & n'est éloignée de Culembourg que d'une lieue. Quoiqu'enclavée dans le Duché de Gueldres , elle n'en fait point partie. Maximilien , Roi des Romains , l'érigea en Comté , l'an 1492 , en faveur de Frédéric , Comte d'Egmont , dont le petit-fils Maximilien , Comte de Buren , étant venu à mourir en 1549 , ne laissa qu'une fille , Anne de Buren , qui le porta dans la Maison de Nassau , par son mariage avec Guillaume I , Prince d'Orange. \*

---

## LE FORT DE SCHENCK.

**I**L est sur les confins du Pays de Cleves & de la Gueldre , au Quartier de Nimegue ; ceux du Pays l'appellent *Schenken-Schans*. Il est situé à la pointe du Betuwe , où le Rhin se partage en deux bras , dont celui de la gauche , qui va à Nimegue , est nommé le Wahal ; & l'autre qui va à Arnhem conserve le nom de Rhin. Rien ne peut entrer dans ces fleuves ni en sortir sans la connoissance du Commandant de ce Fort important , qui peut être appelé la clef ou le

---

\* Les Armes de Culembourg , sont d'or à trois doubles rocs de sable.

centre de la communication entre l'Allemagne & la Hollande. Il n'est éloigné que d'une demi-lieue d'Emmerick, d'une lieue de Cleves, de trois de Nimegue & de quatre d'Arnhem.

Martin Schenck, Gentilhomme Gueldrois, lui a donné son nom, lequel ayant quitté les Espagnols pour se mettre au service des Etats, le fit construire par leur ordre, l'an 1586. Le 28 Juillet 1635, ce Fort fut surpris par le Capitaine Denhold, dont le pere avoit été décapité à la Haye. Il savoit que la Garnison étoit foible & que les ouvrages étoient mal en ordre; ainsi il s'en rendit facilement le maître avec cinq cents hommes tirés de la Ville de Gueldres, malgré la résistance du Sieur de Welderen, Gouverneur de ce Fort, qui mourut de ses blessures. Le Cardinal Infant en donna le Gouvernement, avec une chaîne d'or & cinquante mille florins, à Denhold, pour avoir si bien conduit cette entreprise: mais les Espagnols n'en resterent pas les maîtres; car les Hollandois le reprirent l'année suivante. Le Cardinal Infant l'avoit ravitaillé plusieurs fois: mais enfin toutes les avenues étant occupées par le Prince Maurice, les eaux qui l'environnoient étant écoulées, & Denhold qui y commandoit, ayant été tué, il fut rendu le 30 Avril 1636.

Le Vicomte de Turenne s'en rendit le maître le 18 Juin 1672, en huit heures

d'attaque ; la Place étoit en bon état , bien pourvue de munitions & de cinquante compagnies de garnison ; elle avoit coûté au Prince d'Orange un siege & un blocus d'un an. La France céda ce Fort à l'Electeur de Brandebourg , par un Traité conclu à Paris le 10 Avril 1673.

Les Etats-Généraux , à qui cette Place étoit fort nécessaire pour couvrir leur Pays de ce côté-là , sollicitèrent long-temps Son Altesse Electorale , pour obtenir qu'il la leur cédât. Enfin , après bien des démarches , le Traité de cette cession fut conclu au mois d'Août 1681. Ils y firent entrer d'abord quatre compagnies de soldats , & y ajoutèrent de nouvelles fortifications.

A une lieue au-dessous de ce Fort & de l'endroit où le Rhin se partage , on voit le Village & Château de Tholhuys , fameux par le passage de l'Armée de France , le 12 Juin 1672. Un Gentilhomme du Pays enseigna au Prince de Condé l'endroit où l'entrée de ce fleuve & la sortie de l'autre côté étoient aisées. Les Soldats François le passerent hardiment à la nage & l'épée à la main , sans beaucoup de peine , parce qu'on avoit négligé d'y faire des retranchements ; il y eut néanmoins diverses escarmouches. Le Prince de Condé fut blessé à la main d'un coup de fusil à ce passage ; & son neveu Charles d'Orleans , Duc de Longueville , fut tué avec quelques autres Seigneurs de

qualité. On blâma fort la conduite du Maréchal Wurtz & du Comte de Montbas, Généraux Hollandois, de ce qu'ils avoient pris de si mauvaises mesures pour un poste si important: leurs Troupes lâcherent le pied dès qu'elles eurent fait leur première & unique décharge; les François en firent un grand carnage, & les fuyards se retirèrent vers Nimegue. Le Roi Louis XIV y passa ensuite le Rhin avec le reste de l'Armée, sur un pont qu'il y fit jetter, & il s'avança avec ses Troupes victorieuses jusqu'à Utrecht.

---

### LA VILLE DE ZUTPHEN.

Cette Capitale, en Latin *Zutphania*, qui donne son nom à tout le Comté de Zutphen, est naturellement forte, ayant d'un côté la riviere de l'Issel, & de l'autre celle de Berckel, qui remplit ses fossés, & qui la traverse par le milieu, & puis vient se jetter dans l'Issel. Son nom vient du mot de *Veen*, qui, selon le langage du pays, signifie prairie; & de celui de *Zutd*, qui veut dire midi; ce qui signifie une prairie méridionale. Elle est à deux lieues de Deventer & de Doesbourg, à quatre d'Arnhem & à six de Nimegue. Elle dépendoit autrefois du Diocèse de Munster, & depuis l'an 1560, du nouvel Evêché de Deventer.

L'Eglise principale, très-ancienne & somp-

tueuse, est dédiée à sainte Walburge, ayant une tour fort haute, qui fut beaucoup endommagée en 1446 & 1609 par la foudre: mais on l'a rebâtie l'an 1638. Il y avoit autrefois un Chapitre de douze Chanoines, avec un Prévôt & un Doyen, fondé par Othon de Nassau I, Comte de Gueldres, qui y a été enterré avec sa femme Sophie, fille & héritière de Wichman, dernier Comte de Zutphen.

Les édifices remarquables sont, la Maison-de-Ville, le College des Députés du Comté & un ancien Palais du Comte, qu'on nomme *'s Graeven-hof*. Les révoltés s'en étant emparés, elle fut reprise d'assaut en 1572 par les Espagnols sous Frédéric de Toledé, fils du Duc d'Albe, qui l'abandonna au pillage. La plupart des habitants furent massacrés, pour les punir de leur rébellion; & ce rude traitement obligea toutes les autres Villes de la Gueldre & de l'Overissiel d'ouvrir leurs portes aux Espagnols. Le Prince de Parme y mit une nombreuse Garnison, & fit élever plusieurs Forts aux environs de la Ville, pour en rendre l'accès plus difficile.

Les Etats l'assiégerent inutilement l'an 1584. En 1586, une partie de l'Armée du Comte de Leicester, qui en faisoit le siege, fut mise en déroute par celle du Prince de Parme. Le Prince Maurice d'Orange fut plus heureux, car il la prit le 30 Mai 1591, ayant surpris le Fort de Zutphen neuf jours.

auparavant, par le moyen de quelques soldats déguifés en payfans & payfannés.

Zutphen refta aux Hollandois jufqu'en 1672, qu'elle fut prife par le Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIV, le 26 Juin, après cinq jours de tranchée ouverte; la Garnifon fut faite prifonniere de guerre. La Ville fut rendue aux Etats-Généraux en 1674, pour la fomme de 97000 florins.

Le Comté de Zutphen comprend quatre Baronnies confidérables, Bronchorft, Bergh, Baer & Wifch; & fix Villes, Zutphen, Doesbourg, Groll, Doetecum, Lochem & Bredevoorde: outre les huit dépendances, la Droffarderie du Comté de Zutphen, qui comprend fix Villages; l'Ecouteterie de Zutphen, qui en a cinq; la Droffarderie de Bredevoorde, qui en a trois; la Justicerie de Doesbourg, qui en a trois; l'Ecouteterie de Lochem; les Seigneuries de Borckeloe, d'Anholt & de Laethem. \*

---

\* Les Armes de Zutphen font coupées, le chef d'azur au Lion couronné d'or, armé & lampaffé de gueules, la pointe d'argent à la croix ancrée d'azur.

Celles du Comté de Zutphen font d'or au Lion d'azur.



---

 LA VILLE DE DOESBOURG.

**I**L faut la distinguer de la Ville & Université de Duisbourg, au Duché de Cleves, située entre Duffeldorp & Wesel, laquelle appartient au Roi de Prusse. On la nomme en Latin, *Doesburgum*, *Drusiburgum*, *Teutoburgium*, & *Arx Drusiana*, du nom de Drusus, gendre de l'Empereur Auguste, qui commandoit les Armées de l'Empire Romain en ce Pays.

Doesbourg est arrosé des eaux de l'Issel, près de l'embouchure de l'ancien canal de Drusus, entre Zutphen & le Fort de Schenck. Ce canal, qui a huit mille pas de longueur, a été fait pour conduire les eaux du Rhin dans l'Issel près de cette Ville, qui est petite, mais forte, assez riche & bien peuplée. Elle est à deux lieues d'Arnhem & de Zutphen. La grande Eglise est dédiée à St. Martin, autrefois sous le Diocèse de Deventer. Il y eut aussi autrefois une Commanderie de l'Ordre Teutonique, un Couvent de Freres de St. Jérôme, & deux de Sœurs du Tiers Ordre de saint François. Les Catholiques y étoient assistés par un Missionnaire Jésuite.

Les Etats-Généraux se rendirent le maître de Doesbourg l'an 1570; mais en 1583 les Bourgeois les chasserent & appellerent



## LA VILLE DE DOESBOURG. 239

à leur secours le Prince de Parme. Le Comte de Leicefter la reprit en 1586 ; ce fut la première conquête qu'il fit après son arrivée d'Angleterre , avec le secours que la Reine Elifabeth envoyoit aux Etats - Généraux. François de Mendoza, Amiral d'Arragon , s'en rendit le maître pour le Roi d'Espagne l'an 1598 ; mais le Prince Maurice de Nassau la reprit peu après , & en fit considérablement augmenter les fortifications , afin qu'elle servit de boulevard pour garder la Weluwe.

Doesbourg avoit une Garnison de quatre mille fantassins & de trois cents chevaux , l'an 1672 , lorsque les François y vinrent mettre le siège : mais à peine la tranchée fut-elle ouverte ; que la Garnison intimidée se rendit prisonnière de guerre , le 21 Juin. L'année suivante , les François ruinerent ses fortifications , & l'abandonnerent. \*

---

## LA VILLE DE GROLL.

**L'**Importante situation de cette Place , qui est voisine de la Westphalie & de l'Evêché de Munster , engagea , l'an 1672 , Christophe Bernard de Ghalen , Evêque de Munster , de s'en rendre le maître , avec le

---

\* Les Armes de Doesbourg sont une porte à deux tours couvertes , & surmontées chacune d'un croissant renversé.

secours des Troupes de France ; mais les Hollandois ne lui donnerent pas le temps de s'y maintenir, & la lui reprirent peu de temps après. C'est une petite Ville, mais très-forte, située sur la riviere de Slinghe, dont les eaux remplissent ses fossés. Elle a trois portes ; la premiere du côté de Zutphen, dont elle est à quatre lieues ; la seconde vers Bredevoorde, dont elle est à deux lieues ; & la troisieme du côté de Deventer. Elle est défendue par cinq gros bastions en forme d'ouvrages à corne, entre lesquels sont autant d'intervalles qui se joignent en ligne droite par les angles aux bastions ; ce qui fait qu'ils ont de toutes parts les côtés & les flancs disposés à recevoir les coups de canon. L'Empereur Charles-Quint fit commencer, en 1550, ces fortifications.

Au commencement de la révolte, cette Ville tint constamment le parti du Roi d'Espagne. Le Prince d'Orange l'ayant assiégée en 1593, fut obligé d'en lever le siege, le Général Mondragon étant venu au secours de la Place. Il la prit cependant quatre ans après, pendant que les Espagnols faisoient la guerre aux François dans la Picardie.

Le Marquis Spinola la prit sur les Hollandois en 1605, & ceux-ci la reprirent en 1627, sous la conduite du Prince Frédéric-Henri de Nassau. Guillaume, fils naturel de Maurice, Prince d'Orange, & Amiral de Hollande, fut tué à ce siege. Lambert Vereycken,

ken, qui commandoit dans la Place, fut obligé de la rendre le 20 Août, après un mois d'attaque. Le Comte Henri de Bergh, qui s'étoit avancé pour la secourir, avoit été repouffé deux fois par les Hollandois, qui ont rendu ses fortifications très-régulières, & y tiennent une bonne Garnison.

Bernard de Ghalen, Evêque de Munster, la prit en 1695 : mais les Etats-Généraux la reprirent le 13 Octobre suivant, & rétablirent ses ouvrages. Le même Evêque s'en rendit encore le maître le 8 Juin 1672, à force de bombes ; & il accorda à la Garnison, qui étoit fort nombreuse, de se retirer à Zutphen : mais peu de temps après il l'abandonna.

Groll a dépendu autrefois de l'Evêché de Munster, ensuite de celui de Deventer. Sa principale Eglise est dédiée à St. Calixte, outre laquelle il y a eu autrefois deux Couvents, l'un de Chanoinesses Régulières de St. Augustin, & l'autre de Béguines, dit *Wilekens-Clooster*. \*

*Borckeloë, Brefort & Lochem* sont trois petites Villes du Comté de Zutphen. *Lochem*, qui a titre de Comté, est située sur la rivière de Berckel, à deux lieues de Zutphen.

\* Groll porte pour ses Armes un arbre nourri sur un tertre.

## 242 LA VILLE DE GROLL.

On y voyoit deux Couvents de Filles & un Hôpital.

*Brefort*, ou Bredevoorde, Fortereffe, dont la Seigneurie appartient au Prince d'Orange, est à deux lieues de Groll. Elle est environnée de marais, & défendue par un bon Château, dont une grande partie fut l'an 1646, par le feu qui s'étoit communiqué aux poudres. Maurice, Prince d'Orange, la prit d'affaut l'an 1597.

---

## LA VILLE DE BORCKELOË.

**P**our achever la description du Comté de Zutphen, il faut dire quelque chose de la petite Ville de Borckeloë, située aux confins de l'Evêché de Munster, sur la rivière de Berchel, à cinq lieues de Zutphen. Cette Place n'est rien en soi-même; mais elle s'est rendu célèbre, parce qu'elle a été le sujet de deux guerres que les Etats-Généraux ont eu à soutenir contre l'Evêque de Munster en 1675, & contre la France en 1672. Voici quel en fut le sujet.

En 1553, après la mort de Joffe, dernier Comte de Bronchorst, Seigneur de Borckeloë, il y eut une grande contestation entre l'Evêque de Munster & le Comte de Lymburg-Styrum. L'Evêque assuroit que Gilbert, Comte de Bronckorst, avoit volontairement

## LA VILLE DE BORCKELOE. 243

fait hommage, l'an 1406, pour la Seigneurie de Borckéloë, qui devenoit un Fief vacant. George, Comte de Lymburg, qui avoit épousé Irmegarde de Bronchorst, fille du frere du dernier Comte Joffe, étant soutenu par les Etats-Généraux, prétendoit que Borckeloë étoit une dépendance du Duché de Gueldres, où cette Terre lui fut adjudgée, l'an 1616, par un Arrêt du Conseil séant à Arnhem. L'Evêque fit évoquer cette affaire à la Chambre Impériale de Spire, où les Hollandois ne voulurent pas entrer en contestation.

En 1665, l'Evêque \* Christophe-Bernard de Ghalen déclara la guerre aux Hollandois, & s'empara de Borckeloë & d'autres Places voisines dans les Pays d'Overissel, de Groeningue & de Zutphen, ayant levé une Armée de trente-cinq mille hommes, & étant soutenu par quelques autres Puissances. On fit la paix l'an 1667, par la médiation de l'Electeur de Brandebourg; & en vertu du traité de Cleves, l'Evêque renonça à ses prétentions sur la Seigneurie de Borckeloë & ses dépendances. Cette querelle fut encore renouvelée l'an 1672, &

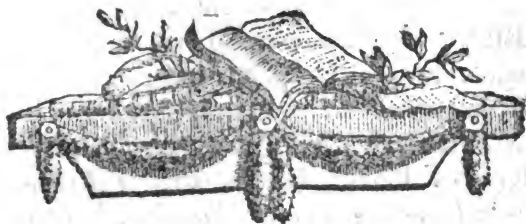
---

\* Ce Prélat, qui a été un des plus grands Guerriers de son siècle, devint Evêque l'an 1650, & fut aussi Abbé de Corwey; il mourut à Munster le 19 Septembre 1678.

## 244 LA VILLE DE BORCKELOË.

servit de prétexte à Louis XIV, Roi de France, pour déclarer la guerre aux Etats-Généraux, auxquels il enleva soixante & douze Villes pendant une seule campagne. L'Evêque de Munster prit entr'autres Places celle de Borckeloë, qui fut rendue aux Hollandois par le Traité conclu à Cologne le 11 Avril 1674. Ils y ont ajouté depuis plusieurs fortifications, & ils y entretiennent toujours une bonne Garnison, comme étant un endroit d'importance, par où on pourroit facilement pénétrer dans leurs Provinces, comme l'expérience l'a fait voir.





# LE COMTÉ

## DE HOLLANDE.

**C**'Est la plus riche & la plus puissante des Provinces Beligiques. Il y en a sept qui forment une République que l'on nomme communément *la République de Hollande*, en prenant une partie pour le tout, comme quand on nomme *Flandres* les autres Provinces des Pays-Bas. Les sept qui font proprement le corps de la République, sont : 1. le Duché de *Gueldres*, dans lequel est compris le Comté de *Zutphen* ; 2. le Comté de *Hollande* ; 3. celui de *Zélande* ; 4. la Seigneurie d'*Utrecht* ; 5. celle de *Frise* ; 6. celle d'*Overissel* ; 7. celle de *Groningue*.

On les appelle *Provinces-Unies*, parce qu'elles s'unirent ensemble par un Acte, qui fut signé à *Utrecht* au mois de Janvier 1579, que l'on nomma & que l'on nomme encore aujourd'hui *l'Union d'Utrecht*. Cet Acte a été regardé comme la base & le fondement de cette République.

Elle possède encore plusieurs Places , qui furent enlevées à l'Espagne, après l'*Union d'Utrecht*, & que l'on nomme *les Pays de la Généralité* : tel est le Pays de Drenthe & différentes Places situées dans le *Brabant*, dans le *Limbourg*, dans la *Flandre*, & dans le haut Quartier de *Gueldres*, avec leurs districts.

Les Provinces-Unies & les Pays de leur domination sont entre le vingt-quatrième & le vingt-neuvième degré de longitude, & entre le cinquante-unième & le cinquante-quatrième degré de latitude septentrionale. On donne à ce Terrain environ quarante-huit lieues dans sa plus grande longueur & quarante dans sa plus grande largeur. Il est arrosé par deux grands fleuves, le Rhin & la Meuse, & par quelques autres rivières moins considérables. Le Rhin se partage en plusieurs bras, auxquels on donne différents noms. Celui qui conserve toujours le nom de Rhin, va se perdre dans les sables; les autres se jettent dans l'Océan par diverses embouchures: tout le Pays est entrecoupé de canaux, bordés des deux côtés par des allées d'arbres, qui font un spectacle fort agréable à la vue. On voyage sur ces canaux, qui sont d'une grande commodité pour le commerce. Quand ils sont glacés pendant l'hiver, on court sur la glace avec des patins; ce que les Hollandois font avec beaucoup de vitesse, jusqu'à parcourir cinq ou lieues en une heure de temps.



On apperçoit en beaucoup d'endroits de la Hollande, des jardins délicieux & embellis avec beaucoup de soins & de dépense. Les Hollandois sont grands *Fleuristes*, & ils ont dans leurs jardins quantité de fleurs d'une beauté surprenante. On prétend que dans le siècle passé, pendant le Stadhoudérat de Frédéric-Henri, on paya deux ou trois mille florins pour un seul oignon de tulipe, & que les Etats de Hollande furent obligés de publier un placard, pour arrêter le cours de cette manie.

Les Armes de la Province de Hollande sont d'or au Lion de gueules, armé & lampassé d'azur. Celles de la République sont les mêmes : mais dans celles-ci le Lion tient à sa patte droite un coutelas d'argent, emmanché d'or ; & à sa patte gauche un faisceau de sept fleches, avec un Lion de gueule, qui marquent les sept Provinces-Unies. Le coutelas désigne les Armes qu'elles avoient prises contre l'Espagne. La devise qu'ils ajouterent à leurs Armes, est prise de ce passage de Salluste :

*Concordia res parvæ crescunt.*

Dans les premiers temps, il y avoit un bonnet sur la tête du Lion ; c'étoit le signe de la liberté que les Romains donnoient à leurs esclaves, lorsqu'ils vouloient les affranchir. Mais quand la Souveraineté des Provinces-Unies eut été reconnue, en

1648, par le Traité de Westphalie, on mit une couronne à la place du bonnet sur la tête du Lion, pour marquer que la République n'étoit pas seulement libre, mais Souveraine.

*GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE  
DE HOLLANDE.*

Avant que les sept Provinces dont on vient de parler, accédassent à l'union d'Utrecht, elles étoient gouvernées par leurs Etats : c'est encore aujourd'hui le même Gouvernement. Mais la forme de ces Etats n'est plus tout-à-fait la même. Suivant l'ordre ancien & primitif, établi dans les Pays-Bas, les Etats de chaque Province reconnoissoient un Souverain ; mais par l'union d'Utrecht, l'Autorité monarchique fut totalement abolie dans les sept Provinces-Unies.

Avant cette union, les Etats étoient composés, selon leur ancienne forme, de l'Ordre Ecclésiastique, de l'Ordre de la Noblesse & du Peuple, représenté par les Députés des Villes. La Religion Calviniste devenue dominante dans ces Provinces, en a exclu d'abord l'Ordre Ecclésiastique, qui n'a plus aucun rang dans les Etats : celui de la Noblesse y fut encore admis, mais son pouvoir fut tellement diminué, que la principale autorité passa entre les mains du Peuple représenté par les Députés des Villes. Par cet

arrangement le pouvoir monarchique fut entièrement éteint. Celui de l'Ordre Ecclésiastique eut le même sort ; & le Gouvernement devint purement démocratique , en conservant toutefois une ombre d'aristocratie.

Chacune des sept Provinces fait une Souveraineté , ou , si l'on veut , une République particulière & indépendante , qui se gouverne par ses propres loix , & qui ne reconnoît dans les autres aucune autorité supérieure à la sienne. Il y a même des Villes dans les Provinces , qui forment , pour ainsi dire , un Etat particulier & indépendant , qui ne reçoit la loi d'aucune autre Puissance.

#### DES ETATS GENERAUX.

Les Etats particuliers & souverains de chacune des sept Provinces envoient des Députés aux Etats-Généraux qui représentent le corps entier de la République des Provinces-Unies. Il ne faut pas croire cependant que ces Etats-Généraux soient regardés comme possédant en propre la Souveraineté de la République. Les Députés des différentes Provinces qui les composent ne peuvent prendre aucune résolution sur les affaires importantes , sans l'aveu & le consentement des Etats particuliers & souverains de chaque Province qui les envoie.

On leur donne le titre de *hauts & puissants Seigneurs* dans les lettres qu'on leur écrit ,

& dans les Mémoires ou Requêtes qu'on leur présente; & dans ces mêmes écrits on les qualifie de *Hautes Puissances*.

Tous les Souverains de l'Europe leur donnent ces titres, à l'exception du Roi d'Espagne, qui est encore dans l'usage de les nommer *Messieurs les Etats-Généraux*; & en leur écrivant, de les appeller *Vos Seigneuries*. Mr. Janiçon prétend que Louis XV est le premier Roi de France qui leur ait donné le titre de *hauts & puissants Seigneurs*, pendant sa minorité, à l'occasion du Traité de la triple Alliance, conclu par le ministère de l'Abbé du Bois, qui fut ensuite Cardinal & premier Ministre. Le Président Hénaut assure, au contraire, que ce titre leur fut donné par le Roi Louis XIII, trisaïeul de Louis XV. Le nombre des Députés n'est ni fixe ni égal dans l'Assemblée des Etats-Généraux; chaque Province en envoie autant qu'elle juge à propos, & se charge de les payer. Celle de Gueldres, qui a le premier rang entre les sept Provinces, en envoie ordinairement dix-huit; mais quelque grand que puisse être ce nombre, il n'y a que six chaises pour chaque Province, dans la salle où l'on s'assemble; & ceux qui sont au de-là de ce nombre, sont obligés de se tenir debout.

On ne compte pas les voix par Députés, mais par Provinces, de sorte qu'il n'y a jamais que sept voix à compter, quoiqu'or-

dinairement le nombre des députés présents ou absents monte environ à cinquante personnes.

Tous ces Députés se placent selon le rang de leur Province, autour d'une longue table; ceux de Gueldres tiennent le premier rang, ensuite ceux de Hollande, de Zélande, d'Utrecht, de Frise, d'Overissel & de Groeningue.

Chaque Province préside à son tour, & sa présidence dure une semaine entière, depuis le Dimanche à minuit jusqu'à la même heure du Dimanche de la semaine suivante. L'honneur de la Présidence est déferé à celui qui a le premier rang dans la députation de sa Province: c'est lui qui reçoit les Mémoires & les Requêtes, qui propose les affaires, qui recueille les voix & prononce la conclusion, qu'il fait ensuite coucher sur le Régistre.

Ceux qui possèdent les charges militaires ne peuvent jamais avoir séance dans l'Assemblée des États-Généraux; d'où ils ont été exclus par une résolution prise en 1625, qui a toujours été suivie fort exactement. Le Capitaine-Général n'est pas lui-même excepté de cette règle; il peut, à la vérité, entrer dans l'Assemblée pour y faire des propositions, mais il est obligé de se retirer ensuite, & il ne peut pas être présent à la délibération.

On a déjà dit que chacune des sept Pro-

vinces forme une souveraineté particulière & indépendante, dont les Députés ne peuvent décider d'aucune affaire importante sans leur consentement. Cette restriction est d'une grande étendue ; car 1<sup>o</sup>. les Etats-Généraux ne peuvent faire la paix ni déclarer la guerre, ni conclure aucun Traité avec les Puissances étrangères, sans le consentement unanime des sept Provinces-Unies. 2<sup>o</sup>. Il faut le même consentement unanime, pour les autoriser à lever des Troupes ou de l'argent. 3<sup>o</sup>. S'ils font des loix, ou des réglemens généraux pour le bien de l'Etat, ils ne peuvent être exécutés que dans les Provinces qui les approuvent. 4<sup>o</sup>. Il ne leur est point permis d'élire un Stadhouder : c'est un droit qui n'appartient qu'à chaque Province en particulier.

La nécessité de ce consentement unanime des sept Provinces cause souvent un grand retardement à la conclusion des grandes affaires ; car chaque Province ne peut envoyer sa résolution aux Etats-Généraux, sans avoir assemblé ses propres Etats, où il faut pareillement le consentement unanime de toutes les Villes pour la former : & le défaut du consentement d'une seule Ville, quelque peu considérable qu'elle soit, pourvu que ses Députés soient admis aux Etats de la Province, suffira pour arrêter la conclusion d'une affaire. Or, on compte jusqu'à cinquante-six Villes dans toutes les Provinces ensemble, dont

dont il faut avoir le consentement, outre celui du Corps de la Noblesse, répandu dans quelques-unes des sept Provinces. Et comme chacune a droit d'envoyer autant de Députés qu'il lui plaît, le nombre en est quelquefois si grand, qu'il est incompréhensible que l'on vienne à bout de réunir tant de têtes dans un même sentiment. C'est par cette raison que la seule Province de Zélande arrêta si long-temps la conclusion du Traité de la grande Trêve avec l'Archiduc Albert; il y eut jusqu'à huit cents Députés, dont il fallut prendre les avis pour terminer cette affaire.

#### DU CONSEIL D'ÉTAT.

Ce Conseil est composé de Députés qui y assistent au nom de chaque Province, & les Gouverneurs de ces Provinces y sont admis. C'est ce Conseil qui règle tout ce qui concerne la guerre & le maniement des Finances. Le Trésorier-Général & un Député de la Noblesse y ont séance & voix délibérative. On opine dans ce Conseil par têtes, & non par Provinces, comme aux États-Généraux.

Il y aussi un Conseil des Finances ou une Chambre des Comptes, où l'on arrête les comptes des Receveurs-Généraux & Subalternes, qui paient sur les Ordonnances du Conseil d'Etat.

*DU CONSEIL DE L'AMIRAUTÉ.*

Ce Conseil règle les affaires de la Marine. Et lorsque les Etats - Généraux & le Conseil d'Etat ont résolu, du consentement unanime des Provinces, de mettre une Armée navale en mer, c'est ce Conseil qui détermine le nombre & la grandeur des vaisseaux que l'on doit employer. Il est partagé en cinq Membres ou Colleges; trois pour la Hollande, qui sont ceux d'Amsterdam, de Rotterdam, de Horn & de Enkhuyfen, alternativement; un à Middelbourg, en Zélande; & le cinquième à Harlingue, en Frise.

Les Députés qui composent ces Colleges sont tirés des mêmes Provinces & des Provinces voisines; & l'Amiral, ou Vice-Amiral a droit d'y présider.

On peut dire qu'il y a très-peu d'Etats dans le monde, où l'autorité souveraine passe par tant de mains différentes avant que de former & d'exécuter ses résolutions.

*DE L'ETAT MILITAIRE DES PROVINCES-UNIES.*

Elles entretiennent ordinairement en temps de paix trente mille hommes de Troupes réglées, qui sont si bien payées & si bien entretenues, que les désertions y sont beaucoup moins fréquentes que dans les autres



Etats de l'Europe. La premiere dignité militaire est celle de Feld-Maréchal, remplie dernièrement par Louis Ernest, Duc de Brunswick-Wolffenbittel. Quand il n'y a point de Stadhouder, c'est le plus ancien Lieutenant-Général de la Cavalerie qui commande en chef: ils sont au nombre de sept; mais il n'y a que les deux plus anciens qui en aient les appointements. Il en est de même des six Lieutenants-Généraux de l'Infanterie, des huit Majors-Généraux de la Cavalerie & de l'Infanterie, qui sont au nombre de quinze. Il n'y a que les deux plus anciens qui touchent les appointements de ces Charges. Les Brigadiers de Cavalerie sont au nombre de huit, & il y en a dix-huit pour l'Infanterie; mais il n'ont aucuns appointements en temps de paix, & ce titre ne leur sert qu'à être avancés selon leur rang.

En temps de guerre les Etats-Généraux envoient des Députés à l'Armée avec un Député du Conseil d'Etat, qui ont chacun 70 florins par jour. Le Général en chef des Troupes de la République ne peut livrer bataille, former un siege, ni faire aucune entreprise considérable sans leur consentement. Ils ont chacun à leur tour un détachement des Gardes à pied & à cheval, devant leur porte; & quand ils sortent, la Garde bat aux champs, & les Officiers les saluent de la pique & du drapeau. Dans la guerre de la succession d'Espagne, il est

## 256. GOUVERNEMENT

arrivée plus d'une fois que ces Députés - *la* ont causé beaucoup d'embarras au Prince Eugène.

### D E S I M P Ô T S.

Il n'y a point de Pays au monde où les habitants soient plus chargés d'Impôts que ceux des Provinces-Unies : on en leve sur le pain, le vin, la bière, la viande, le poisson, les fruits, le chauffage, & généralement sur tout ce qui se consomme. Ces Impôts, qui se nomment *accises*, sont ordinairement le tiers du prix de chacune de ces denrées, & ils sont payés par ceux qui les vendent, & conséquemment par ceux qui les achètent, puisque les vendeurs haussent le prix de chaque chose à proportion de l'Impôt dont elle est chargée. Le sel, le savon, le tabac, le thé, le café, le chocolat, ont chacun leur charge particulière. Il y en a sur chaque domestique, sur les chevaux, sur les carrosses, sur les charrettes & sur les autres voitures; sur les bêtes à cornes; rien n'en est exempt. Il y a aussi une taxe sur les maisons & sur les terres qu'on nomme *Verponding*; la taxe sur les maisons augmente ou diminue suivant leur situation, leur grandeur & le temps où elles ont été bâties.

Dans les besoins extraordinaires, on leve le centième & le deuxième centième denier de la valeur de tous les biens des habitants, tant en fonds de terre qu'en obligations sur

**l'Etat.** Le Papier timbré rapporte un revenu considérable ; on est obligé de s'en servir dans tous les Actes de justice & dans toutes les Requêtes que l'on présente aux États. Ce Papier est de différent prix, suivant les sommes mentionnées dans les Contrats. Il y aura tel Acte dont le papier ne coûtera que trois sols ; tandis que celui d'un autre coûtera jusqu'à douze florins.

Chaque Province a sa caisse particulière où l'on verse le produit des impositions, qui est employé aux dépenses particulières dont elle est chargée ; & quant aux dépenses générales de l'Etat, elle envoie son contingent à la caisse générale, & ce contingent est proportionné aux richesses de chaque Province.

Celle de Hollande, qui est la plus grande & la plus opulente, fait seule la moitié des sommes appliquées à ces dépenses générales.

Après la Hollande, celle qui est la plus chargée, est la Zelande. Les autres fournissent le surplus à proportion.

Par exemple, de cent la Hollande en fournit cinquante, la Frise environ douze, & les autres le surplus, avec fort peu de différence entre elles.

#### ETAT DE LA RELIGION DANS LES PROVINCES - UNIES.

La Religion dominante dans les Provinces-Unies, est la secte de Calvin. Il faut en faire profession pour être admis aux charges

qui donnent quelque autorité dans l'Etat, à l'exception des emplois militaires. Toutes les autres sectes y sont tolérées; celle des Juifs, des Luthériens, des Anabaptistes, &c. y tiennent leurs assemblées sans aucune opposition de la part du Gouvernement. La Religion Catholique est celle de toutes qui y est la moins menagée. Elle n'a point de Chapelles ouvertes, & les Catholiques ne peuvent assister au Service que dans des maisons particulières : la liberté dont ils jouissent, est plus ou moins grande, selon l'humeur & le caractère des Magistrats des différentes Provinces où ils sont établis. Il y en a où l'on souffre avec peine qu'ils appellent des Religieux pour leur dire la Messe, & pour leur administrer les Sacraments. Il y en a d'autres où cela leur est permis. Dans le petit Pays de *Drenthe*, un Prêtre Catholique ne peut demeurer plus d'une nuit dans un même endroit, sans courir le risque de sa vie. Dans les autres Provinces ils ne sont pas traités avec tant de rigueur : on les souffre sans les inquiéter; quoiqu'on les observe de près & que l'on soit toujours à leur égard dans une sorte de défiance, ils vivent tranquillement, sous la protection du Gouvernement, qui s'est fait une loi de laisser à tous ses Sujets une entière liberté de conscience. Les Prêtres Catholiques, non plus que les Religieux, n'y peuvent paroître qu'en habit séculier. Ils ont été long-temps gou-

vernés, pour le spirituel, par un Vicaire Apostolique, que le Pape y envoyoit, avec la permission, ou, pour mieux dire, la tolérance des Etats.

Voici la liste de ces Vicaires Apostoliques, depuis l'an 1602 :

I. Sasboldus Vosmerus, natif de Delft, Doyen de Notre-Dame à La Haye, fut sacré l'an 1602, sous le titre d'Archevêque de Philippes; il mourut à Cologne l'an 1614.

II. Philippe Rovenius, natif de la Province d'Over-Iffel, Doyen de Deventer, fut sacré Archevêque de Philippes l'an 1620, & mourut à Utrecht l'an 1651.

III. Jacques de la Torre, natif de La Haye, fut nommé Coadjuteur de Philippe Rovenius dès l'an 1640 : il fut sacré, l'an 1647, Archevêque d'Ephese, & fut aussi Prévôt de Harlebeck, en Flandres; mais ayant eu quelques démêlés avec son Clergé, il mourut en Brabant l'an 1661.

IV. Zacharie de Metz, de Bruxelles, Chanoine de Thoten & de Maestricht, & Chapelain de l'Ambassadeur d'Espagne à La Haye, fut nommé Coadjuteur du précédent, sacré Evêque de Tralles, l'an 1656. Il mourut à Amsterdam l'an 1661, ayant aussi été brouillé avec son Clergé, & avec les Etats-Généraux.

V. Baudouin Catz, de Gorcum, Pasteur à Harlem, fut sacré Archevêque de

Philippe, le 9 Septembre 1662 : il mourut à Louvain l'année suivante.

VI. Jean Neercassel, de Gorcum, Prêtre de l'Oratoire, fut fait Evêque de Castorie, & Coadjuteur du précédent, ayant été sacré avec lui. Ce Prélat mourut à Zwol l'an 1686.

VII. Pierre Codde, d'Amsterdam, Prêtre de l'Oratoire & Pasteur à Utrecht, fut sacré Archevêque de Sébaste l'an 1689; ensuite il fut suspendu de ses fonctions, par le Pape Clément XI; l'an 1702, à cause du Jansénisme, & il mourut à Utrecht le 18 Décembre 1710.

VIII. Théodore de Cock, d'Utrecht, fut nommé Pro-Vicaire Apostolique l'an 1702 : mais il ne fut pas admis par les Etats-Généraux. Il se retira à Rome, où il devint Chanoine de St. Laurent *in Damaso*; & Chapelain du Pape; il y mourut le 16 Janvier 1720.

IX. Gerard Potcâmp, Pasteur à Linghen, fut nommé Pro-Vicaire Apostolique le 14 Novembre 1705, par le Pape; mais il mourut le 16 Décembre suivant.

X. Adam Daemen, d'Amsterdam, Chanoine-Tréfoncier de Cologne, Prévôt de St. André à Cologne, & Doyen d'Emmerick, fut nommé Vicaire Apostolique par le Pape Clément XI, & fut sacré, le 25 Décembre 1709, Archevêque d'Andrinople; mais comme sa Personne n'étoit pas

agréable aux États-Généraux, il se démit deux ans après, & mourut à Cologne le 3<sup>e</sup> Décembre 1717.

XI. Jean Van Bylevelt, d'Utrecht, auparavant Pasteur à La Haye, fut nommé par le Pape Clément XI, Pro-Vicaire Apostolique dans les Provinces-Unies, le 21 Octobre 1717. Il mourut à Arnhem le 29 Janvier 1727, ayant été exilé à la poursuite des Jansénistes : celui-ci fut le dernier des Vicaires ou Pro-Vicaires Apostoliques, nommés par le St. Siege, pour gouverner le Clergé Catholique des Provinces-Unies. Ce Clergé a été depuis ce temps-là sous la juridiction du Nonce ou de l'Internonce, résidant à Bruxelles, qui n'est pas quelquefois peu embarrassé à calmer les divisions qui s'élevent trop souvent entre les Religieux & les Prêtres Séculiers. Les Magistrats, à parler en général, sont plus favorables aux Prêtres Séculiers qu'aux Religieux, dont le zèle & l'attachement au Saint-Siege leur est suspect.

Quant au Clergé Protestant des Provinces-Unies, il n'a aucune espèce de crédit ni d'autorité : tous les Ministres sont égaux entr'eux, & n'ont aucune dépendance les uns des autres. Ils ne prennent rang dans les Assemblées Ecclésiastiques où ils se trouvent, que celui de leur ancienneté dans le Ministère ; & un jeune Ministre attaché à une Ville principale, est obligé de céder

le pas au Ministre d'un petit Village, s'il est plus ancien que lui dans le Ministère. On n'y connoît point les titres d'Evêque, de Surintendant, d'Inspecteur ou de Directeur-Général; qui sont en usage dans d'autres Pays Protestants; ils ont des appointements fixes, qui leur sont payés exactement, & dont les plus considérables, dans les grandes Villes, ne passent point la somme de deux mille florins. Il y a dans chaque Eglise un Consistoire composé d'Anciens & de Diacres, qui choisissent les Ministres, & qui leur assignent les Villes ou les Villages où ils doivent faire leurs fonctions, qui consistent à prêcher deux ou trois fois par semaine, à enseigner le Catéchisme aux Enfants, à visiter les Malades, & à préparer les Adultes à la Communion, qui se célèbre ordinairement tous les trois mois. Celui qui a été cinquante ans dans le Ministère, est déclaré *Emerite*; & en conséquence, on le décharge de ses fonctions, & on lui conserve ses appointements sa vie durant.

On admet dans les Provinces-Unies quatre sortes d'Assemblées Ecclésiastiques; savoir, les Consistoires, les Classes, les Synodes Provinciaux, & le Synode national: les trois premières sont des Assemblées ordinaires; la quatrième est une Assemblée extraordinaire, qui n'a lieu que lorsque les circonstances l'exigent. Les Magistrats ont une grande influence & une grande autorité



dans ces Assemblées, lorsqu'ils jugent à propos d'y prendre part.

*DU CARACTERE DES MAGISTRATS.*

Mr. de Saint-Evremond, qui s'étoit retiré en Hollande, pour éviter la Bastille, nous donne une idée très-avantageuse des Magistrats de Hollande, dans une Lettre qu'il écrivit au Marquis de Créqui.

„ Après avoir vécu, dit-il, dans la con-  
 „ trainte des Cours, je me console d'ache-  
 „ ver ma vie dans la liberté d'une Répu-  
 „ blique, où, s'il n'y a rien à espérer, il  
 „ n'y a pour le moins rien à craindre....  
 „ Ajoutons à cette douceur, que les Ma-  
 „ gistrats sont fort autorisés dans leurs Char-  
 „ ges pour l'intérêt du Public, & peu di-  
 „ stingués en leurs Personnes par des avan-  
 „ tages particuliers. Vous ne voyez donc  
 „ point de ces différences odieuses dont les  
 „ honnêtes gens soient blessés; point de  
 „ dignités inutiles, de rangs incommodes;  
 „ point de ces fâcheuses grandeurs, qui gê-  
 „ nent la liberté, sans contribuer à la fortune.  
 „ Ici les Magistrats procurent notre repos,  
 „ sans attendre de reconnoissance, ni de  
 „ respect même pour les services qu'ils nous  
 „ rendent. Ils sont sévères dans les ordres  
 „ de l'Etat, fiers dans l'intérêt de leur Pays  
 „ avec les Nations étrangères, doux & com-  
 „ modes avec leurs Citoyens, faciles avec  
 „ toutes sortes de personnes privées. Le

» fond de l'égalité demeure toujours malgré  
 » la puissance; & par-là le crédit ne devient  
 » point insolent, la conduite jamais dure."

*D U S T A D H O U D E R .*

Ma'gré le goût que la République des Provinces-Unies a paru avoir dès le commencement pour la Démocratie, elle n'a pas cru pouvoir se passer d'y joindre quelques rayons du Pouvoir Monarchique, en créant des Stadhouders, qui, sans être de véritables Souverains, ne laissent pas d'avoir en main une autorité presque souveraine à beaucoup d'égards.

Le Stadhouder est Gouverneur-Général; c'est lui qui commande en chef les Forces de Terre & de Mer, & qui dispose de tous les Emplois militaires, sans aucune exception. Il est Président de toutes les Cours de Justice dans chaque Province. Il nomme les Magistrats des Villes, qui lui présentent un certain nombre de Sujets, parmi lesquels il choisit ceux qu'il veut élever. Il y a même des Villes, où il nomme aux Magistratures de plein droit, sans être obligé d'attendre qu'on lui fasse aucune présentation. Cependant, comme il n'est pas Souverain, il est accompagné, en temps de guerre, de trois ou quatre Députés des Etats-Généraux, sans l'avis desquels il ne doit rien entreprendre.

Outre

Outre le Gouverneur-Général , qu'on nomme Stadhouder , il y a dans quelques Villes des Gouverneurs particuliers , avec un Commandant ; d'autres où il n'y a qu'un Commandant ; & d'autres où il n'y a qu'un Major , qui lui sont subordonnés.

Les Villes qui ont un Gouverneur avec un Commandant , sont : 1°. Koeverden , dans le Pays de Drenthe ; 2°. Heusden , sur les frontieres de Hollande ; 3°. Bois-le-Duc , Capitale du Brabant Hollandois ; 4°. Maestricht , sur les frontieres de Limbourg & de Liege ; 5°. L'Ecluse , dans la Flandre Hollandoise ; 6°. Bergen-op-Zoom ; 7°. Willemstadt ; 8°. Bréda. Et autrefois Namur , Capitale du Comté de ce nom.

Ces Gouvernements sont données pour récompense aux principaux Officiers qui servent dans la Cavalerie ou dans l'Infanterie.

On compte jusques à quarante-une Places qui ont un Commandant ; mais un seul commande dans plusieurs Places à la fois.

Les Places de la Barriere avoient aussi un Gouverneur , qui n'auroit pas été fort occupé à les défendre , depuis que les fortifications en ont démolies. Ces Gouvernements été supprimés en 1782 , quand les Etats-Généraux ont été obligés d'y retirer leur Garnison.

L'importante Charge de Stadhouder n'est jamais sortie de la Maison d'Orange. Voici

la liste de ceux qui l'ont possédée depuis l'établissement de la République.

*STADHOUDERS OU GOUVERNEURS DE  
LA HOLLANDE APRÈS LA REVO-  
LUTION.*

I. Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, a été un des plus grands Politiques de son siècle. C'est à lui que la République des Provinces-Unies doit son établissement; c'étoit un homme fin, dissimulé, courageux & intrépide. Il fut tué à Delft le 10 Juillet 1584. Ce Prince avoit été marié quatre fois. Il eut de son premier mariage, avec Anne, fille de Maximilien d'Egmont, Comte de Buren & de Leerdam, un fils, nommé Philippe-Guillaume, & une fille. Ce fils fut enlevé par le Duc d'Albe, lorsqu'il faisoit ses études à Louvain; & envoyé en Espagne, où il étoit encore quand son pere fut tué. Il fut élevé dans la Religion Catholique, que son pere & ses oncles avoient abandonnée, & il y persévéra jusqu'à la fin de ses jours. Il mourut à Bruxelles le 20 Février 1618, sans laisser d'enfants d'Eléonore de Bourbon, sa femme, fille de Henri I, Prince de Condé. Guillaume I, Stadhouder de Hollande, eut de son second mariage avec la Princesse Anne, fille de Maurice, Electeur de Saxe, un fils, nommé Maurice, & une fille. Il épousa, en troisiemes noces, la Princesse Charlotte, fille

de Louis de Bourbon, Comte de Montpensier, dont il eut six filles. Enfin, de son quatrième mariage avec Louise de Coligny, fille de Gaspar de Coligny, Amiral de France, il eut un fils, nommé Frédéric-Henri.

II. Maurice de Nassau avoit à peine atteint l'âge de dix-huit ans, lorsqu'il fut choisi Stadhouder par les Etats, consternés de la mort de son pere. Il fut, sans contredit, un des plus grands Capitaines de son siecle. Il s'attacha particulièrement à perfectionner l'art d'assiéger les Places, & il fit de nouveaux réglemens sur la discipline de l'Infanterie, qui furent imprimés sous le titre de *l'Infanterie du Comte Maurice*. On en a fait d'autres depuis, qui se perfectionnent encore tous les jours; mais le Comte Maurice aura toujours le mérite & la gloire d'avoir été un des premiers Inventeurs de la discipline militaire, sans laquelle les plus nombreuses Armées sont toujours battues par celles qui sont disciplinées. Le Comte Maurice s'étant rendu fameux dans l'art de prendre des Places, ne s'exposoit pas volontiers au hasard des batailles rangées. Le Roi Henri IV, qui étoit naturellement vif, & qui vouloit toujours donner bataille, n'approuvoit pas sur ce point la conduite du Comte, quoiqu'il estimât beaucoup sa valeur & sa capacité. Il est certain que la République des Provinces-Unies lui a presque autant d'obligation qu'au Prince Guillaume

son Pere. Il s'étoit opposé à la Treve de douze ans, que l'Avocat-Général Barnevelt fit conclure, malgré lui, avec l'Archiduc Albert, en 1609; & le supplice de ce Magistrat, qui fut condamné à mort dix ans après, sous de faux prétextes, par le crédit du Comte Maurice, ne fait pas honneur à la mémoire de ce Prince. Le plus grand crime de Barnevelt étoit de s'être opposé aux vues ambitieuses du Stadhouder, qui vouloit gouverner en Maître absolu. Aubery de Maurier, fils de l'Ambassadeur de France auprès des Etats-Généraux, raconte, dans ses Mémoires, que son pere avoit souvent l'honneur de jouer aux échecs avec le Comte Maurice, après le souper. Quand le Prince avoit gagné, il combloit l'Ambassadeur d'honneurs & de politesses, & lorsqu'il avoit perdu, il s'enfonçoit dans son fauteuil, les yeux baissés, & le laissoit partir sans lui dire une seule parole: il n'eût pas paru plus chagrin & plus déconcerté après une bataille perdue. Maurice de Nassau, Prince d'Orange, mourut le 23 Avril 1625, âgé de 59 ans, sans avoir été marié.

III. Frédéric-Henri de Nassau, son frere, lui succéda dans tous ses Titres & dans toutes ses Charges, & ce fut lui qui mit proprement la dernière main à l'établissement de la République de Hollande, auquel son pere & son frere avoient travaillé avec tant de zele & de succès. On l'appelloit le pere des soldats;

parce qu'il avoit pour eux des attentions extraordinaires, & qu'il étoit extrêmement doux & humain dans le commandement. Il a composé des Mémoires qui ont été donnés au public, & qui sont certainement de lui, puisque Guillaume III, Roi d'Angleterre & Prince d'Orange, son petit-fils, en prêta le manuscrit au Comte d'Estlade, en l'assurant que c'étoit l'ouvrage de son grand-pere. Il y raconte avec beaucoup de clarté, les principaux événements des campagnes où il avoit commandé.

Il attribue le mauvais succès de celle de 1635, où l'Armée Françoisé, qui étoit jointe à la sienne, périt presque toute entière de faim & de misere, quoiqu'elle eut gagné la bataille d'Avein; il attribue, dis-je, ce mauvais succès à l'impatience & à la vivacité des François qui ne voulurent jamais rester tranquilles dans le poste qu'ils occupoient, & qui l'obligerent à entreprendre le siege de Louvain, où les vivres leur manquerent absolument. Le Cardinal de Richelieu, en parlant de cette campagne dans son Testament politique, prétend qu'elle ne réussit pas par l'extrême lenteur que le Prince d'Orange mettoit dans toutes ses entreprises. C'est ainsi que, lorsqu'une armée, composée des Troupes de deux Puissances alliées, éprouve quelque revers, une Nation ne manque jamais d'en rejeter la faute sur l'autre. Ce qu'il y a de certain, c'est que d'un côté

le Prince Frédéric-Henri n'avoit rien dans sa conduite & dans son caractère, de cette ardeur & de cette promptitude qui plait à la Nation Française; & que de l'autre, le Cardinal de Richelieu n'avoit pas pris les mesures nécessaires pour la subsistance de l'Armée Française, en omettant de charger les Etats-Généraux d'y pourvoir, dans le Traité qu'il avoit fait avec eux. Frédéric-Henri ne laissa pas de commander avec gloire les Armées de la République jusques à la campagne de 1646, où l'on s'apperçut que son esprit commençoit à baisser. La goutte, à laquelle il étoit sujet, lui attaqua le cerveau, au point que dans sa dernière maladie il n'avoit presque plus de connoissance. Il mourut à La Haye l'an 1647, âgé de 63 ans.

IV. Guillaume de Nassau, son fils unique, avoit obtenu avant sa mort la survivance de toutes ses Charges, & il n'avoit que vingt-un ans lorsqu'il se vit chargé du Stadhouderat. Il ne vécut pas assez pour faire connoître les talents qu'il avoit reçus de la nature dans toute leur étendue; mais on s'apperçut aisément qu'il en avoit assez pour égaler la gloire & le mérite de ses ancêtres: il étoit plus vif & plus entreprenant que son pere, & il usoit de son pouvoir avec tant de hauteur & de fermeté, qu'on le soupçonna de vouloir asservir la République & la soumettre toute entière à ses volontés: il



eut à ce sujet des démêlés très-vifs avec la Ville d'Amsterdam, & il y marcha avec des Troupes, comme s'il eût voulu s'en rendre maître par force: cette querelle fut appaisée par la prudence des Magistrats; & la petite-vérole qui l'emporta le 6 Novembre 1650 à l'âge de vingt-quatre ans, les délivra de toutes les inquiétudes que son ambition pouvoit leur avoir causées. Il avoit épousé une Princesse d'Angleterre, dont il n'eut qu'un fils qui naquit le 14 Novembre 1650, huit jours après la mort de son pere.

V. Guillaume III, fils posthume du précédent, fut déclaré Stadhouder en 1674, & en 1677 il épousa Marie, fille de Jacques II, Duc d'Yorck, & ensuite Roi de la Grande-Bretagne, dont il n'eut point d'enfants. Il détrôna son beau-pere, & il regna en Angleterre, sous le nom de Guillaume III, sans quitter le Stadhouderat de la République de Hollande; on prétend qu'il y avoit plus de pouvoir que dans le pays où il regnoit, & l'on disoit qu'il étoit véritablement Roi en Hollande & qu'il n'étoit que Stadhouder à Londres; il y mourut le 19 Mars 1702, âgé de cinquante-deux ans. En lui finit la Branche des premiers Stadhouders de la Maison de Nassau. Après sa mort, la place de Stadhouder de la République demeura vacante pendant quarante-cinq ans, & l'on ne pensoit plus à la remplir, lorsque l'an 1747,

VI. Guillaume - Charles - Henri Frison, Prince de Nassau-Orange, Stadhouder Héritaire de Frise & de Groeningue, fut élu Stadhouder de la Hollande, Zélande, &c. d'une manière assez singulière. La Zélande se trouvant consternée par l'irruption que les Troupes Françoises avoient faite dans la Flandre Hollandoise, où toutes les Places furent prises, la Populace de Tervere proclama tout d'un coup, le 25 Avril, le Prince d'Orange pour son Stadhouder. En deux jours de temps toutes les Villes de Zélande suivirent le même exemple, & obligèrent leurs Magistrats à le proclamer. Aussi-tôt que cette nouvelle fut parvenue en Hollande, les Villes d'Amsterdam, Rotterdam, Harlem, &c. firent la même chose; & le Corps de la République le reconnut solennellement pour Stadhouder, à La Haye, le 3 Mai 1747, avec tous les mêmes pouvoirs qu'avoit eu autrefois le Roi Guillaume III.

Ce fut un événement d'autant plus singulier, qu'il se fit sans révolte, & sans qu'il y eut de sang répandu. Le 17 Novembre suivant, les Etats-Généraux de la Province de Hollande déclarèrent la Charge de Stadhouder Héritaire dans sa famille, même en ligne féminine, & les autres Provinces y donnerent leur consentement. Ce Prince mourut à La Haye le 22 Octobre 1751,

âgé de quarante & un ans. Il étoit né à Lewarde, le 1 Septembre 1711.

VII. Guillaume, Prince d'Orange Comte de Buren, fils unique du précédent, né le 8 Mars 1748, lui succéda, le 22 Octobre 1751, sous la tutelle de sa mere, Anne de Brunswick, Hannovrienne, fille du Roi d'Angleterre. Il a pris en épouse Frédérique-Sophie de Prusse, de laquelle naquirent, le 24 Août 1772 Guillaume-Frédéric; le 15 Février 1774 Guillaume-George; & le 28 Novembre 1770 Frédérique-Louise.

Ceux qui ne connoissent qu'imparfaitement le génie des Hollandois, se sont imaginé que le rétablissement du Stadhouderat donnoit une atteinte mortelle à leur liberté; mais ceux qui les ont mieux connus, en ont jugé différemment. Mr. de Saint-Evremond, qui avoit demeuré quatre ans en Hollande, & qui s'étoit appliqué à découvrir le vrai caractère de ces Peuples, avec cette sagacité & cette pénétration dont il a donné tant de preuves dans ses Écrits, a fait là-dessus des réflexions propres à nous faire connoître les véritables sentimens de ces Républicains, par rapport à leur liberté.

„ Il me souvient, dit-il, dans un *Discours*  
 „ *sur les Historiens François*, d'avoir dit sou-  
 „ vent en Hollande, & au Pensionnaire mé-  
 „ me, qu'on se mécomptoit sur le naturel  
 „ des Hollandois. On se persuade que les  
 „ Hollandois aiment la liberté, & ils haïssent

sent seulement l'oppression. Il y a chez eux peu de fierté dans les ames, & la fierté de l'ame fait les véritables Républicains. Ils appréhenderoient un Prince avare, capable de prendre leur bien, un Prince violent qui pourroit leur faire des outrages ; mais ils s'accoutument de la qualité de Prince avec plaisir. S'ils aiment la République, c'est pour l'intérêt de leur trafic, plus que par une satisfaction qu'ils aient d'être libres. Les Magistrats aiment leur indépendance, pour gouverner des gens qui dépendent d'eux : le Peuple reconnoît plus aisément l'autorité du Prince que celle des Magistrats. Lorsqu'un Prince d'Orange a voulu surprendre Amsterdam, tout s'est déclaré pour les Bourguemestres ; mais c'a été plutôt par la haine de la violence que par l'amour de la liberté. Quand un autre s'oppose à la paix après une longue guerre, la paix se fait malgré lui : mais elle se fait par le sentiment de la misere présente ; & la considération naturelle qu'on a pour lui, n'est que suspendue, non pas ruinée. Ces coups extraordinaires étant passés, on revient au Prince d'Orange. Les Républicains ont le déplaisir de voir reprendre au Peuple ses premières affections, & ils appréhendoient la Domination, sans oser paroître jaloux de la liberté.

La Souveraineté des Etats de chaque Province sert de contrepoids à l'autorité du Stadhouder, qui n'en est pas le Souverain; & l'autorité du Stadhouder est un point de ralliement pour cette multitude d'Etats Souverains, qui pourroient avoir quelquefois des intérêts opposés & des vues différentes.

*DES COMPAGNIES DE COMMERCE, ÉTABLIES DANS LES PROVINCES-UNIES.*

Il y en a plusieurs, qui sont l'ame de leur commerce & la source de leur opulence.

La fameuse Compagnie des Indes Orientales fait une très-grande partie des richesses de la Hollande. Au commencement, ce n'étoit qu'une société de cinquante-six Marchands associés, formée, l'an 1602, par la Ville d'Amsterdam, par celles de la Zélande, & par celles de Delft, Rotterdam, Horn & Enckhuyse, qui y contribuèrent ensemble la somme de 6459840 florins. Elle fut d'abord accompagnée de tant de prospérités, qu'elle profita, les six premières années, de trente-six millions : maintenant elle a plusieurs Rois tributaires, & elle y a acquis plus de lieues de Pays, qu'il n'y a d'arpents de terre en Hollande. Elle entretient aux Indes quinze mille hommes de Troupes réglées, & tient plus de 160 vaisseaux en mer & dans les différents Pays qu'elle possède, où elle a plusieurs forteresses sous sa dépendan-

ce ; elle pourroit même mettre plus de vingt mille hommes sous les armes en très-peu de temps.

Les six Villes de cette Compagnie ont chacune une Chambre particulière, d'où sont tirés dix-sept Députés, qui composent l'assemblée souveraine de la Compagnie. Amsterdam en donne huit, la Zélande quatre, Delft un, Rotterdam un, Horn un, Enck-huyse un ; & la Meuse, Middelbourg & la Nord-Hollande, par tour, un : ce qui fait en tout dix-sept. Ces Députés tiennent leur assemblée à Amsterdam ou à Middelbourg, où ils reglent, à la pluralité des voix, la disposition de toutes les charges, l'équipement des vaisseaux, la vente des marchandises, &c. Les Etats-Généraux ont permis depuis, à plusieurs Villes de la Hollande, de faire pareillement entrer leurs Députés dans cette Compagnie, qui a encore ses Avocats & plusieurs Commissaires, dont chacun a son emploi.

Il y a un Gouvernement aux Indes, résidant dans la Ville de Batavia, dépendant de la Compagnie, & qui en représente la Souveraineté. Il est composé d'un Général, qui a sa charge pour trois ans ; d'un Major-Général, qui commande les Troupes ; d'un Directeur-Général, qui prend le soin des magasins de la Compagnie ; de six Conseillers ordinaires, d'une Cour de Justice ou  
Parlement.

Parlement, d'un Conseil de Magiftrature, & d'un Conseil Prédial. \*

Voici une lifte des Ifles, Places & Fortereffes que poffede la Compagnie des Indes-Orientales, des Comptoirs qu'elle a établis, & de fes Gouvernemens:

I. L'Ifle de Java en partie. C'eft-là qu'eft Batavia, belle & grande Ville, Capitale & Siege fouverain de la Compagnie: les Hollandois la prirent en 1617.

II. Plusieurs Places fur la Côte de Coromandel, où il y a un Comptoir général.

III. L'Ifle d'Amboine, qui produit le girofle; elle fut prife en 1605.

IV. L'Ifle de Banda, qui produit la mufcade; ils ont auffi quelques Ifles proche de-là.

V. L'Ifle de Ternate, la principale des Moluques; ils l'ont prife fur les Efpagnols.

VI. L'Ifle de Ceilan ou Ceylon, d'où vient la meilleure cannelle, quantité de pierres précieufes de toute forte de couleurs, & des dents d'éléphants d'une groffeur extraordinaire. La Compagnie y poffede la For-

\* Voici les Titres que les Hollandois prennent aux Indes: *Les Etats-Généraux des Provinces-Unies, Souverains de Batavia, Amboyna, Tewam, & Commandeurs de toutes les mers du monde; Protecteurs de tous les Rois & Princes de l'Europe, & Modérateurs fuprêmes de toutes les affaires de la Chrétienté.*

Créresse de Colombo, prise sur les Portugais. Le reste de l'Isle ne lui appartient pas ; elle est gouvernée par des Rois Indiens, à qui la Compagnie envoie des présents considérables pour s'attirer leur bienveillance.

VII. Malaca, Place importante pour le commerce d'Orient ; elle fut prise sur les Espagnols en 1640.

VIII. Macassar ou Célébes, qui fournit le sandal, le coton, l'or & l'ivoire.

IX. Une partie de l'Isle de Sumatra ; d'où viennent des épiceries & des pierres précieuses.

X. Timor, petite Isle des Moluques.

XI. Cochin, dans le Malabar ; & la presqu'Isle en deçà du Gange.

XII. La nouvelle Amsterdam, près du Japon ; les Hollandois sont les seuls qui aient la liberté d'y faire le commerce, sans pouvoir cependant entrer dans l'intérieur du Pays.

XIII. La nouvelle Hollande, découverte en 1623, sans compter un grand nombre de Pays & de Places, où les Hollandois ont des Comptoirs, en Asie & ailleurs.

Outre la Compagnie des Indes-Orientales, qui est très-puissante, il y a aussi une Compagnie des Indes-Occidentales pour les marchandises qui viennent de l'Amérique, où les Hollandois s'étoient emparés autrefois de la Baye de tous les Saints, & de Fernamboucq, dans le Brésil ; ils sont encore



les maîtres d'une partie des Isles Antilles & des Côtes d'Afrique. Cette Compagnie réside à Amsterdam : elle est composée de dix Députés , savoir quatre d'Amsterdam , deux de Zélande , un de la Meuse , un de West-Frise , un de Groeningue , un des Etats-Généraux : elle a seize Directeurs.

Il y a encore des Compagnies pour la Turquie , pour la Moscovie , où se fait le commerce des peaux ; pour le Groenland , où l'on pêche les baleines ; pour la Pologne , où se fait le commerce des grains , &c. Le nombre des vaisseaux marchands qui partent annuellement vers ces Pays pour y charger & décharger leurs marchandises , passe l'imagination ; car on compte bien 25000 vaisseaux capables d'aller en mer , & plus de 30000 bateaux qui vont sur les rivières ou sur les canaux. Il ne faut pas oublier la pêche du hareng , qui est très-considérable. Elle se fait sur les côtes d'Angleterre au mois de Juin. Il y a souvent plus de mille barques qui partent de la Meuse pour aller à cette pêche , où ils prennent une quantité si prodigieuse d'harengs qu'ils en fournissent à toute l'Europe , après les avoir salés. On compte que les Hollandois fournissent aux Pays voisins , soit en harengs , soit en autres poissons salés , pour la valeur de dix millions de florins par an.

Avant que de commencer la description des principales Villes du Comté de Hol-

## 280 COMPAGNIES DES INDES.

lande, on a cru devoir placer ici les noms & la suite des anciens Comtes de Hollande qui en ont été les premiers Souverains.

### COMTES DE HOLLANDE.

I. Thierry, Duc d'Aquitaine, mourut vers l'an 900; il fut enterré à Egmont, où il avoit fait bâtir une Abbaye de Filles, dans laquelle la plupart de ses Successeurs ont été inhumés.

II. Thierrî II, son fils unique, défit, en deux batailles rangées, les Frisons, qui avoient brûlé l'Abbaye d'Egmont & déterré les os de son pere: il rebâtit cette Abbaye & y mit des Religieuses de l'Ordre de St. Benoît. Il mourut enfin l'an 988, âgé de plus de cent ans. \*

III. Arnould, fils de Thierry II, après avoir soutenu plusieurs guerres contre les Frisons, fut tué l'an 993 dans une bataille qu'il leur livra près de Winckelmer. L'Empereur Othon III érigea sa Comté en Fief de l'Empire, au-lieu qu'elle relevoit de la Couronne de France.

IV. Thierry III, pour venger la mort de son pere, saccagea & brûla quantité de Villes & de Villages dans la Frise; il fit pri-

---

\* Quelques Auteurs soutiennent que Thierry II est mort en 947, & donnent le nom de Thierry III à celui que nous mettons ici le II, qui mourut en 988.

sonnier Adelbode, Evêque d'Utrecht, qui lui avoit déclaré la guerre, & mourut l'an 1039, au retour de la Terre-Sainte.

V. Thierry IV étoit fils du précédent, & d'Othilde de Saxe; ce Prince étant allé à Liege, où plusieurs Princes & Seigneurs s'étoient assemblés, y tua malheureusement dans un tournoi le frere des Evêques de Cologne & de Liege, lesquels, pour venger sa mort, envoyerent une Armée en Hollande, sous la conduite du Marquis de Brandebourg. Celui-ci surprit avec ses Troupes la Ville de Dort; mais il en fut chassé la nuit suivante par les gens du Comte, lequel ne pensant plus trouver d'ennemis, fut blessé d'un dard envenimé, par un Soldat Allemand qui s'étoit tenu caché, dont il mourut quelques jours après, l'an 1048, sans avoir été marié.

VI. Florent I, frere de Thierry IV, avoit été fait Comte d'Oost-Frise par Thierry III, son pere, & il succéda au Comté de Hollande. Il vainquit deux fois l'Electeur de Cologne, & Lambert, Comte de Louvain, qu'il fit prisonnier; mais il fut tué dans une bataille, l'an 1061, par Herman de Cuyck, leur allié, qui vint l'attaquer près de Heusden.

VII. Gertrude de Saxe, veuve de Florent, gouverna la Hollande pendant la minorité de son fils Thierry V. Elle épousa, l'an 1063, en secondes noces, Robert le

*Frison*, Comte de Flandres, qui prit la qualité de Tuteur du dit Thierry. Huit ans après il en fut chassé par Godefroi-le-Bossu, Duc de Lothier, assisté de Guillaume de Gueldres, Evêque d'Utrecht; mais cet usurpateur fut tué à Anvers l'an 1075, par ses valets, & ne laissa point de Successeur. Le Comte Thierry V rentra ensuite dans la possession de ses Etats : il alla aussi-tôt attaquer l'Evêque d'Utrecht, & l'obligea de lui remettre toutes les Places qu'il possédoit dans la Hollande. Il dompta aussi dans deux batailles les Frisons révoltés, & mourut en 1091.

VIII. Florent II, surnommé *le gros*, Prince pacifique, gouverna pendant trente ans, & mourut l'an 1122, laissant, pendant la minorité de ses enfants, le Gouvernement de la Hollande à sa femme Petronelle de Saxe, fille de l'Empereur Lothairé.

IX. Thierry VI, fils du précédent, gouverna la Hollande pendant quarante ans; il fit le voyage de la Palestine avec sa femme Sophie, fille d'Othon, Palatin du Rhin, laquelle y mourut en 1165. Etant de retour dans ses Etats, il vainquit les Frisons, & assiégea la Ville d'Utrecht, dont l'Evêque fut si vivement pressé, qu'il eut recours aux armes spirituelles. Il sortit en habits pontificaux avec tout son Clergé; ce qui toucha tellement le Comte, qu'il vint se prosterner devant lui à la tête de son Armée, & qu'il

Ieva le siege. Ce Comte mourut en 1163, & fut enterré à l'Abbaye d'Egmont.

X. Florent III, fils de Thierry VI, épousa Adelaïde d'Ecoffe, de laquelle il eut Thierry VII, avec sept autres enfants. Il fut vaincu & emprisonné par Philippe, Comte de Flandres, auquel il fut obligé de céder le Pays de Waes. Il vainquit les Frisons, & mourut ensuite glorieusement dans la Palestine, l'an 1190, dans une bataille où les Sarrasins furent défaits.

XI. Thierry VII soutint plusieurs guerres contre les Frisons, les Brabançons, les Flamands, les Gueldrois, & même contre son frere Guillaume, Comte d'Oost-Frise. Il mourut sans enfants mâles, en 1203, après avoir gouverné la Hollande pendant onze années.

XII. Ade, fille & héritiere de Thierry, épousa Louis, Comte de Looz. Ce mariage irrita tellement son oncle Guillaume, qu'il déposséda son mari, & qu'il la relégua à Middelbourg, en Zélande, où elle mourut, en 1205, sans laisser postérité. Elle fut enterrée dans l'Abbaye de Notre-Dame de Middelbourg.

XIII. Guillaume I., frere de Thierry VII, prit la Ville de Damiete, en Egypte, l'an 1219, par l'industrie des Bourgeois de Harlem. Après avoir gouverné paisiblement pendant dix-neuf ans, il mourut l'an 1223, à Rhinsbourg, où il a été enterré.

XIV. Florent IV épousa Mathilde de Brabant, de laquelle il eut quatre enfans. C'étoit un Prince très-vaillant, qui, après avoir vaincu ses ennemis en plusieurs rencontres, fut tué malheureusement en 1235, dans un tournoi que le Comte de Clermont avoit préparé dans la Ville de Corbie. Son corps fut porté en Hollande, & enterré à Rhinsbourg, auprès de son pere.

XV. Guillaume II n'étoit âgé que de six ans, lorsque son pere mourut; son oncle Othon, Evêque d'Utrecht, prit soin de son éducation. L'an 1247, il fut élu Roi des Romains, par les sept Electeurs de l'Empire, à la sollicitation du Pape Innocent IV, qui avoit excommunié l'Empereur Frédéric II.\* Il fut couronné à Aix-la-Chapelle, l'an

\* Quelques Auteurs soutiennent, qu'il fut si téméraire, d'écrire ces vers latins au Pape Innocent IV :

*Roma diu titubans variisque erroribus aucta*

*Corruet, & mundi desinet esse caput.*

Le Pape y répondit par les suivans :

*Niteris incassum navim submergere Petri;*

*Fluctuat, ast numquam mergitur illa ratis.*

Il écrivit dérechef au Pape :

*Fata volunt, stellaque docent aviumque volatus,*

*Quòd Fredericus ego malleus orbis ero*

Puis le Pape lui fit cette dernière réponse :

*Fata volunt, Scriptura docet, peccata loquuntur,*

*Quòd tibi vita brevis pœna perennis erit.*

En ce moment il fut attaqué d'une maladie extraordinaire : les vers rongeoient son corps, & il finit ses jours en désespoir.

1248 ; & Frédéric étant décédé deux ans après, il demeura paisible possesseur de la Dignité Impériale : mais les Frisons, qu'il avoit défaits en deux batailles, le massacrèrent, l'an 1256, & il fut enterré à Middelbourg.

XVI. Florent V n'étoit âgé que d'une année, lorsque son père fut tué. Pour terminer les différends qui duroient depuis long-temps entre les Hollandois & les Flamands, il épousa Beatrix, fille de Gui, Comte de Flandres. Son premier soin fut de venger la mort de son père, que les Frisons avoient fait mourir. Ce Comte fut assassiné par Gerard de Velsen, dont il avoit violé la femme ; son corps fut enterré dans la grande Eglise d'Alcmar. Ses Sujets, indignés de la mort de leur Souverain, se firent de Gerard de Velsen ; & l'ayant mis tout nud dans un tonneau plein de cloux, ils le roulerent dans la Ville de Leyde, & lui couperent ensuite la tête.

XVII. Jean I, son fils, ne gouverna que trois ans ; car il mourut à Harlem l'an 1299 ; & comme il ne laissa point de postérité, le Comté de Hollande passa aux Comtes de Hainaut.

XVIII. Jean II, fils de Jean d'Avesnes, Comte de Hainaut, & d'Adelaïde, fille de Florent IV, Comte de Hollande, succéda à son cousin, & mourut en 1304.

XIX. Guillaume III, dit *le Bon*, Comte

de Hollande & de Zélande, fonda, l'an 1312, le Chapitre des Chanoines de St. Pierre à Middelbourg; il mourut en 1337, & fut enterré à Valenciennes.

XX. Guillaume IV, son fils, fit la guerre aux Maures en Espagne; puis étant de retour en Hollande, il assiégea Utrecht, & contraignit les habitants à lui demander pardon nu-pieds. Il mourut l'an 1345, en combattant contre les Frisons, & fut inhumé à Valenciennes auprès de son pere.

XXI. Marguerite-Auguste, fille de Guillaume-le-Bon, succéda à son frere; elle épousa Louis de Baviere, Empereur des Romains, & après avoir pris possession de la Hollande, elle en donna le Gouvernement à Guillaume, son fils, & mourut à Valenciennes en 1356.

XXII. Guillaume V, dit *le Furieux*; étant devenu imbécille, ses Sujets nommerent Albert, son frere, pour gouverner ses Etats; il mourut en prison au Quesnoy, en 1377, & fut inhumé à Valenciennes.

XXIII. Albert de Baviere devint lui-même Comte de Hainaut, de Hollande & de Zélande, l'an 1377. Il mourut l'an 1404, & fut inhumé dans la Chapelle de la Cour, à La Haye.

XXIV. Guillaume VI succéda à son pere, & épousa Marguerite de Bourgogne, fille de Philippe-le-Hardi & de Marguerite de



*Male*; il mourut en 1417, & fut inhumé à Valenciennes.

XXV. Jacqueline de Baviere, sa fille unique, souffrit beaucoup, pendant sa minorité, de son oncle Jean de Baviere, Evêque de Liege, qui voulut avoir sa tutelle. Elle eut quatre maris, & mourut sans enfants en 1437. Toute sa vie se passa en révolutions & en évènements singuliers.

XXVI. Philippe I, surnommé *le Bon*, Duc de Bourgogne, succéda au Comté de Hollande & aux autres Etats de Jacqueline de Baviere, en vertu d'un Testament qu'elle avoit fait en sa faveur; il mourut en 1467.

XXVII. Charles, surnommé *le Hardi*, fut héritier de tous les Etats de son pere. Il n'eut d'Isabelle de Bourbon qu'une Princesse, nommée Marie de Bourgogne, & il fut tué devant Nancy, à la fleur de son âge, le 5 Janvier 1477.

XXVIII. Marie de Bourgogne ayant été traversée par Louis XI, épousa Maximilien, Archiduc d'Autriche, & mourut enceinte de son quatrieme enfant, en 1482.

XXIX. Philippe II, surnommé *le Bel*, fut Comte de Hollande du chef de sa mere, & Roi d'Espagne par sa femme Jeanne d'Arragon; il mourut à Burgos en Espagne, à l'âge de 28 ans, en 1506.

XXX. Charles, fils aîné de Philippe-le-Bel, connu sous le nom de Charles-Quint, succéda à son pere dans tous ses Etats &

## 288 COMTES DE HOLLANDE.

Royaumes : il devint Empereur après la mort de Maximilien, son aïeul, & il mourut en 1558, après avoir cédé l'Espagne & les Pays-Bas à Philippe, son fils unique.

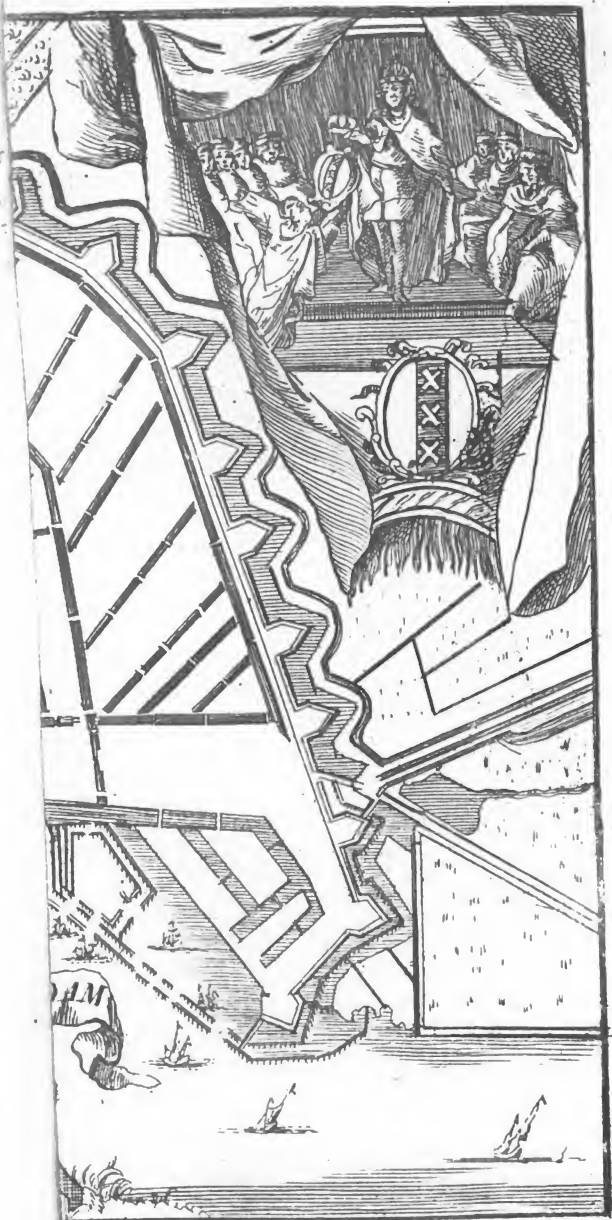
XXXI. Philippe II, Roi d'Espagne & IIIe. parmi les Comtes de Hollande, dont il fut le dernier ; car cette Province se révolta par les intrigues de Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, qui jetta les premiers fondemens de la République.

---

### LA VILLE D'AMSTERDAM.

C'Est la Capitale du Comté de Hollande, & une des plus belles Villes du monde. Elle tire son nom du mot de *Dam* ou *Digue*, & de la petite riviere d'*Amstel*, qui la traverse, & se jette en cet endroit dans l'*Y*, qui y forme un Port capable de contenir plus de deux mille grands navires, entrant à deux lieues de-là dans le Golfe de *Zuyderzée*. Elle est à trois lieues de *Harlem*, à huit d'*Utrecht*, & à presque autant de *Leyde*, en tirant vers *Horn*, dont elle est à sept lieues. L'air d'*Amsterdam* n'est pas si pur ni si agréable que celui de la plupart des autres Villes ; ce qui provient des marais qui l'environnent, & qui la rendent presque inaccessible : mais s'il y a en cela quelque défaut, il est abondamment suppléé par l'utilité de son commerce.

En





## LA VILLE D'AMSTERDAM. 289

En 1204, ce n'étoit qu'un petit Château, nommé *Amstel*, du nom de la riviere qui l'arrose. Gilbert, Seigneur d'Amstel, y attira des habitants, & en fit une retraite de Pêcheurs, qui y logeoient, au commencement sous des cabanes couvertes de chaume. Le Peuple qui vint s'y établir, bâtit, par succession du temps, un Bourg assez considérable, auquel le Comte Florent IV accorda des franchises en 1235. Gilbert II, Seigneur d'Amstel, y ayant fait bâtir des ponts & des tours, en fit une petite Ville, qui depuis s'accrut par les privileges que lui accorderent plusieurs autres Comtes de Hollande. Le Comte Guillaume III, dit *le Bon*, l'unit à son domaine, avec la Ville de Woerden, à cause que le Seigneur d'Amstel avoit trempé, l'an 1296, dans le massacre du Comte Florent V, qui fut assassiné par Gerard de Velsen, Gentilhomme, dont il avoit violé la femme.

Guillaume IV lui donna, en 1342, de nouveaux privileges, qu'Albert de Baviere confirma dans la suite, permettant aux habitants d'agrandir leur Ville; ce qui s'exécuta l'an 1380. Avant l'an 1482, il n'y avoit qu'une simple palissade, lorsqu'elle fut entourée de murailles de brique. Quelque temps après, elle fut presque réduite en cendres. L'an 1512, les Gueldrois la vinrent attaquer; mais ne la pouvant prendre, ils se retire-

rent après avoir mis le feu à la plupart des vaisseaux qui étoient dans le Port.

La Secte des Anabaptistes, sous le fameux Jean de Leyde, prétendu Roi de Munster, s'étant introduite dans cette Ville en 1525, fut sur le point de s'en emparer; mais la conspiration fut découverte. Les conjurés, au nombre de six cents hommes, étant arrivés, pendant la nuit, jusqu'au Marché, attaquèrent d'abord l'Hôtel-de-Ville, & renversèrent tous ceux qui firent quelque résistance. Un Bourgeois s'avisa aussi-tôt de couper la corde de la cloche, afin que les séditieux ne s'en pussent servir, pour augmenter la terreur parmi les habitants. On barricada les avenues du Marché avec des sacs de laine & de houblon, & on arrêta ainsi leur fureur jusqu'à ce que le jour parût. On vit alors qu'ils n'étoient qu'en petit nombre, & on les força de se sauver dans la Maison-de-Ville, où ils furent massacrés; il n'y en eut que très-peu qui se sauvèrent. Dix ans après, il y eut encore un tumulte causé par ces Fanatiques, qui courant tout nus par les rues, tant hommes que femmes, & jettant des cris effroyables, crurent se rendre maîtres de l'Hôtel-de-Ville; mais la plupart furent pris & châtiés comme ils le méritoient.

Le Roi Philippe II étant devenu Souverain des Pays-Bas, forma en 1560 le dessein de faire bâtir une Citadelle à Amster-

dam ; mais les habitants , pour s'en exempter , firent de nouvelles protestations de leur fidélité , & donnerent une grosse somme d'argent pour bâtir le Château que Sa Majesté avoit fait commencer à Fleffingue. Ils furent les derniers de toute la Hollande à recevoir les Calvinistes ; ils chasserent souvent les Ministres de cette Secte ; & l'an 1577 , ils repoufferent les Troupes que les Etats de Hollande avoient envoyées sous les Colonels Herman Helling & Hopman Ruyckhaver , pour les surprendre. Ceux-ci s'étoient déjà rendus maîtres de la Porte de Harlem , & vinrent , enseignes déployées , jusques sur le Dam : mais ils trouverent une si forte résistance de la part des Bourgeois , qu'ils furent obligés de rebrousser chemin. Leur Colonel Helling y périt , ainsi que plusieurs autres ; & le Colonel Ruyckhaver , qu'on avoit fait prisonnier , fut massacré par la populace.

Enfin , les Etats-Généraux l'ayant assiégée l'année suivante , l'obligerent à se rendre , après un siege de dix mois , que les habitants soutinrent courageusement , jusques-là même qu'ils firent fondre une statue d'argent de St. Nicolas , Patron de la Ville , pesant cinquante-trois marcs , pour en faire de la monnoie , afin de soulager les Pauvres. Mais ceux du parti des Etats , sous le commandement du Comte Thierry de Sonoy , y donnerent des attaques continuelles , & empêcherent l'entrée des vivres & le commerce ; & l'Ar-

mée navale , que Dom Juan d'Autriche avoit envoyée à son secours , échoua malheureusement. Ainsi ils capitulerent à des conditions avantageuses , & particulièrement, que la Religion Catholique n'y souffriroit aucun tort. Mais ces promesses furent mal observées ; car les Protestants se voyant les plus forts , commencerent à chasser les Ecclésiastiques & les Religieux. Ils démolirent ensuite les Autels , & firent cesser entièrement l'exercice public de la Religion Catholique. Les guerres civiles y ayant attiré grand nombre de Marchands fugitifs d'Anvers , de Bruxelles & d'ailleurs , ceux-ci y firent refleurir le commerce , qu'ils établirent sur les ruines de celui d'Anvers.

Depuis ce temps-là , Amsterdam devint l'asyle & le rendez-vous général de presque toutes les Nations & de toutes les Sectes , & parvint à ce point de grandeur & d'opulence , qui la met au rang des principales Villes du monde. On a été obligé de l'agrandir plusieurs fois, nommément en 1593, 1595, 1601, & 1612, lorsqu'elle se trouva agrandie de plus de la moitié : en 1650, elle étoit augmentée en grandeur jusqu'à six cents arpents. Enfin , en 1672, on lui donna la vaste enceinte qu'elle a présentement. On l'enferma ensuite de profonds fossés, qui sont larges de quatre-vingt pieds, remplis d'eau courante. Il y a dans son circuit vingt-six bastions ; & outre que les Etran-



gers peuvent arriver dans la Ville par mer, il y a encore huit portes, par lesquelles on peut entrer par terre.

Amsterdam a environ quatre lieues de circuit. Elle est toute bâtie sur des pilotis, ayant la figure d'un demi-cercle, & son Port celle d'un croissant. C'est à cause du peu de fermeté de son fond, qui est marécageux, qu'on n'y voit point de carrosses, qui ne sont permis qu'aux grands Seigneurs, aux Médecins, & pour de justes raisons; de sorte qu'on ne se sert que de traîneaux. De plus, le terrain y est si bas, que les inondations y seroient fort à craindre, si on n'avoit eu soin d'opposer des digues & des écluses à la hauteur & à l'impétuosité des flots.

Ses plus belles rues sont, *le Keyzers-Gragt*; *le Heere-Gragt*, *le Cingel*, & la rue de Harlem: le premier canal se fait remarquer par ses maisons d'une structure magnifique, & d'une hauteur égale. On y voit trois écluses prodigieuses, & une infinité de ponts de pierres de taille, bâtis sur quantité de canaux, qui coupent la Ville en plusieurs endroits, & qui rendent ses rues nettes & agréables. Ces canaux sont profonds, & leurs bords sont revêtus de pierres de taille. Le plus beau de tous est l'*Ammarack*, formé des eaux de l'Amstel, qui reçoit le flux de la mer. Il est bordé de deux grands Quais; ce canal a divers ponts, entre lesquels celui

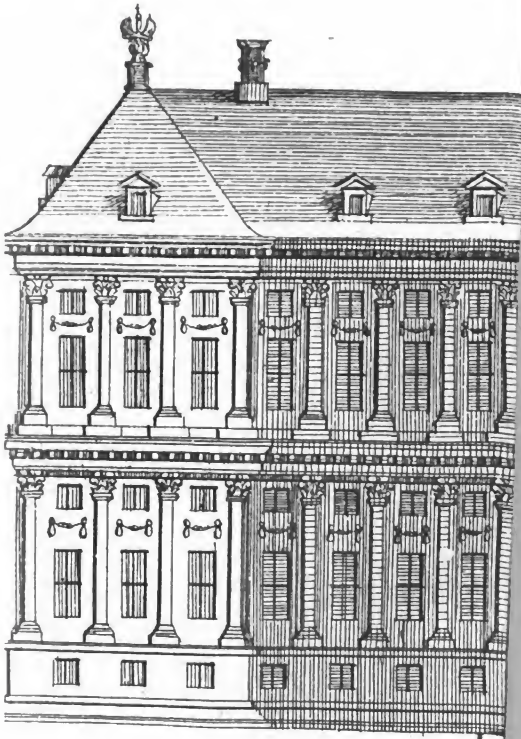
qui est à l'embouchure de la mer, nommé le *Pont-neuf*, est un des plus beaux & des plus agréables, parce qu'on découvre de là tout ce qu'il y a de plus charmant dans la Ville, & ce qui se passe sur la mer, & surtout ce fameux Port, où la diversité des Vaisseaux, tant grands que petits, tant de guerre que marchands, comme aussi le nombre infini de Matelots, forment un spectacle digne d'admiration. Ce Port a plus d'une demi-lieue de longueur, & plus de mille pas de largeur. Il est en tout temps couvert de Vaisseaux & de Bâtimens marchands, dont les mâts & les cordages forment une espece de forêt fort épaisse, & comme une Ville flottante. Il en part tous les ans, au mois d'Avril, pour la Mer Baltique, une flotte composée de 1500 voiles.

L'an 1594, il partit, la première fois une flotte d'Amsterdam, pour négocier sur les Côtes de la Chine, aux Isles Moluques, & en plusieurs autres endroits du monde, où les Hollandois n'avoient pas encore été.

Les Places, les Temples & les édifices publics y sont très-magnifiques. La Maison-de-Ville est remarquable, tant par sa grandeur que par son Architecture, comme on le pourra voir par les deux plans que nous en donnons. Jacques Campen, fameux Architecte, en donna le modele en 1648, & la première pierre y fut posée le 28 Octobre de la même année. Elle est soutenue par



LA MAISON



4000 mâts ou pilotis, qui sont les premiers fondemens; elle a 282 pieds de face; ses côtés en ont 255, & sa hauteur, jusqu'au toit, en a 116. On dit que ce Bâtiment a coûté à la Ville d'Amsterdam plus de trois millions. L'on y entre par sept différens endroits; le frontispice est orné de trois statues de bronze, qui représentent la Justice, la Force & l'Abondance; & d'un fronton de marbre en forme de tableau, où est en relief une femme qui soutient sur un de ses genoux les Armes de la Ville.

Le dedans de ce superbe édifice répond à la magnificence du dehors. Dans la grande salle, on voit sur le plancher où l'on marche, deux demi-globes terrestres, & un demi-globe céleste, qui méritent d'être considérés. Ils ont chacun vingt-deux pieds de diametre, & soixante-six de circonférence. La matiere de ce globe est de marbre blanc & noir, de jaspe & de cuivre, par pieces rapportées, où l'on voit distinctement les signes célestes, aussi-bien que les Isles, Caps, Rivieres & Provinces du monde. Pendant qu'on travailloit à ce nouvel édifice, l'Hôtel-de-Ville fut consumé par le feu avec toutes ses archives & ses registres, sans qu'on ait jamais pu savoir comment il y avoit été mis. Ce fut en 1655 qu'on tint la premiere assemblée de Bourguemestres & du Conseil de la Ville dans le nouvel Hôtel.

Sous la Maison-de-Ville, dans une grande

voûte, est placée la fameuse Banque d'Amsterdam, qui ne s'ouvre jamais qu'en présence d'un des Bourguemestres. C'est pourquoy personne ne fait au juste à quoi montent toutes les richesses qui y sont enfermées. Elle subsiste sur le crédit & la puissance de la Ville d'Amsterdam, & les plus grands payemens qui se font entre les marchands, se font ordinairement en billets de la Banque. Les Etats ne paient aucun intérêt de tout l'argent qui y est déposé. Ils en font les garants sous les trois conditions suivantes: la premiere est le vol qu'on pourroit y faire par surprise ou autrement; la seconde est l'accident qui pourroit arriver par le feu; & la troisieme, c'est la garantie de l'inondation.

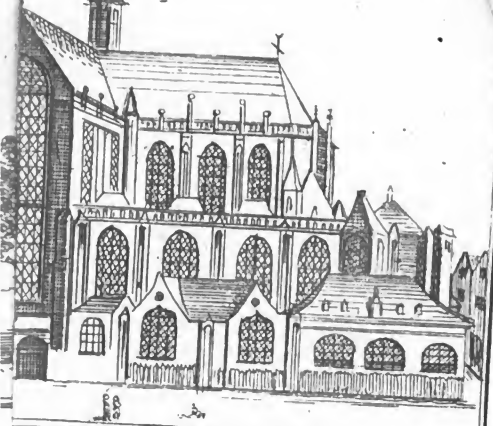
La Place où les Marchands s'assemblent, & qu'on nomme ordinairement la Bourse, est très-belle. La premiere pierre y fut mise en 1608. On y voit sans cesse des Marchands de toutes les parties du monde. Cet édifice est tout de pierre de taille, & fondé sur plus de deux mille pilotis. Sa longueur est d'environ deux cents pieds, & sa largeur de cent vingt-quatre. Les galeries sont soutenues de quarante-fix colonnes, dont le premier ordre est dorique & le second ionique. Sur chacun de ces piliers est peint le nom des Nations, comme France, Espagne, Angleterre, &c. L'on y affiche les noms des maîtres des navires qui partent pour ces pays,







IVE D'AMSTERDAM  
Kerk Van Amsterdam



VILLE SUR LE DAM .  
de Stad op den dam





avec le temps de leur départ. Chaque pilier est numéroté, & les Négociants en différentes marchandises, comme en soie, laine, tabac, épiceries, &c. y ont une place fixée sous quelques-uns de ces nombres. A main droite de la porte il y a un superbe escalier qui conduit à des galeries au-dessus de la Bourse, où d'un côté il y a plusieurs boutiques, & de l'autre une Halle aux draps.

La Maison de la Compagnie des Indes mérite d'être considérée. Ce sont de grands magasins, remplis de diverses sortes de marchandises qui viennent des Indes, où les Navires Hollandois vont tous les ans, aussi-bien que vers la Mer Baltique. Ce bâtiment servoit autrefois d'arsenal à la Ville pour mettre du canon & autres munitions de guerre. On y a ajouté depuis plusieurs bâtiments nouveaux, qui sont très-magnifiques. Les Directeurs de la Compagnie y tiennent leurs assemblées deux fois par semaine.

On y voit encore divers arsenaux; celui des vaisseaux de la flotte des Indes, & celui des vaisseaux de guerre, qui est l'arsenal de l'Amirauté, sont près l'un de l'autre. Ce dernier est un bâtiment fait à la moderne & très-beau. Il fut construit en 1655; il a deux cents vingt-huit pieds de longueur, & deux cents de largeur, & on y voit trois étages sans le toit. Du côté du Nord & du Sud, il y a deux appartements très-magnifiques. Le premier étage est rempli de grosses marchan-

difes rangées en des caiffes ; le second contient les cordages des vaiffeaux & quantité de voiles. Dans le troifieme font des caiffes remplies d'épées , de moufquets , de pistolets & d'autres armes. On garde auffi en tout temps dans cet arsenal 1600 tonneaux d'eau douce , pour s'en servir en cas de befoin.

Il y a auffi dans la Ville d'Amfterdam trois Poids , dont l'un est sur le Marché de St. Antoine , l'autre sur le Marché au beurre , & le plus confidérable sur le Dam , qui est un gros bâtiment bâti de pierre bleue en 1551. On tient que ces trois Poids rapportent annuellement 800000 florins à la Ville.

L'Académie , communément appellée *les Illustres Ecoles* , est un bâtiment très-remarquable : ce fut autrefois le Couvent des Religieuses de Ste. Agnès. On y enseigne la Langue Latine & les Langues Orientales , la Théologie , la Philosophie , l'Histoire , &c. : les Jurisconsultes & les Médecins , y ont auffi leurs Ecoles.

Les Eglises ne font pas moins magnifiques que les autres bâtiments publics. Celle de St. Nicolas , qu'on appelle *la vieille Eglise* , est la plus grande ; le temps de sa fondation est incertain. La voûte de cet édifice est soutenue par quarante-deux colonnes de pierre sur lesquelles il y a une belle tour de 240 pieds de hauteur , une belle horloge & un

carillon. Les Réformés y firent leur premier prêche en 1576; elle a été rebâtie l'an 1690.

Il y a dans cette Eglise plusieurs monuments érigés à la mémoire de quelques grands Capitaines qui ont rendu service à la République. Celui de Jacques Heemskerck, Général des flottes de Hollande, est du côté du Nord. Il avoit fait deux voyages dans la nouvelle Zemble, sous le Pole Arctique; & deux voyages dans les Indes-Orientales, sous le Pole Antarctique, d'où il rapporta de grandes richesses. Il fut tué l'an 1607, en attaquant la flotte des Espagnols près de Gibraltar.

On y voit encore les tombeaux de Corneille-Jean de Haan, des Amiraux Sweerts & Van der Hulst, & du Général Wurts, que les Etats-Généraux y ont fait mettre pour honorer leur mémoire.

L'Eglise neuve, autrefois de Ste. Cathérine, est sur le Dam & passe parmi les Architectes pour un des plus beaux & des plus rares édifices de tous les Pays-Bas, comme on le voit dans la planche précédente. Elle fut commencée en 1408, & l'on demeura près de cent ans à l'achever. Son toit ayant été malheureusement brûlé l'an 1645, a été rebâti peu après plus magnifiquement. La Chaire du Ministre a coûté 60000 florins; c'est un chef-d'œuvre où sont représentés les quatre Evangélistes; & les orgues coûtèrent cent mille florins. Il n'y a qu'un médiocre

clocher, le terrain n'étant pas assez ferme pour en bâtir un plus élevé, quoiqu'il y ait 6044 pilotis dans la terre pour soutenir l'Eglise. On y admire les Tombeaux de l'Amiral Jean Van Gaellen, qui mourut en 1653 d'un boulet de canon qui lui avoit emporté la jambe; & celui de l'Amiral de Ruyter, qui mourut en 1676 d'une blessure qu'il avoit reçue devant la Ville d'Agouste, en Sicile.

Il y a encore l'Eglise Orientale qui est très-belle, quoique petite; on la bâtit en 1671. L'Eglise Méridionale, où il y a une belle & haute tour, fut construite en 1603, & on y prêcha pour la première fois en 1614. La vieille Eglise Françoisè fut commencée en 1609, & agrandie en 1661.

On bâtit la vieille Eglise des Luthériens en 1633; & l'Eglise Occidentale, qui a une très-belle tour, de 261 pieds de hauteur, fut commencée en 1620, & achevée en 1631. Il y a outre cela, la Chapelle de St. Olof, qui est la plus ancienne de toute la Ville, & qui a été agrandie l'an 1646; & celle du Kalverstræct, où étoit conservée, du temps des Catholiques, une Ste. Hostie miraculeuse, qui fut trouvée, en 1345, blanche & entière au milieu des flammes, où on l'avoit jettée.

Outre ces Eglises, il y a eu autrefois, du temps des Catholiques, un Couvent de Récollets, qui furent reçus l'an 1462, lequel  
ayant

## D'AMSTERDAM. 301

ayant été brûlé l'an 1662, fut converti en des maisons particulières; un Couvent de Bogards & un d'Alexiens; treize Monastères de Filles, la plupart convertis en d'autres usages; & un beau Béguinage qui subsiste encore. Il y a eu près de la Ville une belle Chartreuse, fondée vers l'an 1377; & un Prieuré de Chanoines Réguliers, fondé l'an 1394, qui fut brûlé par les Gueldrois l'an 1506, ensuite rétabli à Heylo, près d'Almaer, & enfin uni, l'an 1563, au Chapitre de la Cathédrale de Harlem.

Les Anglois ont à Amsterdam trois Eglises, une pour les Presbytériens, l'autre pour les Episcopaux, & la troisième pour les Brunistes. Les Anabaptistes en ont deux; les Quakers, ou les Trembleurs, en ont une. Les Juifs y ont deux belles Synagogues, l'une pour les Portugais, l'autre pour les Allemands, qu'on nomme *Smaussen*. Ils ont des écoles pour instruire la Jeunesse dans la Loi Judaïque, & dans la Langue Hébraïque.

Les seuls Catholiques-Romains, qui y sont en très-grand nombre, sont obligés de faire le Service divin dans des maisons particulières. Ils ne sont cependant pas molestés pour le fait de la Religion, & on ne les oblige pas à donner de l'argent pour en avoir le libre exercice, comme cela se pratique dans d'autres Villes de l'Etat. Ceux qui viennent à mourir, tant Catholiques qu'autres, sont enterrés dans les Eglises Réformées.

Tous les Catholiques qui se marient, sont obligés de le faire pardevant le Magistrat. avant qu'ils se présentent à leurs Cures. Ceux du Clergé Janféniste ont maintenant des Eglises séparées.

Amsterdam est remplie de quantité de Maisons pieuses, pour les Orphelins, les Malades, les pauvres Veuves, & pour les Insensés; tout y est réglé avec beaucoup de charité & de prudence. La Maison de correction, dite *Rasp-huys*, ( autrefois un Couvent de Religieuses de Ste. Claire ) est destinée pour les fainéants & les libertins. Ils y font ordinairement employés à scier ou à raper du bois de Bresil : s'ils continuoient à ne rien valoir, on les mettoit dans une cave qui se remplissoit d'eau; de sorte que pour se garantir, ils devoient travailler continuellement à l'épuiser par le moyen des pompes; mais cette coutume a été abolie l'an 1690.

Le *Spin-huys* est la Maison où l'on met les filles débauchées, qu'on y occupe à filer de la laine, du lin & du chanvre, & à d'autres ouvrages; c'étoit autrefois le Couvent des Religieuses de Ste. Ursule. Le Magistrat la fit rétablir pour cet effet l'an 1596, & la rebâtit encore plus magnifiquement, après qu'elle eut été brûlée, l'an 1653. Sur le *Keyzers-gragt*, il y a un beau Théâtre pour la représentation des Tragédies & des Comédies, dont le profit est affecté à l'entretien des Hôpitaux: il fut consumé par les flam-



les le 11 Mai 1772, & rebâti plus magnifiquement l'année suivante, sur le *Leidse-plein*. Le Jardin Botanique mérite aussi la curiosité des Etrangers.

Cette Ville est gouvernée par un Conseil de trente-six personnes, qu'on nomme *Vroedchap*. Les Bourgeois choisissent autrefois ces personnes pour remplir la place qui venoit à vaquer dans ce Conseil; mais comme il y arrivoit bien souvent des désordres, il a été réglé depuis, que le Sénat, ou le Conseil, la rempliroit au nom de toute la Bourgeoisie.

Il y a ordinairement dans cette Ville douze Bourguemestres, qui sont établis par le *Vroedchap*; mais de ces douze, il n'y en a que quatre qui ont la direction des affaires pendant l'année, & on les appelle pour cela Bourguemestres Régents. Ils disposent despotiquement de toutes les Charges subalternes qui viennent à vaquer pendant leur régence, comme aussi des deniers & revenus de la Ville. Ils ont aussi la direction des ouvrages publics, des remparts, & de tout ce qui regarde la sûreté, la tranquillité & l'embellissement. Lorsque le terme de leur régence va finir, ceux qui ont été ou Bourguemestres ou Echevins, s'assemblent, & choisissent trois autres de leur Corps, pour remplir la place de ceux qui en doivent sortir: car il n'y en a qu'un qui continue, afin que celui-ci étant bien instruit

des affaires, elles soient toujours conduites sur les mêmes principes. C'est entre les mains de ces Magistrats que les clefs de la fameuse Banque de cette Ville sont gardées.

Le College consiste en neuf Echevins, qui jugent les causes criminelles en dernier ressort; mais dans les causes civiles, on appelle au Conseil de la Province. Il y a aussi un Bailli & un Pensionnaire qui veille sur les criminels, les poursuit en justice; & ayant obtenu sentence contre eux, la fait exécuter. Le Pensionnaire est le Ministre du Magistrat, il fait les harangues, & c'est le Défenseur des intérêts de la Ville.

On assure que la Province de Hollande contribue ordinairement par an, pour le maintien de l'Etat, plus de seize millions de florins, & que la seule Ville d'Amsterdam y contribue plus que toutes les autres. Quoiqu'Amsterdam fournisse elle seule plus d'argent que toutes les autres Villes de la Province, elle ne tient que le cinquieme rang dans l'Assemblée des Etats de Hollande; avec la distinction pourtant de quatre Députés; au-lieu que les autres n'en ont que deux.

Guillaume II, Prince d'Orange, étant irrité contre ceux d'Amsterdam, qu'il accusoit d'avoir donné atteinte à sa Dignité de Stadhouder, vint mettre le siege devant cette grande Ville, l'an 1650. Mais les démêlés furent accomodés peu de jours après, & le siege fut levé; sans quoi la

réunion se seroit mise dans tout le Corps de la République.

En 1672, après que le Roi Louis XIV. eut emparé d'Utrecht, l'épouvante se mit tellement dans Amsterdam, que le Magistrat ne pouvoit sur le point d'aller présenter les clefs aux François; & il n'y eut que l'inondation des digues, qu'on fit à propos à Naerden, qui para ce coup.

Il y a eu dans cette Ville quelques Ecrivains illustres, entr'autres :

I. Jean Le Clerc, Auteur de la *Bibliothèque choisie*, & d'un *Traité de la Critique*, qui est un Ouvrage très-savant. Il étoit fils d'un Médecin de Geneve, où il naquit le 9 Mars 1657. Il s'établit à Amsterdam en 1683, & il y enseigna l'Hébreu, les Belles-Lettres & la Philosophie. Il mourut le 1 Janvier 1736, âgé de 79 ans.

II. Frédéric Ruifch, grand Physicien & célèbre Anatomiste, étoit né à La Haye le 25 Mars 1638. Son pere, Henri Ruifch, étoit Secrétaire des Etats-Généraux. Le fils, après avoir pris le degré de Docteur en Médecine dans l'Université de Leyde, s'établit à Amsterdam; où il fut long-temps Professeur en Médecine & en Botanique. Il travailla particulièrement à se rendre habile dans l'Anatomie; & à force de disséquer & d'examiner, il a découvert dans le corps humain plusieurs organes qui n'étoient pas connus avant lui, & qui avoient échappé

aux recherches des plus savants Anatomistes. Ces sortes de découvertes ne manquent jamais de rendre célèbres ceux qui en sont les premiers Auteurs. Il trouva encore le secret de préserver les cadavres de toute corruption, par des injections qui sembloient leur rendre la vie. Il avoit un cabinet rempli de plantes rares & curieuses, de coquillages d'une beauté singulière, qui lui venoient des Indes par les vaisseaux de la Compagnie; & d'une multitude de cadavres, dont les membres, par le moyen de ses injections, conservoient leur flexibilité, leur consistance, leur mollesse, qui paroissent même s'embellir avec le temps, parce que les couleurs de la liqueur injectée en devenoient quelquefois plus vives; & qui, loin de sentir mauvais, rendoient une odeur agréable : tous ces cadavres avoient un teint fleuri, des membres souples, & l'on eût dit qu'ils n'étoient qu'endormis. Un spectacle si étonnant attiroit dans ce cabinet une foule de Curieux & de Voyageurs de la plus grande distinction : les Généraux d'Armée, les Ambassadeurs, les Princes, les Electeurs, les Rois même, quand ils étoient à Amsterdam, ne quittoient point cette Ville sans avoir vu le cabinet de Mr. Ruisch. Quand le Czar Pierre-le-Grand vint en Hollande pour la première fois, en 1698, il ne pouvoit se lasser de le voir & de l'admirer. Au second voyage qu'il y fit en 1717, il acheta

outes les richesses de ce cabinet, qu'il fit transporter à Pétersbourg. Mr. Ruifch étoit lors âgé de 79 ans; mais comme il a vécu usqu'à l'âge de 93 ans, il eut encore le temps d'en former un autre fort ample, quoiqu'il n'égalât pas la beauté du premier. Il ne mourut qu'en 1731. On a de lui plusieurs Ouvrages sur l'Anatomic & sur la Médecine.

III. David van Hoogstraten, qui composa des Poésies Latines & Hollandoises, un Dictionnaire Hollandois-Latin, & des Notes sur Phèdre & sur Térence, né à Rotterdam le 13 Novembre 1638, enseigna long-temps les Belles-Lettres dans la Ville d'Amsterdam, où il mourut le 13 Novembre 1724 par un accident extraordinaire. Comme il s'en retournoit chez lui sur les six heures du soir, il s'éleva un brouillard si épais, qu'il ne vit plus assez clair pour se conduire; il s'égara & tomba dans le canal du Quai de Gueldres: on vint à son secours, & l'on trouva moyen de l'en tirer assez promptement; mais sa chute lui causa une oppression de poitrine si violente, qu'il en mourut huit jours après.

IV. Joseph van den Vondel, fameux Poète Hollandois, s'établit à Amsterdam en 1610, où il fut marchand de bas; mais sa femme, nommée Marie Volf, conduisoit seule le commerce, tandis que son mari ne s'occupoit qu'à faire des vers. Il fut d'abord élevé dans la Secte des Anabaptistes; mais il embrassa dans la suite le parti des Arminiens,

qu'il soutint plutôt avec la vivacité d'un Poëte qu'avec les arguments d'un Théologien : au reste, il n'eut point d'autre Maître que son génie. Il avoit près de trente ans lorsqu'il commença à étudier le Latin ; & plus de quarante, quand il se fit enseigner la Logique. Toutes ses Poésies ont été recueillies & imprimées en neuf volumes *in-quarto*. On y voit une Tragédie célèbre, qu'il a intitulée : *Palamede, ou l'Innocence opprimée*. Il composâ cette piece dans le temps qu'il faisoit gloire de défendre la Doctrine des Arminiens ; il y désigne sous le nom de *Palamede, Olden-Barnevelt*, que le Prince Maurice fit mourir ; & il y déclame avec beaucoup de force contre ce Prince & contre le Synode de Dordrecht. Cette Satyre lui attira la haine des *Gomaristes*, qui étoient devenus la Secte dominante. On voulut le transférer à La Haye, pour lui faire son procès ; mais quelques Magistrats le sauverent, & il en fut quitte pour une amende de trois cents florins. Sur la fin de ses jours il embrassa la Religion Catholique. Il étoit né le 17 Novembre 1587, & il mourut le 5 Février 1679, âgé de 92 ans.

V. Luc Rotgans, autre Poëte Hollandois, dont les Ouvrages sont très-estimés, naquit à Amsterdam, au mois d'Octobre 1645, d'une famille distinguée. Il s'appliqua de bonne heure à l'étude des Belles-Lettres & des anciens Poëtes, & il se livra ensuite à la Poésie Hollandoise. On prétend qu'il a

passé tous ceux qui avoient composé des vers avant lui dans la même langue. Il prit parti des armes pendant la guerre de Hollande en 1672; mais après deux ans de service, il se retira dans une belle maison de campagne qu'il avoit sur le Veght, où il ne occupa plus que de l'étude des Belles-lettres & de la Poésie. Il mourut de la peste vérole le 3 Novembre 1710, âgé de 66 ans. Le Recueil de ses Œuvres fut imprimé à Lewarde, cinq ans après sa mort. On y voit un Poëme épique en huit Livres, dont le Héros est Guillaume III, Roi d'Angleterre; mais il faudroit entendre parfaitement la Langue Hollandoise pour en sentir les beautés: & comme cette Langue est peu connue dans le reste de l'Europe, la réputation de ces Poëtes Hollandois demeure enfermée dans les bornes de leur Pays, usqu'à ce que les autres Nations jugent à propos d'apprendre leur Langue, ou que l'on fasse des traductions de leurs Ouvrages, qui puissent en donner une juste idée.

VI. David Blondel, un des plus savants hommes qu'il y ait eu parmi les Protestants, étoit François, né à Châlons-sur-Marne, en Champagne; mais il quitta la France en 1650, pour venir occuper une chaire de Professeur en Histoire, dans la Ville d'Amsterdam. Il a démontré, dans un petit Livre plein de critique & d'érudition, que *l'Histoire de la Papesse Jeanne*, dont les Protestants

### 310 SAVANTS D'AMSTERDAM.

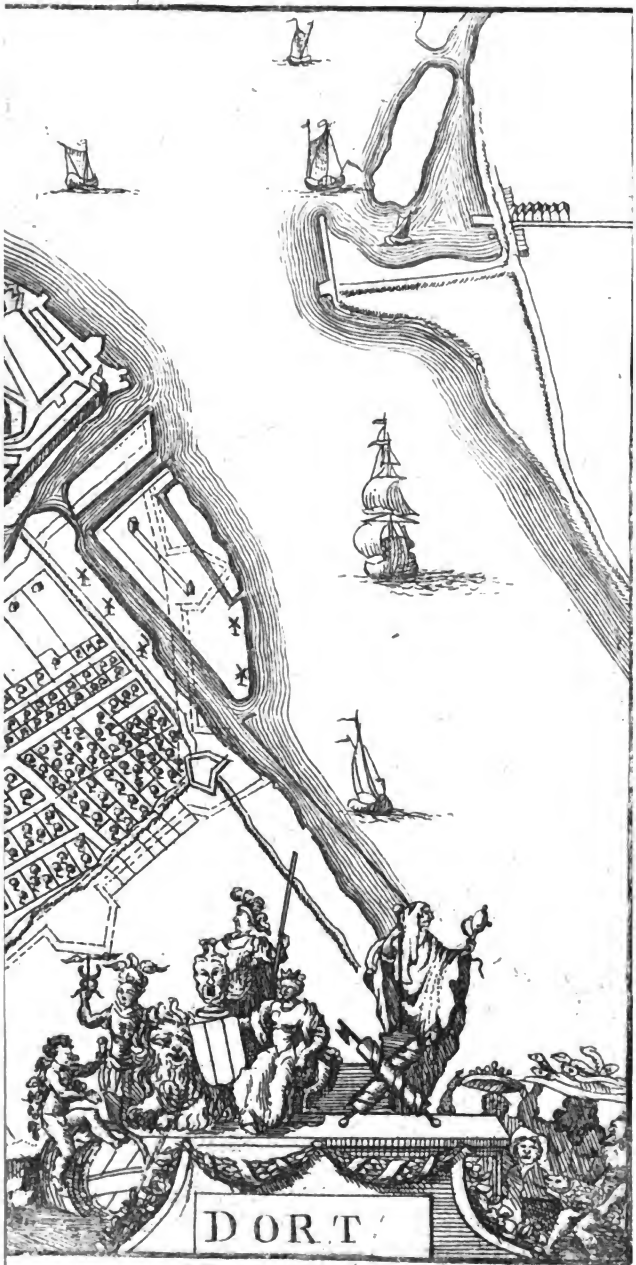
ont fait tant de bruit pour décrier l'Eglise Romaine, étoit une fable; & personne n'a mieux réfuté que lui cette misérable imposture. Il a démontré pareillement la fausseté des anciennes Décrétales, publiées par *Istidorus Mercator*. Il a encore donné d'autres Ouvrages au Public, remplis d'érudition, quoique ses sentimens ne soient pas toujours orthodoxes; mais on sait que les plus grands génies sont capables de s'égarer: & les erreurs des Théologiens Protestants que *Blondel* a soutenues jusqu'à la mort, en font la preuve. Il perdit la vie sur la fin de ses jours, & mourut le 6 Avril 1655, âgé de 64 ans.

---

### LA VILLE DE DORT.

**D**ANS l'Assemblée des Etats de Hollande cette Ville tient le premier rang. On lui donne le nom de *Dordrecht* dans les Actes publics; ses anciens noms sont *Thurdrecht*, *Thoridrecht* & *Doringerdrecht*. Elle est dans une petite Isle, formée par les rivières de Meuse, de Waal, de Linghe & de Merwede. Celle de la Meuse, sur laquelle elle est située, & qui lui donne la commodité d'un bon Port, la sépare aussi de l'Isle d'Iselmonde & de celle d'Ablas. Elle est proche du Marais des joncs, ou de *Bies-bosch*; à trois lieues de Rotterdam; à cinq de Ger-







## LA VILLE DE DORT. 311

idenbergh, & à sept d'Utrecht & de Leyde. est la Capitale de la Zuyd-Hollande, autrement dite Méridionale, où se trouvent encore les Villes de Gorcum, Leerdam, Beren, Heukelom, & quantité de beaux Villages.

Son Havre est très-commode pour les marchandises qui descendent le long du Rhin & la Meuse; ce qui la fait fleurir beaucoup. Elle n'est forte qu'à cause des eaux qui l'environnent; ses murailles sont défendues par plusieurs tours rondes, qui sont connoître son ancienneté. Elle est assez riche & bien peuplée, & avoit autrefois seule le droit de battre monnoie d'or & d'argent.

Ce fut anciennement un Fief, relevant & pendant de l'Evêché d'Utrecht, qui fut racheté dans la suite. Florent IV, Comte de Hollande, la fit entourer de murailles en 1231. Ses successeurs y tenoient ordinairement leur Cour, & y furent inaugurés; c'est pour ces deux raisons qu'ils l'ornèrent

de plusieurs Privilèges, entr'autres de celui d'être l'étape des marchandises qui passoient dans les Pays étrangers; mais elle n'est à présent que l'étape des vins du Rhin.

Le 19 Novembre de l'an 1421, elle fut détachée de la terre ferme par un débordement, qui, ayant percé la digue, entre Terruidenberg & Dort, noya plus de cinquante & dix Villages & Châteaux de son territoire, & fit périr plus de cent mille

personnes. On raconte qu'il y eut alors un enfant qui vint flotter dans son berceau jusqu'à Dort, & fut ainsi heureusement sauvé du naufrage. Par la succession du temps, & par l'industrie des habitants, une grande partie de ce Pays a été desséchée, & on en dessèche encore tous les jours. On dit que la cause de ce funeste accident fut la haine & l'envie qu'un Paysan portoit à son voisin, jusqu'à un tel point, qu'il avoit percé une digue de la mer vis-à-vis de sa maison, pour le faire périr. Il s'imagina, dans l'aveuglement de sa passion, qu'il lui seroit également aisé de boucher le trou, comme il l'avoit ouvert. Mais la marée étant poussée par le vent, y entra d'une telle furie, qu'elle emporta non-seulement ce malheureux Paysan, mais aussi un nombre infini de maisons, d'hommes & de bestiaux, &c.

L'Eglise principale de Dort a été dédiée à la Ste. Vierge. Il y avoit autrefois un Chapitre de douze Chanoines, avec un Doyen, fondé l'an 1366, par Albert de Bavière, Comte de Hollande. Sa Tour fut bâtie l'an 1339 : elle est fort haute, on y monte par 325 degrés. A présent on voit au sommet quatre cadrans, qui marquent les heures.

L'Eglise neuve, qui a été bâtie l'an 1568, a été dédiée à St. Nicolas. Il y eut encore un Couvent d'Augustins, fondé l'an 1380 ; un de Récollets, l'an 1311 ;

de Dominicains, l'an 1309; un d'A-  
ciens, & les Religieuses de sainte Ag-  
, de l'Ordre de saint Augustin; de Ma-  
born, du Tiers Ordre de St. François;

Sœurs-Grises, les Sœurs aux malades,  
les Béguines. Depuis la révolution, tous  
Couvents sont convertis à d'autres usages.

Il y a deux canaux principaux, dits le  
vieux & le nouveau Havre, par où les vais-  
seaux les plus chargés peuvent entrer dans  
la Ville. Il y a sur le vieux Havre un grand  
port de briques très-bien construit, appelé  
*Pont-neuf*, & plus avant on voit la Mai-  
son-de-Ville, bâtie sur le même canal. Le  
Corps des Métiers, avec quelques autres  
Communautés, ont le droit d'élire leurs  
Magistrats, & ils nomment une partie des  
membres du Conseil de la Ville.

Cette Ville est si abondante en poissons,  
sur-tout en saumons, que l'an 1620, de-  
puis le 15 d'Avril jusqu'au dernier Février  
de l'année suivante, on y a vendu jusqu'à  
920 saumons. On débite que les servantes  
entrant en ce temps-là en service, oblige-  
nt leurs Maîtresses à ne leur en donner que  
deux fois par semaine; mais je crois qu'à  
présent elles ne prescrivent plus ces condi-  
tions. Dort fut presque réduit en cendres  
l'an 1457, par un embrasement qui con-  
suma plus de 2000 maisons, avec les Hal-  
les, l'Eglise de Notre-Dame & l'Hôtel-  
Dieu. Pour prévenir des accidents sembla-

bles, il y a dans tous les quartiers de la Ville, des machines d'une invention admirable, qu'on nomme *Brand-spuyten*, qui, par le moyen de certaines pompes, fériquent l'eau des canaux de la grosseur d'un bras jusques sur les plus hautes maisons. Outre cela, des hommes commis pour gardes au feu, avertissent ceux qui n'ont pas bien fermé leurs portes ou fenêtres, ramènent ceux qui se trouvent dans les rues ivres ou égarés, & veillent à ce que personne ne soit volé. Ils font de temps en temps du bruit avec une espece de cliquet, & crient les heures & demi-heures : on les appelle *Clappersmans*. Ceci se pratique non-seulement à Dort, mais aussi dans les autres Villes ; ce qui leur donne une très-grande sûreté. Cette Ville fut dans un grand danger l'an 1741, lorsque la foudre se communiqua au magasin à poudres, qu'elle fit sauter.

Thierry IV, Comte de Hollande, ayant tué malheureusement dans un tournoi, le frere de Herman & de Thierry de Baviere, dont le premier étoit Archevêque de Cologne, & l'autre Evêque de Liege, il fut poursuivi par ces deux Prélats, & par les Allemands, leurs Alliés. Leur Armée étoit commandée par le Marquis de Brandebourg, qui surprit la Ville de Dort par stratagème, en 1048 ; mais le Comte Thierry y étant rentré de nuit avec ses gens, les mit en déroute, & les força de quitter la Ville. Lorsqu'il se

croyoit délivré de tous ses ennemis, un Allemand qui s'étoit tenu caché dans une maison, lui tira dans la cuisse un dard envenimé, dont ce Comte mourut peu de temps après.

Jean II, Duc de Brabant, après avoir subjugué une bonne partie de la Hollande, où il avoit commis plusieurs désordres, vint assiéger la Ville de Dort en 1304; mais les habitants se défendirent si vaillamment, qu'ils poursuivirent eux-mêmes leurs ennemis jusqu'à Bois-le-Duc. L'an 1480, Jean, Comte d'Egmont, qui tenoit le parti des Houckins, la surprit pareillement, & en chassa les Cabilleautins, dont plusieurs furent tués, & l'Ecoutele avec le Bourguemestre décapités. Dort a été ensuite une des premières Villes qui ont secoué le joug du Roi d'Espagne, & embrassé les nouvelles opinions de Calvin.

Les Calvinistes s'assemblerent dans cette Ville en 1618 & 1619, pour y tenir ce célèbre Synode National, qui dura jusqu'au mois de Mai de l'an 1619, auquel les plus Savants d'entre les Réformés se trouverent. Les Etats-Généraux, le Roi d'Angleterre, l'Electeur Palatin, le Landgrave de Hesse, les Suisses Protestants, & ceux de Geneve, de Heidelberg, de Marpurg, de Breme & d'Embsden y envoyerent leurs Députés & leurs Ministres; l'Archevêque de Cantorbery s'y trouva aussi avec l'Evêque de Landaff.

Il s'agissoit d'y décider les différends survenus au sujet de la Grace & de la Prédestination, entre les Sectateurs de Gommarus, Professeur en Théologie dans l'Université de Leyde, nommés *Contre-Remontrants*, & ceux d'Arminius, autre Professeur dans la même Université, appelés *Remontrants*. Ils furent ainsi nommés à cause d'une Remontrance qu'ils avoient présentée aux Etats-Généraux, & ils étoient appuyés par plusieurs Magistrats des Provinces de Hollande, d'Utrecht & d'Overissel. Jean Olden-Barnevelt, grand-Pensionnaire de Hollande, paroissoit comme le Chef de cette nouvelle Secte.

Les Gommaristes, nommés *Contre-Remontrants*, à cause de leur opposition à cette Remontrance, avoient pour eux les Etats-Généraux, le Prince Maurice, la Noblesse, les Gens de guerre & le Peuple. Il y avoit déjà eu entre ces deux partis plusieurs émo-tions, si bien qu'une question, qui ne devoit causer des disputes que dans leurs écoles, & qui n'en devoit pas sortir, troubla toutes les Provinces-Unies, & remplit les meilleures Villes de factions, de libelles diffamatoires, de batteries & de meurtres.

La Doctrine des Arminiens, qui fut condamnée dans ce Synode, consistoit en cinq articles, qu'ils soutenoient dans leur Remontrance, & qu'il est bon de rapporter ici, parce qu'il se trouvera certainement



plus d'un Lecteur qui ne les jugeront pas si condamnables.

” 1°. Dieu, par un décret éternel, a  
 ” résolu de sauver, par Jesus-Christ, ceux  
 ” du genre-humain déchu & tombé dans le  
 ” péché, qui croient en Jesus-Christ, par  
 ” la grace du Saint-Esprit, & qui par la  
 ” même grace perséverent jusqu'à la fin  
 ” dans la Foi & dans l'obéissance; & d'a-  
 ” bandonner au-contraire à la damnation  
 ” éternelle ceux qui ne se convertissent pas,  
 ” & qui demeurent infideles, selon cette  
 ” parole de l'Evangile de saint Jean : *Celui*  
 ” *qui croit au Fils, a la vie éternelle; mais*  
 ” *celui qui n'y croit pas, ne jouira point de*  
 ” *la vie, & la colere de Dieu ne se retire*  
 ” *point de dessus lui.*

” 2°. Jesus-Christ, Sauveur du monde,  
 ” est mort pour tous en général, & pour  
 ” chacun en particulier; en sorte que par  
 ” sa mort, il a obtenu à tous la rémission  
 ” de leurs péchés; à condition cependant,  
 ” que personne ne jouira de ce bienfait,  
 ” s'il n'est fidele, suivant cette parole de  
 ” l'Evangile de saint Jean : *Dieu a aimé le*  
 ” *monde jusqu'à donner son Fils unique, afin*  
 ” *que tout homme qui croit en lui ne périsse*  
 ” *point, mais qu'il ait la vie éternelle.* Et  
 ” cette autre de sa premiere Epître : *Jesus-*  
 ” *Christ est lui-même une victime de propitia-*  
 ” *tion pour nos péchés, non-seulement pour*

» *les nôtres, mais aussi pour ceux du monde*  
 » *entier.*

» 3°. L'homme n'a pas la Foi salutaire  
 » par lui-même, ni par les forces naturel-  
 » les de son franc arbitre, vu que dans l'é-  
 » tat de la nature viciée & corrompue par  
 » le péché originel, il ne peut rien faire,  
 » ni penser, qui soit vraiment bon & mé-  
 » ritoire du salut; mais il est nécessaire que  
 » Dieu le régénere en Jesus-Christ, & le  
 » renouvelle par le Saint-Esprit dans son  
 » entendement, dans sa volonté & dans  
 » toutes ses facultés, pour qu'il puisse com-  
 » prendre, penser, vouloir & achever quel-  
 » que chose de bien, qui le conduise au  
 » salut, selon cette parole de l'Évangile de  
 » saint Jean : *Sans moi, vous ne pouvez rien*  
 » *faire.*

» 4°. Cette grace de Dieu est le com-  
 » mencement, le progrès & la perfection de  
 » tout bien; jusques-là, que l'homme même  
 » régénéré, sans cette grace précédente &  
 » coopérante, ne peut penser, ni vouloir,  
 » ni faire aucun bien véritable & solide, ni  
 » même résister méritoirement à aucune ten-  
 » tation qui le porte au mal. Ainsi, toutes  
 » les bonnes œuvres, sans aucune excep-  
 » tion, doivent être attribuées à la grace de  
 » Dieu & de Jesus-Christ; mais cette grace  
 » n'est pas irrésistible, puisqu'il est écrit de  
 » plusieurs qu'ils ont résisté au Saint-Esprit,

» comme il est marqué au Chapitre VII des  
 » Actes, & en plusieurs autres endroits.

» 5<sup>o</sup>. Ceux qui sont entés en Jesus-Christ  
 » par la vraie Foi, & participants de son  
 » esprit vivifiant, ont assez de force pour  
 » combattre le Démon, le péché, le monde,  
 » leur propre chair, & en triompher par le  
 » secours du Saint-Esprit & de Jesus-Christ  
 » qui leur tend la main dans toutes ces ten-  
 » tations ; pourvu toutefois qu'ils se tiennent  
 » préparés au combat, qu'ils sollicitent son  
 » secours, & ne manquent à rien de ce qui  
 » dépend d'eux : mais il faut examiner avec  
 » soin les saintes Ecritures avant que d'en-  
 » seigner avec une parfaite assurance, si ceux-  
 » là même ne peuvent pas par leur négli-  
 » gence abandonner Jesus-Christ, se livrer  
 » de nouveau au monde, renoncer à la saine  
 » Doctrine qu'ils ont embrassée, perdre leur  
 » conscience & la grace.

Telle étoit la Doctrine d'Arminius & des Remontrants, qui fut condamnée tout d'une voix au Synode de Dordrecht, le 6 Mai 1619, après plus de cent cinquante séances. On y décida que ceux qui la soutenoient, avoient corrompu *la Religion*, qu'ils avoient enseigné l'erreur & rompu l'unité de l'Eglise ; & en conséquence, on les déclara *incapables de toute fonction ecclésiastique & académique, jusqu'à ce qu'ils eussent satisfait à l'Eglise par un retour sincère, & qu'ils eussent été reçus à sa Communion.* On les traita donc

comme des Hérétiques & des Excommuniés. Voilà ce que fit un Synode composé de ces mêmes Ministres Protestants, qui avoient tant crié contre les censures & les excommunications prononcées par les Conciles qui s'étoient tenus dans l'Eglise Romaine.

Ils dresserent quatre-vingt-treize Canons, qui furent ratifiés le 2 Juillet par les Etats-Généraux; & toute la Puissance souveraine des Etats fut employée pour exterminer ce qu'ils appelloient la Secte des Arminiens. Conrad Vorstius, un de leurs plus zélés Défenseurs, fut banni des Provinces avec plus de cent Ministres ou Professeurs, qui refuserent de souscrire au décret du Synode. Il en coûta la vie à Olden-Barnevelt, qui fut décapité à l'âge de 72 ans. Le corps de Gilles Ledenberg, Secrétaire des Etats d'Utrecht, qui étoit mort en prison, & que l'on accusoit de s'être défait lui-même par désespoir, fut pendu dans sa biere à une potence. Hugues Grotius, un des plus savants hommes de son siècle, qui avoit fait tant d'honneur aux Provinces-Unies par son érudition, & Rombaud Hoogerberts, Pensionnaire de Leyde, furent enfermés au Château de Louvestein, & condamnés à une prison perpétuelle.

On doit cependant observer que ce ne fut pas précisément pour avoir soutenu la Doctrine contenue dans les cinq Articles de leur

montrance, qu'ils furent punis avec tant de rigueur.

Conrad Vorstius, par exemple, n'étoit pas seulement Arminien; c'étoit un Socinien, ou, pour mieux dire, un véritable Athée, qui avoit publié un Livre où l'idée du vrai Dieu étoit étrangement défigurée, dont le Roi d'Angleterre, Jacques II, qui entroit volontiers dans les querelles théologiques, se plaignit si amèrement aux Etats-Généraux, que Vorstius fut privé de sa chaire de Professeur à Leyde en 1611, six ans avant l'ouverture du Synode de Dordrecht. Tout le monde convient que le fameux Hugues Grotius a toujours été soupçonné de donner dans les erreurs du Socinianisme; & il y a apparence que ceux qui furent condamnés avec lui, étoient convaincus, ou du moins soupçonnés d'être dans les mêmes sentiments, ainsi que beaucoup d'autres Ministres ou Professeurs qui furent bannis des Provinces. Mais il n'est pas moins vrai que la Doctrine des Arminiens, exposée dans les cinq articles qu'on vient de lire, fut condamnée dans le Synode de Dordrecht, comme contraire à la parole de Dieu, & qu'il imposa l'obligation de la défavouer à tous ceux qui voudroient exercer le Ministère, ou enseigner la Théologie des Eglises Protestantes. Quant à Barneveldt, ce fut évidemment une victime immolée à la haine & à l'autorité du Prince d'Orange, que ce zélé Républicain vouloit

resserrer dans des bornes trop étroites au gré de ce Prince; & parce qu'il étoit favorable à la Doctrine des Arminiens, on l'accusa faussement d'être d'intelligence avec l'Espagne, pour lui livrer les Provinces-Unies, sans pouvoir en donner la moindre preuve.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le Synode de Dordrecht fut l'organe d'un parti qui vouloit écraser l'autre; & quand les esprits sont aussi échauffés qu'ils l'étoient alors, les regles de la justice & de l'équité naturelle, les loix les plus inviolables & les plus sacrées ne tiennent pas contre l'esprit de parti qui les anime. Les Remontrants furent poursuivis de toutes parts; mais comme il arrive presque toujours, les persécutions les plus violentes ne leur firent pas changer de sentiment.

Il est vrai que leur Doctrine étoit manifestement contraire à celle de Calvin; mais les Remontrants étoient attachés à une Secte qui fait gloire de ne reconnoître aucun Chef ni aucun Maître dans ce qui regarde la Doctrine de la Foi, sans en excepter Calvin, jusqu'à souffrir avec peine qu'on lui donne le titre de *Calviniste*. Ainsi l'autorité de ce Docteur ne devoit pas les arrêter; & ils croyoient avoir autant de droit que leurs adversaires, d'interpréter la parole de Dieu, conformément au système qu'ils avoient adopté.

L'ouverture du Synode de Dordrecht s'é-

toit faite le 13 Novembre 1618, par deux Sermons, l'un en Flamand, & l'autre en François; après quoi l'on tint la première séance.

Dès le 11 Décembre suivant, les Remontrants avoient protesté solennellement contre l'autorité de cette Assemblée, qui ne pouvoit, disoient-ils, passer pour légitime & canonique, puisqu'ils n'y avoient pas de voix délibérative, & que les Gommaristes, leurs adversaires, qui seuls étoient admis à donner leurs suffrages, y étoient en même temps Juges & Parties.

C'étoit justement ce que les premiers Réformateurs avoient objecté contre l'autorité du Concile de Trente. Ils vouloient y être admis comme Juges; & sur le refus que l'on fit de les y recevoir en cette qualité, ils protestèrent contre l'autorité de ce Concile, sous prétexte que les Légats du Pape qui y présidoient, & les Evêques de l'Eglise Romaine qui y assistoient comme Juges de la Doctrine, étoient en même temps Juges & Parties.

Les Calvinistes assemblés au Synode de Dordrecht, répondirent à cette objection de la même manière, & par les mêmes principes que les Docteurs Catholiques avoient répondu à celles que les Luthériens & les Calvinistes avoient opposées à l'autorité du Concile de Trente; c'étoit la même diffi-

culté, & ils y firent précisément les mêmes réponses.

„ Les Théologiens Anglois soutinrent que  
 „ la Protestation étoit contraire à l'usage  
 „ des premiers Conciles de Nicée ; de Con-  
 „ stantinople, d'Ephèse & de Calcédoine,  
 „ où les Evêques qui s'étoient opposés les  
 „ premiers aux erreurs d'Arius, de Macé-  
 „ donius, de Nestorius & d'Eutychès, n'a-  
 „ voient pas laissé d'être Juges. Ceux de  
 „ Hesse dirent, que si l'on avoit égard à  
 „ une pareille difficulté, on ne pourroit  
 „ jamais assembler des Conciles légitimes,  
 „ parce que les Pasteurs & les Docteurs  
 „ sont toujours les premiers à s'opposer  
 „ aux hérésies. Les Théologiens de Hesse  
 „ ajoutèrent, que s'il falloit demeurer neutre  
 „ dans les contestations qui s'élevent tou-  
 „ chant la Doctrine, pour ne pas perdre le  
 „ droit de devenir Juge, il n'y a point  
 „ d'hérésie qui ne s'établît sans résistance ;  
 „ que l'on ne pouvoit pas dire pour cela  
 „ qu'un homme fût Juge dans sa propre  
 „ cause, parce que, lorsqu'il est question  
 „ de définir quelle est la Doctrine orthodoxe,  
 „ il ne s'agit point de la cause de chaque  
 „ particulier, mais uniquement de la cause  
 „ de Dieu & de son Eglise. Les autres  
 „ Députés étrangers parlèrent dans le même  
 „ sens ; ceux de Geneve avancerent de plus,  
 „ que les Remontrants ne pouvoient adhé-  
 „ rer à leur protestation, sans renoncer à la  
 „ Cómunion



„ Communion des Eglises Réformées ; & sur  
 „ ce principe, le Consistoire de Charenton  
 „ refusa d'admettre à sa Communion le Mi-  
 „ nistre *Pierre Bertius*, qui ayant été banni  
 „ des Provinces-Unies, pour n'avoir pas  
 „ voulu souscrire aux Décrets du Synode  
 „ de Dordrecht, s'étoit réfugié en France  
 „ avec sa nombreuse famille.

„ Tous les avis des Gommaristes allèrent  
 „ à établir que, lorsque l'Eglise est assemblée,  
 „ elle a l'autorité nécessaire pour décider  
 „ ce qui est de Foi, & qu'on ne peut  
 „ s'écarter de ses décisions, sans tomber  
 „ dans l'erreur & dans le schisme. Le  
 „ Synode de Delft, consulté par les Etats de  
 „ Hollande & de West-Frise, avoit été du même  
 „ sentiment ; & sur ce que les Remontrants  
 „ objecterent que l'on ne pouvoit être obligé  
 „ de soumettre son jugement qu'à une autorité  
 „ infallible, & que la Religion Protestante  
 „ ne reconnoissant aucune infallibilité dans  
 „ quelque assemblée que ce puisse être, ils  
 „ ne voyoient pas sur quel principe on pou-  
 „ voit exiger d'eux une pareille soumission,  
 „ on leur répondoit :

„ Que Jesus-Christ ayant promis à ses  
 „ Apôtres que son Esprit leur enseigneroit  
 „ toute vérité, & qu'il seroit avec son Eglise  
 „ jusqu'à la fin des siècles, lorsque de pieux  
 „ & savants Pasteurs s'assemblent de diffé-  
 „ rentes Contrées, dans la crainte du Sei-  
 „ gneur, pour juger, par la parole de  
 „ *Tome IV.* E e

„ Dieu, ce qu'on doit croire ou rejeter  
 „ dans l'Eglise, il faut croire fermement  
 „ que Jesus-Christ, selon ses promesses, pré-  
 „ sidera à cette Assemblée, pour l'éclairer  
 „ & la conduire, afin que l'on n'y décide  
 „ rien au préjudice de la vérité; qu'il n'y  
 „ auroit jamais ni ordre ni paix dans l'Eglise  
 „ de Dieu, si chacun avoit la liberté d'y  
 „ enseigner ce que bon lui sembleroit, sans  
 „ être obligé de rendre compte de sa Doc-  
 „ trine, & de se soumettre au jugement d'un  
 „ Synode, selon le commandement de l'A-  
 „ pôtre, qui veut que les Prophetes jugent  
 „ les Prophetes mêmes.“

Rien de plus vrai que ces maximes, rien  
 de plus solide que ces réponses. Mais qu'on  
 nous dise donc pourquoi elles n'avoient aucune  
 force pour défendre l'autorité du Concile de  
 Trente, & qu'elles n'en ont que pour éta-  
 blir celle du Synode de Dordrecht. Les  
 Ministres qui y assistoient comme Juges,  
 tenoient-ils donc la place de ces anciens  
 Peres, qui se trouverent aux quatre premiers  
 Conciles généraux, par une succession mieux  
 prouvée que celle des Evêques qui assi-  
 stoient au Concile de Trente? Diront-ils,  
 comme ils l'ont dit tant de fois, qu'à Trente  
 tout se conduisoit par les intrigues de la Cour  
 de Rome, & que l'on n'agissoit à Dordrecht  
 que par les lumieres du Saint-Esprit? Mais  
 à qui persuaderont-ils que le crédit du Prince  
 d'Orange & celui du Roi d'Angleterre, n'eut

aucune influence dans les résolutions du Synode, & que tout s'y passa sans aucune liaison, aucune correspondance avec la Cour de La Haye, ni avec celle de Londres? On fait, par exemple, que Pierre Bertijs, Professeur de Philosophie à Leyde, & zélé Disciple d'Arminius, ayant publié, en 1610, un Livre intitulé, *De perseverantia & apostasia Sanctorum*, de la persévérance & de l'apostasie des Saints; ce qui suppose que les plus grands Saints ne persévèrent pas toujours dans le bien, & qu'il peut arriver qu'ils tombent dans le péché & dans l'apostasie; Jacques I, Roi d'Angleterre, en fut si indigné, qu'il écrivit aux Etats-Généraux, que le seul titre de cet Ouvrage rendoit l'Auteur *digne du feu*. Or seroit-il bien facile de prouver qu'un pareil anathème ne fit aucune impression sur les Membres du Synode de Dordrecht, & qu'il n'ait pas eu la moindre influence dans le jugement qu'ils portèrent, huit ans après, sur cette même Doctrine? Comment a-t-on pu exiger que l'on se soumit au jugement doctrinal de quelque Tribunal que ce puisse être, Synode ou autre, dans une Religion qui n'en reconnoît aucun sur la terre à qui le Ciel ait accordé le don de fixer infailliblement les dogmes de la Foi? Il faut voir avec quelle force & quel avantage Mr. Bossuet, alors Evêque de Condom, pressa cet argument, dans la conférence avec le Ministre Claude,

& les pitoyables subterfuges auxquels ce Ministre fut obligé d'avoir recours pour y répondre.

Peut-on s'empêcher de reconnoître ici jusqu'à quel degré d'aveuglement, de contradiction & d'inconséquence l'esprit humain est capable de se porter, pour défendre une cause qui ne se soutient encore que par les préjugés d'une éducation protestante; par des intérêts politiques, que l'on croit liés avec le bien général de l'Etat, ou par une aversion prise, dès l'enfance, contre tout ce qui vient de l'Eglise Romaine, que l'on a sucée avec le lait, & qui a passé en nature?

Arminius ne put pas être témoin de la condamnation de sa Doctrine; il étoit mort en 1609, à l'âge de quarante-neuf ans: ainsi sa mort avoit précédé de neuf ans l'ouverture du Synode; mais il eut toujours des Disciples, parmi lesquels on compte Daillé, Amirauc, & beaucoup d'autres, qui n'étoient pas les moins savants, ni les moins éclairés de la Secte Calviniste. Mr. Janiçon observe qu'ils pouvoient en conscience garder leurs sentiments, qui n'étoient pas, dit-il, *essentiels à la Foi*. Mais s'ils n'étoient pas *essentiels à la Foi*, pourquoi donc le Synode avoit-il déclaré que ceux qui les soutenoient, avoient enseigné *l'erreur & corrompu la Religion*, jusqu'à mériter d'être privés de leurs emplois, comme indignes de toute fonction ecclésiastique & académique? Mérite-t-on

une pareille censure & un pareil traitement pour des opinions indifférentes, qui ne sont pas essentielles à la Foi. Il paroît évident que l'on ne peut ni les justifier, ni les admettre à la Communion Ecclésiastique, sans déroger ouvertement à l'autorité du Synode de Dordrecht. Il est vrai que cette autorité étoit si mal reconnue, même parmi les Protestants, que, sous le Stadhouderat du Prince Frédéric-Henri, il fut permis aux Arminiens d'enseigner publiquement leur Doctrine, puisqu'ils eurent des Eglises ouvertes, qui n'étoient distinguées des autres Eglises Réformées, que parce qu'elles n'avoient ni tours ni cloches,

Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces disputes opiniâtres sur les Mysteres de la Grace & de la Prédestination, étoient à peine calmées dans les Provinces-Unies, qu'elles s'allumèrent dans les Pays-Bas Espagnols, d'où elles passèrent en France, où elles ne sont pas encore éteintes

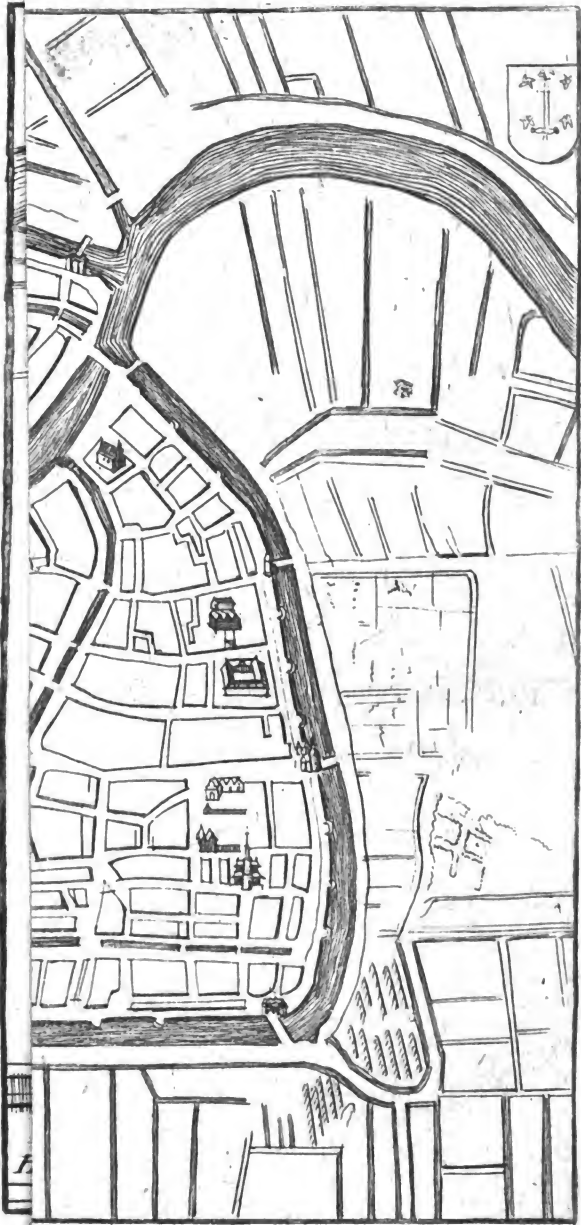
Il y eut par-tout des Gommaristes, qui accusoient les *Arminiens* de renouveler les erreurs de Pélagé, & des *Arminiens* qui accusoient les Gommaristes de détruire le franc arbitre, & de renouveler le fatalisme de l'Antiquité Païenne : on ne peut prendre trop de précaution pour étouffer ces guerres théologiques, qui finissent presque toujours, quand elles s'échauffent à un certain point, par former des partis dans un Etat, qui y

330 LA VILLE DE DORT.  
produisent de grands troubles, & qui ont occasionné quelquefois des révolutions extraordinaires.

## LA VILLE DE HARLEM.

C'Est une grande Ville, belle, riche & bien peuplée, située au Pays de Kemmer, dont elle est la Capitale, sur la rivière de Sparen, qui n'étoit autrefois qu'un petit bras du Rhin; mais il est devenu un grand lac, d'où sortent plusieurs canaux depuis que l'embouchure du Rhin à Catwyck a été fermée par les sables. Harlem est à une lieue de la mer, à trois d'Amsterdam & à cinq de Leyde, avec lesquelles elle communique par ses canaux; celui qui va à Leyde fut fait en 1657.

Elle tient la seconde place entre les principales Villes de la Hollande; sa figure approche d'un carré, mais elle est un peu plus longue que large. Guillaume, Roi des Romains & Comte de Hollande, lui accorda de grands privilèges, à cause que ses habitants s'étoient signalés dans les Croisades en 1245. Par les exhortations que le Pape Innocent IV avoit faites au Concile de Lyon, St. Louis, Roi de France, le Comte Guillaume & plusieurs autres Princes Chrétiens, se liguerent pour le recouvrement de la Terre-Sainte. En traversant la Mer d'Egypte, ils











L' EGLISE CATH  
DE S<sup>t</sup>. BAVON A

## LA VILLE DE HARLEM. 331

Mouvèrent une grosse chaîne de fer tendue, qui fermoit le Port de la Ville de Damieté. Ceux de Harlem s'étant avisés de mettre à la proue d'un de leurs vaisseaux une longue & forte scie d'acier, ils donnerent contre cette chaîne, & la rompirent par la force des vents. Ils s'ouvrirent ainsi l'entrée dans le Port de Damieté, & faciliterent la prise de la Place que les Sarrasins furent obligés de rendre aux Croisés le 4 Juin 1249.

Harlem fut presque toute brûlée en 1345 & 1351. Elle souffrit beaucoup de misères, causées par la faction des *Kaes-en-brood*, qui s'en rendirent les maîtres, & la pillèrent en 1492. Albert, Duc de Saxe, l'ayant reprise, punit les principaux mutins, & condamna la Ville à 27000 écus d'amende, & lui ôta ses privilèges.

L'Hôtel-de-Ville qui est très-magnifique, se trouve à l'un des bouts du Marché; son Magistrat est composé de trente-deux personnes, qui sont deux Bourguemestres, un Pensionnaire, sept Echevins & vingt-deux personnes pour le Conseil de la Ville. Ceux qui composent ce Corps, ont droit d'élire tous les ans, le 7 Septembre, deux nouveaux Bourguemestres, à la place des anciens, qui deviennent alors Echevins; & toutes les quatre ou cinq années, les Echevins choisissent un Balli ou Ecoutete.

L'Eglise de St. Bavon est la plus grande & la plus longue de tout le Pays. Albert,

Duc de Baviere, Comte de Hollande, la fit construire l'an 1472, & en 1516 on y bâtit une tour.

En 1559 le Pape Paul IV érigea cette Eglise en Cathédrale, à la demande du Roi Philippe II. On y institua un Chapitre avec un Prévôt, un Doyen, & neuf Gradués : une partie y fut transférée l'an 1561 de Geervliet; l'autre fut dotée des revenus d'un ancien Prieuré de Chanoines Réguliers à Heylo près d'Alcmaer.

Il y avoit une seconde Paroisse, dédiée à Notre-Dame, dite *Backenes*; une Commanderie de l'Ordre de Malthe; un Couvent de Dominicains, fondé l'an 1247; un de Carmes, l'an 1249; un d'Augustins, l'an 1490; un de Récollets, l'an 1455; dix Monasteres de Religieuses; deux Béguinages, qui sont encore aux Catholiques; & quelques Hôpitaux.

L'Evêché de Harlem comprenoit les Villes d'Amsterdam, Alcmaer, Monickendam, Edam, Purmerent, Horn, Enchuyse & Medenblic, outre plusieurs Bourgs & Villages, & soixante & douze Monasteres, parmi lesquels il y a eu l'Abbaye d'Egmont, deux Chapitres de Chanoines de Harlem & d'Egmont, & cinq Prieurés de Chanoines Réguliers. On avoit assigné pour la dot de l'Evêque, la riche Abbaye d'Egmont, Religieux de l'Ordre de saint Benoit, & la Prévôté de West-Frise à Horn.

## E V Ê Q U E S D E H A R L E M.

I. Nicolas Nieuwlant, Evêque de Hebron & Suffragant de l'Archevêque d'Utrecht, fut nommé l'an 1560. Il y publia des Ordonnances Synodales en 1564 : mais accablé par les troubles, il renonça à l'Evêché l'an 1569 & mourut dix ans après.

II. Godefroi de Mierlo, Dominicain, Docteur en Théologie de l'Université de Cologne, fut sacré Evêque de Harlem en 1571. Les Hérétiques le chasserent en 1578 ; il se retira à Munster, où il fut Suffragant & Grand-Vicaire de l'Evêque. Il mourut à Deventer en 1588.

Ceux de Harlem furent des premiers à se révolter contre leur Souverain ; dès l'an 1572 on y appella des Ministres, auxquels on permit de faire leur prêche hors la Ville. Ensuite l'on en vint à insulter les Ecclésiastiques, à piller les Eglises & à briser les Images ; ce qui leur attira l'indignation du Roi d'Espagne. Dom Frédéric de Toledo, fils du Duc d'Albe, ayant saccagé la Ville de Zutphen & massacré la plupart des habitants de Naerden, vint assiéger Harlem le 11 Décembre de la même année. Son armée étoit de trente-six Enseignes Espagnoles, vingt-deux Wallonnes, dix-huit Allemandes, & huit mille chevaux. La Garnison consistoit en quatre mille hommes de Troupes réglées, sans les Bourgeois, commandés par Wibald Ripperda,

Gentilhomme Frison, & par Lancelot, bâtard de Brederode. On se battit par mer & par terre ; & les assiégés se défendirent en désespérés l'espace de huit mois que le siège dura. Ils y firent voir en différentes occasions leur haine contre la Religion Catholique & contre les Espagnols ; plusieurs qui tombèrent entre leurs mains, furent pendus sur les remparts, & leurs têtes jettées aux ennemis. Mais dans la suite ils payerent bien cher tous ces excès : la Ville ne put être secourue ; la famine commençoit à la désoler, & le Seigneur de Batembourg, Lieutenant du Prince d'Orange, avoit été battu avec le secours qu'il vouloit amener, & lui-même tué. Elle fut donc obligée de se rendre à la discrétion des Espagnols, le 14 Juillet 1573. La Ville fut taxée à cent mille florins, pour se racheter du pillage, & les Bourgeois furent désarmés. Le Gouverneur & son Lieutenant Simon Simonssen, Ministre de la Ville, eurent la tête coupée. Les Soldats, au nombre de 1700 hommes de différentes nations, furent exécutés, les uns par l'épée, d'autres par la corde, & le reste noyés. On fit mourir tous ceux du Magistrat, les principaux des rebelles & les Ministres ; plus de deux mille hommes y périrent ; & un Capitaine François, nommé *Bordet*, aima mieux se faire donner un coup de fusil par son valet que de tomber vif entre les mains des Espagnols.







LAURENT COSTERUS  
DE HARLEM INVENTEUR  
DE L'IMPRIMERIE.



Cette cruelle punition retint pour quelque temps les habitants de Harlem dans leur devoir, jusqu'à ce que, l'an 1577, ils se rendirent par accord aux États, à condition que la Religion Catholique y seroit maintenue. Cet accord ne subsista pas long-temps; car en 1579, lorsqu'on y devoit tenir une Assemblée des États-Généraux, on y introduisit des Soldats Protestants, qui pillèrent les Eglises, massacrerent quelques Prêtres, & chasserent l'Evêque Godefroi Mierlo, qui y étoit revenu après la réduction de la Ville.

Les États-Généraux publièrent en même temps des Edits très-rigoureux, défendant tout exercice de la Religion Catholique, mirent en vente tous les Couvents des Religieux & Religieuses, chasserent les Ecclésiastiques, & firent adjuger tous leurs biens à la Ville & aux Bourgeois Réformés, sous prétexte de les dédommager des pertes qu'ils avoient faites pendant le siege. La Religion Catholique n'a été exercée depuis ce temps-là que dans des maisons particulières, quoiqu'il y ait plusieurs Prêtres & Missionnaires.

Les bâtimens publics les plus remarquables sont, la Maison-de-Ville, la Cour du Prince, le Poids de la Ville, & la Maison des Orphelins. On montre encore sur le Marché la Maison de *Laurent Costerus*, Inventeur de l'Imprimerie. Le Magistrat, pour éterniser la mémoire de ce grand homme,

y a fait mettre l'Inscription suivante en lettres d'or :

M E M O R I Æ S A C R U M.

*Typographia, Ars Artium omnium conservatrix, hic  
primùm inventa circa annum 1440.*

On dit que ce Costerus étant Concierge du Palais de la Ville, & s'amusant un jour à tailler quelques caractères de bois de hêtre, il les forma sur un papier, après les avoir trempés dans de l'encre. Ayant vu le succès de cette épreuve, il inventa une espece d'encre plus épaisse & plus gluante que n'est celle dont on se sert pour écrire. Il grava ensuite des caractères sur des planches de bois, qui contenoient des discours entiers. On les conserve encore dans la Maison-de-Ville, avec le premier de tous les Livres qui a été imprimé sur ces planches. Il est sous une enveloppe de soie, dans un coffre d'argent, & son titre est : *Den Spiegel van onze zaligheyd*; c'est-à-dire, *le Miroir de notre salut*, dont on ne connoît pas l'Auteur. La garde de ce Livre est donnée à plusieurs Magistrats, qui ont chacun une clef différente du lieu où il est; & il n'est pas aisé de le voir. La statue de Laurent Costerus s'y voit aussi.

Cependant, il n'est pas tout-à-fait assuré que Costerus soit l'Inventeur de l'impression; plusieurs Historiens donnent cet honneur

neur à Jean Fauste, de Mayence, & à Jean Guttenberg, Gentilhomme de Strasbourg. Pierre Schoiffer, de Gernsheim, est regardé comme le premier Inventeur de l'Imprimerie; c'est lui qui inventa les Lettres mobiles, en 1457, à Mayence; en quoi consiste principalement l'Art de l'Imprimerie. Les Chinois prétendent aussi, que l'Art de l'Imprimerie étoit connu chez eux depuis plus de deux mille ans.

Les environs de Harlem sont des prairies, & du côté de la mer, des digues qui la défendent contre ce dangereux élément. A un quart de lieue de la Ville, du côté de Leyde, il y a un bois agréable, où les habitants vont à la promenade, & du côté du Nord un Fauxbourg embelli de plusieurs Jardins.

Le trafic le plus ordinaire de cette Ville, consiste en ses manufactures de toiles, les plus fines & les mieux blanchies de toute la Hollande, qui égalent celles de Cambrai; outre les manufactures des étoffes de soie, basins rayés & bas de fil. Ses blanchifferies lui sont encore d'un grand rapport. On y brasse de la très-bonne bière, dont elle fournit toute la Frise & le Pays de Drenthe.

En venant de Harlem à Leyde, on voit le grand Lac, ou *la Mer de Harlem*, toujours couverte de bateaux, qui vont & viennent incessamment chargés de marchandises. Comme le terrain est précieux en Hollande,

## 538 LA VILLE DE HARLEM.

& que cette Mer en occupe beaucoup, on a parlé plusieurs fois de la dessécher, ce qui seroit assez facile. Plusieurs particuliers ont offert d'en faire les fraix, si on vouloit leur abandonner la propriété de ce terrain; mais des intérêts opposés en ont empêché l'exécution.

Le 3 Janvier 1650, il y eut à Harlem une terrible émotion populaire: le petit Peuple s'opposa à la levée des nouvelles taxes; on tira au sort huit Députés, que l'on obligea d'aller à La Haye, pour y faire leurs représentations au Prince Stadhouder: celui-ci y envoya d'abord un Régiment Suisse, pour mettre les mutins à la raison; mais ils refusèrent l'entrée à ce Régiment. Les Soldats entrèrent par force dans la Ville, où ils firent main-basse sur tout ce qui osa leur résister: trois des principaux brouillons furent pendus sur le champ, & les Troupes y restèrent en garnison pour contenir le reste,

*Fin du Tome quatrieme.*

---

*Omis pag. 89, ligne 28. Lisez: Fut élu le 23 Janvier 1744; il mourut le 27 Janvier 1763.*



# T A B L E

## D E S M A T I E R E S

*Contenues dans ce quatrieme Volume.*

### A.

**A**bbayes situées dans le Pays de Liege, *page* 91  
Aix-la-Chapelle, Ville libre & Impériale, 174. Séjour ordinaire de l'Empereur Charlemagne, 176. Il y fait bénir une Eglise magnifique, *ibid.* Description de la Ville d'Aix-la-Chapelle, 187 & 188. Eaux minérales d'Aix-la-Chapelle, 189 & 190. Couronnement des Empereurs à Aix-la-Chapelle, 184. Com-

munautés Religieuses établies dans la Ville d'Aix-la-Chapelle, 186, &c. Sépulture de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, 177. Chapitre d'Aix-la-Chapelle, 178. Troubles causés à Aix-la-Chapelle par les Protestants, 190, &c. Congrès d'Aix-la-Chapelle en 1667, 192. Conciles tenus à Aix-la-Chapelle, 193. Amsterdam, Ville Capitale de la Province de Hollande, 288. Description de cette Ville, 293

- & *suiv.* Gouverne-  
 ment civil de la  
 Ville d'Amster-  
 dam, 303. Ecri-  
 vains illustres de  
 la Ville d'Amster-  
 dam, 305 & *suiv.*  
**Ardennes**; Forêt d'Ar-  
 dennes; son étén-  
 due, 22  
**Arlon**, Ville du Du-  
 ché de Luxem-  
 bourg, 30  
**Anhem**, Ville Capi-  
 tale de la Gueldre  
 Hollandoise, 208  
**Avein**, Village du  
 Pays de Luxem-  
 bourg, célèbre par  
 la bataille que les  
 François gagnèrent  
 contre l'armée d'Es-  
 pagnè en 1635, 42

## B.

**B**astogne, Ville  
 du Duché de Lu-  
 xembourg, 34. Le  
 Général Beck étoit  
 né dans cette Ville,

35

Bidbourg, petite Vil-  
 le située aux con-  
 fins du Duché de  
 Luxembourg, &  
 de l'Electorat de  
 Treves, 63  
 Bilsen, Ville du  
 Comté de Looz,  
 162; célèbre par  
 le Chapitre noble  
 des Chanoinesses  
 de Munster-Bilsen,  
*Ibid.*

**Bommel**, Ville de la  
 Gueldre Hollan-  
 doise, 224. Sieges  
 qu'elle a soutenus,  
 225.

**Borckeloë**, petite Vil-  
 le du Comté de  
 Zutphen, 242

**Bouillon**, Souverai-  
 neté enclavée dans  
 le Pays de Liege,

149

## C.

**C**harlemagne: re-  
 marques particu-  
 lieres sur l'Histoire  
 de cet Empereur,

197 & *suiv.*

- Chiny, Ville Capitale d'un Comté qui porté ce nom, 45
- Ciney, Ville du Pays de Liege, 156; a souvent éprouvé les malheurs de la guerre, 157 & *suiv.*
- Compagnies de commerce établies dans les Provinces-Unies 275
- Doesbourg, Ville du Comté de Zutphen 238
- Dort ou Dordrecht, Ville de la Province de Hollande, 310. Synode de Dordrecht, 315 & *suiv.*
- Durbuy, Ville du Pays de Luxembourg, 61

E.

- Culembourg, Ville située sur la route d'Utrecht, 229. Maison de Culembourg, 230
- EChternach, Ville du Pays de Luxembourg, 54
- Etats - Généraux des Provinces - Unies, 249. Etat militaire des Provinces-Unies, 254

D.

- DAmvilliers, Ville du Pays de Luxembourg, 58
- Dickrich, petite Ville du Pays de Luxembourg, 60
- Dinant, Ville du Pays de Liege. Sieges qu'elle a soutenus, 133 & *suiv.*

F.

- FLoreme, Ville du Pays de Liege, 153
- Fumay, Ville située dans les Ardennes, 160

- Fosse, Ville du Pays de Liege, 155. Chapitre établi à Fosse, *Ibid.*
- Fontaine - l'Evêque, Ville située entre Binche & Charleroi, 154. Grande dispute pour savoir si elle appartenoit aux Comtes de Hainaut, ou aux Princes de Liege, *Ibid.*
- On a cru qu'un nommé Costerus avoit trouvé à Harlem l'art d'imprimer sur des planches, & l'on y conserve encore les premiers essais de cette invention, 335
- Harderwyck, Ville de la Gueldre Hollandoise, 220. Sieges qu'elle a soutenus, 222, &c.

## G.

- GRAVE-MACHEREN, Ville du Duché de Luxembourg, 64.
- GROLL, Ville du Comté de Zutphen, 239. Sieges qu'elle a soutenus, 240
- GAELDRES, (le Duché de) 207

## H.

- HARLEM, Ville de la Province de Hollande, 330. Fameux siege de Harlem en 1572, 333.
- Hasselt, Ville du Pays de Liege, 144. Ses Magistrats, 145
- HOLLANDE, (Comté de) 245. Description de la Hollande, 246. République de Hollande; forme de son Gouvernement, 248. Noms des anciens Comtes de Hollande depuis l'an 900, 280. Stadhouder de la Hollande. Noms des Princes qui ont possédé cette charge, & leur caractère, 266 & suiv.



**H**offalize, Ville située dans la Gueldre dans les Ardennes, au Pays de Luxembourg, 64

**H**ubert, (Saint-) Ville & Abbaye célèbre dans les Ardennes, 47. L'Abbé de St. Hubert prétend être Prince Souverain : grand démêlé qu'il a eu à ce sujet, 50

**H**ui, Ville du Pays de Liege : ses Paroisses & ses Communautés Religieuses, 124 & *suiv.*

Sieges qu'elle a soutenus, 129 & *suiv.*

I.

**I**Voy, Ville réuni au Comté de Chiny, 53 ; nommé depuis Carignan, 54

L.

**L**Oo, Maison de plaisance des Princes d'Orange, située entre Déventer & Harderwyck,

dans la Gueldre Hollandoise, 223

Liege, (Evêché & Principauté de) 66.

Noms des Evêques de Tongres & de Liege, depuis le troisieme siecle, 67 & *suiv.*

Noms des Evêques de Liege depuis le septieme siecle, 70 & *suiv.*

Chapitre de Liege, 98. Eglises & Paroisses de Liege, 101. Abbayes & Couvents établis à Liege, 105. Grande sédition à Liege, en 1629 & en 1636 ; 114. Diocèse de Liege, 90. Etats du Pays de Liege, 92. Gouvernement du Pays de Liege, 93 & *suiv.*

Luxembourg, (Duché de) 1. Noms des Comtes & Ducs de Luxembourg, depuis le dixieme siecle, 5 & *suiv.*

Etats du Pays de

Luxembourg, 13.	Ville située sur les
Dépendances & annexes du Duché de Luxembourg, 17	confins du Pays de
& 18. Conseil de Luxembourg, 18.	Liege & du Comté
Noms des Præsidents de ce Conseil, depuis l'an 1546, 20 & <i>suiv.</i>	de Namur; pour
Luxembourg, Ville Capitale du Duché de ce nom, 23.	quoi ainsi nommée,
Description de cette Ville, 24 & <i>suiv.</i> Sieges qu'elle a soutenus, 27.	43
Maison de Luxembourg, établie en France, 12. Par quel endroit le fameux Maréchal de Luxembourg tenoit à cette Maison, 13.	Marchienne-au-Pont, Ville du Pays de Liege, 161
	Marville, petite Ville du Comté de Chiny, 47
	Montmedy, Ville du Duché de Luxembourg, 36. Sieges qu'elle a soutenus, 37
	Maeseyck, Ville du Pays de Liege, 139. Chapitre noble des Chanoinesses de Thorn, établi à une lieue de Maeseyck, 142

## M.

**M**Almedy, Ville du Pays de Liege, 172. Abbaye de Malmedy, 173.

Marche en Famine,

## N.

**N**Euchâtel, Ville située dans les Ardennes, au Pays de Luxembourg, 62

Nimegue, Ville de la

DES MATIERES. 345

Gueldre Hollandoise, 212. Congrès de Nimegue, 217

O.

**O**Rval, célèbre Abbaye de Bernardins, située dans le Pays de Luxembourg, 38  
Réforme qui y fut établie en 1674, 39.

R.

**R**eligion (Etat de la) dans les Provinces-Unies, 257

Roche, (la) Ville située dans le Pays de Luxembourg, 44.

Rochefort, Ville Capitale d'un ancien Comté, que l'on nommoit le *Comté des Ardennes*, dans le Pays de Luxembourg, 41.

S.

**S**chenck, Fort situé sur les confins du Pays de Cleves &

de la Gueldre Hollandoise 232. Sieges qu'il a soutenus,

233

Spa, Bourg du Pays de Liege, 163; célèbre par ses Eaux minérales, 166 &

*suiv.*

Stavelot, Ville & Abbaye du Pays de Liege, 169.

T.

**T**iel, Ville de la Gueldre Hollandoise, 227

Thionville, Ville du Duché de Luxembourg, 32; assiégée sans succès par le Marquis de Feuquieres en 1639; prise par le grand Condé en 1643, 34.

Thuin, Ville enclavée dans le Hainaut; mais dépendante de l'Evêché de Liege, 136. Sieges qu'elle a soutenus, 137.

346 TABLE DES MATIERES.

Tolhuys , Village situé près du Fort de Schenck , où l'Armée Françoisse passa le Rhin , en 1672 ,	aujourd'hui par le Prince d'Orange , 56 , &c.
Tongres, ville du Pays de Liege ,	120
Trond , (Saint-) Ville & Abbaye du Pays de Liege ,	130, &c.

V.

<b>V</b> ervier , Ville du Pays de Liege ,	148
Vianden, Comté très-ancien, regardé comme un Fief du Comté de Luxembourg en 1748 ; possédé successivement par divers Seigneurs, &	

Vicaires Apostoliques commis par le St. Siege , pour gouverner le Clergé Catholique des Provinces-Unies ,	259
Virton, Ville du Pays de Luxembourg ,	55

Vifet , Ville du Pays de Liege ,	148
Vit, (Saint-) Ville du Pays de Luxembourg ,	58

Z.

<b>Z</b> utphen, Ville Capitale du Comté de ce nom ,	235
--	-----

*Fin de la Table du quatrieme Tome.*

A P A R I S ,

*Et se trouvent à ANVERS ,*

Chez C. M. SPANOGHE, Imprimeur - Libraire  
sur la Place de la Sucrierie. 1785.

1.  
2.  
3.  
4.  
5.  
6.  
7.  
8.  
9.  
10.  
11.  
12.  
13.  
14.  
15.  
16.  
17.  
18.  
19.  
20.  
21.  
22.  
23.  
24.  
25.  
26.  
27.  
28.  
29.  
30.  
31.  
32.  
33.  
34.  
35.  
36.  
37.  
38.  
39.  
40.  
41.  
42.  
43.  
44.  
45.  
46.  
47.  
48.  
49.  
50.

1. V.  
2. Ce.

To

S,  
r-1b  
35.



